



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

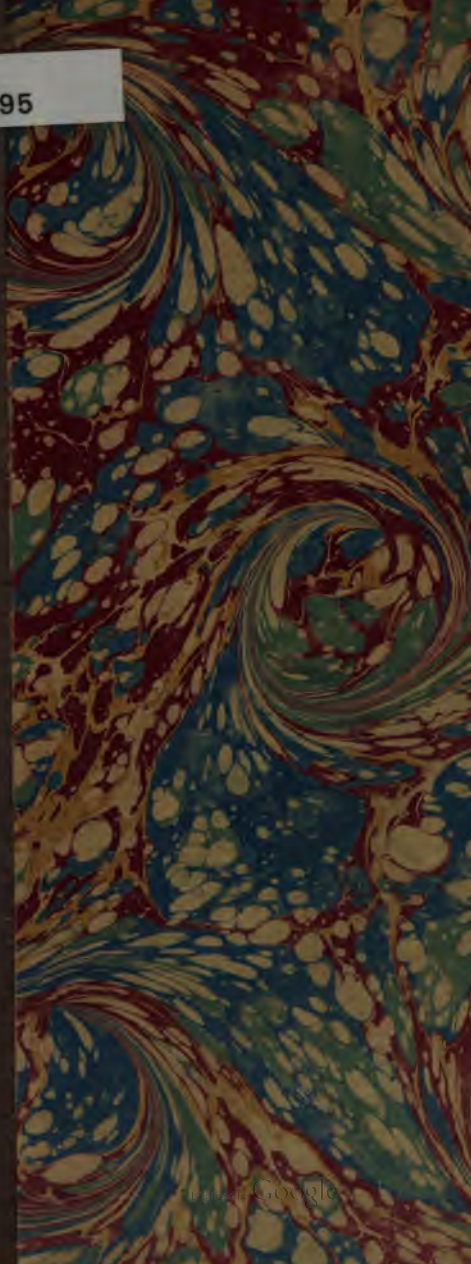
We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

**A** 403295





F

1039

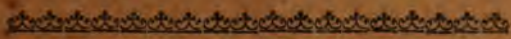
.C2

T59

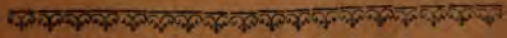








L E T T R E S  
E T  
M E M O I R E S  
Pour servir à  
L' H I S T O I R E  
Naturelle, Civile et Politique  
Du C A P B R E T O N, &c.







Thomas Pichon

LET T R E S

ET

M E M O I R E S

Pour servir à

L' H I S T O I R E

Naturelle, Civile et Politique

Du C A P B R E T O N,

D E P U I S

Son établissement jusqu'à la reprise de cette Isle par  
les ANGLOIS en 1758.

*Quis nescit primam esse historiae legem, ne quid falsi dicere  
non audeat; deinde ne quid veri non audeat.*

CIC. DE ORAT. Lib. II.

A LA HAYE, chez PIERRE GOSSE,

*Et se trouve*

A LONDRES, chez JEAN NOURSE,  
MDCCLX.





## EPITRE DEDICATOIRE.

UN ouvrage sur le Cap Bre-  
 ton doit naturellement être  
 offert aux quatre hommes il-  
 lustres qui partagent l'honneur de  
 cette glorieuse et importante con-  
 quête, et je leur en fais un juste  
 hommage. Il est inutile de les  
 nommer, il le feroit de les louer.  
 Ce qu'ils ont fait pour leur patrie,  
 a gravé leurs noms dans tous les  
 cœurs. L'habile Ministre qui a  
 formé un dessein qui rend à l'An-  
 gleterre la superiorité sur ses enne-  
 mis ; le respectable chef des plan-  
 tations

tations qui a si bien contribué à ce dessein ; l'amiral et le général qui ont joint la prudence à la valeur pour l'exécuter, seront à jamais l'objet de la vénération et de la reconnoissance de la nation, de l'admiration des étrangers et du plus profond respect du plus dévoué de

Leur très humble, &c.



## P R E F A C E.

**L'**ÉTAT présent de l'Europe est un objet trop intéressant pour tous ceux que la raison éclaire et que le sentiment guide, pour ne pas fixer leur attention. Qui est celui qui voudroit ignorer les causes, les circonstances, les détails des événemens qui nous surprennent et nous attachent. Mais cette curiosité louable n'a pas toujours un heureux succès. La partialité, la prévention que produisent dans la plus part des hommes, le manque de connoissances sur le fond des choses, la commodité de ne les regarder que par leur face extérieure, les préjugés avec lesquels on les considère, nous font tomber dans l'erreur. Alors nous ne voyons la vérité qu'à travers des nuages qui souvent nous la font perdre de vue; et à sa place un crayon faux et des couleurs factices nous forment un phantôme que nous prenons pour elle. L'embarras de faire des recherches, qui d'abord paroissent rebutantes, vient aider à cet

à cet inconvénient. On aime mieux s'en tenir à la superficie des objets que de prendre la peine nécessaire pour en connaître la nature. Bientôt on a oublié les motifs d'une affaire, parceque la reflexion sur les ressorts secrets de ces motifs, n'en a pas assez fixé le souvenir; on n'en sçait plus que les incidens auxquels on attribue des causes singulieres au lieu des naturelles qu'on a perdu de vue. Il faudroit un homme aussi intelligent qu'appliqué et véritable cosmopolite pour faire l'histoire d'une guerre dont le détail des sièges, des batailles n'est que le moindre objet. Cet homme nous dévoileroit que ce que nous regardons comme le principal est une suite monotone facile à prévoir quand on est instruit de ce qui devoit la produire. Mais où trouver pour un plan universel, un tel homme? Il faudroit donc être satisfait lorsque ceux qui approchent le plus des qualités que je viens de dire, emploient leur travail à nous en donner quelques parties.

Cet ouvrage dont je ne suis que l'Éditeur, a droit de parvenir. Il contient des détails que la confiance et l'amitié ont affranchi de la contrainte; dans lesquels l'esprit de parti n'a pas nu à la vérité. Ce sont des lettres écrites de  
 Louisbourg.

Louisbourg. Elles commencent à l'année 1752. et continuent jusqu'après le siège de cette place dont les divers événemens y sont très circonstanciés, ainsi que ceux de la guerre qui l'a précédé.

On y fait d'abord la description générale et particulière de l'Isle Royale, de ses productions et de leur utilité. L'on entre dans les mêmes détails sur l'Isle St. Jean, dont la proximité fait en quelque façon, un total avec le Cap Breton. Le recit des mœurs, des goûts, des préventions des Indiens ou sauvages, attache ensuite la curiosité, et amène des réflexions qui peuvent devenir très avantageuses à ceux qui traitent avec eux.

Les autres lettres sont sur le gouvernement que les François avoient établi à Louisbourg. Elles contiennent des détails et un examen de leur conduite. On y apprend le commerce qu'ils faisoient dans l'Isle, et celui qu'ils auroient pû y faire ; les projets qu'ils avoient ou qu'ils auroient pû avoir. Les inconveniens que la mauvaise constitution de leur gouvernement a produit, paroissent palpables dans ces lettres. Les fautes de ceux qui adm-  
a nistroient



niftroient le pouvoir y font découvertes. L'origine des troubles n'y est point palliée. Enfin, la guerre qui a été une suite naturelle de tout cela et ses malheureux succès pour les François, y sont racontés avec une exactitude impartiale.

Cette matière si intéressante par elle même, l'est encore plus par les reflexions qu'elle peut occasionner, et par les sages résolutions qu'elle peut faire prendre.

Le desir que j'ai de rendre cet ouvrage utile, m'a fait regretter de ne pouvoir le donner avant que l'attention fût fixée sur d'autres objets. Il y a plus d'un an que cette production auroit dû paroître ; mais le difficulté de recouvrer toutes les lettres qu'il falloit pour le rendre complet ; l'envie de le voir approuver par des personnes à qui d'importantes occupations ne laissent pas le loisir d'un prompt examen, en ont retardé l'exécution. Il en est tems encore pour tous ceux aux quels les événemens presens ne font point négliger le souvenir de ceux qui doivent par état les embrasser tous, afin de régler avec sagesse ce qui convient au parti qui sera assés heureux pour faire la loi. Mais du moins, soit que les vainqueurs

con-

( xi )

conservent leur conquête, soit que les vaincus se mettent en état de la racheter, les uns et les autres ne peuvent que savoir gré à l'auteur de leur avoir fait sentir des conséquences également essentielles pour eux, et le public, de lui avoir mis les choses dans leur véritable jour.



# T A B L E.

## L E T T R E I.

**D**escription générale, particulière, et très détaillée de l'Isle Roïale ou Cap Breton, de la ville et du port de Louisbourg. Page 1.

## L E T T R E II.

Suite de la description de l'Isle Roïale, des principaux endroits habités, de ses productions, &c.  
p. 15.

## L E T T R E III.

Continuation de la description de l'Isle Roïale, de ses côtes à droite, &c.  
p. 30.

## L E T T R E IV.

Continuation de la même description, de ses côtes à la gauche, et de partie de l'isle Saint Jean.  
p. 46.

## L E T T R E V.

Suite de la description de l'Isle St. Jean, et de ses productions.  
p. 64.

L E T T R E

L E T T R E VI.

*Des divers animaux qui se trouvent dans les deux isles ; de la pêche de la morue, de la façon dont les François la font brumer, de la colle de poisson, &c.* page 81.

L E T T R E VII.

*Des sauvages, de leurs moeurs, &c. Des moyens que les François mettent en usage pour les attirer dans leur parti.* p. 94.

L E T T R E VIII.

*Suite, des moeurs, caractères et ceremonies des sauvages, de leur façon de s'exprimer. Discours d'un Sauvage Mickmac.* p. 105.

L E T T R E IX.

*Suite des moeurs des sauvages, de leurs fêtes, de leurs conseils. Discours d'une femme sauvage, de leurs guerres, des ruses qu'ils y emploient.* p. 115.

L E T T R E X.

*Suite des moeurs des sauvages, discours qui leur fut fait par le Comte de Raymond pour les empêcher de faire leur paix avec les Anglois.* p. 129.

L E T T R E XI.

*Du gouvernement de l'Isle Roïale, du militaire, &c.* p. 141.

L E T T R E

L E T T R E XII.

*Du conseil superieur, des autres juridictions ; de l'hôpital, des prêtres, des moines, et des missionnaires des sauvages.* page 154.

L E T T R E XIII.

*Du commerce qui se fait dans les deux isles ; de celui qui y est prohibé, des abus à cet égard.* p. 168.

L E T T R E XIV.

*Suite du commerce, de celui qu'il convient de faire à l'Isle Roïale ; de ce qui se passe à cet égard avec les marchands de la Nouvelle Angleterre, &c.* p. 178.

L E T T R E XV.

*Reflexions ou conjectures sur l'Isle Roïale ; projet de rendre Louisbourg imprenable. Plans et moyens proposés à la cour de France par le Comte de Raymond.* p. 192.

L E T T R E XVI.

*De la guerre des sauvages contre les Anglois. Belles reflexions du Comte de Raymond à cet égard.* p. 200.

L E T T R E XVII.

*Reflexions sur la cause et l'origine de la presente guerre. Ces reflexions ne sont point du Comte de Raymond.* p. 210.

L E T T R E

LE T T R E XVIII.

*Ce qu'écrivoit le Comte de Raymond au ministre de France sur les prétendus griefs à reprocher aux Anglois qu'il accusoit de chercher la guerre.* page 218.

LE T T R E XIX.

*Discussion et jugement sur les causes de la guerre, faits prouvés par les Anglois qui détruisent les plaintes de leurs adversaires et justification de leurs démarches.* p. 232.

LE T T R E XX.

*Prise de l'Alcide et du Lys par les Anglois, celle du fort Beausejour et autres actions qui préparent à une déclaration de guerre en forme.* p. 248.

LE T T R E XXI.

*Reponse à une lettre d'Europe par laquelle on apprend à l'auteur la déclaration de guerre reciproque des deux couronnes; les clameurs des François contre les Anglois; la prise de Minorque et l'engagement que la France a pris avec la reine de Hongrie.* p. 267.

LE T T R E XXII.

*Debarquement des Anglois à Louisbourg, leurs forces, commencement du siège. Situation et dif-*

( XVI )

*dispositions des Anglois, attaque et défense; détails faits sur les propres journaux de l'amiral Boscawen et sur d'autres écrits aussi authentiques.* page 278.

L E T T R E XXIII.

*Continuation du siège de Louisbourg, résistance des assiégés. Ils sont enfin forcés de capituler; traitement qui leur est fait et aux habitans, &c.* p. 297.

L E T T R E XXIV. et dernière.

*Conversation d'un Anglois de mérite avec l'auteur; reflexions sur l'importance du Cap Breton pour l'une et l'autre puissance.* p. 316.



L E T T R E



## L E T T R E I.

*Description générale, particulière, et très détaillée  
de l'Isle Royale ou Cap Breton, de la ville et du  
port de Louisbourg.*

**P**Uisque'il est décidé que je ne puis vous refuser ce que vous paroissés desirer avec tant d'ardeur, je vais remplir la tâche que vous m'avez imposée. Je la commencerai par la description du pays que vous voulés connoître, et je n'oublierai rien ensuite pour satisfaire votre curiosité dans tout ce qui pourra l'intéresser.

L'Isle Royale a d'abord porté le nom de l'Isle du Cap, ensuite du Havre à l'Anglois. On prétendit après qu'ayant été découverte par des navigateurs de la Bretagne, elle devoit porter celui de Cap Breton. Ce ne fut qu'en 1713. qu'on l'appella Isle Royale.

On pourroit dire de cette île comme de plusieurs autres, qu'elle seroit un des fragmens du globe de la terre, détaché par quelque violente secousse, et fixé cette révolution au tems du

B

déluge.



**Déluge.** Mais sans m'arrêter à des conjectures dont il est si difficile d'établir le fondement, je vous dirai qu'elle est d'une figure tout à fait irrégulière, remplie de débris et de crévasses, entourée de petits rochers détachés, dont plusieurs s'élevent au dessus de la surface de la mer, et des quels elle est hérissée d'une extrémité à l'autre. Elle est enfin remplie de lacs, de ruisseaux et de molières,

Absolument inculte et déserte jusqu'en 1714. Quelques François qui avoient habité Terre Neuve et l'Acadie, vinrent y faire des établissemens. Ils les formerent sur les bords de la mer, où se trouvoient quelques villages dont les maisons sont dispersées et séparées les unes des autres. Chaque particulier bâtit d'abord où il voulut et où il trouvoit des terrains propres à faire des graves pour sécher la morue et pour planter des jardins. Cette manière de se bâtir sans ordre augmente la dispersion des habitans et les inconveniens qui en resultent.

Lors qu'en 1713. Louis XIV, eut assés lutté contre presque toute l'Europe réunie contre lui, pour détacher l'Angleterre de cette redoutable ligue, il offrit à la Reine Anne une partie de ce que la France possédoit dans l'Amerique Septentrionale. Le succès de cette négociation ne fut un événement heureux pour la France, que par  
l'ex

l'extrémité où elle étoit réduite. Le traité d'Utrecht, en lui faisant perdre Terre Neuve, la Baye d'Hudson et l'Acadie, devoit d'autant plus affliger les François que celui de partage qu'ils avoient refusé, leur acqueroit de belles et riches provinces sans leur couter une goutte de sang.

Port Roïal, aujourd'hui Annapolis Roïale, ne fut sans doute spécifié dans la cession, qu'afin que les Anglois qui le possédoient déjà par droit, ne pussent un jour être inquiétés par cette omission. Enfin tout ce que put faire la France fut de conserver les isles du Cap Breton et de St. Jean.

Ces deux isles n'avoient cependant été considérées jusqu'alors que comme des pays trop steriles et trop ingrâts pour penser à y faire des établissemens. Quelques pêcheurs les fréquentoient pendant l'été seulement, et l'hyver les habitans de l'Acadie y venoient faire la traite des pelleteries avec les sauvages.

Mais la nécessité qui fait tout hazarder, obligea la France d'essayer si elle ne pourroit mettre ces isles en état de reparer en partie la perte qu'elle avoit faite. Cette tentative étoit d'autant plus importante qu'il étoit essentiel aux François de ne pas perdre entièrement le commerce de la moruë. A cet intérêt se joignoit

celui qu'a toujours une puissance d'être à portée d'observer le progrès des colonies étrangères dont le voisinage peut causer de l'ombrage aux siennes. Il leur faisoit outre cela conserver un poste qui les rend maîtres en tout tems de l'entrée du fleuve St. Laurent, s'ils ne vouloient se fermer le chemin qui mene à la nouvelle France, et ne savoir où relacher lorsque les vents, souvent impetueux sur cette mer, la rendent dangereuse.

Ces solides considerations furent suivies de l'établissement du Cap Breton et de la construction du port de Louisbourg. Le vaisseau le Segnelay commandé par M. de Contreville y aborda le 13 Aoust 1713, et en prit possession au nom du roi, et ce fut alors qu'on donna à cette isle, ainsi que je vous l'ai dit, le nom d'Isle Royale.

Cette isle est située dans l'océan Atlantique sur le golphe Saint Laurent, et à environ deux cent lieues de Quebec capitale du Canada dont elle fait partie. Elle est entre l'isle de Terre Neuve dont elle n'est éloignée que d'environ quinze lieues; l'Acadie à present la Nouvelle Ecosse, et l'isle St. Jean. Elle n'est separée de la Nouvelle Ecosse que par un d'étroit de trois ou quatre cent toises que les François ont nommé le passage de Fronfac. Elle a environ trente six lieues du nord-est au sud-

sud-ouest, et environ cent toisq de circuit sur vingt deux dans la plus grande largeur qui est effés inégale. Ses bords presque par tout escarpés et très dangereux pour les navigateurs, sont chargés d'une espece de sapin que les habitans nomment prusse, et de brossilles. Il y a plusieurs havres, ports et bayes dans la circonférence.

Louisbourg, le principal port et la seule ville de l'isle est située sous le quarante unième degré de latitude et à soixante deux degrés un quart de longitude, en sorte que son meridien est à l'occident de celui de Paris de quatre heures neuf minutes suivant les observations que fit par ordre de la cour de France M. Chabot capitaine de vaisseaux en 1750 et 1751.

L'hiver est fort mauvais à Louisbourg. Les coups de vent y sont frequents, sur tout de la partie du sud. Le ciel est souvent obscurci par les nuages, les brumes ou brouillards trop frequents sur tout en été et fort nuisibles aux navigateurs; et par les pluyes et les neiges. La gelée ne cesse point depuis Noël, et ne forme qu'un corps dur de la terre et des eaux qui la couvrent et la penetrent et la neige ne fond plus sur ce terrain propre à la conserver. Toute espece de commerce disparoit alors et la ville ne presente qu'un tableau de tristesse bien different du spec-

tacle que le concours des navigateurs y procure pendant l'été. L'air n'y est cependant pas mal sain, quoique l'hiver y soit fort long. L'on n'y distingue, pour ainsi dire, que deux saisons, l'hiver et l'automne ; et dans l'intérieur des terres l'on en distingue trois, l'été, l'automne et l'hiver.

La surface de presque tout ce pays a très peu de solidité et est fort incommode. Ce n'est par tout qu'une mousse légère et de l'eau. La grande humidité du terrain s'éleve presque continuellement en vapeurs.

Un météore peu commun en d'autres climats, nommé *Poudrierie* par les habitans du pays, donne encore à cette saison un caractère plus affreux. C'est une sorte de neige d'une extrême subtilité qui s'insinue dans les lieux dont la cloture paroît la plus exacte. Elle s'y introduit par les moindres intervalles que laisse le mastique dont les vitrages sont enduits. Elle semble moins tomber sur la terre qu'être orizontalement emportée par l'impetuosité du vent qui en accumule quelquefois des monceaux auprès des murailles et des éminences opposées à son cours ; et comme souvent elle ne permet ni de distinguer dans les rues les objets les plus voisins, ni même d'ouvrir les yeux qui en seroient blessés, l'on peut à peine s'y conduire. Elle fait même perdre la respiration.

On.

On peut juger de là combien d'accidens particuliers se joignent au froid, d'ailleurs excessif dans ce pays. Si l'on s'étonne de l'extrême différence qu'on éprouve à cet égard entre cette île, et même la plus grande partie de l'Amérique Septentrionale, et les lieux dont la latitude est correspondante dans le continent opposé, cette surprise cessera si l'on jette sur cette partie de l'Amérique une vue générale : inculte, presque inhabitée, elle est couverte de lacs glacés pendant plusieurs mois ; d'épaisses forêts la rendent impénétrables aux rayons du soleil. L'on peut dire de l'Isle Roïale en particulier qu'indépendamment des lacs dont elle est aussi coupée, elle renferme dans son centre un bras de mer considérable, gelé souvent en entier et dont le froid se repand immédiatement sur toute l'île qu'il l'environne.

La mer est long tems étale dans le port de Louisbourg. Elle reste pour l'ordinaire une demi-heure et quelquefois une heure entière dans le même état.

Ce ne fut qu'en 1720 qu'on commença de fortifier Louisbourg. Cette ville est batië sur une langue de terre qui s'avance dans la mer au sud-est de l'île. Elle est de figure oblongue et a environ une demi-lieue de tour. Ses rues sont assés larges et regulieres. Il y a une belle

parade près le principal fort ou citadelle. Il y a trois portes du côté du nord et de la ville sur un quai assés large. L'on y a construit des especes de ponts que les François nomment Calles, qui avancent considerablement dans la mer et sont très commodes pour charger et décharger les batimens. Ses fortifications consistent en deux bastions, celui du Roi et celui de la Reine, et deux demi-bastions, l'un appellé Dauphin et l'autre Princesse. L'on y a ajouté deux demi-lunes; l'une entre le bastion du Roi et le demi-bastion Dauphin; l'autre entre le bastion de la Reine et le demi-bastion Princesse. Ces deux derniers ouvrages à la construction desquels on n'a travaillé qu'à la fin de l'année dernière sont commandés par plusieurs hauteurs.

Toutes ces fortifications sont defectueuses parce que le sable de la mer dont on est obligé de se servir, ne convient nullement à la Maçonnerie. Les revêtemens des différentes courtines sont entierement écroulés et delabrés. Il n'y a qu'une cassemate à l'abri des bombes moyennes et un fort petit magasin.

Un pareil desordre est d'autant plus surprenant qu'il y a tout lieu de s'attendre à la guerre avec les Anglois par les hostilités déjà commises de part et d'autre. Mais soit qu'il soit l'effet de la negligence de ceux qui doivent veiller à la  
sûreté

liberté de la place, soit que les François comptent sur le nombre des soldats qui peuvent la défendre, si est à craindre pour eux que la valeur de leurs ennemis ne les fasse repentir de leur imprudence ou de leur présomption.

Les maisons de Louisbourg sont presque toutes de bois. Celles qui sont de pierres ont été construites aux dépens du roi, et sont destinées à loger les troupes et les officiers. En 1745 les Anglois étant maîtres de la place y bâtirent en bois seulement un corps de casernes assez considérable. On a été obligé de transporter de France tous les matériaux qui ont servi à la construction des batimens de pierres ainsi qu'aux autres ouvrages.

Il n'y a guère d'établissement qui ait plus coûté à la France. Il est constant qu'elle y a employé plus de trente millions, quoi qu'il ne soit d'aucun rapport; mais les fortes considérations qui en ont fait concevoir et exécuter le projet, ont toujours dû en faire regarder la conservation comme un objet trop important pour ne pas tout y sacrifier.

L'Isle Royale protège tout le commerce des François dans l'Amerique Septentrionale, et n'est pas d'une moindre conséquence pour celui qu'ils font dans la Meridionale. S'ils n'avoient plus rien dans cette partie du nord, leurs vois-



seaux qui reviennent de Saint Domingue ou de la Martinique, ne seroient point en sûreté sur le grand banc de Terre Neuve, et particulièrement en tems de guerre. Enfin étant à l'entrée du golphe, elle commande absolument ce fleuve.

La batterie de Bisse de l'entrée défend le port de Louisbourg, et battant à fleur d'eau, ne permet pas qu'il puisse y entrer de bâtiment sans être coulé à fond. Elle est placée vis-à-vis la tour de la lanterne qui est de l'autre côté de la grande terre. Cette batterie est de trente six pièces de canon chacun de vingt quatre livres de balles. L'entrée du port est encore défendue par un Cavalier nommé le Cavalier de Maurepas qui y a douze embrasures.

La batterie roïale est à un bon quart de lieue de distance de la ville et à trente embrasures des quelles vingt huit sont pour des pièces de canon de trente six livres de balle, et deux de dix huit. Elle commande la mer, la ville et le fond de la baye.

Le havre de Louisbourg a au moins une lieue de profondeur et plus d'un quart de lieue de largeur à l'endroit où il est le plus étroit. Le fond en est fort bon. L'on y trouve ordinairement depuis six brasses d'eau jusqu'à dix. Il s'y trouve un endroit fort commode pour radouber les

Les vaisseaux qui y sont en sûreté à cause de sa situation et de sa profondeur. C'est où les vaisseaux peuvent hiverner en prenant quelques précautions contre les glaces. Ce havre commence quelquefois à glacer dès le mois de Novembre, et ne devient libre qu'en mai et souvent en Juin.

J'ai déjà dit que l'intérieur de l'isle est rempli de lacs, de rivières, de ruisseaux et de molières. La mer reflue dans la plus part des rivières. La grande Bras-d'or entre autres, la pénètre tellement que l'isthme d'entre elle et le port Toulouse n'est que de trois cent cinquante toises.

Le terrain est extrêmement montagneux, entièrement marécageux, rempli en général de diverses espèces de pierres, de plâtre et de charbon de terre en quelques endroits.

Cette isle avant d'être habitée étoit entièrement couverte de bois. On y trouve peu de chêne. Les arbres qui sont propres à la charpente y sont très communs. Les pins blancs, au moins quelqu'uns jettent aux extrémités les plus hautes une espèce de champignon semblable à du tondre que les habitans appellent Garigue dont les sauvages se servent avec succès contre les maux de poitrine et contre la dysenterie. Il y a quatre espèces de sapin. La première ressemble à la notre. Les trois autres sont l'épinette

blanche, l'opinette rouge et la *perusse*; la seconde et la quatrième s'élevent fort haut et sont excellentes pour la mâturation, sur tout. l'epinette blanche dont on fait aussi de bonne chapente. Son écorce est unie et luisante, et il s'y forme de petites vessies de la grosseur d'une fève de haricot qui contient une espèce de therébentine souveraine pour les playes qu'elle guerit en très peu de tems et mêmes pour les fractures. On assure aussi qu'elle chasse la fièvre et guerit les maux d'estomac et de poitrine. La manière d'en user est d'en mettre deux gouttes dans un bouillon. Elle a aussi la qualité de purger. C'est ce qu'on appelle à Paris le baume blanc.

La *perusse* est gommeuse, mais elle ne jette pas assez de gomme pour qu'on en puisse faire usage. Son bois dure long tems en terre sans se pourrir, ce qui le rend très propre à faire des palissades et des clotures. Son écorce est fort bonne pour les tanneurs, et les sauvages en font une teinture qui tire sur le turquin.

L'on trouve aussi en divers endroits de cette île, de l'érable, du hêtre, du bouleau, du tremble, et beaucoup d'autres sortes de bois tendres propres pour le chauffage.

Jusqu'à présent on n'y a recueilli aucune espèce de grains, mais seulement du foin d'une bonne qualité. Il s'y trouve beaucoup de pa-

cages.

oages dans les éclaircis des bois francs, sur des pelouses et dans des prairies sur les bords des rivières. Ainsi le roi est obligé de nourrir une partie des habitans; les autres subsistent par la pêche et il y en a fort peu qui soient riches.

On a cependant commencé de semer en quelques endroits du froment et du seigle; mais ces grains n'ont pû acquérir le degré de maturité nécessaire. Je crois qu'on y verroit croître de l'avoine si le peu qu'elle fourniroit valoit la peine de la semer. L'on a même remarqué que ce qu'on a pû recueillir de differents grains a dégénéré dès la seconde année. Il en est de même de plusieurs especes de légumes qui y viennent bien, mais dont il faut faire venir la graine d'Europe ou de la Nouvelle Angleterre. Les choux, les laitues et diverses especes de légumes y valent autant pour leur bonté que dans bien des provinces de France quoi qu'elles y viennent plus tard. Il n'y a aucune sorte de fruits que des framboises dans les sapinages, des fraises et des bluets dans les plaines. Ces derniers sont gros comme des groiseilles. On en mange jusqu'au mois d'Octobre. L'on y trouve aussi un petit fruit rouge de la grosseur d'une cerise qu'on nomme pomme de pré, il n'est bon qu'en confiture.

Quant

Quant au gros et menu gibier, il y en quantité, ainsi que diverses sortes de poissons. Mais je me réserve à vous en parler dans une autre lettre où je ne traiterai que de la chasse et de la pêche.

Contentés vous, Monsieur, je vous prie de ce commencement de bonne volonté. Dans ma première je vous promets le reste de la description de l'isle et des ports les plus considérables après Louisbourg. Je puis vous la faire d'autant plus exactement que j'ai suivi en 1752 ceux que M. le Comte de Raymond maréchal de camp et alors gouverneur de cette isle, envoya pour faire le tour de ces côtes. Je reviendrai ensuite à des matières plus intéressantes, et vous pouvez juger du plaisir que j'aurai à vous amuser par les sentimens que vous me connoissés et avec lesquels j'ai l'honneur d'être.



LETTRE

## L E T T R E II.

*Suite de la description de l'Isle Roïale, des principaux endroits habités, de ses productions, &c.*

MONSIEUR,

**J**E vous ai promis dans ma dernière lettre une description détaillée du reste de l'Isle Roïale avant d'en venir à Louisbourg. Je vais vous tenir parole, et je ferai même plus, j'y ajouterai celle de l'isle St. Jean. Cette isle et quelques autres lieux adjacens étant sous la dépendance du gouvernement de Louisbourg, me paroissent devoir nécessairement entrer dans le projet que vous avés formé de connoître les possessions de la France dans ce canton de l'Amerique Septentrionale. Vous voies qu'en étendant moi-même les bornes de votre curiosité, je considère plus votre plaisir que la peine que pourra me donner ce travail ; mais en est il lors qu'il est question de plaire à un ami tel que vous.

Le port Toulouse est le port le plus considérable de l'Isle Roïale après Louisbourg. Il est même plus peuplé que ce dernier. Il n'y a par terre qu'environ dix huit lieues de Louisbourg au port Toulouse au moïen du chemin que le Comte de Raymond fit construire en 1752. La cour de France désaprouva extrêmement  
cet.

cet ouvrage qu'elle n'avoit point ordonné, et ce ne fut pas sans raisons très solides. Cent mille francs de dépense pour un chemin qui ne peut être utile qu'à l'ennemi en lui facilitant le moyen de se rendre maître des hauteurs qui dominant Louisbourg, sont assurément cent mille francs très mal employés. Il est vrai que ce commandant avoit proposé d'y construire des redoutes pour s'opposer à une descente, s'il y avoit guerre avec l'Angleterre; mais il est certain qu'il ne falloit pas hazarder l'un sans être assuré de l'autre.

Ce poste seroit pourtant d'une grande importance, s'il étoit fortifié. Il sert d'entrepôt et de communication pour l'île Saint Jean qui n'en est qu'à quarante lieues. On peut y rassembler facilement les habitans des îles Madama, du petit dégrat, de l'ardoise, du Saint Esprit et de la rivière aux habitans. Il met d'ailleurs à portée d'être informé du mouvement des Anglois, soit du côté de Carseau qui n'est qu'à dix huit lieues de Louisbourg, ou du passage de Frontac.

Ce fut par ce chemin de l'invention du Comte de Raymond, en laissant à gauche un lac qui forme le ruisseau de la pointe plate que nous primes notre route le 5 Fevrier 1752, la curiosité m'ayant fait accompagner ceux à qui  
ce

ce commandant avoit ordonné de faire le tour  
 des côtes de l'isle. Nous arrivames le 6 à la  
 baie de Gabarus, après avoir marché depuis la  
 première habitation, la moitié du tems à travers  
 une hétrière dans un terrain sablonneux, l'autre  
 moitié par un chemin plaqué qui nous conduisit  
 au fond de la coupe de la montagne du Diable.  
 La baie de Gabarus voisine de Louisbourg  
 est formée par la pointe blanche, distantes l'une  
 de l'autre d'environ trois lieues par eau et six  
 par terre. Cette baie a environ une lieue, et  
 demi d'enfoncement au nord-ouest de la pointe  
 proprement dite de Gabarus, où l'on trouve  
 deux presqu'isles nommées Desgousins et du  
 Gouverneur, en dedans des quelles est un mouil-  
 lage assez bon pour tous les vents hors ceux de  
 l'est au sud-est par lesquels la mer y est fort  
 grosse. Le fond est de gravier et la terre  
 bonne. Les deux pointes qui forment cette  
 baie sont situées nord-est et sud-ouest. La  
 pointe plate qui se trouve au nord-ouest de l'isle  
 entre la pointe blanche et la côte Morandière,  
 qui n'est qu'à demi lieue de Louisbourg, ren-  
 ferme une anse où les Anglois descendoient dans  
 l'isle en 1745. On y fait aisement de l'eau  
 dans l'anse en dedans de l'isle du gouverneur où  
 l'on trouve deux sources à sept ou huit toises du  
 bord;



bord de la mer, qui coulent dans le Barachois voisin.

On nomme dans ce pais *Barachois* de petits étangs fort voisin de la mer dont ils ne sont séparés que par une grave ou chaussée de cailloux. On ne sauroit faire une lieue le long des côtes de l'Isle Roïale sans en trouver.

Le terrain qui est entre cette pointe de Gabarus et la ville est très raboteux, marecageux et rempli de brossailles. Il s'y trouve par tout dix à douze pieds de tourbe qu'il sera impossible de dessécher et de condenser. L'on ne pourroit d'ailleurs y pratiquer des saignées pour en faire écouler les eaux, toutes les molières étant ceintrées par des rideaux qui tiennent de la nature du roc. Le fond dépouillé de la tourbe n'est qu'un mélange de terre grasse et de pierres rondes qui font un mastic extrêmement dur & penible à remuer. On peut juger de là de la difficulté d'une descente dans cette partie de la baye et de l'embaras de transporter de l'artillerie à travers un pareil terrain. Mais depuis la côte Morandiere éloignée de la pointe au Basque de quatre lieues en descendant la dite côte, jusqu'à la montagne du Diable, il y a plusieurs anses peu éloignées les unes des autres où l'on peut descendre sans courir aucun danger.

Nous

Nous laissâmes cette montagne du Diable derrière nous, et nous rendîmes à la pointe au Basque dite la pointe en dehors qui est à deux lieues. Au pied de la montagne commence un banc de sable qui a une demi-lieue de long sur quarante à cinquante toises de large. On peut y descendre à toute marée quelque tems qu'il fasse, excepté dans une grande tourmente. Les redoutes projetées sur la pointe platte et à la côte Morandiere, ne pourroient même s'y opposer attendu leur éloignement.

Ces redoutes, ainsi que je l'ai déjà dit, n'en seroient pas moins nécessaires. Non seulement elles empêcheroient l'ennemi de descendre trop près de là place ; mais quand même à la faveur du banc de sable du fond de la baye, il reussiroit dans la descente : elles lui nuiroient beaucoup. Il faudroit alors, après avoir franchi un chemin presque impraticable, qu'il attaquât les redoutes pour gagner l'autre chemin ; et il y auroit d'autant plus de danger à le faire, que défendues par des commandans braves et habiles, soutenus par les sauvages et quelques détachemens de la garnison, elles seroient en quelque façon imprenables.

Il y a une anse à un quart de lieue du banc de sable, tirant au sud, vers la pointe en dehors de la dite baye où les batimens mouillent par quatre à cinq brasses d'eau à l'abri de tous vents,

ex-

excepté de celui du nord qui vient par dessus les terres. Cette baie est très propre pour la pêche de la Morue que les anciens habitans y faisoient avec succès avant la dernière guerre; quelqu'uns l'y font encore, mais en tout cet établissement a été fort négligé. Les terres y sont médiocrement bonnes. Elles renferment plusieurs belles prairies qui fournissent de fort bon foin et qui sont propres à nourrir quantité de bestiaux, quoi qu'il y en ait encore beaucoup qui sont en friche.

Nous partîmes de Gabarus le 8, et fîmes route par le havre de Fourché qui en est éloigné de trois lieues. Nous trouvâmes derrière le banc de sable un lac, que nous suivîmes en faisant l'ouest un quart de lieues. Il peut avoir deux cent cinquante brasses de large. Ses bords sont couverts de bois de sapin et ses environs de bois franc propres pour le chauffage. Nous traversâmes une sapinière d'environ quatre vingt toises qui nous conduisit sur le lac Long qui peut avoir un quart de lieues sur deux cent cinquante brasses de large. Ses bords sont couverts de bois franc. Nous le suivîmes environ cent toises et nous arrivâmes au grand lac de Gabarus. Ce lac forme trois bras qui s'étendent bien avant dans les terres du nord, du nord-est et du sud-ouest. La rivière du Barachois de Bellefeuille y prend

y prend sa source dans le bras du nord. Nous la traversâmes en faisant le sud-ouest environ quatre cent toises ensuite un quart de lieue est courant ouest quart de nord-ouest. Ses bords ont peu de bois franc et sont presque par tout couverts de sapins.

A l'extrémité de ce lac nous fîmes un portage de quatre vingt toises et un second portage de quatre cent après avoir trouvé un autre lac de cent cinquante brasses de longueur sur soixante dix de largeur ; et enfin nous arrivâmes au Barachois de Bellefeuille.

Ce Barachois est fort spacieux et forme plusieurs bras très larges qui s'avancent dans les terres du nord-est, du nord et nord-ouest. Ses bords ne sont couverts que de brossailles et de sapins. Son entrée est nord et sud et peut avoir deux brasses de largeur. Il peut y entrer une chaloupe sans charge et encore à marée haute.

En avant de ce Barachois à un quart de lieue le long de la côte est un banc de sable courant nord-est et sud-ouest. Sa situation en pleine côte empêche qu'aucun vaisseau puisse s'y mettre à l'abri des vents ; ainsi quand l'ennemi tenteroit par un beau tems d'y faire une descente, il risqueroit tout, si le mauvais tems survenoit avant qu'il eut rembarqué. Outre cela il auroit mille obstacles invincibles à surmonter s'il entroit

entroit dans les terres et qu'il voulût pénétrer jusqu'à Gabarus par le chemin que nous venons de decrire qui n'est accessible que pour peu de personnes.

Nous laissâmes ce Barachois à ceux qui furent assés temeraires pour y aller échouer et nous entrâmes dans un Auniguen qui nous conduisit, faisant l'est sud-ouest pendant quatre cent toises au Barachois de Marcochet.

Ce Barachois a une lieue de traverse et plusieurs bras dans les terres. Celui qui court au nord-ouest s'enfonce une bonne lieue et demie en formant plusieurs petites isles; son goulet est nord et sud, sa largeur peut être de douze brasses. Les chaloupes chargées y passent à marée haute. Elles évitent une roche qui se trouve à droite en entrant et un banc de sable à gauche. Ces deux écueils ne laissent ce passage sûr qu'en chaloupe et en canot. Il regne sur les devants des Barachois, dont les environs ne sont que sapinage, un banc de sable peu différent de celui de Bellefeuille. A une lieue au large de ces deux Barachois il y a beacoup de battures qui ne découvrent qu'à une brasse, et oette côte en est remplie, ainsi que de hauts fonds qui s'étendent au large depuis le goulet jusqu'au havre de Fourché qui n'en est éloigné que d'un quart de lieue.

Le

Le havre de Fourché est situé sur la côte du sud-ouest de l'île et il est très bon pour la pêche de la morue. Son entrée est d'un difficile accès par les hauts fonds qui s'y rencontrent. Il se sépare en deux bras; l'un court à l'ouest, nord-ouest et l'autre à l'ouest. Ce dernier étoit très bien établi avant la dernière guerre. Les Anglois y mirent le feu par tout excepté à un magasin de cent pieds qui existe encore. Au reste les terres de ce havre ont du foin très bon et en abondance.

Nous partîmes de Fourché le 9, et après avoir fait route un quart de lieues à travers des bois de prusse et avoir trouvé un lac aussi d'un quart de lieue de longueur sur cent cinquante brasses de large, nous parvîmes par un de ses bras que nous suivîmes au Barachois de la grande framboise.

Ce Barachois est situé à une demi-lieue du havre de Fourché. Son entrée qui est nord-ouest et sud-sud-ouest, peut avoir cent dix brasses d'eau dans sa plus grande largeur. Il y a deux battures vis-à-vis son embouchure, ce qui n'empêche cependant pas l'entrée aux charois de cinq à six cordes de bois et qu'on ne puisse mouiller au large. Il s'enfonce une lieue et demie dans les terres et jette plusieurs bras. Celui du nord-nord-ouest forme plusieurs islettes dans son milieu,

**Lieu.** Les terres y sont aquatiques et n'ont rien d'utile que quelques prairies. Elles sont couvertes de sapinage et de broffailles ; mais à travers tout cela il y vient une si prodigieuse quantité de framboises qu'elles ont donné leur nom à ce Barachois, ainsi qu'à celui où nous nous rendîmes par un auniguen faisant l'ouest l'espace de deux cent toises.

Le second Barachois, dit de la petite framboise, est peu considérable ; son entrée n'étant accessible qu'à des canots sauvages. Il a une lieue de largeur nord-est sud-ouest et plusieurs bras qui s'enfoncent environ deux lieues dans les terres en formant plusieurs îles. On prétend que celui qui s'enfonce dans le nord-nord-est, forme une rivière qui se décharge dans le lac de la rivière de Miré.

Nous suivîmes ensuite la côte pendant quatre lieues jusqu'au St. Esprit. Dans cet espace nous ne reconnûmes que deux anses où des chaloupes seulement peuvent mettre à l'abri depuis les vents du ouest, quart nord-ouest, jusqu'à ceux du nord-nord-est. Celle qu'on nomme l'anse au captan est la plus sûre. Mais excepté ces deux refuges pour les chaloupes et les canots, le reste de la côte bordée de rochers et de terres hautes couvertes de sapinages, est tout à fait impraticable.

Le

Le havre du Saint Esprit est une rade foreine, son entrée est nord-est et ouest sud-ouest. Les batimens de soixante à soixante dix tonneaux peuvent y entrer. Ils mouillent dans le milieu de la rade par dix et douze pieds d'eau à marée haute. Il y a deux battures qu'on laisse de chaque côté. Derriere la rade il y a un Barachois qui s'enfonce dans les terres au nord-ouest, une demi-lieue. Il est bordé de prairies. Son embouchure ou goulet a assés d'eau à marée haute pour des charois de cinq cordes de bois.

Le Saint Esprit est bien établi et propre pour la pêche de la Morue. On y trouve beaucoup de prairies. Les terres y sont sablonneuses et couvertes de sapin. Elles sont cependant bonnes pour faire jardinage, aussi il n'y en manque pas et toutes sortes de legumes y viennent fort bien. Quoique ce lieu ait beaucoup souffert dans la derniere guerre, on commence à se retablir des pertes qu'on y a faites.

Le onze Fevrier nous partîmes du Saint Esprit pour l'ardoise où nous arrivâmes le même jour. Dans l'espace de six lieues que nous fîmes, nous trouvâmes un banc de sable où il vient beaucoup d'herbes sur tout des pois sauvages et du percil de Macedoine, espece de seleri sauvage excellent en salade et pour le potage. Ce banc regne depuis le Saint Esprit jusqu'à l'anse de la  
C choux.



choux. Cette anse est petite, on peut y mouiller par les vents du sud-ouest, nord-ouest et nord quart nord-est. Tous les autres y soufflent en plein. Elle peut avoir trois quarts de lieues de circuit et sept à huit brasses d'eau dans son milieu. Il y a deux battures sèches au large de l'anse qu'on laisse par la droite en entrant. La grande rivière débouche dans cette anse. Si son entrée étoit accessible à des batimens de quatre vingt tonneaux, ils pourroient la remonter pendant deux lieues. Ses bords sont couverts de bois franc, de différentes sortes de sapins et pins.

Pendant les quatre lieues qui nous restoient de là jusqu'à l'Ardoise, nous ne vîmes qu'une chaîne de rochers escarpés, et un banc de sable vis-à-vis des isles à Michault qui sont situées à demi-lieues en mer, et où il y a une si prodigieuse quantité de gibier que quelques fois la terre en paroît entièrement couverte. Enfin jusqu'à l'Ardoise la côte est tout à fait impraticable et n'offre à la vûe que précipices.

Le baye de l'Ardoise est divisée en deux parties; la plus petite quoi qu'exposée aux vents qui viennent du large, a été préférée à l'autre, parcequ'elle s'enfonce moins dans les terres et qu'elle a un plus grand volume d'eau. Les batimens sont forcés de louvoyer de tous vents dans  
la

la grande baye et par conséquent d'y demeurer long tems, Ils y mouillent seulement par précaution. Cette partie s'enfonce d'une bonne demie lieue dans les terres et cet enfoncement ne peut être fréquenté qu'en chaloupé. Au reste cette baye est très bonne pour la pêche de la Morue qui y est abondante et très belle. Il y a beaucoup de foin dans ses environs et de bois franc. Les terres y sont trop sablonneuses pour être propres à autre chose qu'au jardinage.

L'on trouve dans cette baye une mine d'Ardoise qui lui a donné son nom. Les bords de la mer où elle est sont fort élevés. Les parties qui sont exposées aux soleils du côté de la mer laissent entrevoir des veines d'Ardoise endurcie à l'air. Cette mine est étendue, et si elle se trouvoit bonne dans son centre, ce seroit un avantage considerable pour la colonie. Nous fumes fouiller en deux endroits, mais nous manquâmes sans doute la bonne veine. Nous ne trouvâmes que des pilles reunies qui se brisoient au moindre effort.

Nous partîmes de l'Ardoise le 13. Nous trouvâmes d'abord une baye spacieuse dont l'entrée est sud-est et nord-ouest. Elle a quatre brasses d'eau, et lorsque les batimens sont entrés, ils trouvent un mouillage de quinze à seize pieds d'eau, fort sûr, excepté par des grands

vents. Le fond de l'ancre n'étant qu'un sable mouvant, s'ils chassoient sur leurs cables, ils iroient se perdre sur les rochers du cap de l'Ardoise, où s'échouer sur un blanc de sable qui regne au fond de cette baie. Cet inconvénient empêche les marins de la fréquenter pendant l'automne où les coups de vents sont fréquens sur la côte ; il ne s'y hazarde alors que quelques voitures pour charger du bois de corde.

On voit à un quart de lieue de cette baie au large, l'isle du sud quart sud-ouest qui peut avoir une demi-lieue. Elle est limitrophe aux terres de la grande isle par le cap du sud-ouest de la baie et est fort couverte de bois francs.

Après être sorti de cette baie nous trouvâmes un petit auniguen et deux barachois dont l'un s'appelle le barachois des sept iflots, mais ils sont trop peu considérables pour m'y arrêter.

Nous suivîmes ensuite un chemin plaqué à travers des bois mêlés, au bout duquel nous découvriâmes le barachois du port Toulouse où nous arrivâmes peu après. Comme ce port est fort sûr, vous permètrés, monsieur, que je vous y laisse jusqu'à ma première lettre. Celle ci est si longue qu'il n'est pas possible d'y ajouter sans fatiguer votre attention. La stérilité de la matière m'obligeroit même à vous demander pardon de l'avoir fixée si long tems. Cependant  
l'in-

L'instruction n'est point inutile, et puisque vous voulés venir parcourir cette île, il faut vous mettre au fait pour l'abordage. Voulés vous de plus sçavoir à combien d'ennemis vous auriés à faire si à l'exemple des anciens Amadis, vous y vouliés seul entreprendre quelque coup important, je puis encore vous en rendre compte depuis Louisbourg jusqu'au port Toulouse. Vous trouverés en tout cent quatre vingt habitans vivant tant bien que mal, mieux cependant du côté de Gabarus où la chasse est abondante, et où les beccasses sont si tenaces dans les terres et si peu sauvages qu'elles se laissent tuer à coups de pierre. Consultez donc votre valeur sur tout cela, et en attendant croyez moi avec le dévouement le plus parfait,

Monfieur,

Votre, &c.



## L E T T R E III.

*Continuation de la description de l'Isle Roïale, de ses côtes à droite, &c.*

**J**E reçois la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire en reponse à ma premiere sur l'Isle Roïale. Je suis charmé que vous soyés content de mon travail, et que vous vous plaigniés seulement que je ne sois pas entré dans un assés grand detail. Ce reproche me rassure sur une autre lettre qui a suivi celle là. Elle ne donnera assurément pas lieu à la même plainte, non plus que celles qui vont la suivre. Quant à ces reflexions qui vous plaisent et qui naissent de la nature des choses, vous conviendrés qu'il faut s'en dispenser tant que durera la description sur laquelle vous ne voulés pas la moindre omission. Ainsi il faut que vous en supportiés la secheresse, car je ne vous crois pas de ceux qui s'amusent à critiquer les ouvrages du Createur, ou à accuser les hommes de n'en avoir pas tiré bon parti, lorsqu'ils ont fait tout ce qu'ils ont pû; et ce dernier point est vrai pour ce qui regarde la grande partie du local de l'Isle Roïale. Je ne prens pas la même affirmative sur ce qui nous restera à traiter après la suite  
- du

du voyage dont je vous ai fait le recit jusqu'au port Toulouse.

Ce port est situé à droite en entrant par le petit passage, et son entrée qui court est et ouest l'espace de trois lieues est d'une largeur inégale. Elle peut être réduite à cent soixante dix brasses. Les batimens de cent cinquante tonneaux n'y feroient passer, y ayant deux hauts fonds au même lieu. Il faut être très habile pour y piloter de petits batimens.

Le port Toulouse est formé par la pointe à la côte et par celle de la Briquette, qui gisent nord-ouest et sud-est. La distance de l'une à l'autre est de trois quarts de lieue. Il y a un chenal où les frégates du roi pourroient passer s'il n'alloit pas en serpentant, ce qui le rend de très difficile accès. On pourroit cependant dans un cas de nécessité en faciliter l'entrée à de gros vaisseaux, si on faisoit la dépense de marquer le chenal à droite et à gauche; alors un batimens pourroit passer au milieu sans risque de s'endommager. Il est d'autant plus facheux que ce port ne soit pas praticable avec toutes sortes de vaisseaux, qu'il presente une perspective charmante et qu'il est aisé à fortifier. On pourroit y construire plusieurs forts sur les différentes pointes qui l'entourent, avec lesquels ou en interdiroit à l'ennemi les approches; mais tel qu'il est aujourd'hui

il seroit presque impossible d'y empêcher une descente, comme vous en allés juger.

Depuis la pointe de l'ancienne intendance jusqu'à la riviere à Tillard, et de cette riviere jusqu'à l'anse de la Briquerie dont les terres sont pierreuses et peu propres à servir, l'on peut descendre par tout très aisément et à couvert de l'établissement. Arrivés près de terre, la Briquerie n'est éloignée des maisons du port que d'une lieue, et de la riviere à Tillard de trois quarts de lieue.

Cette riviere est considerable et utile. Son bassin, quoique peu spacieux est très sûr. Les batimens de cent tonneaux y peuvent entrer et mouïller à l'abri généralement de tous vents. Les habitans du port Toulouse y échouent leurs batimens en hyver. Cette partie est l'unique qui soit dérobée à la vue de l'établissement du roi. Depuis la pointe à Coste il s'allonge un banc de grave qui laisse un petit espace jusqu'à la terre du nord où est cet établissement. C'est dans cet endroit que s'enfonce un bras qui va une demi-lieue dans les terres de l'est, et où il seroit aussi facile de faire une descente que par tout ailleurs.

A l'est sud-est et à une demie lieue du port est située la grande grave qui est formée par une pointe à l'est et une autre à l'ouest. Son entrée est

est sud'ouest et nord-ouest. Les batimens peuvent mouiller à cinq à six brasses d'eau. Elle est encore d'ailleurs à l'abri de tous les vents, excepté de ceux qui viennent par dessus les terres. Il y a deux battures vis-à-vis la pointe à l'est qui découvrent à marée basse, on les laisse à gauche en entrant.

L'anse de la grande grave a un barachois au fond de son extrémité qui s'enfonce plus d'un quart de lieue dans les terres du nord-ouest. Elle est couverte de bois mêlés, ainsi que tout ce qui est aux environs du port Toulouse.

Il faut à présent vous dire quelque chose de l'utilité du port Toulouse. Je vous l'ai annoncé comme très-peuplé; effectivement on y compte deux cent trente habitans sans les officiers et soldats du roi. Tous ces habitans sont industrieux et laborieux. Ce sont eux qui fournissent le plus de denrées à Louisbourg. Ils construisent des batteaux et goielettes; pendant l'hiver ils coupent du bois de chauffage et propre à la construction. Ils défrichent les terres et nourrissent assez de bestiaux et quantité de volaille. Ils ont fait les premiers de la bière très-bonne et antiscorbutique avec les sommités d'une espèce de sapin nommé *Perusse* ou *Pruche*, et tirent du même arbre une gomme qu'ils appellent *therebentine*; espèce de *beaume blanc*.



Ils ont beaucoup d'érables bien ondés, propres à faire des meubles et sur tout des montures de fusil. Cette espece de bois qui est très bonne, a la sève differente de tous les autres. Dans le mois de Mars et d'Avril, les habitans en tirent par trituration cette sève ou liqueur qui est fort agréable au goût, de couleur de vin d'Espagne, bonne pour la poitrine, contre la pierre, et n'incommode point l'estomac. Ils la font bouillir et en font de sucre. Enfin c'est au port Toulouse que les sauvages de l'Isle Royale et de l'Acadie apportent toutes leurs pelletteries et les échangent.

Ce port n'étant qu'à dix huit lieues de Louisbourg et à vingt cinq de l'isle Saint Jean par le lac de Labrador, devient par cette position le lieu de communication de toute l'Isle Royale. L'on peut de là découvrir facilement le moindre mouvement que feroient les Anglois, soit à Canseau ou dans le passage de Fronsac et en donner avis en moins de dix huit heures au commandant de Louisbourg.

Les sauvages qui sont presque tous rassemblés à l'isle de la Sainte Famille dans Labrador et qui sont en ce lieu auprès de leur missionnaire qu'ils respectent, pourroient encore beaucoup servir à ces observations. Ils sont d'ailleurs à portée d'accourir au port au moindre danger, ainsi que  
les

les habitans des isles Madame, du petit Dégrat, de l'Ardoise, du Saint Esprit et de la riviere aux habitans.

Vous voyés, monsieur, que tant de peuples reunis feroient une petite armée qui rendroit ce lieu imprénable, moyenant quelques fortifications qui aideroient à la defense.

Après avoir fait ces considerations utiles, nous partimes du port Toulouse le 20 Fevrier, et fimes route par une riviere qui en est éloignée d'une lieue et demie. Elle se perd dans le petit passage, et a sa source dans un grand bassin situé à un quart de lieue de son goulet dans les terres du nord de l'isse. Sa longueur de l'est à l'ouest peut avoir une demi-lieue et cent cinquante brasses dans sa plus grande largeur qui est allés inégale. Son entrée gît nord et sud. Elle a dans plus d'un quart de lieue de cours quinze à seize pieds d'eau à marée haute, et dans toute l'étendue du bassin il s'en trouve depuis trois jusqu'à cinq. Les batimens du port de cent tonneaux peuvent y entrer. Ils y chargent du bois de construction et de corde.

Le mauvais tems nous obligea de séjourner sur les bords de cette riviere dont les environs sont presque par tout couverts de beaux bois francs. Nous en partimes le lendemain, et après avoir fait un portage d'environ un quart

de lieue au travers d'une sapinière, nous nous rendîmes à l'anse à Decoux située sur les terres des Isles Madame.

Cette anse seroit partie du passage de Fronfac, mais deux îles situées sur l'alignement des terres du nord, limitrophes l'une à l'autre, en font la séparation. Elle a deux entrées aux deux extrémités de ces îles. Celle de l'est qui gît au nord et sud-ouest, est la plus saine. Les batimens du port de cent tonneaux peuvent y entrer et mouïller dans toute son étendue depuis trois jusqu'à neuf brasses d'eau. L'entrée de l'ouest qui gît nord-est et sud-ouest ne peut être fréquentée qu'avec des voitures qui tirent six à sept pieds d'eau à marée haute.

La longueur de cette anse est de trois quarts de lieue sur un demi-quart de large. Elle court est et ouest. Ses bords sont couverts de bois de sapin; et à un quart de lieue dans les terres, on trouve toutes sortes de bois franc propre pour la construction de petits batimens.

En sortant de cette anse nous fumes traverser le petit passage au dessus de l'île brûlée, et nous arrivâmes aux îles Madame après avoir fait un trajet de cent cinquante brasses au plus.

Le détroit de Fronfac qui sépare l'Île Roïale de la terre ferme est une des entrées du golphe Saint Laurent. C'est celle où l'on passe tous  
jours.

**jours** pour la communication journaliere de **Louisbourg** avec l'isle **Saint Jean**, la baye verte, **Chedaik**, la baye des chaleurs, **Gaspée** et le reste du **Canada**, tant parceque la route est plus courte de ce côté, que par l'avantage d'y trouver des relâches en des mouillages sûrs, soit qu'on soit surpris du mauvais tems ou contrarié par les vents. Ce passage n'est guère connu que des **Caboteurs** de l'Isle **Roïale** qui font cette communication avec de petits batimens. Il deviendra plus interessant à mesure que le pays se peuplera. Il est bon et très aisé pour toutes sortes de vaisseaux et quiconque l'a vû une fois peut se charger de les piloter. Ce détroit est à cinq ou six lieues au nord-ouest de **Canseau**. Il gît à peu près nord-ouest quart de nord et sud-est quart de sud avec environ quatre lieues de longueur et tout au plus demi-lieue de largeur. Il n'a même que trois cent toises dans un endroit.

Les isles **Madame** sont situées devant l'embouchure du détroit de **Fronsac** du côté du sud est, elles s'étendent entre le port **Toulouse** et **Canseau**, formant à droit et à gauche deux issus qu'on appelle le grand et le petit passage pour arriver à l'entrée du détroit. Le grand passage est celui qui separe ces isles **Madame** de la terre ferme, tous les vaisseaux peuvent y passer. Le  
petit

petit est formé par la principale de ces îles et l'île Royale, il est rempli d'îlots. Il n'y a de fond que pour de petits batimens.

Cette île a à près de quatre lieues de long sur une lieue et demie de large. Sa longueur court est et ouest ainsi que le passage et sa largeur nord et sud. Elle est coupée et traversée en deux endroits par des bras de mer qui la divisent en trois et à peine y-a-t'il du fond pour les chaloupes, c'est pour cela que quelques habitans disent les îles Madame.

Le terrain n'y est pas propre à être cultivé, car outre qu'au printemps les brumes y sejournerent continuellement, la terre n'est qu'un composé d'argille et de pierres brutes qui sont entassées les unes sur les autres. L'intérieur est couvert de bois de hêtre, de merisier et les bords de prusse et de sapin.

Les habitans des Îles Madame qui sont au nombre de cent treize, vivent comme ils peuvent; c'est à dire qu'étant mal à leur aise par la sterilité de leur terrain, ils subsistent par quelque petit commerce; les uns par la pêche et la chasse dont ils se nourrissent; les autres en cabotant l'hiver et l'été et en faisant du bois de chauffage qu'on leur achette à cinq livres la corde rendu sur la côte. Le peu de bêtes à corne qu'ils peuvent nourrir, est aussi un grand soulage-

soulagement à leur misère. Elle est si grande qu'elle excita notre compassion.

Nous quittâmes donc ce pays sans autre regret que celui d'y laisser des malheureux. Nous prîmes un canot pour nous rendre au petit dégrat. Nous suivîmes la côte en partant de l'anse à Découx qui est située vis-à-vis du port Toulouse, et à un quart de lieue du Cap à la Ronde dont on ne sauroit approcher. Tout les bords en sont escarpés. On y trouve encore beaucoup de battures et de hauts fonds au large.

Après avoir quitté cette anse nous entrâmes dans celle du petit Dégrat qui est formée par le Cap à la Ronde et le Cap à gros nez, distant l'un de l'autre d'environ une lieue. Elle s'enfonce une bonne lieue dans les terres, en gardant un grand arrondissement. Au fond et à deux cent brasses les batimens peuvent mouiller à cinq ou six brasses d'eau à l'abri de tous vents excepté ceux d'est nord-est. Il est vrai que le voyage n'y seroit pas sûr dans le tems des grands vents de l'automne; cependant lorsque les Anglois étoient maîtres du pays, ils frequentoient cette anse avec des batimens de trois cent tonneaux pour y charger du bois de corde. Ils sont plus hardi que nos caboteurs.

Ces

Cette anse a dans son milieu trois petites îlettes qui se communiquent et paroissent dans quelque état que soit la mer. Les petits bati-mens s'y mettent à l'abri des vents d'est, sud-est et sud-ouest ; mais il faut bien prendre garde à une batture qui est entre la terre et ces petites îles. Il y a un passage entre elles et cette batture, et un autre entre la batture et la terre. Il y a une seconde batture située à un quart de lieue du Cap à la Ronde qu'on peut laisser sans danger à droite ou à gauche en entrant, y ayant un passage entre elle et le cap. Une partie des terres est chargée de bois francs et l'autre de sapins.

L'anse du petit Dégrat n'est éloignée de son havre que d'un quart de lieue. Leurs eaux se communiquoient avant la guerre dernière par le moyen d'un canal qu'un coup de vent a rempli à son goulet seulement. Les charois du port de cinq à six cordes de bois y passent chargés.

Ce canal étoit d'une grande commodité pour les pêcheurs qui alloient porter leurs denrées à Louisbourg, parce qu'ils se trouvoient, aussitôt qu'ils étoient sortis de la grande anse à travers le barachois de l'ardoise dans moins d'une heure, au lieu qu'à présent ils sont obligés de sortir par l'entrée du havre du petit Dégrat, de doubler le cap à gros nez qui s'avance beaucoup

en

en mer, et de se mettre à quatre à cinq lieues au large pour attraper l'Ardoise, ce qu'ils ne font pas toujours sûrs de faire dans vingt quatre heures, car on juge bien que lors qu'ils sont forcés par les vents contraires, ils sont obligés de relâcher plutôt que de s'exposer à douze ou quinze lieues en mer.

Ce passage étoit aussi fort utile aux pêcheurs au petit Dégrat, puisque quelque vent qu'il fit, ils pouvoient sortir et rentrer leurs chaloupes dans leur havre.

La dépense pour rendre cette communication praticable en retablissant ce canal, n'iroit qu'à trois cent livres. Cette somme en elle même très modique, l'est encore plus comparée à l'utilité qu'elle apporteroit.

Cette anse est d'ailleurs très bonne pour la pêche pendant le printems. Elle a au fond de son extrémité sur les bords de son plein des graves superbes pour la secherie de la morue qui y est très abondante.

Le havre du petit Dégrat est situé sur la côte du sud-est des Isles Madame vis-à-vis du fameux port de Canseau distant l'un de l'autre de trois lieues. Ils gissent sud sud-ouest et nord nord-est.

Le havre du petit Dégrat est formé par la pointe à la riviere située sur les terres du nord-ouest



ouest et par le Cap de Fer situé sur celles du sud-est. Son entrée qui peut avoir un demi-quart de lieue de large gît nord-est et sud-ouest.

Ce havre qui s'enfonce une demi-lieue dans les terres du nord-est, conserve presque par tout sa même largeur. Il a une batture à son entrée à cent brasses environ et vis-à-vis le Cap de Fer. On la laisse à droite en entrant et après l'avoir évitée, on vient ranger les terres, en suivant le chenal qui y passe. Les rochers qui sont fréquens sur la gauche, empêchent les chaloupes mêmes de fréquenter ce côté à marée basse, tandis qu'on ne peut s'y risquer sans danger. Au reste ce havre n'est praticable que pour des vaisseaux de cent cinquante tonneaux ou plus n'y ayant dans son chenal à marée haute que douze à treize pieds d'eau. Lorsque les bâtimens y sont entrés, ils vont mouiller dans l'anse aux navires où ils sont à l'abri du sud-ouest qui regne dans cette partie pendant le printemps.

Les terres du petit Dégrat sont par tout mêlées de rochers et de cailloutage et couvertes de tourbes sur leur superficie, pourquoi les habitans ne s'y occupent que de la pêche, et ils y réussissent, la morue étant en ce lieu la plus belle et la plus abondante de toute l'île : aussi  
parmi

parmi ses habitans qui sont au nombre de cent trente sept, la plus grande partie sont pêcheurs.

Nous partîmes le 26 Fevrier du petit Dégrat et fîmes route pour le havre du grand Nericka qui en est éloigné d'une demi-lieue, nous entrâmes dans des terres entièrement couvertes de diverses sortes de bois.

Le havre du grand Nericka est un des plus beaux ports qu'il y ait dans le pays et propre pour la pêche de la morue en bâtiment. Il est formé par les terres des Isles Madame et par l'Isle à Pichot. Il a deux entrées; celle de l'est est la meilleure. Elle gît nord et sud-ouest. Elle a un quart de lieue de large. Il y a trois battures vis-à-vis l'Isle d'entrée qu'on laisse à gauche en entrant. Il faut ranger avec grand soin les terres de ce côté là pour éviter ces battures, parce qu'elles se trouvent situées presque au milieu de la premiere entrée. La seconde entrée qui est à l'ouest gît ouest nord-ouest et sud-est. Elle a environ une demi-lieue de large, et n'est praticable qu'avec des batimens de cinquante tonneaux.

Ce havre qui est très vaste, s'enfonce une grande lieue dans les terres du nord-est qui sont couvertes de toutes sortes de bois franc.

En quittant le Grand Nericka nous entrâmes dans le havre du petit Nericka où les  
petits

petits bâtimens peuvent seuls entrer. Sa grandeur ne consiste que dans plusieurs anses et barachois qui se forment dans l'intérieur des terres, assés couvertes de bois franc.

Nous suivîmes ensuite la côte jusqu'au Cap Rouge où nous traversâmes le petit passage pour aller à la riviere des habitans distante d'environ neuf lieues du havre du petit Nericka. Nous suivîmes les rives droites du petit passage jusqu'au grand bassin de cette riviere des habitans, qui se perd dans ce petit passage de Fronfac.

L'entrée du bassin qui gît est ouest, a sept brasses d'eau à marée basse, mais cette profondeur n'est pas égale par tout. Ce bassin a une lieue de long sur un quart de large et court dans l'est-nord-est. On y trouve trois battures qui sont situées à un quart de lieue à droite au large du goulet de la riviere. Elles ne sont pas fort nuisibles aux voitures qui entrent en louvoyant. Sur les bords du bassin il y a de fort belles prairies abondantes en foin.

La riviere aux habitans court six lieues dans les terres en serpentant. Elle forme un autre bassin à demi-lieue de son entrée où est située l'Isle Brulée. De là on ne peut aller plus avant, pas même dans des chaloupes, à cause du fault de la riviere. Dans le reste qui n'est qu'un

qu'un plaqué, on pourroit faire de belles prairies qui, jointes à la quantité de bois francs et de beaux sapins, aideroient beaucoup aux habitants qui ne sont qu'au nombre de trente, l'un des quels y a établi un moulin à scie dont il fait de beaux et bons madriers. Il s'y trouve beaucoup de pins et même du chefne et d'autres bons bois. Au reste les terres ne sont bonnes tout au plus que pour du bled noir, de l'avoine et du seigle. Leur richesse consiste en bestiaux.

Notre voyage sur les côtes de cette partie de l'isle étant terminé en cet endroit, nous revîmes sur nos pas au Port Toulouse. Les préposés du Comte de Raymond avoient ordre de le poursuivre en retrogradant de l'autre côté de Louifbourg; mais je ne pûs les accompagner; une fluxion de poitrine m'obligea de retourner chez moi, ainsi vous vous contenterés, s'il vous plaît, d'un peu moins de détail pour le reste de ma description; vous y gagnerez peut être moins d'ennui, et assurément vous n'y perdrez pas grand chose; les lieux qui restent à decrire étant moins habités et moins fréquentés que ceux dont je vous ai parlé. Je vous promets pourtant en dédommagement de ne rien omettre sur l'isle Saint Jean, que j'ai aussi parcourue. Comme elle est moins connue que l'Isle Roiale,

mon

mon exactitude vous deviendra plus utile. Mais il faut vous laisser respirer et vous rappeler seulement combien je suis, &c.

#### L E T T R E IV.

*Continuation de la même description, de ses côtes à la gauche, et de partie de l'isle Saint Jean.*

MONSIEUR,

**V**OUS ne devés pas en conséquence de ma dernière lettre, vous attendre à des détails aussi circonstanciés de l'Isle Royale que ceux que je vous ai déjà faits ; ils seront pourtant suffisants pour vous laisser peu de chose à désirer. Nous voici retournés à Louisbourg après avoir fait le tour des côtes à droite. Voïons à présent ce qu'on trouve sur les mêmes côtes à gauche. D'abord ce sera le Cap de Lorenbec qui est au nord-est de Louisbourg et n'en est pas éloigné. Il s'y trouve un port du même nom et celui de la Balaine. L'accès de ces deux petits ports est difficile. Ils ne sont propres que pour de petits batimens et des établissemens de pêche dont il y en a plusieurs. L'on trouve ensuite l'islot nommé Portenove à environ deux lieues à l'est quart de nord de la

tour

teur du fanal de Louisbourg et à près d'un quart de lieue de distance de la côte. Il y a entre Portanove et la côte une roche sous l'eau sur laquelle se perdit en 1725, la flutte du roi le Chameau. La mer y brise de tous les tems. Le baye de Menadou que l'on trouve ensuite, a dans son entrée demi-lieue de large et deux de profondeur. Vis-à-vis de cette baye est l'isle de Scatari dont la baye de Miré n'est séparée que par une langue de terre fort étroite. Elle est de figure à peu près triangulaire, elle a environ deux lieues de longueur est et ouest, séparée de l'Isle Royale par un bras de mer d'un mille de large qu'on appelle le passage de Menadou. Il peut y passer des vaisseaux de guerre qui n'auroient à craindre que les batteries du côté de l'Isle Royale; on les évise en rangeant celui de Scatari qui n'est point dangereux.

L'on voit deux îlots ou plutôt deux rochers noirs à la pointe du nord-est de Scatari nommés Cormorandieres. On peut sans risque les approcher de près du côté du large avec les plus gros vaisseaux.

Le sol de l'isle de Scatari est couvert de mousse encore plus légère que dans aucun autre endroit de ce pays; on y enfonce presque par tout, et souvent cette mousse ne fait que couvrir

couvrir l'eau qui l'a produite. On y trouve un grand ruisseau, plusieurs petits et des barachois, sur tout dans la partie orientale. Il y a deux familles de pêcheurs.

La profondeur de la baie de Miré est de huit lieues et son entrée en a deux de largeur. Elle se retrait cependant et plusieurs petites rivieres s'y déchargent. Les grands vaisseaux la remontent jusqu'à six lieues et y trouvent de bons mouillages à l'abri des vents. L'on trouve encore dans ces mêmes endroits plusieurs autres petites isles et rochers que la mer ne couvre point et qu'on voit de loin.

La baie de Morienne est audeffus. Elle est separée de la baie de Miré par le Cap Brulé et un peu plus haut est l'isle Platte. Il y a entre ces isles et ces rochers de bons abris et on n'y court aucun danger.

Je vous parlerai plus long de l'Indienne qui est aussi une baie. Elle est à trois lieues de là en remontant au nord-ouest. Cette baie ou plutôt ce havre est très petit et n'est presque bon que pour la pêche, ne pouvant donner entrée qu'à des batimens d'environ cent vingt tonneaux. Le peu d'habitans qui y sont negligent absolument l'agriculture. Cependant il devient un lieu remarquable par le fort que les Anglois y firent construire pendant la dernière guerre

guerre dans l'endroit nommé le Cap à Charbon, à cause d'une mine de Charbon qu'ils y ouvrirent. Ce fort étoit tel qu'avec cinquante hommes ils pouvoient se défendre des irruptions des sauvages et conserver la mine. Cette mine fut ensuite fort utile aux François, puisqu'elle servoit à chauffer la troupe de Louisbourg; l'intendant de la colonie permettoit même quelque fois à ceux qu'il vouloit favoriser, de charger de ce Charbon dans leurs batimens pour servir de lest. Mais le feu prit ou fut mis à la mine pendant l'été de 1752. et le fort fut entierement consumé.

La baye des Espagnols n'est qu'à deux lieues au nord de l'Indienne. Elle est fort profonde. Toutes sortes de vaisseaux peuvent y entrer. Elle se partage en deux bras; l'un du côté du sud, et l'autre de l'ouest. Quelques habitans de l'Acadie s'y sont établis et y ont commencé quelques défrichés qui jusqu'ici n'ont presque rien produit, il y a beaucoup de bois sur ses bords, de la pierre à chaux, une sorte de pierre plate propre pour la construction, deux mines de Charbon de terre, mais très peu de pacages. De cette baye à l'entrée de la petite Labrador il y a deux lieues, et l'île Verderonne qui la separe de la plus grande entrée, en a autant. Cette île Verderonne

D

appar-



appartient à M. le Poupet de la Bastarderie.

Labrador est une espèce de golphe qui a plus de vingt cinq lieues de long et trois ou quatre de large. Il est très considérable et s'étend, comme je l'ai déjà dit, depuis le portage de Obetkant jusques et bien près du Port Toulouse. Ses bords sont fournis de diverses sortes de bois, et l'on y trouve une carrière de pierre de taille et une de plâtre. Tous ces endroits sont très bons pour la pêche de la morue qui y est fort abondante, ainsi que pour la culture de plusieurs sortes de grains. Aussi est ce le lieu le plus peuplé de l'isle. On ne compte qu'une lieue et demie de la grande entrée de Labrador au Port Dauphin. On mouille au large en toute sûreté entre les isles à-Ciboux.

Le Port Dauphin qui est très beau, s'appelloit auparavant le Port Sainte Anne ; il a deux lieues de circuit. Une langue de terre le ferme presque entièrement et n'y laisse de passage que pour un vaisseau. A peine les vaisseaux y sentent ils les vents à cause de la hauteur des terres et des montagnes qui l'environnent ; d'ailleurs les vaisseaux peuvent approcher des bords sans danger ; mais il peut y entrer toutes sortes de vaisseaux et même de quatre

quatre cents tonneaux. La baie est assez grande pour en tenir jusqu'à mille. Il est précédé de la grande baie de Sainte Anne couverte du côté du sud-est par les deux îles Ciboux, et le Cap Dauphin, et du côté du nord par la côte qui court au nord nord-est quatre degrés nord dans la même direction jusqu'au cap enfumé, distant de sept lieues de l'entrée du Port Dauphin.

Le cap enfumé est très remarquable non-seulement par sa grande hauteur, mais encore par deux falaises fort blanches qui sont du côté du sud-ouest de la pointe de ce cap. On nomme ces deux falaises les voiles du cap enfumé.

La France fut long tems indéterminée entre ce port et le havre à l'Anglois pour l'établissement du quartier général de la colonie. Il est certain que par sa position et la difficulté de l'aborder, il étoit facile de le rendre imprenable à peu de frais. Cependant cette même difficulté pour l'abordage détermina au parti contraire. Je crois qu'on s'est déjà repenti, et qu'on aura lieu de se repentir encore, d'avoir préféré la commodité à la sûreté. L'établissement du havre à l'Anglois coûte infiniment plus, et on a la triste certitude qu'il n'est pas

imprenable, comme on prétend que l'auroit été celui-ci.

La grave du Port Dauphin a plus d'étendue que dans aucun autre port de l'isle, et quoi qu'en outre la morue y soit très abondante, ce n'est point encore le seul avantage du lieu ; le voisinage de Labrador et de Niganiche rend facile la reunion des habitans et des sauvages dans les occasions necessaires.

Les batimens qui font la pêche à Niganiche sont obligés par une ordonnance du roi de se retirer au Port Dauphin vers le 15. Aoust, à cause des vents qui regnent alors et qui les mettroient d'ailleurs dans un grand danger. Arrivés à ce port les pêcheurs qui montent ces batimens, étendent leurs morues, et trouvent encore place sur cette grave que la nature semble avoir faite à plaisir. L'on y voit quelque fois rassemblées à cet effet jusqu'à cent cinquante chaloupes.

Il est vrai qu'au Port Dauphin même on ne fauroit faire la pêche en chaloupe, mais on peut s'y servir de batteaux comme en bien d'autres endroits. Cet inconvenient est d'ailleurs assez compensé par la fertilité des terres, par la quantité de bons bois et sur tout de chênes qu'on y trouve. Enfin ce port qui n'est qu'à vingt lieues de Louisbourg, fournit à cette ville

ville une grande partie de ses denrées et mille cordes de bois par an pour son chauffage.

Après le Port Dauphin on trouve Niganiche qui n'est qu'une rade foreine où les navires ne font point en sûreté; mais elle est très abondante en morue. Cependant comme il la faut quitter dans un certain tems, et que d'ailleurs les terres n'y produisent rien, il n'y a presque point d'habitations. Le peu d'habitans qu'il y a sont même obligés d'aller chercher du bois de chauffage au Port Dauphin.

On trouve en quittant Niganiche l'anse d'Ouarachouque, le havre d'Aspé, le Cap Nord, l'anse St. Laurent et le cap du même nom. Le Cap Nord ou la montagne qui le forme est une presqu'isle qui tient à l'Isle Roïale par un terrain bas. Mais tous ces endroits ne sont ni habités ni ordinairement fréquentés, ainsi que Limbäck, l'anse aux Basques, la rade aux Saumon et les isles aux loups marins et au juste-au-corps; ainsi je crois que vous trouverés bon que je les obmette dans la description détaillée de l'Isle Roïale qu'enfin je finis.

Je devrois peut-être aussi finir ici ma lettre pour ne point y confondre deux differents objets; mais les occasions de vous envoyer mes observations sont si precieuses et votre curiosité

si impatiente, qu'il faut céder à celle-ci et profiter des autres. Passons donc tout de suite de l'Isle Royale à celle de Saint Jean ; aussi bien si la mer separe ces deux isles, l'intérêt des puissances qui les possèdent, les réunit.

L'Isle Saint Jean est la plus grande de toutes celles qu'on trouve dans le golphe St. Laurent. Elle a même sur l'Isle Royale l'avantage d'avoir des terres très fertiles. Elle a vingt deux lieues de long et environ cinquante de circuit, un beau port et bien sûr, des bois de toutes especes en quantité et la facilité de la pêche autant que par un endroit de ses côtes. Elle avoit été négligée ainsi que l'Isle du Cap Breton, lorsque la nécessité qui fit ouvrir les yeux sur cette dernière, les fit ouvrir également sur l'autre. On s'est donné depuis de grands soins pour son établissement, mais point encore allés au regard à son utilité. Ce sera sur un voyage que j'ai fait sur ses côtes et non sur des relations souvent defectueuses, que je vous en ferai la description.

Quoique l'Isle St. Jean obéisse à un commandant particulier, ce commandant reçoit ses ordres du gouvernement de l'Isle Royale, et y rend la justice conjointement avec le Subdélégué de l'intendant de la Nouvelle France. Ils font leur résidence au Port la Joye, et le gouverneur de

de Louisbourg leur fournit une garnison de cinquante à soixante hommes.

C'est de ce port que nous partîmes au commencement du mois d'Août 1752. Nous remontâmes la rivière du nord-est jusqu'à sa source d'où nous nous rendîmes au havre Saint Pierre, après avoir fait un portage de quatre lieues à travers d'une plaine très bien cultivée et chargée de toutes sortes de grains.

Après avoir séjourné dans ce havre dont je vous parlerai si après, nous fîmes voile pour la côte du sud, et nous arrivâmes le même jour à l'anse à Matieu. Cette anse est située au sud de l'île, à trois lieues de la presque île des trois rivières et à six de la pointe de l'est. Elle est fermée au sud par le Cap à David et au nord par celui de la souris, distans l'un de l'autre d'environ une lieue. Elle s'ensonce dans les terres du ouest une demi-lieue et conserve presque par tout la même largeur. Le havre à Matieu n'est point établi. Il est situé au nord et court une lieue à l'ouest dans les terres. Sa plus grande largeur assés inégale, est d'un demi quart de lieue, et celle de son chenal d'une portée de mousquet sur neuf à dix pieds d'eau à marée basse.

Le havre de la fortune est situé à l'autre extrémité de l'anse à Matieu et court une lieue

dans les terres du sud-ouest. Il peut avoir un mille dans sa plus grande largeur et sept pieds d'eau à marée basse sur la barre.

Les terres des environs sont bonnes et propres à la culture. On y trouve de plusieurs sortes de bois, et prodigieusement de renards, martres, lapins et perdrix qui s'y cachent. Les rivières qui y sont très poissonneuses, sont bordées de prairies qui portent de fort bon foin. Il est vrai que c'est en petite quantité, mais on l'augmentera en poussant ces prairies jusqu'aux terres hautes très propres à cet effet. Les habitans qui y sont établis, vièrent de l'Acadie pendant la dernière guerre et sont au nombre de quarante huit.

Nous partîmes du havre de la fortune et fîmes route pour la pointe de l'est ; après avoir doublé celle du havre à Matieu, nous passâmes un peu au large du havre à la Souris. Ce dernier havre s'enfonce une lieue et demie dans les terres du nord en jettant un bras dans la partie de l'est. Son entrée n'est praticable qu'avec des chaloupes du port de trois à quatre cordes de bois. Nous trouvâmes ensuite deux petits havres distans l'un de l'autre d'une lieue dont l'un cours à l'ouest et l'autre au nord-ouest. On n'y peut aller qu'en chaloupe ou en canot. Il y a peu de foin dans ce lieu, mais

mais les terres, quoiqu'un peu hautes, y paroissent bonnes à être cultivées. Elles sont couvertes de bois de toutes especes propres à la construction de petits batimens.

A deux lieues de ces petits havres, nous trouvâmes celui de l'Escouffier. Son entrée court nord et sud. Il est d'une mediocre largeur et se disperse en deux bras qui courent est et ouest. Celui de la droite en entrant à une lieue de long sur un quart de large, et celui de la gauche trois quarts de lieue.

Il y a de fort belles prairies sur les bords de ce havre qui n'est praticable qu'en chaloupes. Au reste ce n'étoit anciennement qu'une anse, les vents et les grandes marées y ont élevé des dunes de sable qui le separent de la mer. Après avoir côtoyé deux lieues nous doublâmes la pointe de l'est que nous trouvâmes deserte, parcequ'un incendie avoit obligé les habitans à la quitter pour aller s'établir deux lieues plus loin encore sur la côte du nord. Le lieu qu'ils ont choisi pour azile est plus avantageux que celui dont le feu les a chassés. Ils peuvent y faire de grands défrichés, ce qu'ils ont fait aussi autant que leur extrême pauvreté occasionnée par cet accident, a pû le leur permettre. Ils sont en tout au nombre de vingt deux.



Nous continuâmes notre route en côtoyant la mer pendant six lieues jusqu'à l'étang du naufrage. Cette côte, quoi qu'allés unie, ne présente à la vue que desert où le feu a passé, et plus avant les terres sont couvertes de bois franc. Un seul habitant que nous trouvâmes, nous assura que les terres des environs de l'étang sont très bonnes, aisées à cultiver, et que tout y vient en abondance. Il nous en donna une preuve qui nous fit plaisir, c'étoit le peu de froment qu'il avoit eu la faculté de semer cette année là ; effectivement rien n'étoit si beau que ses épis qui étoient plus gros, plus longs et mieux garnis que ceux d'Europe.

Ce fut à l'occasion d'un naufrage qu'un bâtiment François se sur cette côte, qu'on a donné à l'étang le nom d'Etang du naufrage. Quelques passagers, après que le vaisseau se fut perdu à quatre lieues en mer, se sauvèrent sur des débris et furent les premiers qui s'établirent au havre Saint Pierre. Au reste l'étang s'enfoncé un quart de lieue dans les terres au sud-ouest. Sa largeur à son extrémité est d'une portée de canon de quatre livres de balle. Il s'y décharge un grand ruisseau qui ne tarit jamais, parce qu'il est entretenu par deux sources qu'on trouve à deux lieues et demie dans les terres d'ouest sud-ouest. Ce ruisseau peut fournir  
allés.

abbe d'eau, perçus en tous tems et malgré les gelées à plusieurs moulins qu'on y a construits.

La côte depuis le havre de la fortune jusqu'à celui de Saint Pierre où nous arrivâmes le 14 Août après avoir encore côtoyé pendant six lieues depuis l'étang, fourmille de gibier de mer et de terre, comme aussi de poissons des plus rares estimés chez nous. Cette abondance fut d'un grand secours aux pauvres malheureux qui s'y sauyèrent, ainsi que je l'ai dit ; mais le ciel ne leur fut point pitoyable à demi ; car les sauyages qui alors habitoient seuls l'île, s'humanisèrent pour eux et leur aidèrent à se soutenir et à s'établir. Ils leur partagerent même leur chasse dont les loutres et les rats musqués faisoient la plus grande partie.

Le havre Saint Pierre est situé sur la côte du nord de l'île. Son entrée qui est fermée par des dunes, fait l'est et le sud. Elle peut avoir environ un demi-mille dans sa plus grande largeur. Son oriental nord et sud-est, est sûr à marée haute. Il a par tout quinze à seize pieds d'eau : ainsi un bâtiment qui tire dix et douze pieds, peut y entrer.

Pour rendre l'entrée de ce havre d'un facile accès, on croit qu'il faudroit y jeter depuis le pied de la dune de l'est jusqu'au bord du che-

nal, une levée assés haute pour forcer les eaux des courans ainsi que la riviere, de passer par le chenal, parce qu'alors ne passant plus sur les terres, leur rapidité enleveroit la barre qui arrête à l'entrée du havre.

La pêche de la morue se fait avec succès au havre Saint Pierre. Elle est même d'une espece superieure en grosseur et grandeur à celle qu'on pêche sur les côtes de l'Isle Roïale et en plus grande quantité ; mais elle est difficile à fêcher, ce qui oblige les pêcheurs d'en faire des envois aux autres isles de l'Amerique. Cette morue seroit excellente pour saller verte, tronçonnée en baquet et propre à envoyer en Europe.

L'établissement du havre Saint Pierre est d'une grande conséquence, tant par le commerce de la morue que par celui que ses habitans peuvent faire dans l'interieur de l'Isle. Mais pour le rendre solide et durable, l'essentiel est la culture des terres et l'accroissement des prairies, pour y entretenir des bestiaux de toutes especes, et sur tout des bêtes à laine. Par là on pourroit en parquant souvent les bestiaux, ameliorer les terres hautes, y faire des prairies et des champs dont les moissons en tous genres de grains seroient abondantes, car si les habitans pouvoient avoir des facultés  
pro-

proportionnées à l'entreprise, leurs terres ne leur laisseroit rien à desirer pour satisfaire à leurs besoins, ils ne tireroient des étrangers que le sel, des lignes, des hameçons et les autres utensils de pêche. Ils pourroient alors vendre leur morue à plus bas prix, ce qui augmenteroit considérablement leurs richesses. On pêche aussi dans ce havre du flaitan, des rayes, des barbillons, maquereaux, gasparaux et harangs en quantité. Dans plusieurs étangs et lacs qui sont le long des dunes, on trouve de belles truites et si prodigieusement d'anguilles que trois hommes en vingt quatre heures peuvent en remplir trois barriques. Enfin il se trouve ici, comme dans bien d'autres endroits de l'Isle, quantité de gibier et particulièrement des ortolans et des lapins blancs d'un goût exquis. Il n'est donc pas surprenant que dans un pays où tout honnête homme seroit bien aise d'habiter, en aimant un peu le travail, il y ait plus d'habitans qu'ailleurs. Nous en comptâmes dans ce havre trois cens trente neuf.

Il est vrai que quelques uns d'entr'eux quoique comptés parmi les habitans du havre St. Pierre, ont leurs terrains au havre aux fauvages. Ce dernier havre n'est qu'à une lieue du premier.

Le

Le havre aux Sauvages s'enfonce une demi-lieue dans les terres du sud et se divise en deux bras. L'un court dans le sud-sud-ouest un quart de lieue, ayant à son extrémité un ruisseau qui fait aller un moulin à grain; l'autre court dans l'ouest-nord-ouest une demi-lieue. C'est aux environs de ce havre que croit le plus beau bled qui soit dans l'île.

De ce havre nous nous rendîmes à celui de Tracadis après trois lieues de chemin, et nous y trouvâmes la même facilité pour la pêche et pour l'agriculture; aussi les habitans y paroissent-ils aises autant qu'ils sont laborieux.

L'entrée du havre de Tracadis est formée par la coupe des dunes à ses deux extrémités est et ouest. Leur distance est d'un demi-quart de lieue. Son chenal qui a soixante brasses de large, court nord-nord-est et sud-sud-ouest. Il est par tout égal et de seize pins d'eau à marée haute. Une barre de sable qui traverse un peu au large n'en permet l'entrée qu'aux batimens qui tirent onze à douze pieds d'eau. Cette barre court est et ouest. Du reste il est beau, spacieux et s'enfonce deux lieues derrière les dunes de l'est, ensuite une lieue dans les terres du sud. Il conserve cependant sa largeur jusqu'à son extrémité. La côte de l'ouest qui seule est habitée, a de fort belles levées et les terres des  
environs

environs sont couvertes de toutes sortes de bois. On trouve aussi sur les bords des prairies où le foin est très abondant.

Nous comptâmes dans ce havre et dans l'étang des bergers qui en dépend, soixante dix-sept habitans. Ensuite nous en partîmes pour nous rendre à Maitoa.

Je crois, Monsieur, qu'il n'est pas besoin que je vous dise que dans tous ces dénombremens, je ne comprends point les Sauvages. Vous vous sentez bien doute que je les garde pour un article particulier. J'ai cru en effet par cet arrangement mettre plus d'ordre dans ce que j'ai à vous dire, mais n'en est ce point assez pour cette fois, et puis qu'il m'est impossible d'achever la description de l'île St. Jean dans cette lettre, ne vaut il pas autant en remettre la tâche à un autre? Oui sans doute, direz-vous peut-être? Il faudra cependant que vous me pardonniez encore une heure d'ennui en faveur de la nécessité de vous bien faire connoître une île jusqu'à présent peu connue. Je vous fais pourtant grâce pour le moment à condition que moins je vous en ferai à l'avenir, plus vous serez forcé de me croire.

Votre, &c.

LETTRE

## L E T T R E V.

*Suite de la description de l'Isle St. Jean, et de ses productions.*

MONSIEUR,

**V**OUS recevrez cette suite de la description de l'Isle Saint Jean en même tems que le commencement, parceque le vaisseau qui devoit porter ma dernière lettre a séjourné plus long tems que je n'avois crû. Nous en étions resté à notre départ de Tracadie pour nous rendre à Malpec, et c'est de là que je continuerai mon voyage.

Nous partîmes de Tracadie le 22 Aoust par un très mauvais tems. Après une heure de navigation nous nous trouvâmes dans le milieu du havre du petit Racico. Son entrée qui est nord-nord-est et sud-sud-ouest n'est praticable qu'en chaloupe et encore faut il que la mer soit haute et dans une bonace.

Les terres des environs de ce havre sont propres pour la culture et chargées de toutes sortes de beaux bois-francs bons pour la batisse; mais ce qu'il y a de remarquable c'est qu'on peut y construire des batimens, chaloupes, et canots ainsi que des pirogues.

Le mauvais tems nous obligea de relacher au havre du grand Racico qui a une entrée de  
cent

cent vingt brasses de large nord-est et sud-ouest. Deux de ses bras courent l'un dans l'est sud-est environ trois lieues du côté du petit Racico et l'autre va demi-lieue au sud-ouest. Ces deux rivières qui sont très rapides, ont sur leurs bords quantité de beaux bois propres à bâtir et construire, et l'on pourroit y établir des moulins à scie et à bled.

Après avoir séjourné dans ce havre nous en partîmes le 23. par un vent de nord-nord-ouest qui s'étant augmenté nous obligea, après avoir nagé à force de bras, de relâcher dans le petit havre. Son entrée est située nord-nord-est et sud-sud-ouest. Elle peut avoir cent quatre vingt brasses de large et son chenal soixante dix. Il y a par tout onze et douze pieds d'eau à marée haute. L'on trouve encore quelques vestiges qui marquent que ce havre a été habité, et qu'on y faisoit la pêche même avec des bati-mens ; ce qu'on pourroit faire encore, puisque les pêcheurs y seroient en sûreté à cause d'une espece de golphe que forme une rivière qui s'enfonçe plus d'une lieue dans les terres du sud-sud-ouest. Ce havre reçoit deux rivières qui viennent de l'intérieur des terres du ouest-sud-ouest. Elles sont si rapides et si couvertes de beaux bois sur leurs bords qu'on pourroit aisément y construire des moulins.

Le



Le vent ayant changé nous mîmes à la voile pour Malpec où nous arrivâmes le soir après avoir vu une côte fort riante, quelques prairies et de beaux arbres ; mais nous fûmes extrêmement incommodés des cousins ou maringouins dont les carrefes font plus piquantes dans ce lieu que par tout ailleurs. Ces insectes font en si grande quantité et si acharnés qu'ils poussent à bout la patience du voyageur et de l'habitant qui ne s'y accoutument point.

Le havre de Malpec est à seize lieues de celui de Saint Pierre. Il est situé sur la côte du nord, et fort bon pour la pêche de la morue, la nature y ayant formé de petites islettes propres à la faire sécher, ainsi que des graves, et y ayant donné par dessus un air très vif et fort bon pour la sécherie. Cet endroit est donc très favorable pour ce commerce et ces islettes sont aussi la sûreté du havre.

Le havre de Malpec a quatre différentes entrées. La première à l'ouest, est formée par la pointe du sud-ouest située sur la grande terre de l'île Saint Jean et par la pointe du nord-est de la petite île de l'entrée de l'est. La distance d'une pointe à l'autre est estimée trois quarts de lieue et suit nord-est et sud-ouest. Les batimens qui tirent douze et treize pieds d'eau sont obligés de louvoyer l'espace d'un quart de lieue.

Heure entre les deux pointes où il y a généralement par tout trois brasses à marée basse.

La seconde entrée qui est nord-nord-est et sud-sud-ouest est formée par la pointe de l'ouest-nord-ouest de la petite île d'entrée et par celle de l'est-sud-est de celle du nord. Cette entrée est plus large que la première. Son chenal peut avoir trois cent cinquante brasses dans sa largeur sur cinq à six brasses de profondeur à marée basse et sept à marée haute. Il n'y a que ces deux entrées qui soient praticables à toutes sortes de bâtimens, les deux autres ne le sont qu'en chaloupe et en canots.

L'île des Sauvages est située au milieu des entrées de l'est et du nord-ouest. Elle se trouve par sa situation d'une grande facilité pour l'entrée des bâtimens dans le havre, ainsi que pour mouiller sûrement ; à cet effet lorsqu'ils sont une fois en parage pour donner dans l'une des deux entrées, ils doivent avoir le cap sur l'île aux Sauvages. Par cette précaution dont nous fimes usage, les vaisseaux sont toujours assurés d'être dans le milieu du chenal et en sûreté.

Il y a une seconde île à l'ouest-sud-ouest de celle aux Sauvages. Cette île qui leur a été entièrement abandonnée, est éloignée de trois quarts de lieue de la première. Elle fait l'est-nord-

nord-ouest et peut avoir une lieue et demie de circuit. Ses terres sont hautes et garnies de toutes sortes de beaux bois francs.

La force des courans de ce havre et leur rapidité ont pratiqué les trois différentes entrées dont je viens de vous parler. Celle qui est le plus à l'ouest n'a été formée qu'en 1750. par un coup de vent qui rompit les dunes de sable et dont la force des courans ont depuis empêché la reunion. Depuis la pointe du nord-ouest il y a deux lieues et un quart ; de l'est et du nord-ouest jusqu'au fond de la baye on compte deux lieues. On y monte avec des batimens du port de cent à cent cinquante tonneaux. Le havre se divise en deux bras, le premier qui court environ une lieue dans le sud-sud-est, a à son extrémité une petite riviere qui a sa source à une demi lieue dans les terres du sud. Le second court trois lieues dans l'ouest-sud-ouest. On peut le remonter pendant deux lieues avec de petits batimens.

En rangeant la pointe du ouest on trouve une espece de canal qui court dans le nord-ouest jusqu'au havre de Cachecampec. Il n'est praticable qu'avec des chaloupes et fait la communication des deux havres éloignés l'un de l'autre de six lieues.

Les

Les terres des environs du havre de Malpec sont d'une qualité supérieure à celle de Saint Pierre et les meilleures de toutes l'île Saint Jean. Les bords de ses rivières sont couverts de toutes sortes de bois fort beaux. Il y a aussi entre ce havre et celui de Cachecampec une grande cédrière qui a près de trois lieues de circuit. Elle est située sur la côte du nord à six lieues du havre de Malpec. Il s'y trouve communément des cédres de quatre pieds de diamètre sur deux brasses et demie de circonférence. Il y a deux sortes de cédres, blancs et rouges ; les blancs sont les plus gros, on en fait du bardeau, des clotures, &c. Le bois en est fort léger. Il distille une espèce d'encens, mais il ne porte point de fruits semblables à ceux du mont Liban. Son odeur est dans ses feuilles. Le cédre rouge a la sienne dans le bois et elle est beaucoup plus agréable.

Les Acadiennes mettent dans leur bouche quelque morceau de cette espèce d'encens. qu'elles mâchent en quelque façon, ce qui leur rend les dents très blanches et fort saines. De plus on a découvert dans le voisinage de ce havre une veine de terre grasse d'une qualité requise pour faire de la brique. Le gibier fourmille encore dans ce lieu et y est fort bon.

Malgré

Malgré tous ces avantages, la misère où sont quelquefois les habitans par des calamités imprévues, devrait leur faire accorder la permission de la pêche. C'est une grande erreur de croire que ce moyen de subsistance leur feroit négliger l'agriculture. Le havre de Saint Pierre et celui de Tracadie sont des preuves du contraire. L'on peut même prouver que la pêche est un moyen sûr pour aider à la culture des terres, parce qu'elle donne à ceux qui la font, la faculté d'avoir des domestiques et des bestiaux, au défaut desquels il faut bien que les terres demeurent incultes. Ce ne feroit pas le seul avantage que les habitans tireroient de la pêche, le poisson qu'ils pourroient conserver et le laitage de leurs bestiaux supleroient au défaut des mauvaises années et repareroient aussi les ravages que les sauterelles et les mulots font dans leurs grains. Ces animaux sont les fléaux du pays. Les mulots dans les années où la feine, espèce de moisette qui vient au hôte, est abondante, sortent de leurs tannieres, devorent tout ce qu'ils trouvent dans les bois et dans les campagnes, jusqu'à ce que ne trouvant plus rien à manger, ils se précipitent dans la mer où ils espèrent apparemment trouver des alimens. Après ceux ci dans les tems des pluës, des débordemens des rivières et par les broüillards, viennent les fau-

Gauterelles qui font à leur tour les mêmes ravages. Ces accidens reduisent souvent les habitans qui font au nombre de deux cens un, à une grande misère, et ils étoient précisément dans cet état lorsque nous fûmes chez eux.

Nous partîmes de Malpec en canot, et après avoir traversé une baie de trois lieues, nous fûmes débarquer à un petit ruisseau qui n'est entretenu que par la filtration des eaux qui sejourment dans les terres très basses et aquatiques des environs. Nous prîmes notre route par un chemin qui commence au bord du ruisseau et court une lieue dans le sud. Il est praticable avec des chevrettes, traversant les bords d'une baie à l'autre. Nous y vîmes les terres couvertes de bois franc et sur tout d'une prodigieuse quantité d'haricot, espece de pin; et enfin nous arrivâmes à Bedec.

Le havre de Bedec est habité par huit familles dans lesquelles nous comptâmes quarante quatre personnes. Il est située sur la côte du sud de l'isle à seize lieues du Port de la Joye, et huit de la baie verte de l'Acadie. Les terres y sont très propres à être cultivées. On voit de belles prairies sur ses bords. Son entrée est formée par la pointe de l'isle de Bedec sur les terres de l'est et par celle du ouest-nord-ouest, sur les terres de l'ouest. Ces deux pointes qui font  
le

le sud-est et l'ouest-nord-ouest, sont distantes de trois quarts de lieue. Le chenal qui fait le nord-est et sud-ouest, peut avoir un quart de lieue de large sur quatre à cinq brasses d'eau à marée basse. Après avoir doublé l'isle de Bedec son havre se divise en deux bras, l'un court dans le nord-est environ une lieue et demie, l'autre trois quarts de lieue dans le sud-est. On peut mouïller dans les deux par quatre à cinq brasses d'eau à marée basse ; mais pour mouïller avec plus de sûreté, il faut pousser dans celui du sud-est qui est à l'abri de tous les vents.

En quittant le havre de Bedec nous suivîmes la côte et arrivâmes à la riviere de la traverse, et après y avoir compté seulement vingt trois habitans et avoir remarqué sur les bords des prairies propres à entretenir quantité de bestiaux et beaucoup de gibier, nous nous rendîmes à la riviere aux blonds en suivant la côte pendant trois lieues. Cette riviere s'enfonce quatre lieues dans les terres du nord. Ses habitans au nombre de trente sept sont établis des deux côtés à une lieue de son entrée. Les terres que nous y vîmes défrichées promettent beaucoup, et celles qui ne le sont pas, sont couvertes de bois de construction. Cette riviere qui n'est praticable qu'en chaloupe, a de belles prairies sur ses bords et de très bon foin.

Nous

Nous suivîmes la côte et arrivâmes à la rivière aux Crapaux où il n'y a que treize habitans et rien de remarquable. De là nous fûmes à l'anse du nord-ouest par la côte qui est fort basse et excessivement chargée de bois de toutes especes. Nous y comptâmes trente habitans. Nous en partîmes pour retourner au Port de la Joye dont nous n'étions qu'à trois lieues ; mais auparavant nous descendîmes à l'anse au sanglier pour voir dix pauvres habitans dont la misère nous fit une grande pitié.

Au reste depuis la rivière de la traverse jusqu'au Port de la Joye la côte fourmille de toutes fortes de gibier de mer, sur tout de beaucoup d'outardes, crevans et farcelles. Elle a beaucoup de belles prairies qui rapportent de bon foin et pourroient même en fournir au reste de l'isle pour ceux qui voudroient le faire exploiter. Il seroit cependant encore plus convenable de faire une augmentation d'habitans et elle pourroit être considerable sur tout à l'anse du nord-ouest.

On trouve aussi dans les bois francs quantité de renards, martres et lièvres, peu de perdrix ; mais on peut s'en dédommager sur les beccasses qui forment des nuées épaisses et sont quelquefois si familières et si tenaces sur les terres qu'on les tue à coups de pierres. L'abondance

E

des



des coquillages est encore d'une grande ressource.

Enfin nous voici revenus au Port la Joye et à sa description. L'anse de ce port connue sous le nom de l'anse à la Pointe Prime est formée par la pointe de ce nom, située sur les terres du sud-sud-est de l'entrée du port, et par la pointe du nord-ouest située sur celles du nord-ouest quart de nord de la dite entrée. Ces deux pointes font le sud-est et le nord-ouest. La distance de l'une à l'autre est de deux lieues et demie en ligne directe sur sept de circuit et deux d'enfoncement.

Son chenal est nord quart nord-est et sud quart sud-ouest de l'entrée, courant jusques dans le Port la Joye. Il a généralement par tout sept à huit brasses d'eau, à marée basse et dans des endroits il y en a neuf. Sa largeur assez inégale est estimée un quart de lieue,

Les meilleurs pilotes du pays assurent que lors que l'on est par les cinq brasses d'eau, ce n'est pas le véritable chenal et qu'alors il faut arriver ou venir du lof, suivant le parage où l'on se trouve. On laisse l'île du Gouverneur à droite en entrant. Il faut se défier des hauts fonds ou plaquets qui avancent beaucoup au large et qui font un composé de rochers.

L'île

L'île du Gouverneur qui est d'une figure ronde a une lieue et demie de circuit sur une demi lieue de large. On y trouve des bois francs de différentes especes et beaucoup de gibier.

On laisse aussi à gauche en entrant l'île du Comte de Saint Pierre dont on peut approcher plus près que de l'île du Gouverneur, ses fonds étant fort unis. Elle a un quart de lieue de long, et quatre cent toises de large, et est couverte de prusses, pins et sapins. On peut y aller à pied sec à marée basse par une barre qui découvre et prend depuis la pointe du nord-ouest. C'est sur cette barre et le long des bords de l'île que l'on trouve encore une prodigieuse quantité d'outardes, crévans et beccasses.

Le Port la Joye est situé au fond de l'anse de la Joye, à cinq lieues de la Pointe Prime en faisant le circuit de pointe en pointe. Il est fermé par la pointe à la Framboise située sur les terres de l'est, et par celle à la Flame située sur celles de l'ouest. Ces deux pointes sont est quart nord-est et ouest quart sud-ouest. Leur distance est d'un quart de lieue. Le chenal qui passe au milieu de ces deux pointes peut avoir trois cent brasses dans sa plus grande largeur sur huit brasses d'eau à marée basse.

La rade qui est à un quart de lieue de l'entrée se trouve entre deux autres pointes, distantes l'une de l'autre d'un quart de lieue. Il y a un bon mouillage de neuf brasses où le fond est vaseux. Il s'y décharge trois rivières venant du ouest, du nord et du nord-est.

L'embouchure de la rivière du ouest est formée par une de ces dernières pointes située à gauche en montant et par la pointe du nord à la distance d'un quart de lieue. Cette rivière qui court quatre lieues dans les terres conserve presque par tout la même largeur.

L'embouchure de la rivière du nord-est est formée par la pointe du nord de la rivière du ouest et par la pointe de l'est de cette rivière du nord distantes d'un quart de lieue. Elle court quatre lieue dans les terres.

La rivière du nord-est est formée par une pointe située à droite en entrant et par la pointe de l'est de la rivière du nord. Ces deux pointes sont nord-ouest et sud-est, et la distance de l'une à l'autre est de neuf cent brasses. Cette rivière s'enfonce neuf lieues dans les terres. C'est une des rivières des plus habitées et avec raison, car la terre y étant plus légère et un peu sablonneuse, n'en est que plus propre à faciliter la culture sans être pour cela d'un plus mauvais rapport,

Après

Après avoir parcouru tous ces lieux nous fîmes à la riviere de la grande ascension qui est à trois lieues au sud du Port la Joye. Elle est formée par la pointe de l'ouest, et par celle aux bouleaux située sur les terres de l'est. Leur distance est d'un quart de lieue. Après quoi cette riviere se divise en trois bras, qui courent dans l'est, nord et ouest environ trois quarts de lieue. On peut les remonter avec de petits batimens. A l'extremité du bras qui court dans le nord-ouest un petit ruisseau vient y joindre, et il est assés rapide pour qu'on pût construire en ce lieu un moulin à scie, d'autant plus que les bois francs y sont abondans et à portée. Tous les endroits sont habités plus ou moins à proportion de la bonté du terrain ; mais comme tous ces habitans sont peu séparés, tant entr'eux qu'avec ceux du Port la Joye, quand je vous aurai fait remarquer les lieux qui méritent attention, je vous dirai le dénombrement que nous fîmes de ceux qui les habitent. Nous allâmes donc après avoir parcouru les rivieres que je viens de vous décrire, et après avoir été à la petite riviere de Peugiguit, et nous entrâmes dans celle du moulin à scie ; et toujours en visitant les habitations, nous parcourûmes la riviere des Blancs, et vinmes à l'anse du Buisson située sur la riviere du nord-

E 3

est,

est, de là à l'anse aux morts, à la petite ascension et aux pirogues.

En partant de l'anse aux pirogues nous fîmes route pour celle du Comte de Saint Pierre en doublant les pointes de Marguerite et de la Framboise, nous y arrivâmes dans l'espace d'une demi-heure. Les terres des environs de cette anse sont assez bonnes, mais les prairies y manquent et par conséquent les bestiaux. Le même défaut est à l'anse aux pirogues auquel la petite ascension supplée.

À peu de distance de l'anse au Comte de Saint Pierre, nous trouvâmes l'anse aux matelots. Elles sont l'une et l'autre situées sur la côte du sud de la Baye du Port la Joye. Je n'ai point de description à vous en faire, car elles ne sont considérables que parce qu'elles sont assez peuplées. La côte en ce lieu est séparée de la rivière du nord-est par un bois très épais qui rend leur distance depuis deux jusqu'à sept lieues. Au milieu de ce bois est le chemin royal des trois rivières. Il fut commencé par le Comte de Raymond, et prend depuis la pointe à Marguerite jusqu'à la presque île des trois rivières. On pourroit faire un très bel établissement sur cette partie de l'île. Les beaux bois, les prairies, les bonnes terres, la  
quantité

quantité de gibier et de poisson donnent envie de s'y établir.

Ayant été à l'anse aux matelots et au petit marais, nous partîmes de ce dernier endroit éloigné de deux lieues du Port la Joye, et en suivant exactement la côte qui est fort basse et chargée de toutes sortes de bois, nous arrivâmes à la grande anse et fîmes route par la grande ascension. Nous trouvâmes sur cette rivière que je vous ai déjà décrite, des bois propres à la construction des batimens.

Après avoir passé à la pointe au Bouleau, à la Pointe Prime et à celle à Pinette, nous fîmes au bout des établissemens de l'Isle, et dans tous ces differens lieux, en y comprenant le Port la Joye, nous comptâmes mille trois cens cinquante quatre habitans.

Quoique les établissemens de l'Isle St. Jean se multiplient tous les jours par l'arrivée des Acadiens et autres, il reste encore quantité de terres non établies et aussi bonnes que celles dont nous avons parlé. Il ne s'agiroit que de les cultiver pour en tirer les mêmes avantages, et il est certain qu'avec un peu de soin, cette isle pourroit égaler l'Acadie pour son utilité.

Au reste l'hyver y'est fort long et le froid excessif. Quand on sort dans les grandes gelées on risque de perir de froid dans un quart

d'heure ; les neiges y tombent avec tant d'abondance que souvent dans vingt quatre heures il y en a quatre pieds de haut. Les mouches, les moustiques et les cousins sont encore une grande incommodité. Ces insupportables insectes obscurcissent l'air et s'attachent aux feuilles surtout dans les bois ; mais on a remarqué qu'on les éloigne en desfrichant et peuplant les terres. Mais quand on devoit en être un peu tourmenté, n'y a-t-il pas partout quelque inconvénient, et celui ci peut il balancer le grand profit que feroit à une puissance attentive un établissement bien entretenu dans un lieu si propre à un heureux succès. Je suis assuré, Monsieur, que malgré l'ennui que peut vous avoir donné, une sèche description, vous voudriez bien à la condition de la relire toutes les semaines avoir la propriété de l'isle St. Jean et que vous en tireriez bon parti. Je vous la souhaite d'aussi bon coeur que je suis.



LET T R E

## L E T T R E VI.

*Des divers animaux qui se trouvent dans les deux isles ; de la pêche de la morue, de la façon dont les François la font brumer, de la colle de poisson, &c.*

MONSIEUR,

**P**OUR suivre l'ordre que je me suis proposé, je dois après la description de l'Isle Roïale et de l'isle St. Jean, vous entretenir de leurs habitans. Dans ce nombre je comprends tout ce qui est animé. Mais pour conserver à l'homme la gradation convenable au rang où la nature l'a placé, je commencerai par l'individu à qui nous avons donné le nom d'animal par titre distinctif, quoiqu'il ne soit que trop vrai que souvent nous rendons la distinction attachée au seul mot.

Vous n'avez point oublié la mention honorable que je vous ai faite des animaux domestiques en vous parlant du labour de leurs maîtres, les bêtes à corne et celles de charge sont à peu près ici de même et de la même forme qu'en Europe. Elles y jouissent aussi du travail qu'elles partagent, et notre équité en cela trop nécessaire pour être méritoire, est



encore plus utile ici qu'ailleurs ; le défrichement des terres incultes changées en jardins remplis de fruits ou en guerêts, merite bien que nous donnions à notre tour nos soins aux ptairies qui font leur subsistance. Il me reste donc à vous parler des animaux pour lesquels nous n'avons point d'égard, quoiqu'ils servent aussi à notre nourriture et à nos vêtements. Parmi ceux ci il y en a que vous ne connoissés point et dans ce nombre le castor est assurément l'espece avec qui vous voudriés le plus faire connoissance. Effectivement tout ce qu'on a dit de ces animaux n'est nullement fabuleux. Rien n'est comparable à leur intelligence, à leur adresse, à leur prévoyance et à leur activité. J'avoueraï que souvent en voyant l'ordre, l'industrie, la subordination exacte et attentive, qui est parmi eux, j'ai dit en moi même si ces bêtes n'ont pas une ame comme la notre, y perdent-elles beaucoup avec un instinct si sûr ? Et cependant au lieu d'admirer en eux des arts que nous n'avons qu'imités, nous allons souvent les troubler et interrompre dans leurs ouvrages dont un maçon habile rougiroit quelque fois. En verité j'en suis souvent affligé et j'aimerois mieux ignorer que leur peau est bonne pour couvrir ma tête et mes pieds ainsi qu'à d'autres usages, et n'avoir jamais

jamais feu que leur chair est excellente. Mais puisque je ne puis les arracher à un fort qu'on devrait leur épargner, il faut que je profite comme les autres de leur malheur, aussi bien les sauvages n'en tueroient pas moins ici et ailleurs, quand je m'épuiserois à declamer contre leur cruauté.

Je leur abandonne avec moins de peine le reste du gros gibier dont la chasse est leur occupation chérie et presque unique. Les ours sont de même qu'en Europe il y en a quelques uns dont le poil est blanc. Leur graisse nouvelle qui est plutôt leur huile est bonne à manger et la chair des oursons est fort délicate.

L'original est gros comme un fort mulet, son poil qui est fort épais, tire sur un brun gris en été et devient presque blanc en hyver. Bien des gens croyent que cet animal est le même que l'on appelle élan ailleurs.

Le Caribou est une espèce de daim. Il a ainsi que l'original la tête garnie d'un bois à peu près comme celui du cerf, peut-être plus long et dont les branches sont presque plates. L'on mange la chair du Caribou, mais celle de l'original lui est préférée ; on en fait de la soupe aussi bonne qu'avec la chair de bœuf. Comme il n'est aucune espèce d'animal qui nait, outre l'homme, son ennemi naturel,

l'original trouve le sien dans le Quincajou. Ce dernier animal ressemble à un gros chat. Son poil est d'un roux brun. Sa queue est si longue qu'en la relevant il en fait deux ou trois tours sur son dos. Au reste cette longue queue est son arme d'attaque. Il en entoure l'original après l'avoir accolé avec ses griffes, il le mort ensuite au col au dessous des oreilles et le ronge ainsi à son aise jusqu'à ce qu'il tombe sans vie. Mais ne croyés pas que le Quincajou ait tout seul l'honneur d'un combat qui paroît si inégal, il s'associe et se concerte avec le renard qui facilite l'attaque en surprenant ou amorçant l'ennemi. Ainsi, Monsieur, vous voyés que ce n'est pas parmi nous uniquement que l'artifice et la mechanceté l'emportent sur la force. La marche de la nature est uniforme, et c'est sans doute pour mieux nous faire sentir sa liberalité dans les biens, qu'elle dispense avec la même égalité les maux. Les sauvages reconnoissent avec un instinct surprenant la piste de l'original. Ils distinguent même s'il est mâle ou femelle, jeune ou vieux, à quelle distance il est d'eux, et ne le laissent point échaper, quand ils devroient le poursuivre plusieurs jours.

Les sauvages après avoir réduit en poudre les os d'un original, les font ensuite bouillir. Ils amassent la graisse qui vient sur l'eau, et en tirent,

tirent, ainsi que de la moelle, cinq à six livres de graisse blanche comme neige et ferme comme de la cire. Ils se réservent cette provision pour vivre pendant leur chasse. Ils la nomment Cacamou et nous beure d'original.

Il y a encore ici beaucoup de loups cerviers, dont la chair a le goût de celle du veau. Les porcs-épics, les loutres, les martres, les visons, les pichoux, les chevreuils et les rats musqués sont bons aussi, tant pour la nourriture que pour tenir leur rang parmi les bonnes pelleteries. Je ne vous ferai point la description de ces animaux; tant d'autres en ont parlé avant moi, que ce ne seroit qu'une répétition dont vous pouvez vous passer.

Quant au petit gibier, nous avons quantité de tourterelles qui sont bonnes et abondantes en Juillet et Aoust, des merles, pieds rouges et alouettes, des corbejeaux gros à peu près comme la beccasse avec le même bec, des perdrix de trois espèces; les unes ressemblent aux nôtres, d'autres sont aussi grosses que le phaisan et les dernières tiennent de la gelinotte. Les ortolans sont ici aussi bons qu'en Provence. Les lièvres sont plus petits qu'en France, gris en été et blancs en hyver. Pour des beccasses et beccassines je vous ai déjà dit que nous n'en manquions pas.

Les

Les côtes de ces îles fourmillent aussi une partie de l'année, sur tout pendant le printemps et l'automne, de toutes sortes de gibier de mer, comme outardes, crevans, cormorans, canards d'eau, canards branchus, très bel oiseau, farcelles, moyaques, becfiges, cacaois, marchaux, cacas, tannes de roches, goélans, esterlets ou esterlors, margots, gôdes, pigeons de mer, perringouins et beaucoup d'autres espèces dont j'obtiens les noms pour abréger, me réservant à vous les faire connoître quand je pourrai vous en faire manger. Je vous dirai pourtant encore quelques mots de quelques uns des animaux que je vous ai nommés.

L'outarde ne pond que de deux en deux ans et change de plumage pendant son année de repos; mais comme outre cela elle ne commence à pondre qu'à la quatrième, pour réparer le tems perdu, elle a quinze ou seize œufs à la fois. Elle fait malheureusement son nid dans des marécages à platte terre et les rats en détruisent beaucoup. Du reste elle s'apprise comme l'oye et devient meilleure que lorsqu'elle étoit sauvage.

Le crevant plus petit que l'outarde est meilleur que votre macreuse, c'est un oiseau de passage. Le goisland est plus gros qu'un pigeon et vit de poisson. Les œufs de tous ces oiseaux sont

sont bons à manger excepté ceux du cor-  
moran.

Ces divers oiseaux passent par tourbillons pour aller faire leur ponte au printemps sur les îles aux oiseaux qui appartiennent aux Anglois. Ils rangent ordinairement la pointe blanche située à un quart de lieue de Louisbourg. Il s'y fait alors un carnage si prodigieux que l'on y tire par jour jusqu'à mille coups du fusil.

Cette espèce de chasse soulage beaucoup les habitans qui manquent ordinairement de viande fraîche dans ce tems, quoique la plus part de ces oiseaux aquatiques ayent un goût d'huile que leur donne le poisson et le goimond dont ils se nourrissent. Ce goimond est une espèce de grande herbe gluante et d'un jaune brun que la mer dépose le long de ses bords.

La pêche étant une des meilleures productions de ces îles, mérite bien un article plus étendu, particulièrement la pêche de la morue qui en fait la richesse.

Dans les rivières et les lacs qui sont dans l'intérieur de ces îles on pêche de très bons saumons, des truites, des anguilles, des éperlans ; dans la mer, des rayés, des tanches, des alozes en abondance, des eturgeons, des pyles, des maquereaux, des gaspéraux espèce de maquereau, mais plus petits, des bars qui ont la  
forme

forme du brocher, aussi grands et dont la chair est blanche et ferme, des harangs et du côté de labrador des baleines, des huîtres, des homards, des moules, des palourdes, &c.

On prend le long des côtes de la mer des loups marins, des marsouins, des vaches marines et quelquefois aussi des baleines. L'on tire de ces poissons de l'huile et autre chose dont vous connoissés l'utilité aussi bien que moi.

On a fait de la colle de poisson avec des requins et on présume qu'on pourroit en faire avec toutes sortes de poissons cutanés tels que le sont ceux là, ainsi qu'avec des marsouins, des seches, des monstres et autres poissons sans écailles. Comme la manière d'y reussir est peu connue, Je vais vous la dire, car vous pouvés être sûr que si vous vous en servés quand vous serés ici, vous serés très satisfait du succès. En effet si on s'appliquoit ici à cette espece de colle, la France pourroit se passer de celle qu'elle est obligée de tirer du levant et de la Hollande. Quoique l'objet paroisse au premier coup d'œil de peu d'importance, il cessera de paroître tel à ceux qui savent combien il importe à un royaume de ne pas tirer de l'étranger ce qui lui est nécessaire dans quelque genre que ce soit.

On

On prend d'abord les peaux ou cuirs des poissons que je vous ai nommés ci-dessus, leurs nageoires, queues, têtes, arrêtes ou cartilages, en un mot tout le corps du poisson, excepté la chair et la graisse ou huile. On met cuire toutes ces parties avec de l'eau, on les preserve avec soin de la fumée et de tout ce qui pourroit rouffir le bouillon. Quand l'eau a pris toute la substance qu'elle peut tirer du poisson, et qu'on voit qu'il est bien cuit, on laisse tiédir et reposer le bouillon pour le tirer au clair, soit en le passant à travers d'un tamis ou d'un linge. Ensuite on fait encore cuire ce bouillon avec les mêmes précautions jusqu'à ce que les gouttes qu'on laisse tomber fassent corps en se refroidissant. Quand on juge par là que la colle est faite, on la laisse un peu refroidir, mais pas assez pour empêcher qu'elle ne puisse couler sur des tables de pierre, de cailloux ou d'ardoise où l'on la jette. On pourroit même au défaut de ces commodités, la jeter sur d'autres choses, en observant d'y mettre dessus des feuilles de papier dont on releveroit les bords, parce qu'il faut bien observer que cette colle puisse s'étendre et se lever sans s'attacher. Quand elle a fait corps, on la tortille en gauffre et on l'enfile pour en faire des cordées qu'on laisse sécher à l'ombre ; et lors qu'on a été ob-

ligé



ligé de la faire sur du papier, on ne la détache point, au lieu de cela, on la tortille le papier en dedans, qu'on ne la tortille pas.

La colle faite de cette façon est plus ou moins parfaite selon le plus ou moins de soin qu'on a pris à la chrisier et à la conserver sans couler. Elle se dissout totalement dans l'eau sans y laisser aucun marc.

Mais puisque nous voilà en train de vous révéler nos secrets, il faut que je vous apprenne la façon dont nous séchons la morue qu'on pêche en chaloupe pendant l'été, et vous verrez pourquoi elle est beaucoup meilleure et plus estimée que celle de nos voisins.

Les chaloupes reviennent ordinairement à terre chaque jour et jettent leur morue sur l'échafaut. Un des pêcheurs à qui on donne le nom de Découper, avec un couteau qui est pointu et à deux tranchans, vuide la morue et lui rompt la tête qu'il sépare du corps. Un autre pêcheur pousse cette morue au trancheur qui est vis-à-vis de lui contre une table dressée sur l'échafaut. Ce dernier avec un couteau à un seul tranchant, mais qui a en longueur six pouces, dix huit lignes en largeur, et qui est fort épais du côté du dos pour en augmenter le poids, tire l'arrête depuis les deux tiers du côté de la tête, et laisse tomber la morue dans un

ton-

tonneau. Le saleur la transporte aussitôt à l'écart dans ce tonneau et l'y arrange, la peau en bas. Il la couvre ensuite de sel, mais très légèrement, en arrangeant lits par lits ces morues les unes sur les autres.

Après avoir laissé la morue dans ce sel pendant trois ou quatre jours, quelquefois pendant huit et même au delà selon le tems, on la met dans ce qu'on appelle le lavoir et on la lave bien. Ensuite on en fait des pilles qu'on appelle pâte ou arime. Lorsqu'il fait beau, tous ou l'étend d'abord la peau en bas sur des espèces de chapes qu'on appelle vignaux, élevés de terre d'environ deux pieds, ou sur des pierres appellées graves. On la tourne avant la nuit la peau en haut et on en use ainsi toutes les fois qu'il tombe de la pluie. Quand elle a un peu séché, on la met par paquets de cinq à six, toujours la peau en haut pendant la nuit et dans les mauvais tems. On continue à l'étendre plus ou moins de jours selon que le tems favorise et jusqu'à ce qu'elle soit à demi séchée. Alors on en fait des pilles en rond ou en forme de colombiers. Elle reste dans cette position pendant quelques jours, après quoi on la remet à l'air en la retournant selon le besoin avant que d'en faire de grosses pilles dans la même forme et dans lesquelles on la laisse quelque-

quelques fois quinze jours sans la changer ni l'étendre. On la remet encore à l'air et quand elle est presque sèche, on la rassemble et on la laisse suer. On la change ensuite une seule fois de place. On appelle cette dernière opération récapiler.

Enfin, cette morue fabriquée ainsi, est ordinairement aussi belle que bonne, plus ou moins cependant selon le tems qu'on a eu et selon que le maître de grave a de l'habilité et de la diligence.

La morue que l'on prépare au printems et avant les grandes chaleurs est ordinairement la plus belle, d'une meilleure qualité et la plus brumée, sur tout quand elle n'a ni trop ni trop peu de sel. Le trop de sel la rend plus blanche, mais sujette à se rompre et à paroître humide dans les mauvais tems. Au reste le Lingard qui, dit-on, est le mâle de la morue, est meilleur et plus délicat que l'espece en général.

La morue qu'on pêche pendant l'automne, en Octobre, Novembre et Decembre et quelquefois en Janvier, reste dans le sel jusqu'à la fin de Mars ou au commencement d'Avril. On la lave alors et l'on y fait les operations décrites ci-dessus. Elle ne se trouve pourtant pas plus salée que l'autre, quoiqu'elle soit moins estimée; car il est certain que la perfection de l'apprêt de

de cette sorte de poisson, dépend de la fabrique faite à propos, dans des tems favorables et par des gens entendus.

Les batteaux et goelettes qui restent à la mer depuis vingt jusqu'à quarante jours à la pêche de la morue, la décolent et la tranchent à bord, et de retour à terre les pêcheurs suivent la recette que je vous ai détaillée non sans raison, car il est essentiel à ceux qui veulent faire quelque commerce ici, de se mettre bien au fait du principal commerce qu'on y fait.

La morue que les Anglois fabriquent est fort différente de celle-ci, et n'est pas à beaucoup près d'une aussi bonne qualité; d'abord parceque le sel dont ils se servent étant mineral est plus corrosif et lui donne un goût acre, ensuite parcequ'ils se donnent moins de soins. Il est vrai qu'ils font aussi moins de frais, et que leur pêche est plus abondante. C'est ce qui fait aussi qu'ils en fournissent l'Espagne, l'Italie et même les colonies meridionales de l'Amerique. Ils en transportent dans ces lieux en quantité d'autant plus qu'ils la vendent à un prix beaucoup au dessous de celui des François qui n'y en portent que très peu. Jusqu'à Louisbourg les Anglois font ce commerce, et quoique ce soit une contrebande très expressément defendue, soit parcequ'on ferme les

des yeux, soit parcequ'on ne prend pas assez de précautions, cette contrebande va toujours son train. Il est vrai qu'en revanche notre morue étant plus estimée des Anglois, ils s'en fournissent chez nous pour ceux d'entr'eux qui ont le goût plus délicat. Ne vaudroit il donc pas mieux que les deux nations, en partageant également les soins, l'habileté et la facilité, partageassent aussi les avantages. Vous avez l'esprit trop juste pour n'en pas convenir, et en même tems le coeur trop bon pour ne pas apprécier mon exactitude, quelque peu propre qu'elle soit à vous amuser.

## LET TRE VII.

*Des sauvages, de leurs moeurs, &c. Des moyens que les François mettent en usage pour les attirer dans leur parti.*

MONSIEUR,

**S**I je suivois l'idée que la plus part des Européens se sont formée des sauvages, je ne vous donnerois ces derniers qu'à peu près comme des simples productions des isles que je vous ai décrites ; mais je suis trop éloigné de cet amour propre absurde qui prétend avoir le droit exclusif de la raison. Je l'ai presque accordée aux castors,

caissons, et à bien des égards ces animaux nous  
 surpassent. J'ose donc vous dire que les sau-  
 vages nous égalent. Ce ne sera pourtant point  
 uniquement pour prouver cette assertion, et  
 pour contenter votre curiosité, que j'entrerais  
 dans le plus grand détail sur ce qui les con-  
 cerne. La connoissance des hommes qui dif-  
 fèrent de nos principes et de nos usages est  
 trop nécessaire quand on veut traiter avec eux,  
 pour ne pas devenir un objet essentiel. Nos  
 voisins les Anglois qui, par leur caractère moins  
 haut que le nôtre, ont négligé ce point impor-  
 tant, ne se sont pas assez bien trouvés de cette  
 négligence, pour nous donner envie de les  
 imiter. On ne seroit pas si surpris de les voir  
 moins aimés que nous de ces peuples aux quels  
 ils peuvent faire autant de bien que nous, si  
 l'on considéroit que ce que l'on fait en faveur  
 de ceux dont on veut gagner la bienveillance,  
 doit être guidé par le goût qu'on reconnoit en  
 eux. Je n'accorde pas même aux François  
 d'avoir saisi entièrement cet art à l'égard des  
 sauvages. La plus grande partie des voyageurs  
 nous en ont donné une idée trop avilissante ou  
 trop haute. L'habitude et la fréquentation ac-  
 compagnées d'une attention exacte, peuvent  
 seules éviter deux écueils également à craindre.  
 On doit accuser de ces deux écueils la paresse  
 des

des esprits superficiels, qui trouvent plus com-  
mode de regarder avec une admiration outrée,  
ou avec un mepris encore plus outré, ce qu'ils  
ne veulent ni ne sçavent approfondir.

Il n'est donc point vrai, Monsieur, que les  
sauvages, avec un extérieur et des usages qui  
nous paroissent barbares, ayent les sentimens  
aux quels nous appliquons ce mot. Leur so-  
ciété n'est pas non plus exempte de tous les  
défauts qui altèrent si souvent la douceur de la  
notre. Ce n'est que sur le nombre de ces dé-  
fauts qu'ils gagnent, car ils en ont beaucoup  
moins que nous. Cependant comme ils sont  
de sang froid et quelque fois par principes, les  
actions aux quelles les passions les plus violentes  
nous entraînent, la pierre de touche pour di-  
stinguer ce qui n'est qu'un égarement de l'esprit  
en eux, ou un penchant de cœur, est assés  
difficile à trouver. On ne sauroit y parvenir  
qu'en faisant une soustraction très exacte de  
tous les sentimens qui sont inutiles aux besoins  
et à la conservation de l'homme. Mais démê-  
ler ainsi les dons de la nature d'avec les presens  
trompeurs du préjugé, est peut-être la tâche  
la plus difficile pour celui qui a respiré ces pré-  
jugés avec l'air qui l'a environné en naissant.  
De là vient l'espece de pitié que nous croyons  
due à nos semblables, lorsqu'ils sont privés des  
agremens

agremens de la vie, que nous ne pouvons nous refoudre à considerer comme des biens étrangers au bonheur pour ceux qui ne les connoissent pas.

Les sauvages étoient peut-être les seuls heureux sur la terre avant que la connoissance des objets qui ne dépendent pas absolument de l'individu qu'ils séduisent, eut changé la simplicité de leur goût et de leurs desirs. Quoique nos erreurs à cet égard n'aient point fait encore de grands progrès parmi eux, s'ils pouvoient entièrement dépouiller leur ame de celles qu'ils ont recues, ils ne se croiroient pas obligés de nous remercier de ce bienfait que nous leur faisons tant valoir.

Le mélange des mœurs les plus opposées, des défauts des bêtes les plus ferores, avec les qualités du cœur et de l'esprit qui font le plus d'honneur à l'humanité, nous a d'abord paru en eux un assemblage monstrueux. Nous aurions pû remarquer si nous l'eussions voulu, qu'il étoit une suite de ce même principe, ou instinct si vous voulés, de conservation et de défense ; principe que les circonstances nous font regarder comme variable, quoiqu'il ne le soit ni ne puisse l'être que par l'art. Ceux qui voudront contester cette verité n'ont qu'à prouver que nous avons corrigé ces peuples de leurs



mauvaises qualités, ou que nous avons perfectionné en eux les bonnes. Nous n'avons fait qu'en changer l'usage, et ils n'ont certainement pas gagné à ce changement. Quoiqu'il en soit, il faut vous les décrire tels qu'ils sont.

La haine pour le pouvoir despotique est si forte en eux et si générale qu'on ne sauroit la regarder que comme une de ces passions qui tiennent de la nature ; et si nous consultons notre propre cœur, nous le croirons facilement ; ainsi ce seroit donc la passion qu'il faudroit le plus menager en eux. L'adresse et non la force, peut seule y substituer le préjugé. On risque peu à prendre ces voyes de douceur, puisqu'on a toujours avec les sauvages la ressource de les faire valoir par le secours de la raison. Cette lumiere naturelle opère beaucoup plus sur eux que sur nous. De là vient que, quoiqu'ils ne connoissent ni preceptes ni subordination, ils jouissent de presque tous les avantages qu'une autorité bien réglée nous procure. Leurs loix et leurs usages sont dans leur coeur, et un sens droit les dicte toujours, à moins qu'un extrême besoin n'étouffe cette voix interieure. Alors loin d'employer une contrainte qui ne feroit qu'augmenter la fougue que ces besoins leur donnent, ce seroit les arrêter du raisonnement dont il faudroit se servir,

ou

ou pour les contenter, ou plutôt pour prévenir ces momens. Cette manière de se les affujettir n'en seroit que plus sûre pour être volontaire. Mais pour acquérir cette sorte d'empire sur eux, il faut auparavant subjuguier leur estime ; ils ne voudront jamais s'en fier à celui qu'ils mépriseront. La moindre contradiction entre la conduite et les préceptes qu'on leur donneroit, seroit à l'instant saisie par eux, et leur paroîtroit un dessein formé de les tromper ; dessein qu'ils ne pardonnent jamais. Cependant s'il est démontré qu'un homme qui posséderoit parfaitement leur estime, les gouverneroit sans peine, il ne l'est par moins que cette estime est très difficile à obtenir. Vous vous moquerés de moi, Monsieur, quand je vous dirai que les sauvages sont au moins aussi bons juges du mérite que ceux qui parmi nous se piquent le plus de l'être, rien n'est pourtant plus vrai. Ils ont un moyen de juger qui nous paroît aussi défectueux que ridicule, parce que l'art chés nous en a détruit la bonté. Oui, on ne sauroit dire chez eux la physionomie trompe, car ils ne se meprennent presque jamais au jugement qu'elle leur fait porter. Ils ont sur cela le tact de l'entendement excellent, et je crois qu'en voici la raison. Il n'est point parmi eux de ces dehors étrangers qui seduisent,

de cette ambition qui soumet et rend esclaves ceux qui envient aux autres la chaîne d'or dont la vue les éblouit. L'intérêt même n'étant en eux qu'un intérêt immédiat à leurs besoins peu multipliés, est plutôt l'instinct du moment qu'une passion dangereuse. Il n'est donc pas surprenant que dégagés de ces passions factices qui ont affoibli en nous le sentiment qui, peut-être devoit nous tenir lieu de la réflexion, ils en ayant conservé toute la force; que n'étudiant que la nature, ils en voyent mieux les ressorts que nous qui divisons à l'infini notre attention, et que se laissant guider par elle, ils en connoissent parfaitement la marche.

Nous n'avons pas gagné à leur ôter une partie de ces connoissances et de cette simplicité. Etonnés de l'inégalité des conditions dont ils n'avoient pas d'idée, du pouvoir séparé du mérite, ceux d'entre eux que nous avons éblouis par cette ostentation, ne demeurent gagnés par elle, que jusqu'au moment qu'un nouveau sujet d'étonnement change leur admiration. Ainsi, que le Anglois imaginent quelque chose de plus frappant que ces especes de spectacles que nous croyons si propres à les captiver, nous perdrons aussitôt tous ceux que nous n'aurons pas subjugué par des moyens plus sûrs, par des  
moyens

moyens qui n'auront pas operé sur les coeurs plus que sur l'esprit.

Dans le nombre de ces moyens qui seuls pourroient avoir un succès permanent, la religion est sans contredit le plus efficace ; encore faut il une attention exacte sur la façon de l'employer. On ne sauroit plier des dogmes inalterables selon les inclinations de ceux à qui on veut les faire recevoir, cela n'est pas douteux ; mais on peut y adapter les usages. Les sauvages égaux entr'eux et par consequent sans ambition, sans jalousie de rangs et d'honneurs, uniquement hommes, et bornant tous leurs desirs à ce qui est nécessaire à l'homme, ont besoin d'un culte qui remplisse la durée des momens qu'ils ne donnent pas à leurs besoins. Ils en avoient déjà trouvé l'emploi de ces momens avant que nous les connussions, et en changeant le genre de leurs occupations à cet égard, nous ne devons pas prétendre changer entièrement les goûts qui les leur avoient fait choisir. Ces peuples avoient déjà la connoissance de Dieu, soit qu'ils la tinsent de la seule raison, soit qu'ils eussent anciennement été éclairés des mêmes lumieres que nous. On pourroit fonder ce dernier sentiment sur plusieurs traditions qui, quoique défigurées par des fables, ressemblent pour le fond à notre croiance. On y démêle

l'histoire du déluge, celle de la création, du péché du premier homme, de l'immortalité de l'ame et même celle de la redemption. D'autres avant moi se sont assés étendus sur le cahos de leurs principes et la bizarerie de leurs superstitions; et je ne vous apprendrois rien de nouveau à cet égard, quand je vous fatiguerois d'une ennuyeuse repetition. Je vous ferai donc seulement remarquer l'usage que nous pouvons faire de toutes ces choses.

D'abord elles peuvent être une consolation pour nous et un affermissement dans la foi; car soit que nous supposions que naturellement ils ont eu les mêmes idées que nous, soit qu'ils les aient tenues, ainsi que nous, par le moyen de la revelation; ou il faut convenir que ce que la raison porte naturellement à croire est incontestable, ou il faut avouer que ce qui s'est universellement repandu, a des fondemens solides. Vous jugérés bien que ce que je dis ici doit s'entendre plus particulièrement de la connaissance de Dieu et de la nature de notre ame, que des autres points que le caprice des hommes a souvent réglé.

En second lieu nous pouvons en consequence des vestiges que nous trouvons de ces mêmes caprices ou penchans, déterminer le culte qui convient le mieux aux sauvages; et préjugé à  
part,

part, c'est sans contredit le culte de la communion Romaine. Que deviendroient ces pauvres créatures dont l'esprit actif ne peut s'occuper des différentes intrigues et intérêts qui nous agitent ou occupent, dans les momens qui ne sont pas destinés à satisfaire ou à pourvoir à leurs besoins. Des prières, des ceremonies religieuses qui les frappent et les attachent, leur peuvent seules tenir lieu des détails de ces superstitions que nous avons banni d'eux, et qu'ils regreteroient si on ne substituoit rien à leur place. Le seul article de la confession leur est absolument nécessaire. Cet empire qu'on acquiert par cette voye sur eux, leur paroissant la sorte d'empire volontaire qu'ils peuvent seule souffrir, devient une chaîne d'autant plus forte qu'ils en prennent le poid comme un bien utile, et en même tems comme un sujet d'occupation nécessaire. Et voilà encore une des raisons de l'inclination des sauvages pour les François. Il est vrai que nos adversaires peuvent la mettre à profit; non seulement en laissant à ces peuples le libre exercice du culte qu'ils aiment le mieux, mais même en les confirmant dans leur goût pour ce culte, comme ce goût leur étant utile à eux mêmes.

C'est seulement en politique que je leur donne ce conseil, et je ne doute pas qu'en le suivant, ils ne s'en trouvent très bien. L'attention de choisir aux sauvages qui seront sous leur domination, des missionnaires incapables de separer l'intérêt de la religion de ceux du prince, leur suffiroit; et ils ôteroient par là le moyen de seduction le plus sûr à leurs ennemis. Vous serés, Monsieur, encore mieux convaincu de la necessité de cette politique, quand je vous aurai fait quelque détail sur les usages et les moeurs des sauvages, et je vous promets de vous entretenir sur cet article dans ma premiere lettre. Il ne me reste plus dans celle ci que de vous renouveler les assurances ordinaires avec lesquelles je suis,  
&c.



**LETTRE**

## L E T T R E VIII.

*Suite, des mœurs, caractères et ceremonies des sauvages, de leur façon de s'exprimer. Discours d'un Sauvage Mickmac.*

MONSIEUR,

**A**PRE'S vous avoir dans ma dernière lettre donné mon jugement sur les sauvages, il me reste à vous prouver sur quoi je l'ai fondé. Leurs coutumes et leurs especes de ceremonies peuvent seules servir à cette preuve ; mais on en a tant parlé qu'il me suffira de m'arrêter aux principales dont peut-être je vous ferai des détails plus vrais, puisque je les ai vûes moi-même pour la plus part ; et cependant celles que je vous raconterai et celles que j'obmettrai, sont toutes relatives à ces passions simples et naturelles que je vous ai dites être les uniques passions des sauvages.

C'est ordinairement par le choix des plaisirs et des amusemens qu'on juge des inclinations des hommes, et c'est dans l'ardeur de ces momens destinés à la joie, qu'on scrute leur cœur. Commençons donc par la description d'une fête que les sauvages se donnent mutuellement lorsqu'ils se rendent des visites de ceremonie, soit

F 5

comme



comme amis, parens ou alliés, soit en qualité d'envoyés d'un peuple à l'autre. Il est certain que dans ces fêtes on découvre dans leur ame une espece de desir d'ostentation qui supposeroit en eux de l'orgueil ; mais comme les objets de leur faste sont d'après l'estime qu'ils attachent aux choses immediates aux sens, et non aux choses à qui l'esprit donne une valeur arbitraire, ils ne s'écartent pas pour cela du principe que j'ai établi.

Celui d'entr'eux qui reçoit ces sortes de visites et qui veut y faire honneur, ne se contente point de faire de ses tresors un étalage toujours mortifiant pour le spectateur. Ce ne sont point les yeux seuls de ses convives qu'il veut amuser, c'est leurs desirs qu'il veut satisfaire. Enfin ce n'est point par ce qu'ils ont acquis, que les sauvages prétendent s'attirer l'estime des autres, c'est par leur liberalité à leur en faire part. Souvent tout le produit d'une chasse qui aura duré un an, et qui leur aura couté des fatigues sans nombre, est distribué dans un jour, et ces distributions se font de la part de celui qui donne avec plus de joye encore que de ceux qui reçoivent.

Après que ces largesses sont faites avec ce ton qui en augmente le prix, vient le festin d'apparat. Tous les chiens qu'ils ont pû tuer en  
font

font ordinairement le fond, car cette sorte de viande est parmi eux la viande de ceremonie. Vous voyés bien, monsieur, qu'il ne faut pas disputer des goûts ; au surplus celui-ci vaut peut-être autant que tant d'autres aux quels nous sommes accoutumés. Qui sçait d'ailleurs si les sauvages qui naissent tous naturalistes, n'ont pas trouvé que la chair de chien faisoit passer dans le sang cet instinct de fidelité que nous attribuons à cet animal ? Qui sçait s'ils ne les destinent pas en consequence de cette fidelité à leur servir de nourriture dans les occasions où ils ont un besoin reciproque de ce sentiment ? En verité comme ils ne font jamais aucune action sans un motif, je crois plus raisonnable de leur supposer celui ci, que de leur donner des ridicules sur un objet qui n'en est pas plus susceptible qu'une partie des choses aux quelles nous les épargnons ces ridicules, parmi nous.

Une grande chaudiere posée au milieu de la Cabanne de celui qui regale, est le vase où le mets qu'on doit servir se prépare. Cependant chaque sauvage a apporté avec soi un grand bassin d'ecorce, qu'ils appellent ouragan. Enfin on découpe, et les portions étant distribuées également, on y ajoute un autre plus petit ouragan rempli d'huile de loup marin. Tous les

convives ainsi servis, chacun d'eux mange son morceau de chien en le trempant dans cette huile. Mais n'allés pas croire qu'ils mangent à la Françoisé, c'est à dire, en s'entre étourdissant d'un verbiage intarissable. Non, ils font précéder le silence au babil, et je crois qu'ils ont encore raison, dans la manière qu'ils placent l'un et l'autre. Après avoir assés mangé, bû l'huile qui leur est restée, et s'être essuyé leurs mains à leur serviette qui n'est autre chose que leurs cheveux, on fait un signal, et les femmes entrent. Elles deservent aussitôt, et chacune d'elles emportant le plat de son mari, elles vont manger ensemble à l'écart les reliefs du repas.

Cependant le plus ancien de la compagnie tombe on fait semblant de tomber dans une profonde reverie qui dure environ un quart d'heure, et qu'on se garde bien d'interrompre. Il fait ensuite presenter les Calumets avec du tabac. Il allume d'abord le sien, le porte un moment à la bouche, et l'offre à celui dont le rang vient après. Ils font tous la même cérémonie qu'ils terminent par fumer tranquillement.

Les Calumets font à peine à moitié vuides que celui qui a commencé de donner le ton aux autres, se lève pour faire son remerciement.

Mais

Mais comme ce remerciement seul peut vous prouver que les sauvages n'ont que des idées analogues aux penchans que je leur attribue, je veux vous en donner un abrégé.

Il faut cependant vous prévenir sur une façon de s'exprimer qui vous causeroit de l'étonnement. La langue des sauvages et particulièrement des sauvages Mickmaques, Malechites et Abenakis qui sont ceux que je connois, a beaucoup de ressemblance avec les langues orientales. Même richesse dans l'expression, mêmes tours de phrases, même enflure de stile, et enfin même goût pour la métaphore et l'allégorie. On en a voulu induire que les peuples de ce nouveau continent devoient leur origine aux Tartares, et la chose n'est pas sans vraisemblance. Quoiqu'il en soit, voici le discours de mon sauvage reconnoissant.

“ O toi, qui nous comble de biens, toi qui  
 “ excites les transports de notre gratitude, tu  
 “ ressembles à un arbre qui, par ses longues et  
 “ fortes racines, soutient mille petits arbrif-  
 “ feaux. Tu es comme un simple bienfaisant  
 “ trouvé sur les bords d'un lac; tu ressemble  
 “ au therebinthe qui dans toutes les saisons fait  
 “ part de sa sève gommeuse. On peut te com-  
 “ parer à ces jours doux et tempérés que l'on  
 “ voit par intervalle au milieu des plus rudes  
 “ hyvers

“ hyvers et dont on éprouve l'heureuse influ-  
 “ ence. Tu es grand par toi-même, et d'au-  
 “ tant plus que le souvenir que tes ancêtres  
 “ nous ont laissé d'eux, ne t'abaisse pas. Ef-  
 “ fectivement la memoire de ton trisayeul re-  
 “ cente parmi nous, nous retrace le nom du  
 “ plus adroit de nos chasseurs. Quels prodiges  
 “ ne lui voyoit on pas operer quand il se pre-  
 “ sentoit devant des Battis d'orignaux et de  
 “ cariboux ? Son adresse pour prendre ces  
 “ animaux n'étoit pas au dessus de la notre ;  
 “ mais il avoit un talent particulier pour les  
 “ saisir en sautant d'emblée à leur tête. Il les  
 “ dardoit en même tems si vigoureusement que  
 “ quoique trois fois plus forts et plus agiles,  
 “ quoique plus capables avec leurs simples  
 “ jambes de franchir des montagnes de nieges  
 “ que nous avec nos raquetes, il les atteignoit,  
 “ les fatiguoit et les abbatoit. Il vouloit en-  
 “ suite les saigner lui seul, et il nous regaloit  
 “ de leur sang ; il les écorchoit, et nous livroit  
 “ ensuite la bête entière à débiqueter.

“ Mais si ton trisayeul s'est signalé dans  
 “ cette chasse, que n'a pas fait ton bisayeul  
 “ dans celle des castors. Il surpassoit l'in-  
 “ dustrie de ces animaux presque hommes.  
 “ Il sçavoit par ses frequentes veilles au tour  
 “ de leurs cabannes, par ses allarmes réitérées  
 “ plu-

“ plusieurs fois en une seule nuit, les obliger à  
“ se retirer dans leurs gîtes, et calculoit par  
“ ce moyen le nombre de ces animaux qu’il  
“ avoit vû dispersés pendant le jour. Rien  
“ n’égaloit la prévoyance qui lui faisoit con-  
“ noître qu’en tel lieu ils viendroient charger  
“ leur queue de terre, couper avec leurs dents  
“ tranchantes tels et tels arbrisseaux pour se  
“ former des digues. Rien n’est plus merveil-  
“ leux que le don qu’il avoit d’annoncer qu’en  
“ tel endroit il y avoit de ces animaux Ca-  
“ bannés. Quant à ton ayeul, quel faiseur d’at-  
“ trapes pour les loups cerviers, les martres  
“ et les visons. Il avoit des secrets particuliers  
“ et absolument inconnus pour obliger ces  
“ sortes d’animaux à aller plutôt dans ses pièges  
“ que dans ceux des autres. Aussi il avoit tou-  
“ jours une si grande quantité de pelleteries  
“ qu’il n’étoit jamais embarrassé pour obliger  
“ ses amis. Parlons cependant de ton grand  
“ pere qui mille et mille fois a regalé la jeu-  
“ nesse de son tems de loups marins. Combien  
“ souvent dans ces momens heureux ne nous  
“ sommes nous par graissés les cheveux d’huile  
“ dans sa Cabanne ? Combien de fois ne nous  
“ a-t-il pas invité et même forcé d’aller chez  
“ lui, lorsque nous revenions avec nos canots  
“ vuides, pour reparer le malheur que nous  
“ avions

“ avions eu ? Mais ton pere ne s'est-il pas  
 “ signalé en tout genre ? Ne possédoit il pas  
 “ l'art de tirer sur le gibier soit à la volée, soit  
 “ à la posée, ses coups portoient ils jamais à  
 “ faux ? Il étoit par tout admirable dans sa  
 “ manière d'attirer les outardes vers ses statues.  
 “ Nous sommes tous affés versés dans l'art de  
 “ contrefaire le cri de ces animaux, mais il  
 “ nous surpassoit par certaines inflexions de  
 “ voix où l'on ne distinguoit point le cri d'une  
 “ outarde du sien, et par d'autres tours d'adresses  
 “ qui lui assuroient le succès. Il nous couvroit  
 “ tous de honte lorsqu'il revenoit de son abri.  
 “ Il est vrai que par l'usage qu'il faisoit de son  
 “ abondante chasse, il eteignoit l'envie dans  
 “ nos coeurs pour y substituer la reconnois-  
 “ sance.

“ Quant à l'éloge que je pourrois faire de  
 “ toi-même, j'avoue qu'étant aussi comblé  
 “ que je le suis du bien que tu viens de me faire,  
 “ les expressions me manqueroient. Lis donc  
 “ mes sentimens dans mes regards et contentes  
 “ toi du remerciement que je te fais en te pre-  
 “ nant et te ferrant la main.”

Ce discours fini un autre sauvage se lève et  
 fait un abregé de ce que le premier vient de  
 dire. Il loue l'éloquence avec laquelle il a cé-  
 lébré le mérite des ancêtres de leur hôte géné-  
 reux.

reux. Il dit qu'il n'a rien à ajouter à ses louanges ; mais il considère en même tems qu'on lui a laissé la plus grande tâche à remplir, et que cette tâche est de chanter la fête qu'on vient de leur donner à tous. Alors il prie le maître du festin de prendre tous les pas qu'il va faire en cadence pour des transports de sa gratitude, et il se met ensuite à danser de toute sa force. Après cette danse dont tous les spectateurs battent la mesure, il commence son éloge et sur la fête et sur celui qui l'a donnée. Ce discours est appuyé sur les mêmes points de mérite célébrés dans le premier discours, et une seconde danse le termine. Chaque convive tient à son tour la place des deux premiers, et leur reconnaissance dans tous la même, se varie seulement, selon le génie de celui qui la témoigne.

Ne vous semble-t'il pas, Monsieur, que ceci ressemble assez aux séances de nos maîtres en l'art de sçavoir et de parler. Ce sauvage qui harangue le premier et les autres qui l'approuvent, en encherissant sur ce qu'il a dit, ne figure-t'il pas avec nos Academiciens qui s'encensent mutuellement. Je n'y trouve qu'une différence, c'est que les sauvages ne font porter leurs éloges que sur un mérite nécessaire et que nous prodiguons les nôtres aux choses les plus futiles ;



futiles ; c'est qu'ils égayaient ce langage de la flatterie ordinairement si ennuyeux pour ceux qu'il n'intéresse pas, et que chez nous on en effluye toute l'assommante fadeur.

De plus, Monsieur, ne seroit-il pas à désirer que nos parasites vinssent ici prendre d'utiles leçons. A leur retour vous ne les verriez plus se livrer à l'ingrat plaisir de déchirer celui qui les nourrit, ou à cette basse adulation qui est un mal pire encore, puisqu'au lieu d'exciter leur bienfaiteur à ce qui lui peut être avantageux, elle ne l'excite qu'à ce qui lui est nuisible.

Mais considérés encore, je vous prie, quel parti on peut tirer de ce penchant à la libéralité et à la reconnoissance de mes sauvages. Rien n'est en général plus facile que de s'acquérir un coeur généreux et sensible ; et cependant cette facilité est augmentée ici par la modicité du prix nécessaire pour en faire usage. Forcés souvent à des dépenses immenses pour nous faire des alliés dont nous n'obtenons qu'une dissimulation chancelante au lieu d'un attachement solide, devrions nous épargner le peu qu'il faut pour acquérir des amis qui, pour être de meilleure composition et en même temps plus sincères, n'en sont pas moins utiles. C'est assurément à quoi on ne fait pas assez d'attention. On veut  
bien

bien exercer une de leurs inclinations dominantes, mais on neglige l'autre necessairement liée à la premiere. On cherche à ruiner ou à écraser ceux qu'il seroit si aisé de gagner en gagnant soi-même par cette voye. J'espere qu'enfin on prendra ce chemin, et si les reflexions qui ont interrompu ma lettre et par lesquelles je vais la terminer, y contribuent, je n'aurois aucun regret d'avoir devancé les votres.

J'ai l'honneur d'être, &c.

## LE T T R E IX.

*Suite des moeurs des sauvages, de leurs fêtes, de leurs conseils. Discours d'une femme sauvage, de leurs guerre, des ruses qu'ils y emploient.*

MONSIEUR,

**N**E vous croyés pas quitte de ma fête sauvage. En verité je n'en obmettrai pas une circonstance très interessante, puis qu'elle regarde un sexe qui a reçu de sa nature le droit d'interessier pour lui. Les sauvages ne sont point aussi barbares à cet égard que des nations qui se croiroient en droit de leur donner des leçons de societé. Ils admettent les femmes dans leurs divertissemens, et ce sont elles mêmes qui les terminent. Il est vrai que par l'usage  
que

que leurs femmes font de ce privilege; ils n'ont pas lieu de le regarder comme un abus; car n'allés pas croire qu'elles leur inspirent une certaine molesse qui affoiblit leur courage. Non, les leçons qu'elles leur donnent ne font point dans ce genre, et vous en allés convenir.

Les remerciemens des hommes étant finis, les femmes et les filles entrent. La plus âgée d'entr'elles les conduit. Elle tient dans ses mains un large morceau d'écorse de Bouleau, de l'espece la plus dure qu'on ait pû trouver, et s'en servant comme d'un tambour de basque, elle invite par ses touches (qui dans le vrai sont un peu dures à l'oreille) la jeunesse à danser. Ensuite elle harangue à son tour en ces termes, en s'adressant aux hommes.

“ Vous qui me regardés comme un sexe in-  
 “ firme et foible et par consequent subordonné  
 “ à vous dans tous ses besoins; sçachés que  
 “ dans ce que je suis, le Créateur m'a départi  
 “ des talens et des qualités qui valent bien les  
 “ vôtres. J'ai eu l'art de mettre au monde  
 “ de grands guerriers, de bons chasseurs et  
 “ des voyageurs en canot aussi adroits qu'in-  
 “ fatigables. Cette main que vous voyés,  
 “ toute desséchée qu'elle est, a plus d'une fois  
 “ porté le poignard dans le sein des prisonniers  
 “ que

“ que l'on me livroit pour mon divertissement.  
 “ Que les rivages et les bois attestent qu'ils  
 “ m'ont vû arracher le cœur, les entrailles et  
 “ la langue des ennemis que l'on confioit à ma  
 “ vengeance ; qu'ils disent si j'ai changé de  
 “ couleur et si mon courage s'est étonné,  
 “ lorsqu'il a fallu ainsi servir ma patrie ? De  
 “ combien de chevelures enlevées à ces traîtres,  
 “ n'ai-je pas orné ma tête et celles de mes  
 “ filles ! Quelles fortes et piquantes exhorta-  
 “ tions n'ai-je par faites à nos jeunes gens  
 “ pour les exciter à m'apporter de ces marques  
 “ de leur valeur, dont le prix devoit être pour  
 “ eux la gloire et l'honneur ?

“ J'ai plus fait encore, j'ai scû lever tous les  
 “ obstacles qui s'opposoient aux alliances que  
 “ l'amour faisoit desirer, et le ciel a beni mes  
 “ soins. Tous les mariages que j'ai conclu-  
 “ ont été féconds. Ils ont fourni à notre  
 “ nation des soutiens et des sujets capables  
 “ d'éterniser notre race et de nous mettre à  
 “ l'abri des insultes de nos ennemis. Je suis  
 “ semblables à ces vieux sapins, ou à ces vieux  
 “ pruches pleins de nœuds depuis la cime  
 “ jusqu'à la racine, dont l'écorce tombe de  
 “ vétusté, qui néanmoins couvre toujours  
 “ leur gomme et leur sève au dedans. Je ne  
 “ suis plus ce que j'ai été. Toute ma peau  
 “ est

“ est ridée et sillonnée, mes os la percent  
 “ presque de toute part. Je parois quant au  
 “ dehors propre à être mise au rang des êtres  
 “ inutiles, mais le coeur qui m’anime encore,  
 “ est aussi digne qu’il l’a jamais été, de l’estimer  
 “ de ceux qui se connoissent.”

Après cet éloge d’elle même, qu’ordinairement la vérité rend respectable, la vieille ajoute un mot de remerciement à celui qui donne la fête. Mais en tems de guerre et dans les festins qui y servent de préparation, c’est bien autre chose. Alors les femmes employent toute l’éloquence de leur esprit et de leurs charmes à exciter les guerriers qui se préparent au combat. Chacune d’elles, selon qu’elle est plus ou moins animée, exige de son amant un certain nombre de chevelures des ennemis. Elles assurent les hommes qu’elles se refuseront aux plaisirs de ceux d’entr’eux qui ne leur auront pas apporté ces marques de courage.

Je ne vous rapporterai point, Monsieur, toutes les folles ceremonies que mes sauvages faisoient pour préludes de leurs guerres dans le tems de leur idolatrie, vous trouverés à ce sujet d’assés longs détails dans les auteurs qui ont parlé d’eux. D’ailleurs n’imaginerez vous pas facilement leur déraison par la connoissance de celle de tous les autres peuples? Est ce pour eux

eux seuls qu'on a dit, que la crainte et l'espoir avoient enfanté des dieux, avoient décidé des differents cultes et consacré la superstition ?

Mais ce que je veux vous faire remarquer c'est la manière dont leurs guerres commençoient et commencent encore.

La nation qui se porte pour agresseurs, va d'abord dans les terres de la nation qu'elle veut attaquer. Elle y fait tout le ravage possible ; ruine la chasse presente et celle qu'on peut faire dans la suite, détruit à cet effet toutes les cabannes de castor, et embarrasse les chemins d'ailleurs très difficiles. Après ces operations on tient conseil de guerre. Les hommes y pensent, réfléchissent, projettent, décident et les femmes y encouragent et haranguent.

Le resultat de ce conseil est d'envoyer declarer la guerre au peuple à qui on a déjà tant fait de mal, et qui par consequent doit se la tenir pour bien et décemment déclarée.

On fait partir deux especes de heraults d'armes. Ils portent avec eux leur arc et leur carquois, leurs fleches et leurs haches de pierre. Dans cet équipage, ils se rendent à la vûe de la plus considerable habitation de l'ennemi, et se gardent bien en chemin d'apprendre à qui que ce soit leur intention, ni même d'ouvrir la bouche pour prononcer un mot. S'étant ar-  
rêtés

rétés ensuite à une certaine distance du village, ils donnent en terre plusieurs coups de leurs haches. A ce signal les ennemis connoissent qu'on a déjà ravagé leurs terres et sçavent qu'ils doivent désormais se tenir sur leurs gardes pour la défense de leurs personnes. Cependant les heraults d'armes, après avoir tiré deux de leurs meilleurs fleches sur le village, se retirent promptement et reviennent rendre compte de leur expedition, mais pour prouver qu'ils ont été au lieu prescrit, ils apportent avec eux des marques non équivoques de l'endroit même.

Je demandois un jour à un sauvage pourquoi ils ne faisoient pas précéder leur declaration de guerre aux premieres actes d'hostilités, et pourquoi ils s'embarassoient après d'une ceremonie inutile ? Quoi, me repondit il, tu voudrois que nous fussions assez foux pour avertir nos ennemis de faire leurs provisions, et de nous ôter les moyens de faire les nôtres sur leurs terres ? N'est ce pas assez que nous les avertissions de défendre leurs personnes ? La declaration de guerre necessaire pour la sûreté mutuelle, ne doit pas être une politesse imprudente et préjudiciable, comme elle le seroit en la faisant à-la-mode ?

Je vous laisse juger, Monsieur, si le bon sens de ce raisonnement doit l'emporter sur les droits établis

établis de la société, ou s'il doit y céder ? Je prévois cependant que de plus grands maîtres que nous en l'art de décider, pourront un jour résoudre la question.

Cependant les sauvages certains par les faits et par la déclaration, de l'intention de leurs ennemis, songent des deux côtés, ou à tenir bon sur leur terrain, ou à déloger sur le champ pour se mieux placer, ou enfin à aller à la rencontre les uns des autres. Pour prendre sur ces différens partis une résolution convenable, ils tiennent des conseils aussi longs que fréquens.

Au reste ces conseils sont très intéressans tant pour la curiosité que pour l'utilité. Comme on n'y écoute que la raison, qu'on n'y a en vue que le bien public ; que l'ambition et l'intérêt personnel n'y opinent pas, c'est ordinairement l'homme le plus habile dans l'art de la guerre, le plus capable d'un bon projet, qui y préside. Si celui qui jusqu'alors a possédé à cet égard, la confiance de la nation, s'aperçoit qu'un autre la mérite mieux que lui, il la lui cède sans répugnance. Mais comment l'aperçoit-il, dirés vous ? Eh quoi ! Est-il donc plus difficile d'avouer que nous manquons d'une qualité qu'un autre possède, que de nous rendre sur cela intérieurement justice ; et quand

G l'amour



l'amour de la patrie va jusqu'à nous inspirer une franchise si peu ordinaire à l'amour propre, a-t'il tant de peine à dissiper les ténèbres que ce même amour propre repand, ténèbres affutement moins épaisses que l'on ne veut en convenir.

Mais les sauvages sans toutes ces analyses, paroissent faire par instinct ce qui nous coûteroit de grands efforts de raison. Aussi n'en voit on point qui ayent à se reprocher d'avoir employé la faveur qu'ils avoient obtenue, ou l'illusion qu'ils avoient sçû faire à la perte de leur patrie. On est quelque fois surpris de trouver tant de flegme pour les intérêts communs dans ces mêmes sauvages qui sont paroitre souvent une ferocité aveugle pour leur intérêt immédiat. Mais ces diverses dispositions sont produites par le même principe. Si le sauvage est capable d'affommer celui qui en veut à sa sagamité\* dans l'instant qu'il va la manger, il est aussi capable de raisonner de sang froid pour ôter le pouvoir d'en approcher.

Quand à leurs ruses de guerre, elles sont si simples qu'il semble qu'elles ne devroient pas avoir grand succès; mais par le soir qu'ils ont de les adapter aux circonstances et aux personnes, elles leur reussissent: Quelquefois ils font semblant de renoncer à toute attaque, et

\* *Sagamité; mets sauvage.*

ils

ils se retiroient en se dispersant dans les bois. Ils guettoient ensuite les endroits où sont les jeunes gens sans experience, et là ils contrefont le cris des animaux, et profitent de l'étourderie de ceux qui se laissent prendre à cette amorce pour les accabler enfin, soit à force ouverte, soit par adresse. Leurs guerres ne finissoient autrefois que par la destruction totale du parti qui succomboit.

Il est vrai que nous avons changé quelque chose à cet art qu'ils possédoient à leur manière, qui n'étoit peut-être pas la plus mauvaise; mais il s'en faut encore de beaucoup que nous les ayons réduits à la notre. Le vrai service que nous leur avons rendu a été de leur inspirer quelque horreur pour la barbarie avec laquelle ils traitoient l'ennemi vaincu, barbaries qui, quoiqu'inventées pour faire craindre les mauvaises querelles, éternisoient les haines et la vengeance.

Nous les avons aussi presque desaccoutumés de la folie de la dévination, et délivrés des terribles suites qu'avoient pour eux la mechanceté, la malice et l'autorité de leurs jongleurs. Je ne sçais s'ils auroient le même remerciement à nous faire sur les changemens que nous avons faits dans la manière dont ils arrangeoient leurs mariages. Je crois que leur usage en ce point

valoit autant que celui que nous suivons, et se rapportoit mieux à leur penchant et à leurs idées.

Les sauvages naturellement très enclins à l'amour, mettoient cependant dans cet engagement tout ce qui étoit convenable pour concilier leur intérêt dominant avec le plaisir. Lorsque les parens avoient déterminé qu'un jeune homme approchoit de l'âge où il devoit contracter cet engagement, d'accord entr'eux ils lui disoient : Tu peux désormais aller quand tu voudras allumer ton calumet de jour et de nuit dans la cabanne de celui qui doit être ton beau pere ; tu observeras d'en faire aller la fumée du côté de l'épouse qui t'est destinée, et tu feras en sorte qu'elle prenne tant de goût à cette vapeur, qu'elle te demande à l'exciter elle même. Montres toi d'ailleurs digne de ta nation ; fais honneur à ton sexe et à ta jeunesse, en ne permettant pas qu'aucun de la cabanne où tu vas, manque de la moindre des choses nécessaires ou utiles ; employe sur tout, pour celle qui doit être un jour à toi, toute ton industrie ; que ton arc et tes fleches soient employées à leur fournir la viande, l'huile et les pelleteries dont ils auront besoin. Quatre hyvers te sont donnés pour faire la preuve de tes attentions et de ta constance.

Après

Après ce discours le jeune homme alloit sans repliquer à la cabanne designée. Son accordée, qui étoit instruite de ses intentions, l'écoutoit favorablement ; d'abord par obeissance, ensuite s'il parvenoit à lui plaire, elle le lui faisoit connoître en lui demandant son calumet, dont elle ne se servoit que pour pousser la fumée qui en sortoit dans les narines de son amant. Cette jolie declaration faisoit quelquefois tomber par terre tout étourdi celui à qui elle s'adressoit ; mais enfin c'étoit toujours une declaration ; et de quelque façon qu'un amant apprenne qu'il est aimé, les peines que lui a coûté cet aveu, lui paroissent agréables. L'épouse future n'en demeuroid pas là, elle tressoit les cheveux de celui à qui elle devoit être unie, lui peignoit le visage des couleurs qu'elle aimoit le plus. Elle employoit l'art qu'ont toutes les femmes sauvages pour piquer des desseins à imprimer sur sa peau quelques marques relatives à leurs amours, et elle choisissoit selon son caprice, la partie du corps de son amant qui lui paroissoit la plus propre à faire honneur à son travail.

Si tous ces petits soins avoient fait reciproquement dans le coeur des progrès rapides, si les parens de la fille en étoient contents, ils abregioient le noviciat de leur gendre et lui disoient : Tu peux quand tu voudras prendre

ta part de ce qui couvre la nuit ta bien-aimée. Ces paroles que l'amant entendoit à demi mot, et qu'il laissoit à peine le tems d'achever, étoient le signal de son bonheur. Il sortoit aussitôt de la cabanne avec son arc et ses fleches, et se rendoit en hâte à la maison paternelle : Ne m'attendés plus, disoit il à ses parens, je vais dans les bois et je n'en reviendrai que lorsqu'il plaira à celle que j'aime, de me rappeler. Cet avis donné il partoît effectivement pour s'enfoncer dans quelque forest, et là il n'oublioit ni force ni adresse pour faire la meilleure et la plus ample chasse. Trois jours après tous les jeunes gens du village alloient le chercher en triomphe, et chacun d'eux se chargeoit des viandes et des pelleteries destinées au festin nuptial, fruits des fatigues qu'avoit effuyé le futur époux. Lui seul pour se delasser de ses travaux, n'avoit aucune charge. Conduit ensuite par le jongleur ou par un des plus vieux parens, il alloit à la cabanne de sa maîtresse et se couvroit un instant de la couverture de son lit. Cette ceremonie qui n'empêchoit pas les deux époux d'écouter un long discours qu'on leur faisoit sur les devoirs du mariage, étoit terminée par le festin qui étoit pour ainsi dire, le sceau de l'union. L'époux assis au milieu des garçons, et l'épouse parmi les filles, attendoient qu'on leur

leur préparât les mets qui leur étoient destinés. Cette préparation se faisoit dans deux ouragans de forme égale qu'on posoit au milieu de la cabanne. C'étoit alors que le président à la fête adressoit les mots suivans à la mariée.

“ O toi, qui viens de t'engager à des devoirs  
 “ respectables, sçaches que la nourriture que  
 “ tu vas prendre vas te présager les plus grands  
 “ malheurs, si ton coeur est capable de quelque  
 “ noir dessein contre ton mari ou contre ta na-  
 “ tion. Si tu dois un jour te laisser séduire  
 “ aux caresses des étrangers, si tu trahis ton  
 “ mari et ta patrie, le mets que contient cet  
 “ ouragan, aura l'effet d'un poison lent dont  
 “ tu sentiras dès à présent l'atteinte ; que si au  
 “ contraire tu dois demeurer fidelle à ton  
 “ époux et à ton pays, si tu n'insulte jamais  
 “ aux défauts de l'un, et ne donne jamais la  
 “ carte de l'autre à l'ennemi, ce sera une  
 “ nourriture aussi agréable que salutaire que tu  
 “ prendras.”

Ce discours fini l'amie de l'épouse, comme par distraction, prenoit l'ouragan destiné à l'époux, et l'ami de l'époux celui de l'épouse, et s'apercevant un moment après de cette distraction méditée, ils s'écrioient : Voilà dans notre méprise un signe non équivoque de l'étroite alliance que les deux époux contractent aujourd'hui.

**Oni.** Ils sont unis ç'en est fait, qu'ils multiplient. A ces mots repetés à grands cris par tous les assistans, suivoient les embrassemens, le festin et la dance.

Ne faites point, je vous prie, Monsieur, une attention trop scrupuleuse aux especes de mormerie qu'il y a dans le sujet de cette description ; mais considerés plutôt l'objet en lui même. N'y voyés vous pas des marques certaines de cette simplicité de sentimens dont il nous seroit si aisé de profiter ; et n'est ce pas une entreprise plus digne d'un homme raisonnable de faire servir à l'utilité commune, les penchans qui lui paroissent differer des siens que de s'en moquer ? Voulez vous sur cela des modeles ? Je puis vous en donner ; en prenant le chemin du coeur on est sûr de subjuguier l'esprit. Il n'est pas jusqu'aux genies les plus bornés qui ne soient sûrs du succès avec cette marche, et la preuve, c'est qu'elle a souvent reussi à notre commandant. Je vous promets à ma lettre suivante un de ses discours, qui fit un effet merveilleux. Il est vrai qu'il ne fit que le prononcer et qu'un autre l'avoit dicté, et tant mieux pour vous : Ainsi ne baillés pas d'avance au nom du personnage ; c'est bien assés de vous avoir fait bailler par la longueur de ma lettre ; en ce cas. recevés en mes excuses, et  
 laissés

laissés moi seulement vous réitérer les assurances qui doivent toujours trouver place sur mon papier.

## LET T R E X.

*Suite des moeurs des sauvages, discours qui leur fut fait par le Comte de Raymond pour les empêcher de faire leur paix avec les Anglois.*

MONSIEUR,

**I**L ne vous est pas difficile d'après tout ce que je vous ai dit des sauvages, de penser que ce n'est que par l'affabilité et par la douceur qu'on peut les gagner; encore faut il mettre l'air le plus naturel aux sentimens qu'on leur temoigne. Si l'on paroïssoit seulement tolerer leurs moeurs et leurs usages, ils chercheroient aussitôt les motifs de cette tolerance qui les flatteroit peu, et ils en supposeroient qui seroient contre nous. Notre dissimulation leur paroîtroit dictée par la crainte et par la foiblesse, et certainement ils s'en prévaudroient. Si au contraire il leur semble qu'on les approuve par conformité de goût, on est sûr de les attacher par le lien le plus fort, puisqu'il est formé par l'amour propre. C'est à cette étude de leurs penchans et à l'art de s'y plier sans affectation,

G 5

que



que le François doit le magnifique éloge que le sauvage croit faire de lui, quand il dit du François, *C'est un homme comme moi.*

Vous allés juger si nous ne sçavons pas mieux que qui que ce soit, toucher les ressorts qui remuent ces peuples ; et le discours que je vous ai promis me servira d'exemple. Vous penserez peut-être que le but de ce discours auroit pû être meilleur ; vous dirés qu'il n'est ni bon ni juste d'exciter des sentimens qui renouvellent ou éternisent des querelles ; mais quand on donne un exemple, on le donne tel qu'il est. Ceux qui saisissent le vrai motif qui porte à le donner, peuvent ensuite s'en servir pour d'autres objets. Voici donc ce que M. le Comte de Raymond jugea à propos de dire aux sauvages qu'il avoit rassemblés.

“ Ecoutez, mes enfans, vous m'avez nommé  
 “ votre pere, j'en ai accepté le titre avec plaisir. Je suis l'organe du roi mon maître,  
 “ votre protecteur, votre bienfaiteur et votre  
 “ appui. C'est donc non seulement en qualité de pere que je vous convoque aujourd'hui,  
 “ hui, mais aussi en qualité d'interprête du  
 “ plus grand monarque de la terre ; d'un roi  
 “ qui n'a au dessus de lui que le vrai Dieu  
 “ dont il vous a donné la connoissance pour le  
 “ salut de vos ames.

“ II

“ Il se repand un bruit que vos confreres les  
“ Abenakis, les Marechites, et peut-être les  
“ Mikmaks de la Heve, ont fait leur paix avec  
“ les Anglois ou qu'ils leur ont du moins ac-  
“ cordé une treve de quatre ans.

“ Je ne vous dirai point ici combien il est  
“ odieux à ces faux freres d'avoir fait cette  
“ paix sans ma participation, après la parole que  
“ vous m'aviés recemment et volontairement  
“ donnée. Je ne vous retracerai point les ser-  
“ mens que chaque chef me faisoit à cette  
“ occasion au nom de toutes vos nations, dans  
“ le tems qu'au milieu de vous, je vous donnois  
“ de nouvelles preuves de la bonté, de la libera-  
“ lité, de l'amitié et des bonnes intentions  
“ qu'un monarque qui n'a point d'égal, a pour  
“ vous.

“ J'abandonne à leurs reflexions sur cet ob-  
“ jet, ceux qui ont manqué à ces nouveaux en-  
“ gagemens ; mais en bon pere, je dois vous  
“ ouvrir les yeux et sur vos veritables et propres  
“ intérêts, et sur tout ce qui a rapport à votre  
“ conservation. Il ne me sera pas difficile de  
“ vous démontrer que la route que vos freres  
“ viennent de prendre est totalement opposée à  
“ l'un et à l'autre.

“ A mon arrivée dans les colonies dont le  
“ roi a bien voulu me confier le gouvernement,

“ mon premier soin a été de jeter les yeux sur  
 “ les nations que sa majesté aime et protégé.  
 “ J’ai voulu approfondir tout ce qui les regarde,  
 “ et par préférence, les motifs qu’elles avoient  
 “ pour faire la guerre aux Anglois pendant que  
 “ la France étoit en paix avec eux. Voici ce  
 “ que les recherches les plus exactes m’ont  
 “ appris, par quelqu’un de vous et par des per-  
 “ sonnes qui ne peuvent être suspectes.

“ Il est reproché aux Anglois qu’en 1744.  
 “ vers la fin du mois de Decembre, ils com-  
 “ mirent les cruautés, les trahisons suivantes.  
 “ M. Ganon commandant un détachement de  
 “ troupes Angloises ayant été envoyé pour ob-  
 “ server la retraite que les François et les sau-  
 “ vages faisoient de devant Port Roïal en Aca-  
 “ die, trouva à l’écart deux cabannes de sau-  
 “ vages Mikmaks. Dans ces cabannes il y  
 “ avoit cinq femmes et trois enfans, dont  
 “ deux de ces femmes étoient enceintes ; mais  
 “ malgré ces objets si propres à exciter l’hu-  
 “ manité, les Anglois non seulement pillèrent  
 “ et brulerent ces deux cabannes, ils massa-  
 “ crerent encore les cinq femmes et les trois  
 “ enfans. On trouva même que les femmes  
 “ qui étoient grosses, avoient été éventrées,  
 “ ce trait d’autant plus barbare qu’il se faisoit  
 “ alors une bonne guerre, glaçoit d’horreur,  
 “ par

“ par ce seul souvenir, ceux qui mę le racon-  
 “ toient.

“ Cinq mois avant cette cruelle action un  
 “ nommé David corsaire Anglois ayant artifi-  
 “ cieusement arboré pavillon François, dans  
 “ le passage de Fronsac, fit par le moyen d’un  
 “ renegat qui lui servoit d’interpęte, venir à  
 “ son bord le chef des sauvages de l’Isle Roiale  
 “ avec toute sa famille. Ce chef nommé  
 “ Jacques Padenuque, fut d’abord mis au ca-  
 “ chot, ensuite emmené à Baston et puis  
 “ étouffé sur un bâtiment où les Anglois di-  
 “ soient ne l’avoir fait embarquer que pour le  
 “ ramener à l’Isle Roiale. Ils garderent cepen-  
 “ dant son fils âgé de huit ans et ne voulurent  
 “ point le rendre, quoique les sauvages eussent  
 “ rendu, pour le ravoir, plusieurs prisonniers  
 “ sans rançon, et que cette condition eut été  
 “ acceptée.

“ Au mois de Juillet 1745. le même David  
 “ prit par une pareille ruse une famille sauvage  
 “ qui n’a pü se retirer de leurs mains qu’en  
 “ s’échapt la nuit de leur prise.

“ Dans le même tems un nommé Barthe-  
 “ lemi Petitpas interpęte appointé des savages,  
 “ fut emmené prisonnier à Baston ; mais en  
 “ vain vous le reclamātes plusieurs fois en  
 “ échange de quelques prisonniers Anglois qui  
 “ étoient

“ étoient alors entre vos mains. En vain vous  
 “ donnâtes à deux d’entr’eux qui étoient offi-  
 “ ciers, la liberté à condition que Barthelemi  
 “ Petitpas vous seroit renvoyé. On fut sourd  
 “ à vos offres autant qu’insensible à votre géné-  
 “ rosité, et ensuite on fit mourir votre frere.

“ En la même année 1745. votre mission-  
 “ naire ayant été invité à un pourparler à votre  
 “ sujet par plusieurs lettres d’un des principaux  
 “ chefs Anglois, et ayant reçu par écrit la pro-  
 “ messe formelle de l’entière liberté de retour-  
 “ ner chez vous, il se rendit à Louisbourg ;  
 “ mais lorsqu’il eut satisfait à tout ce qu’on de-  
 “ firoit de lui, au lieu de tenir religieusement  
 “ leur promesse, les Anglois le retinrent, lui  
 “ firent plusieurs mauvais traitemens, le firent,  
 “ quoique très malade, embarquer pour l’An-  
 “ gleterre d’où ils ne le transporterent en  
 “ France que quelque tems après.

“ Ce fut encore en 1745. que plusieurs ca-  
 “ davres de sauvages furent exhumés au port  
 “ Toulouse et jettés au feu par les habitans de  
 “ Baston, qui de plus ravagerent le cimetiére  
 “ de votre nation, et mirent en pieces toutes  
 “ les croix posées sur chaque tombeau.

“ Le fait énorme de 1746. est une autre  
 “ époque qui ne devoit jamais sortir de votre  
 “ memoire. Les étoffes que les sauvages  
 “ achet-

“ acheterent des marchands Anglois qui com-  
 “ mërçoient alors dans le bassin de Meja-  
 “ gouèche à beau bassin, se trouverent empoi-  
 “ sonnés, de sorte que plus de deux cens sau-  
 “ vages en perirent.

“ Ce qui arriva en 1749, n'est pas moins  
 “ dans le même sens une époque remarquable.  
 “ Vers la fin du mois de Juillet, tems où l'on  
 “ ne sçavoit point encore dans la Nouvelle  
 “ France la suspension d'armes entre les deux  
 “ couronnes, les sauvages avoient fait des pri-  
 “ sonniers Anglois sur l'isle de Terre Neuve ;  
 “ mais ces prisonniers leur ayant appris cette  
 “ suspension signée l'année d'auaravant à Aix-  
 “ la-Chapelle, ils les crurent sur leur simple  
 “ parole. D'après cette noble facilité ils mar-  
 “ querent à leurs ennemis la joye que leur cau-  
 “ soit une prochaine reconciliation. Ils les  
 “ traiterent en freres, les dégagerent de leurs  
 “ liens et les menerent dans leurs cabannes  
 “ pour leur donner l'hospitalité ; mais malgré  
 “ tant de bons traitemens, ces perfides hôtes  
 “ massacrerent pendant la nuit vingt cinq  
 “ d'entre vous, tant hommes que femmes.  
 “ Deux sauvages seulement qui s'étoient éloig-  
 “ nés par hazard demeurèrent pour aller vous  
 “ apporter la nouvelle d'un massacre si odieux.

“ Vers

“ Vers la fin de la même année les An-  
 “ glois s’étant rendus à Chibouctou pour y  
 “ faire, à notre préjudice des établissemens tels  
 “ qu’on les voit aujourd’hui, firent repandre  
 “ le bruit qu’ils alloient détruire tous les sau-  
 “ vages; et depuis ils n’ont que trop agi en  
 “ conséquence de cette menace. Ils envoy-  
 “ erent même des lors differens détachemens  
 “ de leurs troupes pour aller de toutes parts à  
 “ votre poursuite.

“ Voilà les recits que l’on m’a fait; mais à  
 “ tous ces faits qui doivent être parvenus à  
 “ votre connoissance, j’ajouterai ce que je viens  
 “ tout récemment d’apprendre; que des nego-  
 “ cians Anglois ont ici tenu entr’eux des  
 “ discours odieux devant des gens dont ils  
 “ croyoient n’être pas entendus, et que ces  
 “ personnes m’ont rapporté. Dans ces dis-  
 “ cours ils s’expliquoient clairement sur le but  
 “ qu’ils avoient dans la paix simulée qu’ils  
 “ voudroient faire avec vous. Ils disoient  
 “ qu’ils trouveroient, sous ce prétexte specieux,  
 “ le moyen d’assembler tout ce qu’ils pour-  
 “ roient de vos nations, et qu’alors ils vous  
 “ massacreroient tous.

“ Je ne vous rappelle point, mes enfans,  
 “ tant de faits atroces pour vous exciter à faire  
 “ une guerre cruelle et barbare. Un vrai  
 “ chre-

“ chretien n'est point capable d'une pareille  
 “ instigation.

“ Vous êtes d'ailleurs libres de faire la  
 “ guerre ou la paix. Le roi ne vous contraint  
 “ en rien sur cet objet ; mais vous ne pouvés  
 “ faire la paix dans les occurrences presentes  
 “ sans la participation du protecteur qui n'a  
 “ jamais cessé de vous accorder les differens  
 “ secours qui vous ont été necessaires, et qui  
 “ vous a donné tant de marques de son affec-  
 “ tion. De plus les sermens réitérés que vous  
 “ m'avés faits il y a peu de tems pour m'affurer  
 “ que vous ne concluriez rien sans m'en donner  
 “ avis, ne sont ils pas d'autant plus inviolables  
 “ que vous voulûtes les faire sans qu'on vous les  
 “ demandât ? Vous prîtes votre patriarche à  
 “ temoin de cet engagement, et par les dé-  
 “ monstrations de joie dont vous l'accompag-  
 “ nâtes, il n'y avoit pas lieu de croire qu'il  
 “ seroit violé.

“ N'avés vous pas d'ailleurs à craindre que  
 “ dans ces circonstances le roi justement in-  
 “ digné de ce procedé, ne retire sa main bien-  
 “ faisante, qu'il ne vous prive de ses secours  
 “ et ne vous abandonne à vos cruels ennemis ;  
 “ malheur que ces mêmes ennemis vous de-  
 “ sirent et au quel ils tâchent de vous reduire.  
 “ Considerés donc qu'il est de la plus grande  
 “ con-



“ conséquence pour vous de ne pas tomber  
 “ dans l’abîme qu’on vous creuse, et voilà vos  
 “ vrais intérêts.

“ Quant à ce qui regarde votre conservation  
 “ tant en général qu’en particulier, tous les  
 “ sauvages qui sont sous la protection de mon  
 “ roi, ne doivent ils pas sentir par les faits que  
 “ j’ai raconté à quelle affreuse extrémité ils  
 “ seroient réduits sans les secours de la France ;  
 “ mais si au contraire, vous ne faites votre  
 “ paix que du consentement de celui qui est  
 “ votre appui et votre ressource, vous le trou-  
 “ verés toujours comme une muraille de dé-  
 “ fense entre vous et vos ennemis.

“ Consultez votre patriarche, homme éclairé,  
 “ et qui a pour vous, ainsi que moi, des en-  
 “ trailles de pere, qui sans cesse occupé du  
 “ soin de vos ames, ne laisse pas de chercher  
 “ à vous procurer toutes les douceurs de la  
 “ vie.

“ Si les cendres de vos peres, de vos meres,  
 “ de vos femmes, de vos enfans, de vos parens  
 “ et amis qui ont été massacrés pouvoient se  
 “ ranimer et se faire entendre, elles vous di-  
 “ roient : Ne faites jamais votre paix sans le  
 “ consentement de votre soutien ; défiés vous  
 “ d’un ennemi qui ne respire que votre ruine,  
 “ qui ne veut vous voir isolés que pour vous  
 “ entourer

“ entourer plus facilement et vous immoler.  
 “ Gardés vous de recevoir leurs presens. Ils  
 “ cacheroient sous des fleurs des serpens qui  
 “ déchireroient vos entrailles. Elles ajoute-  
 “ roient : Deputés deux de vous vers vos freres,  
 “ qu’ils partent, qu’ils ne perdent point de  
 “ tems, qu’ils leur fassent connoître le pas dan-  
 “ gereux qu’ils ont fait ; qu’ils leur ouvrent  
 “ les yeux sur tout ce que je viens de vous dire,  
 “ et que par ce moyen ils les empêchent de  
 “ consommer une paix qui les conduiroit in-  
 “ dubitablement à une ruine totale.

“ Voilà, mes enfans, ce que ma tendresse  
 “ m’a suggeré de vous dire en vous faisant ve-  
 “ nir ici. C’est à vous à present à voir le parti  
 “ que vous avés à prendre.”

Malgré la longueur de ce discours, j’ai  
 voulu, Monsieur, vous le rendre presque mot  
 à mot par les motifs que je vous ai expliqué.  
 Ne prenez point M. le Comte de Raymond à  
 partie sur l’entousiasme du langage, ce ton est  
 necessaire avec les sauvages, et je suis sûr qu’avec  
 plus d’exageration et quelques metaphores, ils  
 en auroient été encore plus touchés. Tout ce  
 que je souhaite, c’est que la conscience de l’ora-  
 teur soit d’accord avec son éloquence ; que la  
 certitude des faits qu’il a fait valoir soit affés  
 établie

établie pour ne pas lui laisser le reproche intérieur de n'avoir orné que des calomnies.

Au reste, Monsieur, vous imaginés bien que si on avoit dit à nos sauvages : Ne faites point de paix, continués une guerre sanglante, par ce que votre ennemi veut qu'une banderole attachée à vos canots soit baissée devant lui, ils auroient été peu touchés de cette importante raison de s'égorger, ainsi que de toute autre dans ce genre. Mais la conservation de leur individu leur en paroît une bonne, autant qu'à nous et plus qu'à nous, aussi est-elle la seule qu'ils ayent. Si d'autre part on leur avoit dit : Comment le roi de France vous ordonne de ne point faire la paix, il ne veut pas que vous la fassiez ; *Et nous le voulons*, auroient ils répliqué, *Le sauvage n'a point de maître*. Ainsi l'attachement à la vie, les besoins de la vie, la liberté, l'amour de la liberté sont les seuls sentimens, les seuls biens des sauvages. C'est à nous à faire usage de cette connoissance ; mais il me reste à vous faire voir quel a été jusqu'à présent l'usage qu'on en a fait dans ces colonies et les progrès que le gouvernement qui y est établi y comportent. Je vous ferai ce détail comme le doit faire un ami et non comme le feroit un courtisan, et ma sincérité ne doit pas

pas peu servir à vous prouver l'attachement que je vous ai voué.

J'ai, &c.

## LETTRE XI.

*Du gouvernement de l'Isle Roïale, du militaire, &c.*

MONSIEUR,

**L**ES Isles Roïale et de Saint Jean obeïssent au même commandant qui reside à Louisbourg ; mais ce commandant, comme celui de la Louisiane, est subordonné au gouverneur-général de la Nouvelle France qui reside à Quebec. Il est vrai que l'éloignement de ces deux villes empêche que la sujettion ne soit bien penible pour le commandant de Louisbourg. Je crois même qu'il consentiroit à l'augmenter de quelques degrés de plus, à la condition de n'avoir pas un rival d'autorité dans Louisbourg même. Ce rival est le commissaire ordonnateur de la colonie, et voici les différentes fonctions de ces deux chefs. Par les avantages et les prérogatives qui en resultent, vous jugerés aisement de la desunion qui doit être entr'eux, lorsqu'ils préfèrent, comme cela n'arrive que trop souvent, leurs intérêts particuliers au bien public. Tout ce qui a rapport au militaire et  
à la

à la dignité du commandement, appartient au commandant seul. C'est à lui à donner des ordres aux troupes, et à avoir attention qu'elles soient bien disciplinées et en état de servir dans les occasions. C'est à lui à se faire rendre compte par les officiers de l'état major de leurs compagnies et à entrer avec eux dans des détails qui leur fassent connoître leurs devoirs. Il doit tenir la main en ce qu'ils ne fassent aucune injustice à leurs soldats en leur retenant leurs vivres ou leur solde; et s'il y en a qui tombent dans ce cas il doit les punir; mais le commissaire ordonnateur doit faire la restitution aux dépens des coupables.

Le commandant et l'ordonnateur peuvent conjointement donner des congés absolus aux sergents et aux soldats invalides; en se conformant à cet égard aux ordonnances du roi.

Le gouvernement des sauvages regarde particulièrement le commandant; ainsi que la sûreté de la colonie. L'administration des fonds de la caisse, des vivres et des munitions; et généralement tout ce qui a rapport aux magasins et à la caisse appartient uniquement au commissaire ordonnateur, et il ne doit être fait aucun paiement, aucune vente ni consommation que sur ses ordres. Il doit cependant donner au commandant lorsqu'il le lui demande; des  
états

états des vivres et munitions des magasins; afin qu'il puisse être toujours informé de l'état de la place. Le détail et l'administration des hôpitaux regarde aussi l'ordonnateur, quoique le commandant ait le droit de veiller à ce que toutes choses s'y passent en règle. L'administration de la justice est absolument du ressort de l'ordonnateur et le commandant n'a rien à y faire que pour prêter main forte au premier, lorsque le secours deviendrait nécessaire; notés qu'il ne doit jamais s'y refuser. C'est au commissaire ordonnateur, comme premier conseiller à faire; en l'absence de l'intendant du Canada, les fonctions de président au conseil supérieur, comme de donner les audiences, de faire appeler les causes, recueillir les voix, prononcer les jugemens, &c. Et lorsqu'il juge à propos de faire convoquer quelque conseil extraordinaire, il doit en faire avertir le commandant par l'huissier audiencier.

Le commandant et l'ordonnateur rendent compte conjointement de la conduite des officiers de justice et proposent des sujets pour les places vacantes par mort ou par démission; mais ce qui regarde en particulier le commandant, c'est de veiller à ce que les officiers majors et ceux des troupes aient pour ceux de justice les égards dus au caractère dont ils sont revêtus

revêtus et de maintenir le peuple dans le respect qu'il doit avoir pour ce même caractère, et sur tout de laisser à ce conseil supérieur une entière liberté dans les suffrages. L'ordonnateur de son côté doit empêcher le conseil de se mêler directement ni indirectement de ce qui regarde le gouvernement et l'administration générale de la colonie; l'autorité ne lui étant confiée que pour rendre la justice aux particuliers dans les affaires contentieuses. Le soin d'empêcher les gens de pratique qui sont ou qui peuvent s'établir dans la colonie, de se mêler en quelque façon que ce soit des procès, doit être pris également par le commandant et par l'ordonnateur.

Les concessions des terres, des graves, &c. regardent le commandant et l'ordonnateur en commun, et ils doivent avoir attention de placer celles qu'ils font, de la manière la plus avantageuse pour l'accroissement de la colonie.

Les officiers de la justice ordinaire, ayant la charge de la police particulière, doivent avoir pour surveillant le commissaire ordonnateur. A l'égard de la police générale elle appartient au commandant et à l'ordonnateur et elle embrasse trois objets : l'augmentation des habitans, celle des cultivateurs et celle du commerce et de la pêche.

pêche. Le commandant doit parvenir au premier objet en traitant les habitans avec douceur et humanité et en empêchant qu'il leur soit fait aucune vexation par les officiers. L'ordonnateur doit aussi y contribuer de son côté, en entrant dans les besoins des habitans, en ne permettant pas que le petit soit écrasé par le puissant, et que les officiers de justice abusent de leur autorité.

Quant aux fortifications à poursuivre ou à faire à Louisbourg, et dans quelques autres endroits des Isles Roïale et de St. Jean, le commandant et l'ordonnateur doivent se concerter, ainsi que pour le maintien de la religion et du bon ordre.

Voilà, Monsieur, un abrégé des instructions générales et particulières que le roi donne aux deux chefs du gouvernement de ces îles. Elles sont assurément très bonnes et très bien digérées ; mais, selon moi, telles seulement pour des pays qui sont de plus près éclairés de l'œil du maître. Car dans un conflit de juridiction dans ces différentes fonctions, dans celles qui sont en partage, quelle source de division, d'altercation, de querelle entre deux hommes si l'un des deux seulement manque d'une probité exacte, à plus forte raison s'ils n'ont ni l'un ni l'autre ce sentiment qui porte au bien général,

H

et



et qui détermine à choisir ce bien. Il y a plus, Monsieur, en supposant deux aussi honnêtes hommes qu'il soit possible d'en imaginer ; en supposant qu'ils soient exemts de jalousie, d'envie, qu'ils puissent respecter cette légère barrière qui separe leur juridiction, ne restera-t'il pas toujours un inconvenient dangereux dans le gouvernement partagé avec trop d'égalité ? Comment rencontrer deux hommes qui voyent les choses sous le même point de vue ; comment éviter qu'avec les meilleures intentions du monde, ils ne puissent chacun s'opiniâtrer à leur propre jugement, lorsqu'ils le croiront tel que l'amour du bien public doit le dicter ? En vain on leur prescrira l'union, ils se croiront autorisés à la desobéissance. Si vous m'objectés que cet arrangement de gouvernement est tel dans toutes les villes de la France, je vous repondrai qu'il est très bon là, parce qu'il est facile dans les cas contestés de recevoir une décision ; mais dans l'éloignement où nous sommes ici que de desordres et de malheurs ne peut il pas arriver avant que l'ordre émané de l'autorité suprême soit prononcé ? Je crois que vous ne nous allés pas alleguer la foible ressource de se soumettre aux décisions du gouvernement du Canada ; vous n'ignorés pas que dans la plus grande partie de

l'année

l'année il seroit aussi facile d'avoir des nouvelles de Paris que de Quebec. Il est vrai que l'instruction du roi porte que dans les affaires qui requerreroient celerité, et sur lesquelles le commissaire et le commandant ne seroient pas d'accord, le sentiment de ce dernier seroit préféré. Mais alors il faut du moins que l'ordonnateur convienne de la nécessité de cette célérité, afin de se déterminer à delivrer l'argent nécessaire à tout. Comme cet aveu le soumet à une volonté qu'il n'approuve pas, on sent bien qu'il ne peut le faire qu'à la dernière extrémité, et par conséquent lorsqu'apparemment, les moyens sont devenus inutiles.

Les désagréables preuves de ce que j'avancé sont encore assés recentes pour justifier mon sentiment ; et malheureusement ce n'est pas de la contradiction reciproque d'un zèle louable, quoiqu'aveugle, que nous avons à nous plaindre.

En mille sept cens cinquante un, il nous arriva ici un nouveau commandant et six semaines après il fut mortel ennemi du commissaire ordonnateur. Le premier vouloit humilier son collegue qui, de son côté, accoutumé dès longtems aux habitans et aux usages de ce pays, trouvoit mille moyens de le mortifier.

Croyés vous, Monsieur, que pendant ces débats l'état fût bien servi ; l'attention à la sûreté de la colonie bien exacte ? Ce que le commandant projettoit, l'ordonnateur le contredisoit. Celui-ci nioit toujours que le cas fût assés urgent pour exiger sa docilité ; il ne vouloit point ouvrir, sans un ordre exprès, la caisse du trésor qu'il a ordinairement en sa garde. Il falloit cependant continuer des fortifications, en faire de nouvelles ; l'ennemi toujours à craindre, étoit peut-être prêt dès lors à justifier les terreurs qu'il inspire ; mais en attendant que la querelle entre les deux rivaux d'ambition, d'autorité et peut-être d'intérêt, dût être terminée, les justes précautions pour être trop tardives, sont en danger de devenir inutiles. Mais ce ne sont point ici des exemples, dirés-vous ? Ces deux hommes là avoient sans doute des défauts incompatibles avec l'amour de la patrie ? Et qui nous assurera, Monsieur, que d'autres qu'on a envoyé aient été mieux choisis ? Ce choix n'est il pas de lui-même sujet à de grandes erreurs, sans compter les erreurs volontaires qu'occasionne la faveur : ainsi puisqu'il est impossible de connoître assés le coeur de l'homme pour ne pas s'y tromper ; puisqu'il seroit trop pénible au maître de porter cet examen sur tous ceux qui l'entourent, ne vaudroit il pas mieux ne  
hasarder

hazarder l'autorité qu'entre les mains d'un seul dans un pays où il est si difficile de remédier aux abus d'une indécision toujours dangereuse ? La honte et la crainte d'être sans excuse, de ne pouvoir faire tomber sur un ennemi le poids des fautes, le contiendrait du moins. Un plan, quelque défectueux qu'il puisse être, est meilleur avec une suite constante que les plus excellens projets sujets à des contrariétés, à des tergiversations et des remises perpétuelles.

D'ailleurs n'allés point imaginer que les deux chefs dont je vous parle fussent de ces hommes dont personne ne vante le mérite. Jugés plutôt d'après le bien et le mal qu'on en a dit.

L'ordonnateur qui reste encore dans la colonie a pour ainsi dire, blanchi sous le harnois. Il est venu très jeune dans le pays. Il y a lui-même élevé la créole qu'il a pris pour femme. Bien des gens disent qu'il entend parfaitement les avantages et les intérêts de cette colonie ; quelqu'uns, et sur tout son adversaire, ont prétendu qu'il entend encore plus les siens ; qu'il ne favorise que ses proches et ses alliés ; que par des préférences injustes, il décourage les habitans et empêche par là les progrès de l'établissement. Ce commandant lui reprochoit de plus une basse extraction, son premier emploi d'écrivain de la marine et la médiocrité

de ses talens pour tout ce qui ne le regarde pas personnellement.

Mais celui qui faisoit ces reproches n'en est pas lui-même exempt. Il a beau se parer de l'honneur d'appartenir à un de nos plus fameux ministres d'état, on lui nioit cette prétention et on soutenoit que l'intérêt la lui a inspirée et que l'adresse la faisoit valoir. Vous jugés bien que d'après ces préjugés on lui cherchoit noise sur tout. Sa figure même, disgrâce si peu reprochable, n'étoit pas épargnée. Il est vrai qu'il en a une de l'espèce qu'il faut pour exciter plutôt à la raillerie qu'au respect des gens qui sont d'autant plus portés à lui en manquer, que dans le vrai il en exigeoit trop. L'air imperieux, le ton du despotisme ne peuvent guère être soutenus heureusement avec un visage et une taille ignobles et defagrecables, avec des jambes qui rappetissent facheusement celui qui vandroit s'élever au dessus de tout ce qui l'entoure. Un génie vaste, une fermeté éclairée repareroient ces défauts, les effaceroient mêmes; et précisément on assure presque unanimement que ces deux qualités ne peuvent produire ce bon effet en faveur de ce commandant. On veut qu'il eut seulement la déman-gaison de se mêler de tout, de tout faire, sans talens pour justifier cette inquiétude et ce zèle.

zèle. En effet, quoique les fonctions des deux chefs soient très formellement distinguées, à force de vouloir empiéter sur celles de son collègue, il fit ici un schisme très préjudiciable à la colonie. Il forma projets sur projets et en harassa la cour ; en vain on lui prescrivait de se concerter avec l'ordonnateur qu'on a toujours presumé plus instruit par l'expérience, il recommençoit toujours. L'entêtement est un attribut trop attaché aux esprits bornés pour pouvoir en être séparé, et comme il ne peut répandre son prestige que sur les autres, il tâche d'autant plus d'en trouver les moyens qu'il est plus éloigné de se faire illusion à lui-même. Exiger à titre de décoration du caractère, des honneurs qui ne sont dûs qu'à la personne, est un aveu tacite dont on a grand soin de se cacher la valeur ; et d'ailleurs les airs de hauteur et de fierté ne rehaussent ils pas les qualités personnelles aux yeux des sots, et les sots ne sont ils par le plus grand nombre, peut-être même le seul que s'avise de compter celui qui leur ressemble. Ces réflexions sont générales, comme vous le voyés ; quoique l'objet qui les a amenées puisse décider de l'application ; ce qu'on peut dire de particulier c'est que ce commandant a paru ici comme l'être qu'on devoit le moins y attendre. Aucune

occasion n'avoit encore montré ce qu'il étoit capable de faire dans un art qui nous est si neceffaire. Employé jusqu'alors dans le service de terre où l'on ne prend gueres de notions de celui de mer, il n'avoit pas même dans le premier, été dans le cas d'obtenir des distinctions. On prétend qu'il excelloit dans les avis et dans les projets ; mais je ne sçais si cette sorte de merite peut être compté pour quelque chose dans un pays où il est ordinairement de trop.

Cependant on ne s'en tenoit pas à peser la valeur de son esprit, l'ordonnateur trouvant trop peu de contradiction sur ce point, l'attaquoit de plus près ; quand je dis de plus près, c'est que je pense sans doute ainsi que vous, Monsieur, que le coeur et les sentimens qui en dépendent, tiennent plus à un homme que les qualités dont le défaut doit plutôt être mis sur le compte de son protecteur que sur le sien. On lui reprochoit d'avoir acheté un terrain d'une étendue considerable et qui avoit été défriché à grands frais, de ne l'avoir pas même payé ; d'avoir de plus obligé plusieurs habitans à lui vendre leurs possessions attenant ce terrain. On lui reprochoit encore que sa cuisiniere dont il avoit fait sa gouvernante vendoit tout ce qu'on devoit obtenir à titre de  
grace,

grace, et que par là elle s'est enrichie aux dépens de ceux qui les avoient méritées; tout cela sont des accusations qu'appuye une dépense au dessus des facultés de celui qui l'a faite, que balance le temoignage de quelques personnes qui, quoiqu'obligées à la reconnoissance, peuvent n'être qu'éclairées, et que décident les gratifications de la cour. Car enfin à ce même homme dont quelqu'uns ont conservé ici une memoire si peu honorable et si peu avantageuse, on lui a accordé une remise de ses dettes qui étoient considerables, par forme de gratification et une pension de quatre mille livres.

Vous voyés pourtant, Monsieur, combien peu le doute ou la certitude sur un pareil sujet, importe à des citoyens qui souffrent de l'un et de l'autre. Les habitans, dans la vue d'amasser quelque bien, sont prêts à se donner mille soins qui feroient le plus grand avantage de la colonie; l'injustice arrête les uns, la division fait craindre aux autres d'en perdre bientôt le labeur. De quelque côté que viennent ces fleaux, ils font tout languir, tout déperir. C'est encore une fois l'œil du maître qu'il nous faudroit pour y suppléer, sa représentation non divisée et digne de lui. Mais je ne m'apperçois pas avec mes plaintes et mes souhaits que ma lettre est longue, que je ne trouverois pas



de place pour les autres détails d'un gouvernement dont en bon citoyen je dois déplorer les abus ; dont en bon ami je dois en avertir un ami qui viendra dans peu les subir. Réser-  
vons donc le reste pour une nouvelle lettre et  
finissons celle-ci avec les sentimens qui termi-  
nent toutes les autres.

Je suis, &c.

## L E T T R E XII.

*Du conseil supérieur, des autres juridictions ; de  
l'hôpital, des prêtres, des moines, et des mission-  
naires des sauvages.*

MONSIEUR,

**A** P R È S vous avoir assez entretenu des  
deux chefs de la colonie, de leurs diffé-  
rentes fonctions, de leurs divisions et des incon-  
veniens qui en résultent, il faut vous parler des  
corps subalternes qui ont le détail du gouverne-  
ment. Le conseil supérieur est composé du  
commandant, de l'ordonnateur, du lieutenant  
de roi, d'un procureur général, de quatre à  
cinq conseillers, d'un greffier et d'un huissier,  
et quand il se trouve quelque conseiller malade  
ou absent, l'on adjoint quelqu'un de la colonie  
pour

pour tenir la place lorsqu'il y a des causes à juger. Mais, Monsieur, puisque j'ai pris le parti de vous ouvrir mon coeur sur le chagrin que me donnent les divers abus qui sont ici presque d'usage, je vous dirai ce qu'il seroit à souhaiter qu'on observât pour y remédier. D'abord il faudroit pour procureur général un homme reconnu au moins du plus grand nombre pour un homme de probité. Il faudroit que cet homme eût suivi le barreau, qu'il eût étudié les loix et qu'il eût avec cela un bon discernement. Il ne seroit pas moins nécessaire que chaque conseiller eût également fait une étude des principales loix. On les prend ordinairement parmi les negociants, et trop souvent sans bien examiner s'ils ont les qualités requises, ce qui peut être très préjudiciable. Et comme il n'arrive que trop souvent qu'ils ont quelque intérêt dans les causes qui se plaident contre d'autres negociants, il seroit à souhaiter que le major de la place fût adjoint au conseil, qu'il ne le fût cependant que six mois après avoir été nommé à la majorité, pendant le quel tems il s'appliqueroit à l'étude des loix; il assisteroit à tous les conseils sans cependant avoir de voix délibérative pendant cette espece de noviciat. Il seroit encore bon de faire entrer également au conseil un des principaux capitaines, non en le pre-

nant par rang d'ancienneté, mais en le choisissant sur tout le corps après lui avoir trouvé les qualités convenables à cette fonction et en avoir été convaincu pendant la même durée de tems fixée pour le major.

Il faudroit en user de même pour le lieutenant de roi, et pour tous ceux que l'on destineroit à être conseillers. On auroit par ce moyen toujours un conseil éclairé; il est du moins moralement sûr qu'il le seroit d'avantage que lorsqu'on prend des conseillers au hazard. D'ailleurs ce mélange d'officiers militaires avec ceux de robe ne pourroit que faire un très bon effet et éviter bien de ces abus que vous devinés fans doute, Monsieur, par mes arrangemens pour s'en preserver. Un bien considerable que ce même mélange produiroit, seroit d'amener à une société d'opinions deux états qu'on ne sauroit trop rapprocher pour empêcher le mepris d'un côté et la haine de l'autre; mepris et haine qui ne sont que ridicules dans les pays florissans, mais qui sont très dommageables dans un nouvel établissement. Et quand il arriveroit que ces sentimens ne seroient pas aneantis ils seroient encore utiles; car enfin si l'union est bonne dans les conseils, la division, lorsqu'elle est modérée, ne l'est quelquefois pas moins; elle rend la corruption plus difficile.

Elle

Elle excite des jalousies qui finissent souvent par une émulation avantageuse. Je suis du moins bien sûr que dans ce conseil, tel que je viens de le régler, on ne verroit point les conseillers s'affoir pour juger une cause sans en être instruits ; ils voudroient sans doute en apprendre du moins quelque chose par un memoire, ne fût-ce que pour se disputer reciproquement, de discernement ; car quel est l'homme de loi ou d'arithmetique qui ne se croye et ne veuille se donner pour plus sçavant qu'un militaire ? Quel est parmi les militaires celui qui veuille passer pour ignorant ?

Après le conseil superieur vient le baillage qui merite malgré son inferiorité à l'égard du premier, les mêmes attentions et les mêmes précautions. Cette sorte de juridiction qui s'étend particulièrement sur le civil et sur la police particuliere de la colonie, est composée d'un juge, d'un procureur du roi, d'un greffier et d'un huissier. Elle est exercée actuellement par les officiers de l'amirauté, ce qui paroît tout à fait incompatible. Il conviendrait donc qu'il y eut un bailli bonnête homme, qui eût au moins quelque teinture des loix et sçût la coutume de Paris qui est celle qu'on suit dans les colonies Françoises ; qu'on assurât à ce juge et à ses adjoints subalternes du pain, sans leur  
laisser

laisser le soin d'en chercher aux dépens de qui il appartient. En effet les gages attachés à cette juridiction ne sont rien moins que suffisans. Ils ont été réglés sur une taxe qui ne peut plus s'accorder avec l'augmentation de la colonie.

Mais comme si ce n'étoit point assez qu'il nous manquât des moyens pour entretenir honnêtement nos juges, et pour les forcer par ce bien être, à juger sans vues d'intérêt, il nous a manqué aussi les moyens d'exécuter leurs sentences. Nous n'avons ni exécuteur de la haute justice, ni questionnaire, ni prisons. Vous n'en avés peut-être pas besoin, dirés vous ? Pardonnés moi, Monsieur, car nous ne sommes pas des hommes uniques ; et plût à Dieu puissions nous nous passer de tout cela, je ne ferois pas si inquiet pour la subsistance de nos juges.

L'amirauté est composée d'un lieutenant, d'un procureur du roi, d'un greffier et d'un huissier. Je ne puis m'empêcher de souhaiter encore pour cette juridiction, que l'on fasse choix d'officiers désintéressés, qui ne fassent aucun commerce et qui soient d'une grande activité et attention pour empêcher tout commerce illicite ; pour faire la visite de tous les vaisseaux et bâtimens qui entrent dans le port, ainsi que pour envoyer dans les autres ports et havres de l'île.

**L'île.** C'est l'amirauté qui reçoit la déclaration des marchandises et effets qui sont apportés dans la colonie tant par les navires nationaux que par les étrangers. Les émolumens qu'elle reçoit à cet égard sont très considérables. Elle visite les batimens et verifie les cargaisons sur ces déclarations faites à son greffe. S'il s'y trouve des effets non déclarés ou prohibés par les ordonnances, ils sont confisqués et les capitaines condamnés à des amendes pecuniaires, à des saisies de leurs cargaisons, &c. Le juge de l'amirauté est, comme je l'ai dit, tout à la fois, juge du baillage. Il étoit ci-devant garçon perruquier, il devint commis d'un marchand de Louisbourg, greffier des deux juridictions, et depuis la paix le secrétaire de l'amiral ayant entrepris un commerce maritime considerable, fit cet homme juge de l'amirauté, lui procura la place de bailli pour mieux s'en servir dans son commerce à Louisbourg. Ce juge et ceux qui lui sont subordonnés dans sa juridiction sont devenus fort riches. Ce qui leur est d'autant plus aisé, qu'ils sont intéressés dans différentes parties du commerce, sur tout dans celui qui se fait en contrebande.

Il faut en venir à présent au gouvernement spirituel dont l'administration n'est pas la moins essentielle sur des esprits que le zèle et la simplicité

plicité rendent susceptibles de toutes impressions. On n'a donc pas moins de précautions à prendre pour choisir les membres de cette espèce de gouvernement que pour tout ce que je vous ai fait observer. Je dirai même qu'il y en auroit encore plus ; car les sauvages sont très susceptibles de scandale, de préjugés et d'entêtement dès qu'on met la religion en jeu. L'habitant a pris avec eux quelque teinte de ce caractère. Jugez donc, Monsieur, du ravage que feroient ici des esprits séditeux, ou si vous voulés, de ces atrabilaires qui couvrent l'aigreur et la fougue de leur caractère du manteau de la piété. Jugés dans quels desordres plongeroient des hommes dont l'exemple doit servir de règle, s'ils étoient des models de dissolution pour des gens déjà assés portés au dérèglement ; mais pourquoi mettre à un tems incertain ces malheurs qui ne sont que trop certains : parlons plus franchement, nous les éprouvons déjà, et qui pis est dans les deux genres à redouter.

Nous avons six missionnaires dont l'occupation perpetuelle est de porter les esprits au fanatisme et à la vengeance ; j'avoue que ce sont des armes qu'ils tournent contre l'ennemi naturel, mais cet ennemi n'a point encore rompu la paix qui est entre nous et lui, et je doute que le Christianisme permette d'exciter d'avance à  
des

des sentimens, à des démarches dont les conséquences vont à la haine, à la destruction de nos semblables et qui peuvent en hâter la triste nécessité. Je ne puis supporter dans nos prêtres ces odieuses declamations qu'ils font tous les jours aux sauvages : “ les Anglois font les ennemis de Dieu, les compagnons du Diable, puisqu'ils ne veulent point penser comme nous, faites leur le plus de mal que vous pourrez. Notre roi n'a pû éviter de faire avec eux une paix qui ne doit pas être de durée, mais cette paix ne vous regarde point ; continués les hostilités jusqu'à ce que nous jugions à propos de vous seconder ; ce font là vos devoirs envers Dieu, envers vos proches dont le sang crie vengeance ; envers vous mêmes, puisqu'ils ne cherchent que votre perte, &c.”

Passé encore, Monsieur, que le commandant qui peut avoir de ces raisons politiques qui s'accordent rarement avec l'Évangile, puisse leur parler ainsi ; mais que des ministres de ce même Évangile, fassent pareils sermons, je ne puis croire que malgré l'intérêt que notre ministère peut avoir d'en desirer l'effet, il puisse en approuver la forme. Eh qu'oserions nous répondre aux Anglois si, dans la suite pour parer le reproche d'une guerre où nous chercherions  
à les



à les regarder comme agresseurs, ils nous faisoient voir la copie d'un de ces édifiants discours ? C'est bien ici qu'il faudroit se recrier ; non le Dieu que j'adore n'inspire point de pareilles fureurs ! Oui, Monsieur, si ses ministres ne parloient que d'après les saints préceptes, voici ce qu'ils diroient à ces ames simples et droites qu'ils seduisent : . “ nous sommes tous  
 “ les enfans de Dieu, les Anglois le sont  
 “ comme vous, c'est au Pere seul à juger s'ils  
 “ lui sont desobeissans ; il ne nous a point com-  
 “ mis le soin de sa cause, il se l'est même re-  
 “ servé. Ils sont vos freres, et à ce titre vous  
 “ devés oublier les momens où ils ont été vos  
 “ ennemis ; vous devés même craindre que ces  
 “ tems malheureux ne reviennent et au lieu  
 “ de chercher à les hâter, déplorer la facheuse  
 “ necessité d'une juste défense.”

Si nos missionnaires parloient et s'exprimoient ainsi, nous n'en aurions certainement pas assés de six ; mais de la manière dont ils pensent et parlent, nous en avons assurément trop de ce nombre. J'en excepto pourtant un qui en est comme le supérieur. Celui-ci est un homme de bien, il a de l'esprit et du bon esprit, de la douceur dans le caractère et de la probité. Ce n'est cependant là qu'un contre cinq, et quelque droit sens qu'il ait, il n'est pas possible qu'il fasse

faiso entendre raison aux autres, sur tout n'ayant rien à reprendre en eux du côté des mœurs; car il n'est que trop prouvé que les personnes de cet état à qui on ne peut rien reprocher sur cet article se croient tous les autres permis. Il n'est pourtant guères problematique quel est le plus dangereux du prêtre débauché ou du prêtre enthousiaste, seditieux; l'expérience n'a que trop décidé. Mais, comme je vous l'ai dit, nous sommes affligés des deux inconveniens. Si nos missionnaires excitent des troubles par leurs declamations, les moines recollés qui partagent avec eux le soin de l'église, portent au dérèglement par leur exemple sur tout leur yvrognerie, leur ignorance, &c.

L'hôpital est desservi par six frères de la charité. En vérité il n'y a pas de soldats choisis au hazard, qui ne mènent une vie plus honnête que ces gens là ainsi que les recollés. Ils paroissent ne pas même soupçonner que la charité soit une vertu recommandable, car sans l'attention que le commandant a quelquefois à leur conduite, les pauvres malades qui vont à cet hôpital, seroient assurés d'aller à leur tombeau. Cependant le roi les paye autant que s'ils meritoient ses bienfaits. Il donne pour chaque frère cinq cens livres par an, mille livres pour leur tenir lieu de vivres, trois mille livres pour l'entretien

l'entretien des meubles et utensils de l'hôpital, six cens livres pour l'entretien et le remplacement des remedes et medicamens qui se consomment chaque année. La journée de chaque soldat malade leur est payée seize sols et ils ont en outre sa ration, ce qui s'évalue plus de vingt cinq sols. Pour les autres personnes de la colonie qui y entrent au compte du roi, on leur paye aussi vingt cinq sols, et ils en exigent d'avantage des bourgeois ou autres habitans qui s'y mettent à leurs frais. Ils ont la maison la plus vaste, la plus solide et la plus commode de la colonie. Ils ont aussi trois différentes habitations dans les meilleurs endroits de l'isle où ils élèvent des volailles et du bétail ; toutes choses qui les mettroient bien en état de faire leur devoir auprès des malades s'ils le vouloient.

Je repons cependant qu'ils ne le voudront jamais et qu'il n'y a d'autre moyen pour la sûreté des malades que de mettre dans l'hôpital un chirurgien qui visite les remedes sur lesquels ces freres de la charité font encore la fraude infame de choisir les drogues selon leur intérêt, et non selon la bonté qu'elles doivent avoir. Ils n'en font pas moins sur la façon de regler la nourriture des malades ; ainsi le plus court seroit de ne s'en point fier à eux et de les renvoyer en France faire penitence, Ils en

en auroient bien besoin ; car outre tout ce que je viens de vous dire, il reste encore assés d'autres matières à leur repentir. Comme ils sont chirurgiens, medecins et apotecaires pour toute la colonie, ils sont perpetuellement à errer dans les maisons, et Dieu sçait ce qu'ils y font ; je crois du moins que s'il y a des femmes qui ne s'en plaignent pas, il y auroit bien des maris qui auroient à s'en plaindre. Effectivement l'emploi de leur ministère de chirurgien qui leur plaît le plus, paroît être celui d'accoucheur ; et il y a apparence qu'ils ont plus d'un intérêt à l'exercer. Enfin, Monsieur, ces choses toutes malhonnêtes qu'elles sont au recit, le sont encore plus dans la pratique, et ceux qui doivent nous édifier par des emplois tout differents, sont encore pis que ce que je puis vous dire, je m'en tiens à leur entiere expulsion. Je voudrois qu'on leur substituât des soeurs grises, le soin de l'hôpital seroit mieux entre les mains de ces femmes qui sont en général plus capables de ces attentions necessaires aux malades, et les femmes vertueuses sont propres à tout.

Nous avons ici des soeurs appellées de la congregation d'un institut établi à Quebec, destinées pour l'éducation des jeunes filles et qui sont réellement vertueuses ; mais à peine  
sont

font elles logées et nourries tandis que le moins impudent creve de l'embarras le plus mal employé. En vérité j'en fais en colere et mon aigreur m'empêche de m'apercevoir que je vous ennuie peut-être, en vous arrêtant si long temps sur les mêmes objets. Venons en donc aux forces qui défendent tout tant bon que mauvais.

Avant la guerre il y avoit un état major à Louisbourg composé d'un lieutenant de roi, d'un major et d'un aide-major et un lieutenant de roi à l'Isle Saint Jean. Les troupes entretenues étoient au nombre de huit compagnies Françaises de soixante dix hommes chacune, commandées par un capitaine, un lieutenant, un enseigne en pié et un enseigne en second avec un détachement de cent cinquante suisses du regiment de Karrer. Ces troupes étoient en garnison à Louisbourg d'où l'on en détachoit une compagnie pour l'Isle Saint Jean et une autre pour la batterie-royale, lesquelles changeoient tous les ans pour y rouler tous à tour. On faisoit aussi un détachement particulier pour le port Toulouse, un autre pour le port Dauphin et un autre pour la batterie de l'Islet. Depuis que l'Isle Royale a été restituée à la France, on a porté la garnison à vingt quatre compagnies Françaises de cinquante

quante hommes chacune. L'état major a été rétabli sur l'ancien pié et l'on a fait une nouvelle distribution de la garnison relative à son augmentation. Outre ces vingt quatre compagnies de troupes réglées, on a encore fait repasser dans la colonie une compagnie de canonniers bombardiers qui y avoit été établie quelques années avant la guerre, et elle est de la plus grande utilité pour le service de l'artillerie. Je ne vous dirai pas, Monsieur, qu'il n'y a point d'abus parmi ces troupes, car je ne veux pas plus mentir en ceci que dans le reste. Ce que je puis certifier dans cette occasion, c'est que ce n'est point la faute ni des reglemens, ni des instructions de la cour pour les commandants ; mais si l'on continue de ne pas mieux les observer sur ce point qu'on ne les observe sur celui des fortifications expressement recommandées, nous courons risque malgré tant de braves gens qui nous défendent et le nombre des habitans qui dans la seule ville de Louisbourg monte à 4000. personnes dont environ huit cens en état de porter les armes, de retomber sous la puissance de l'ennemi lorsqu'il lui prendra envie de nous reprendre.

N'est il donc pas digne d'un bon citoyen de déplorer la perte des hommes, des soins et des dépenses que nous faisons ainsi périodiquement  
par

par la malversation de ceux qui abusent de la confiance du prince ; aussi n'ai-je point encore fini mes lamentations, et je vous connois trop bien, Monsieur, pour n'être pas sûr que vous partagerés le sentiment qui les dicte.

### L E T T R E XIII.

*Du commerce qui se fait dans les deux Isles ; de celui qui y est prohibé, des abus à cet égard.*

MONSIEUR,

**L**E commerce fait aujourd'hui dans tous les états de l'Europe un des principaux objets du gouvernement ; outre les richesses dont il est la source, il sert à unir les differents peuples par des interêts et des commodités reciproques que l'habitude et la correspondance fortifient, et dont elles forment enfin les noeuds les plus durables dont les hommes sont capables d'être liés.

Cette maxime si bien connue des Anglois et des Hollandois, semble être devenue la base de toute leur politique, il n'est presque point de nation avec laquelle ils n'ayent des traités de commerce et un negoce bien établi. Aussi n'est il pas douteux que l'influence prodigieuse de ces deux états dans toutes les affaires de  
l'Europe

l'Europe et la facilité qu'ils trouvent dans toutes leurs negociations, ne soient dues à ces anciennes liaisons que le commerce a produit, et qu'il a rendu necessaires. Il est surprenant que la France n'ait senti qu'après toutes les autres nations, l'importance d'un article si essentiel ; qu'elle ait, pour ainsi dire, renoncé pendant si long tems à tous les avantages qu'elle en pourroit retirer en vendant à perte aux Hollandois, le droit qu'elle avoit d'en donner des leçons.

En effet les François possèdent le fond de commerce le plus riche qui soit en Europe. Presque toutes leurs terres sont fertiles et bien cultivées. Ils ont un nombre infini de manufactures ; leurs colonies seules fournissent chaque année pour près de cent millions de denrées qui entretiennent une navigation considerable. Tout cela leur donne un superflus immense qui devient à charge, si l'étranger ne l'enleve pas ; mais qui doit necessairement porter l'état au plus haut degré d'opulence, si l'on en étend de plus en plus la consommation.

Une telle constitution de commerce auroit dû naturellement lier les François avec tous les autres peuples. Il en est peu qui ne fassent usage de nos marchandises, qui ne les recherchent même, et ne leur donnent la préférence. Il ne falloit donc que leur faciliter l'entrée de nos ports et recevoir d'eux tout ce qu'ils peuvent



peuvent nous apporter sans nous nuire. Par là on auroit augmenté le nombre et la concurrence des acheteurs ; il se seroit fait un plus grand nombre d'enlevemens, ils eussent été plus rapides ; ce qui ne peut arriver sans que le prix des denrées augmente, ou du moins sans qu'il se soutienne sur un pied fort avantageux.

Mais loin de s'appliquer à cet objet, on a pris et suivi trop constamment une route toute opposée. Sans s'embarasser des autres peuples, on s'est reposé sur les seuls Hollandois du soin de notre commerce, et c'est sur ce plan qu'ont été faits les traités que nous avons eu si long-tems avec eux, et dans lesquels on leur a accordé des privilèges exorbitans et incompatibles avec le négoce de tous les autres états.

Quand la raison ne s'opposeroit pas à des préférences si dangereuses, l'événement nous a assez fait connoître ce qu'il en coûte à la France pour les avoir accordées. Nos mers avant ces traités, étoient couvertes de navires du Nord et de la mer Baltique ; depuis pour un vaisseau Danois, Suedois, &c. qui paroïssoit dans nos ports on y en voyoit cent Hollandois. La navigation étant donc tout ensemble le moyen et l'occasion du commerce, tout passoit en Hollande, ou plutôt tout alloit s'y perdre ; car rien ne contribue tant à la diminution du prix des  
mar-

marchandises que de les réunir en trop grande abondance dans le même lieu. Et d'ailleurs comme il ne se consommoit en Hollande qu'une très petite partie de nos denrées, et qu'elles devoient passer dans le Nord et dans la mer Baltique où elles étoient revendus, il étoit de l'intérêt des Hollandois de les tenir toujours à un prix si bas qu'ils pussent y gagner dans la revente, et que les étrangers n'eussent aucun avantage à les venir chercher en France, ce que ces étrangers se gardoient effectivement bien de faire, vû les droits qu'ils payoient plus qu'eux.

Ce système de commerce avoit presque ruiné la France. Les Hollandois dispoient à leur gré de ce que nous avions de plus précieux. Leurs vaisseaux le leur portoient à nos dépens et à nos risques; et ils se servoient contre nous-mêmes de cette abondance que nous leur procurions, en fixant à nos marchandises un prix arbitraire, et toujours relatif à leurs reventes dans le nord. D'un autre côté cette diminution de prix à Amsterdam, se faisoit sentir par contre coup dans tout le reste de l'Europe; car c'étoit la Hollande qui regloit le prix courant de toutes les marchandises, et la France étoit obligée de le suivre; ce qui avilissoit quelquefois nos denrées à un tel point, qu'elles nous coutoient le double de ce qu'on en offroit.

Il étoit donc de la dernière importance de renoncer à des traités qui détruisoient les plus précieuses ressources de l'état, nous fermoient l'entrée de la mer Baltique, éloignoient nécessairement de nos ports tous les navigateurs de ces contrées ; rompoient presque entièrement toute relation de notre part avec les états du Nord, qu'ils nous auroient peut-être aliénés sans retour.

Car enfin c'est le commerce, c'est la richesse et l'abondance qu'il procure qui, chez tout les peuples, deviennent à la longue l'intérêt le plus cher et le plus constant. Toutes les autres raisons d'état cèdent à celle là, ou du moins elles s'y ploient.

Combien donc notre politique ne doit elle pas avoir souffert par l'interruption universelle du commerce où nous avoient réduits les traités avec la Hollande ? Car voici ce qui étoit arrivé et ce qui arrivera toujours, quand nous voudrons faire avec quelque nation que ce soit, de pareils traités qui donnent l'exclusion aux autres nations. Les Hollandois ont fait par tout des traités de commerce dont le plan constant et uniforme, se réduit toujours à des stipulations formellement exclusives de tout autre trafic que le leur, ou à des avantages pour eux si excessifs et si singuliers qu'ils équivalent à l'exclusion

clusion même. Par là ils ont achevé de détourner la correspondance directe du Nord avec nous. Ils ont fait leurs établissemens et s'en sont servis pour nous nuire. Car on peut bien dire que des traités de cette espece qui n'ont pour base que l'erreur de ceux avec qui ils sont faits, et où il est visible que toutes les conventions tendent à borner le commerce de ces peuples à celui de la republique d'Hollande, ne peuvent ni se conclure ni subsister sans mettre en oeuvre toutes les ressources de la politique, pour inspirer la défiance, la jalousie, l'éloignement, la haine même s'il le faut, contre les nations qu'on a intérêt d'écarter.

L'Anglois à son tour, quoique quelquefois dupé par les artifices de la republique d'Hollande, n'a pas manqué de l'éclairer de près dans ses démarches au sujet des traités qu'elle a fait, et de vouloir y participer ; et cette nécessité où l'ont mis notre préférence insensée, a peut-être encore plus contribué que l'ancienne jalousie nationale, à leur averfion pour nous. Aussi voit on que le but des deux nations est toujours d'exclure la France comme la seule rivale redoutable. On tâche de la rendre odieuse ou inconnue, d'empêcher qu'on ne frequente directement ses ports, et que l'on ne forme avec elle des habitudes qui dissiperoient

roient insensiblement les préjugés populaires et les semences de divisions, pour conserver ou leurs alliances, ou leurs influences dans toutes les négociations.

Si c'est là l'état des choses, comme on n'en peut pas douter, il faut que nos ministres trouvent des difficultés infinies à s'introduire dans la plus part des cours étrangères. Tous les esprits y doivent être disposés à la défiance ou à la crainte, suivant le degré d'impression qu'ils auront recus des rivaux de notre commerce; ou l'on ne nous connoît point ou l'on ne nous y aime point. Le gouvernement y est presque aussi prévenu que le peuple. L'intérêt actuel ne parle qu'en faveur des Anglois et des Hollandois avec qui l'on s'est familiarisé par les anciennes liaisons du négoce; on ne croit qu'eux, on ne connoît qu'eux sur le pié d'amis. C'est avec eux que le peuple vit et qu'il trafique; c'est à eux enfin que l'on croit devoir ses richesses. Quand ces états ouvrant les yeux sur leurs vrais intérêts, auroient même voulu établir avec la France des liaisons plus intimes, ils en étoient détournés par les traités de la Hollande avec nous, qui ruinoient entierement leur commerce, leur navigation, leurs pêches; leurs denrées étoient ou prohibées ou assujetties à des impôts dont la Hollande étoit affranchie; ainsi l'on

l'on devoit nécessairement nous regarder avec indifférence, tandis que l'Anglois et le Hollandois étoient précieusement ménagés, et que toutes les raisons d'état obligeoient à conserver leur alliance. L'abolition de ces traités pernicieux ne peut que très difficilement, et à la longue, réparer le dommage. Les cœurs sont aliénés, les habitudes sont prises ailleurs, et l'intérêt ne l'emporte par toujours sur ces deux obstacles.

Cette digression sur le commerce en général qui peut-être, Monsieur, vous paroîtra inutile ici, ne l'est cependant point par l'influence que le sujet que j'y ai traité, a sur le commerce de l'Isle Royale.

Si nous avions regagné entièrement les Anglois, lors qu'après la paix d'Utrecht les deux cours se trouvoient dans des dispositions favorables l'une à l'autre, si nous leur avions donné la préférence sur une nation dont nous avons bien plus à nous plaindre que d'eux, et qui tôt ou tard paye toujours nos bienfaits d'ingratitude, nos affaires auroient pris une face bien différente; mais en vain on se promet alors de travailler à un plan de commerce utile aux deux nations; en vain on renouvella ces promesses dans le traité de 1718. On n'a rien exécuté de ce qu'on avoit projeté. Il est arrivé de là que les

deux états sont demeurés aussi defunis que jamais ; que les guerres ont été renouvelées, et qu'ayant, par une suite de ressentiment, défendu de part et d'autre l'entrée et l'exportation des marchandises, il est resté dans les cœurs un levain d'aigreur toujours prêt à éclater. On s'observe, on est prêt à déconcerter les projets les uns des autres. Tout ce qui tend au bien d'un des deux états devient l'objet de la contradiction de l'autre ; et ces démarches à demi-cachées, mènent souvent plus vite qu'on ne croit à une rupture ouverte.

Cependant la France connoît à présent le besoin qu'elle auroit d'ouvrir ses ports à toutes les nations, d'établir un commerce général. Il est à presumer que l'expérience et la nécessité lui auront enseigné le moyen d'affurer et de faire fleurir ainsi son commerce ; mais ses ennemis y consentiront ils ? Les Anglois ne s'y opposeront-ils pas par haine, et les Hollandois par intérêt. La fermentation des esprits s'échauffe ici ; nous cherchons nous mêmes à avoir tort avec des gens dont nous savons être haïs, et je crains bien que nous ne le cherchions pas long tems. Quelle différence pourtant pour ces colonies toujours renaissantes, vû les malheurs qui les détruisent periodiquement, si elles pouvoient être un tems suffisant en paix avec leurs voisins ;

voisins ; si elles pouvoient par un commerce réglé et convenable, prendre les degrés d'accroissement qui leur sont si nécessaires. J'ose dire qu'alors les liens étant tissus, il seroit difficile de les rompre ; que la volonté de se nuire seroit émoussée et que nous ne serions pas enfin toujours à recommencer. Puissent mes souhaits détourner l'orage que je vois se former ! En vérité, Monsieur, le bien public et le bien particulier doivent dicter ces vœux, et il est d'un bon cosmopolite autant que d'un bon citoyen d'en faire connoître le moyen comme je l'ai fait. Il me reste d'en détailler aussi les avantages, ce qui me sera facile dans ma première lettre. Je n'aurai pour cela qu'à vous mettre au fait du commerce intrinsèque de l'isle, de celui qu'on peut et qu'on doit faire avec l'étranger, ainsi que de celui qu'on doit éviter.

J'ai l'honneur d'être, &c.





## L E T T R E X I V .

*Suite du commerce, de celui qu'il convient de faire à l'Isle Roïale ; de ce qui se passe à cet égard avec les marchands de la Nouvelle Angleterre, &c.*

MONSIEUR,

**L**E commerce le plus essentiel de cette colonie et le seul jusqu'à présent, est celui de la morue sèche ou brumée. C'est ce qui fait vivre les habitans ; c'est aussi leur principale occupation, et c'est par conséquent l'objet que le gouvernement doit le plus encourager pour le bien du pays.

Le débouchement de cette morue sèche s'opère par celui que font ici les navires qui viennent de France et ceux des isles de l'Amérique Meridionale. Les batimens de France apportent généralement tout ce qui est nécessaire à l'usage des differents batimens et chaloupes employés à la pêche. Ils apportent aussi tout ce qui est nécessaire à la vie de l'habitant. La vente de toutes ces choses ne se fait qu'au cours du pays, suivant que les denrées y sont plus ou moins rares, et cela en échange de morue tantôt en quintal, quintal et quart, quintal et tiers, et jamais plus haut ; autrement ce se-  
roit

roit une preuve que les vivres seroient extrêmement rares dans la colonie.

Ces mêmes navires apportent aussi tout ce qui est nécessaire pour vêtir les habitans, et quelques meubles et ustencils convenables à leur usage. Les capitaines de ces navires vendent ces effets en argent payable à leur départ ou comptant, et le produit de cette vente sert à achever leur cargaison de morue pour faire leur retour en France. Il arrive quelquefois qu'un bâtiment après sa vente faite, a des fonds plus que suffisans pour se charger, alors il emporte ces fonds en lettres de change. Il arrive même que la morue étant chère, il ne prend que celle qui lui revient pour les fournitures qu'il faut nécessairement échanger et que par là il emporte plus de fonds en lettres de change.

Les batimens de l'Amérique Meridionale apportent des sirops, guildives ou taffiat, du sucre, du café et du tabac, mais en moindre quantité, toujours en échange des morues; attendu la communication qui s'en fait dans cette partie de l'Amérique pour la nourriture des negres qu'on y employe.

La colonie étant trop peu considérable pour faire par elle même la consommation de ces sirops, taffiats, sucre, café, &c. qui y sont apportés, pour en faciliter la vente et le débouche-

ment tant aux habitans du lieu qu'aux marchands des Isles Antilles, on permet aux Anglois de venir commercer en cette colonie et d'en enlever ces sortes de denrées dont ils ont grand besoin. Ce commerce est fort avantageux pour nous, quand il est bien réglé, et que les Anglois n'apportent aucune marchandise capable de préjudicier au commerce de France et sur tout à celui de la morue. Ce dernier article est d'autant plus défendu qu'il causeroit vraiment un préjudice extrême à la colonie; puisque la vente de la morue est notre unique ressource. Il est certain qu'on doit faire à cet égard la plus vigilante attention, car les Anglois ayant des colonies plus étendues que nous, et y faisant une pêche plus abondante, ils n'en cherchent que le débouchement; et que d'ailleurs de mauvais citoyens pourroient être tentés par cet onereux intérêt, puisque, comme je l'ai déjà dit, notre morue est plus chère que la leur.

Au reste il leur est permis d'apporter des rafraichissemens, comme des legumes, des bestiaux, de la volaille, bled d'inde ou may, avoines, planches, madriers, bardeau, bois de charpente, boucaux et briques. Comme ces especes de marchandises ne sont pas toujours suffisantes pour faire leur retour, ils apportent aussi de  
l'argent,

l'argent, et ils vendent aux negocians des goelettes, espece de batimens qui reviennent à meilleur marché que si on les faisoit faire dans le pays, et qui même sont de plus de durée, attendu que leurs bois valent mieux que ceux de l'Isle Roïale. Comme il est extrêmement défendu de donner de l'argent aux Anglois, et que nous devons plutôt en recevoir d'eux, leur commerce ne peut que nous être avantageux et nous faire desirer la paix. Nous gagnerions cependant infiniment plus, si on tiroit du pays le parti qu'on en peut tirer de la manière que je vous le détaillerai dans une autre lettre. Alors nos isles fournies de tout, seroient absolument independantes de tout commerce qui ne seroit pas totalement à leur profit. Quant aux Americains Meridionaux, il faut bien leur donner quelque argent pour les amorcer, ils en sont mêmes fort avides, parce qu'il y a pour eux du benefice sur l'argent d'ici aux isles ; mais le peu qu'on leur en donne ne fera, quand on le voudra, qu'une très petite partie de la circulation des especes Angloises qui, comme vous le voyés, seroient notre richesse, si l'union et le commerce étoient bien menagés.

Les habitans pêcheurs font ordinairement la pêche dans des chaloupes ; et pour la faire plus à leur avantage, ils tâchent d'avoir des trente  
fix

six mois pour leur aider à ce travail, ce qui leur est absolument nécessaire, et pour le bien public on doit leur en procurer. Ces trente six mois sont des hommes qu'on engage en France sur les côtes de Normandie et de Bretagne pour passer en Amérique et y servir ce temps. Les capitaines des navires qui viennent dans cette partie de l'Amérique, sont obligés par ordonnances du roi d'y en transporter un certain nombre à proportion de la grandeur de leurs bâtimens. La plus grande partie des habitans, ceux qui se font le mieux soutenus dans la colonie, y sont venus sur ce pied. Ce sont ces habitans qui attachés au commerce du pays, le font presque tous par commission. Ce sont eux qui font faire la pêche et qui fournissent aux autres habitans du pays. Ils voudroient tout embrasser, ils tâchent d'apporter des obstacles à ceux qui y viennent commercer d'ailleurs. Ils forcent même souvent les habitans aux quels ils fournissent et font quelques avances, à leur laisser leur morue à bas prix, tandis qu'ils pourroient la vendre bien plus avantageusement aux étrangers. Ils sont encore pis, car lorsqu'en hyver l'habitant a besoin de la morue qu'il a vendue, ils la lui revendent à un prix exorbitant, et cette espece d'abus ne laisse pas que de porter un grand dommage au bien de la colonie; mais pour

pour le reformer, il faudroit en faire porter la punition à ceux qui ont les rênes du gouvernement, par ce que ceux-ci en font les auteurs et souvent les instrumens.

Je pense, Monsieur, que la vigilance sur de pareils sujets seroit au moins aussi nécessaire que celle que mérite l'observation des ordonnances du roi contre le commerce prohibé; et cependant je vous dirai franchement qu'on manque presque également à ces deux égards. Ce n'est pas que les moyens d'exactitude soient impossibles, et vous en allez juger par les observations que j'ai faites sur ce sujet.

Il est démontré que tant que nous serons dans la situation d'avoir besoin de nos voisins, il faut absolument commercer avec eux; il n'en est pas moins démontré que lorsque nous pourrions nous en passer, leur commerce deviendra doublement avantageux pour nous, et qu'il est par conséquent de notre plus grand intérêt et de l'entretenir et de nous mettre dans cette heureuse position; mais il n'est pas moins certain que toute fréquentation deviendroit nuisible à l'état, et par conséquent dans la suite aux particuliers, si par un commerce préjudiciable au bien commun, nous faisons tomber le notre. Ainsi on ne peut trop empêcher ce malheur; et  
voici

voici ce que mes observations m'ont fait imaginer à ce sujet.

Le commerce prohibé avec l'étranger consiste en farines, biscuit, goudron, bray, en toutes sortes de marchandises seches comme étoffes, quincaillerie et autres provenant des Anglois et plus particulièrement en morue. Cependant ces différentes marchandises se vendent non seulement dans le port de Louisbourg; mais le même commerce se fait également dans les autres ports et havres des deux îles.

Voici ce qui se passe particulièrement à Louisbourg. Les capitaines des batimens Anglois qui y viennent, doivent faire leur déclaration de toutes les marchandises dont ils sont chargés; mais ils ne la font que de celles qui sont permises et nécessairement utiles à cette colonie, en tant qu'on ne peut les tirer de France et qu'on ne sauroit s'en passer. Il est vrai que d'abord qu'ils sont arrivés on y envoie une garde afin d'empêcher que rien n'en sorte avant que les officiers de l'amirauté aient fait leur visite; qu'ils ayent verifié s'il y auroit quelqu'autres marchandises que celles dont le gouverneur et l'ordonnateur ont donné permission, et si la déclaration faite est exacte et vraie. Mais ces précautions ne sont rien moins que des sûretés. Ceux qui sont préposés à cet  
égard

égard n'ont nulle exactitude. Ils font cet examen avec négligence et il arrive souvent qu'après de telles visites et la garde étant retirée, les capitaines Anglois, qui font toujours d'intelligence avec quelques particuliers negocians de la ville, introduisent dans l'obscurité les choses les plus portatives qui n'ont point été déclarées. A l'égard des grosses marchandises, comme la morue, les farines et biscuits ils ont aussi des negocians dans la ville, qui font trouver pendant la nuit des batimens François à bord des navires Anglois et recoivent leurs marchandises. Ils en font ensuite entrer ce qu'ils peuvent et envoient le reste dans les autres parties de la colonie.

Il y a encore une autre maniere de faire le commerce prohibé. Certains negocians d'ici, sous prétexte d'envoyer faire des emplettes de morue à Gaspé, ou à Pavois qui font de la dépendance du gouvernement de Quebec, et où elle est à meilleur marché que dans nos isles, en font acheter à terre neuve et à l'isle St. Pierre appartenans aux Anglois.

Depuis la reprise de possession de Louisbourg l'on y a souvent vû des especes de negocians des isles St. Domingue, la Guadeloup, la Martinique, qui viennent comme passagers à bord des batimens Anglois. Ces batimens sejourment quelque



quelque tems dans ce port sous prétexte de vendre tous les effets permis et lorsqu'il en a été vendu quelqu'uns, ces prétendus passagers demandent alors la permission d'acheter ces mêmes batimens ainsi que leur cargaison, et cette cargaison consiste la plus part du tems en morue et autres effets qu'on s'est bien donné de garde de déclarer; ensuite ils vont les vendre dans les autres lieux de la colonie, en partageant comme de raison le profit avec les Anglois propriétaires de ces batimens aux quels on fait seulement la ceremonie de changer de pavillon. Si au contraire toute la cargaison a été vendue, le François sous le nom du quel il paroît que le batiment a été acheté, prend les pour la forme quelques morues, et n'en prend qu'une petite quantité, après quoi il dit que la cargaison est faite et qu'il va la vendre à la Martinique. Les officiers de l'amirauté l'en croyent honnêtement sur sa parole, et lui enregistrent, signent et delivrent sa déclaration; ainsi il s'en retourne en toute sûreté à Baston avec l'équipage Anglois. Il arbore pavillon François en partant, et remet pavillon Anglois lorsqu'il est en pleine mer. Il fait le même manège après avoir chargé la morue qu'il veut à Baston ou ailleurs, et arrive de cette façon aux colonies Françaises meridionales où il vend  
sa

sa cargaison, toujours pour le compte de ceux qui lui font jouer ce rôle.

On ne prend pas tant de précautions dans les autres ports et havres de l'Isle Royale. Comme on n'y a point encore préposé d'officiers pour visiter les batimens étrangers qui y abordent, on y achète sans crainte les morues dont ils sont chargés. Chaque personne les met ensuite dans ses batteaux et les apporte à Louisbourg où elles sont vendues comme provenant de la pêche faite dans le pays. Plusieurs negocians de Louisbourg ont d'ailleurs des commissionnaires qui achètent ces morues dans les havres éloignés, les amènent dans celui-ci, les chargent dans leurs batimens où ils en ont déjà d'autres et ensuite les envoient vendre dans les Isles Antilles.

Par toutes ces contrebandes et ces malversations l'argent sort du pays, au lieu qu'il devoit, vû la quantité et sur tout la qualité de nos morues, y multiplier; il semble même qu'on ferme les yeux à cet égard, tandis qu'on est vigilant sur le commerce des negres qui nous est également défendu. Cependant ce dernier commerce est trop difficile à cacher pour demander une si grande attention, et l'autre en demanderoit une entière. Je commencerai d'entrer dans le détail des moyens pour parvenir à remédier

remedier à ces abus en ce qui regarde le Port de Louisbourg.

Dès que les batimens Anglois sont arrivés dans ce port, il conviendrait d'envoyer à leur bord, non seulement un caporal et quatre hommes, ainsi qu'il est d'usage ; mais encore un officier qui resteroit pareillement jusqu'à ce que la visite y eut été faite. 1°. Il y a apparence que cet officier, si on le choisit honnête homme, empêcheroit que le capitaine du bâtiment ne corrompît les soldats. 2°. Sa presence engageroit les officiers de l'amirauté à faire leur visite plus ponctuellement et plus exactement, d'autant qu'il seroit chargé de venir rendre compte au gouverneur de la façon dont toutes choses se feroient passées.

Il seroit necessaire que de leur côté les gens de l'amirauté fouillassent par tout sans rien excepter, en presence de l'officier ; il seroit aussi très à propos de les faire ressouvenir de tems en tems, de l'ordre et de la précision dans lesquels ils doivent faire leur visite. Il est des cas où il faudroit qu'ils en fissent une seconde lorsque ces batimens veulent s'en retourner. Ces cas là sont lorsque les capitaines ont fait des declarations de marchandises que le gouverneur et l'ordonnateur n'auroient pas permis de vendre ; il est prudent alors de sçavoir s'ils emportent effective-

effectivement ces marchandises. Enfin, cette visite est indispensable pour les batimens étrangers dont on a permis la vente et le changement de pavillon.

Les officiers de l'amirauté doivent aussi visiter les batimens François, sur tout ceux qu'on dit venir de Gaspé et de Paboze ou Pavos ; ce sont les plus suspects. Mais pour obvier totalement à cette dernière contrebande, il faudroit que le gouverneur de Quebec eût quelqu'un de préposé à Gaspé et à Paboze, le quel seroit chargé de donner des certificats à tous les capitaines de batimens qui seroient dans ces ports emplette de morue, en specifiant la quantité ; lesquels certificats les capitaines seroient obligés de représenter à Louisbourg.

Lorsqu'il y a quelque bâtiment soupçonné d'avoir des marchandises prohibées, on doit le faire venir à la calle du port, parce qu'il est là plus en vue de tout le monde ; d'ailleurs on ne doit jamais permettre la vente d'un bâtiment avec sa cargaison sans l'avoir bien examinée. La ronde que le capitaine de port doit faire pendant la nuit dans son esquif ou canot, devroit se faire avec la plus grande exactitude.

Tous ces moyens bien executés empêcheroient indubitablement le commerce prohibé à Louisbourg.

Quant

Quant à celui qui se fait dans les autres ports et havres des deux îles, comme il n'y a personne de commis pour faire la visite des batimens qui y viennent, on pourra y suppléer au moyen des redoutes qu'on a dessein d'y construire, l'officier qui en aura le commandement, auroit ordre de tenir exactement la main à ce qu'il ne se fit aucun interlope. Il ne permettroit à aucun bâtiment étranger d'y mouiller, en sorte qu'ils seroient contraints de venir en droiture au Port de Louisbourg. S'il arrivoit qu'un gros tems ou quelque accident imprévu obligeaient quelque batimens d'entrer dans quelqu'un de ces ports ou havres, le commandant de la redoute la plus voisine le recevrait jusqu'à ce qu'il fût en état de se remettre en mer. Il y enverroit cependant un sergent ou caporal de confiance pour empêcher qu'il n'en fersit rien et qu'aucun batteau ne l'accostât. Ce sergent resteroit dans le bâtiment jusqu'à son départ, et l'officier ainsi sans violer l'hospitalité quant au secours dont ses hôtes auroient besoin, assureroit le bien public.

Il ne laisseroit d'ailleurs sortir du port ou havre de sa dépendance, aucun batteau sans lui en avoir donné par écrit sa permission, et sans avoir pris la déclaration du capitaine de l'endroit où il projetteroit d'aller, et à son re-  
tour

tour il examineroit s'il n'auroit rien apporté de prohibé.

Il est au reste à presumer que lorsque les officiers de l'amirauté verront des redoutes établies dans les ports et havres des deux isles, ils y commettront aussi quelque'un pour leurs intérêts : ainsi de quelque façon que ce soit, le commerce prohibé se trouvera bientôt également et entièrement aboli.

Mais je ne m'aperçois pas Monsieur, que le rôle de législateur qu'il me paroît que je joue assés bien, m'emporte plus loin que je ne l'ai pensé. Cette lettre est si longue que je n'y ai pas de place pour ajouter un petit memoire de ce qu'un particulier et même un gouverneur pourroient faire licitement pour s'enrichir ici. Comme ces combinaisons pourroient pourtant vous devenir utiles, je ne les obmettrai pas. Je les renverrai seulement à une lettre que je vous écrirai après vous avoir parlé de choses plus interessantes pour le moment present, vous ne vous en servirez que pour un besoin qui n'est pas si prochain ; d'ailleurs la matière qui ne sera qu'un calcul, est assés sèche de soi pour devoir être regardée comme un hors d'oeuvre. En voilà donc assés pour cette fois.

Je suis, &c.

LETTRE

## L E T T R E X V.

*Reflexions ou conjectures sur l'Isle Roiale ; projet de rendre Louisbourg imprenable. Plans et moyens proposés à la cour de France par le Comte de Raymond.*

MONSIEUR,

**L**E croiriez vous, de facheuses reflexions sont venues troubler le plaisir que j'avois eu à imaginer les arrangemens dont je vous entretins dans ma dernière lettre ? N'allés pas penser qu'elles viennent de ce que mes projets sont defectueux ou impossibles, non, c'est plutôt parce qu'ils sont trop sages et qu'ils seroient aussi utiles que faciles à exécuter. Si les avantages de la regle et du bon ordre sont frappants pour nous mêmes, ils ne le sont pas moins pour ceux qui nous en voient jouir. Ils fixent l'attention d'un ennemi qui bientôt par la connoissance du bien dont nous nous sommes procurés l'augmentation, sent croître l'envie de nous en priver. D'ailleurs s'il est onereux d'avoir un besoin journalier de son voisin, il est bien dangereux de pouvoir entierement s'en passer, sur tout, lorsqu'il faut lui arracher la possession d'un commerce où il trouve son  
compte ;

compte ; alors la haine fomentée par l'intérêt éclate ; on tâche de faire rencontrer obstacle sur obstacle à nos desseins, et souvent de les arrêter dans le commencement de leur exécution : Aussi voit on que ce que l'on souffre le plus impatiemment dans autrui, est le desir de s'affranchir d'une dépendance dont on a profité longtems. Cette dépendance dans une égalité reciproque est assurément conforme aux vues de la création ; mais celle que la malhabileté des uns et la tyrannie des autres ont établie, pour être insupportable, n'en devient souvent pas moins d'une nécessité absolue. Ces considérations m'ont amené insensiblement à chercher des preservatifs qui leur fussent convenables ; et voici ceux qui peuvent paroître les plus sûrs. Je crois d'abord qu'il faudroit sur toutes choses se mettre à l'abri des forces étrangères avant que d'exciter la volonté de les employer ; qu'il faudroit s'assurer de ce qu'on peut se procurer d'utilité dans ses plans, avant que de les manifester ; et qu'il seroit même de la prudence d'en abandonner que qu'uns dans le nombre de ceux qui ne procureroient que de mediocres avantages, et dont par consequent la démonstration seroit plus dangereuse que profitable. D'après ces idées si le gouvernement étoit entre mes mains, je fortifierois insensiblement et comme

K

par



par manière d'occupation ces deux îles. Loin de négliger la sûreté de Louisbourg, je tâcherois de le rendre imprenable, et tout cela sans paroître songer à rien déranger à la forme du commerce actuel ; ensuite voyant que l'entretien du pays coute plus d'un million trois cens mille livres au roi, je calculerois ce qu'il est possible avec les plus grands soins, de rabattre de cette somme. Je ne m'aviferois pas de prétendre faire un rabais entier et ne me tourmenterois pas à cet égard pour enfanter mille projets chimeriques. L'exemple de l'habile commandant dont je vous ai parlé ne me tenteroit pas. L'imagineriés vous, Monsieur, cet homme avoit cru pouvoir totalement redresser la nature en ces lieux ; il avoit trouvé que les choux, les laitues et quelques autres légumes qui y croissent n'étant pas des richesses assez précieuses, devoient faire place aux véritables sources d'abondance. En conséquence de cette noble ambition il presenta à la cour un plan pour le défrichement des terres, aux quelles il faisoit ensuite produire toutes sortes de grains à plaisir. Ce memoire datté de Louisbourg auroit été datté à plus juste titre du chateau d'Alcine, ou de la grotte aux visions ; et il étoit aussi bien raisonné que raisonnable : Les regles de la multiplication n'y étoient pas oubliées,

bliées, au point que nous qui aurions de la peine à fournir en bled à la nourriture d'une douzaine d'hommes, nous étions, par son art enchanteur, en état de nourrir toute la Nouvelle France, et sans doute avec le tems, l'ancienne. Mais comme apparemment il auroit trouvé le secret de changer notre terre sterile et desséchée, nos rochers et nos tourbes en terres fertiles, et que je n'ai ni cette adresse ni ce pouvoir, je m'en tiendrois à ce que je vous ai dit sur le commerce de la morue qui en effet est notre unique ressource, et qui bien menagé, peut devenir une riche mine d'or pour nous. Ce n'est pas qu'on ne pût faire quelque chose de bon de l'isle St. Jean ; outre ses productions naturelles en diverses sortes de bois dont je vous ai parlé, on pourroit encore en tirer parti à bien des égards.

D'abord la pêche sedentaire y produit beaucoup. Une compagnie qui s'en chargerait, pourroit avec un peu d'œconomie proportionner les frais au profit ; le terrain étant d'ailleurs plus propre à la culture, on en donneroit des portions à ceux qu'il faut nourrir. La traite des pelleteries avec les sauvages aide encore considerablement au commerce de la morue ; ainsi il n'y auroit plus qu'à augmenter le nombre des habitans. Par là les prairies seroient mises

en valeur; les bestiaux multiplieroient et l'on mettroit à profit tous les endroits où l'on pourroit semer du bled, endroits bien moins rares dans cette isle que dans l'Isle Roiale. Ce projet souvent proposé, n'a jamais été constamment suivi par l'extrême misère où l'on laisse ceux qui peuvent l'exécuter et par le partage injuste et imprudent qu'on fait des concessions qu'on accorde. On n'est pas plus avancé dans le plan de peupler Labrador. On avoit imaginé que la fertilité de la terre dans ce dernier lieu, la facilité d'y faire la pêche de la morue, y attireroit tous les Acadiens mecontents de la nouvelle domination à laquelle ils sont soumis; que la commodité de faire avec les sauvages qui l'habitent, la traite des pelleteries, seroit une amorce de plus; on avoit arrangé, pour prévenir les inconveniens qui resultoient de ces commencemens d'établissement, et du voisinage de ces mêmes sauvages, d'aider aux premiers par des avances proportionnées à leurs besoins, et de contenir les autres par un ordre exact et des troupes réglées pour les maintenir.

Il y avoit encore un projet qui, selon moi, auroit pû, bien exécuté, être le meilleur. Vous savés que quand on fit l'établissement de cette colonie, on avoit d'abord pensé à fortifier le Port Dauphin. Je vous ai dit sur quels motifs on

on se détermina pour Louisbourg. On ne tarda guère à sentir qu'on n'avoit pas fait le choix le plus sûr. Louisbourg qu'on vouloit regarder comme imprenable, fut pris dans la dernière guerre, et il y a toute apparence que le Port Dauphin ne l'auroit pas été, ou que sa perte auroit été si cherement payée qu'on auroit à peine eu lieu de la ressentir. Ces raisons auroient dû faire sur le champ prendre un parti qui, vû la cause subsistante de la querelle, ne pouvoit manquer de devenir bientôt nécessaire. Au lieu de cela le commandant dont je vous ai tant parlé et qui (si j'ose m'exprimer ainsi) n'a cessé d'endormir la cour, proposa d'autres expédients de sûreté. Il avoit la fantaisie des redoutes, et pour les placer il fit faire le chemin de Myré. Il est vrai que par là il facilita la communication de Louisbourg avec le Port Toulouse, mais en même tems il aplanit la voie aux ennemis. Ces derniers auroient bien eu de la peine à pénétrer à travers des molieres, des bourbes et des rochers, à present ce n'est plus pour eux qu'une promenade. Et les redoutes, dirés vous? Eh, Monsieur, il n'y en a point encore de construites, quoi qu'on eut dû commencer par là. Je crains même, au train que les choses prennent, que l'ennemi ne profite de la commodité, sans avoir à lutter contre

l'obstacle qui devoit y être inseparablement uni. Dans cette crise quelques personnes bien intentionnées ont reveillé l'idée de fortifier le Port Dauphin. On a de nouveau fait valoir les avantages de la situation ; l'impossibilité d'y faire entrer plus d'un vaisseau à la fois en est certainement un inestimable. Le voisinage de Labrador et autant de facilité pour la communication qu'en quelque autre endroit que ce soit de l'isle, augmentent l'importance de ce dessein. Je souhaite qu'on ne s'en tienne pas à la simple speculation, et qu'on se hâte de jouir des fruits d'une execution si utile, si elle est trop tardive, elle sera très dangereuse, puisqu'elle est annoncée ; car je vous l'avoue, Monsieur, je prévois que dans tout ceci, nous n'aurons que la gloire de l'invention et que nous n'en serons recompensés que par l'honneur que nous avons cru nous faire en la disant hautement. Il y a lieu de penser qu'on nous épargnera bientôt la peine de l'execution. L'orage gronde de près, et les préparatifs pour s'en garantir, me semblent fort éloignés. L'imprudence est d'autant plus grande qu'il est impossible, sans une basse flatterie, de dire que nous n'y avons pas contribué. Enfin, Monsieur, au malheur d'être à la veille d'une guerre, nous ajouterons peut-être celui d'en être la victime et d'être accusés de  
l'avoir

l'avoir procurée hors de saison pour nous. La fermentation commence à se manifester chez les Anglois ; depuis longtems les gens attentifs l'apperçoivent ici. Mais pour vous mettre au fait de ces differents mouvemens, pour que vous jugiés de ce qui en resultera pour l'honneur des deux nations, il faut entrer dans les motifs et le renouvellement de leurs anciennes querelles, dans les especes d'hostilités commises de part et d'autres ; car pour leurs dispositions vous les sçavés déjà, et mes lettres vous les ont suffisamment démontrées. Il importe peu quel sera des deux peuples celui qui se déclarera ouvertement. Le veritable agresseur est toujours reputé celui qui a donné lieu à la querelle. Heureux si nous n'avions à nous reprocher que l'imprudance d'avoir fait éclater nos desseins, s'il y en avoit aucun dont l'exécution fût une réelle transgression de la paix, ou du moins si nous étions en état de soutenir sans risque, les suites de ces differentes fautes. Vous jugés bien, Monsieur, que dans cet épanchement de confiance que j'ai et que j'aurai en vous sur des objets plus importans, c'est le cœur d'un ami qui se confie à vous, que je vous montrerai à découvert. Il est trop penible de dissimuler ce qu'on desaprouve pour ne pas saisir avec joie l'occasion de se livrer entièrement

tièrement à celui à qui l'on est entièrement dévoué.

Je suis, &c.

## L E T T R E XVI.

*De la guerre des sauvages contre les Anglois.  
Belles reflexions du Comte de Raymond à cet  
égard.*

MONSIEUR,

**C**OMME la guerre des sauvages Mikmacs, Marichites et Abenakis va malheureusement être la cause apparente et le signal de la guerre générale, c'est par celle-ci qu'il faut commencer à vous entretenir. Quant au principe, ou cause secrète de cette même guerre, c'est à l'honnête homme doué d'un esprit d'impartialité à en juger. Il me paroît cependant qu'on peut appuier ce sujet sur la connoissance de l'intérêt que chacune des deux nations pouvoit avoir de rompre la paix. On doit encore faire une autre considération qui n'est pas moins importante pour faire naître au moins cette disposition au doute si nécessaire pour bien juger. Je vous entretiendrai dans la suite de ces divers intérêts que nos ennemis et nous pouvons avoir à une rupture, et nous les peserons avec la balance

balance de l'équité. A présent il faut examiner si les motifs de la guerre que les sauvages nos alliés ont faite aux Anglois, sont réels ou s'ils sont seulement specieux. Il n'est pas douteux que s'ils sont solides et fondés, les Anglois n'aient eu tort de nous rendre responsables de l'effet qu'ils ont produit ; mais que s'ils paroissent plutôt suggerés et inventés seulement, pour servir de prétexte, nous ne soyons les véritables agresseurs. Car enfin on ne pourroit pas dire que dans le cas que les sauvages n'apuiassent leur haine et ses suites que sur des raisons futiles, ce n'est pas notre faute. On est toujours coupable de ce qu'on approuve, et sur tout quand les personnes qui font le mal, dépendent en quelque façon de nous. Mais il seroit à souhaiter qu'on ne pût nous accuser que de cette approbation tacite ; et pouvons nous l'espérer ? Le discours d'un de nos commandans aux sauvages que je vous ai rendu mot à mot dans une de mes lettres, peut il être favorablement interprété pour nous laver de cette tache. Les exhortations des prêtres qui ont repeté mille fois les mêmes choses en les appuiant de toutes les dispenses qu'ils donnoient au nom de la religion, dont ces pauvres peuples les croient souverains arbitres ; les vœux qu'ils supposoient qu'ordonnoit cette



même religion ; tout cela est trop contre nous, si le fond de la querelle n'est pas fondé sur l'équité et la justice. Il faut d'abord pour décider cette importante question savoir quels devoirs impose un traité de paix, et quelles dispositions il doit augmenter dans les parties contractantes. Premièrement il est constant qu'une réconciliation solennellement jurée, doit être suivie du pardon absolu de toutes les injures, violences et querelles passées ; si le cœur humain étoit assez généreux pour en oublier totalement le ressentiment, il en seroit plus estimable ; mais ceux qui y joignent la vengeance sans de nouveaux motifs, se nourrissent d'une perfidie trop dangereuse pour n'être pas abhorrée. Secondement un traité de paix suppose dans ceux qui le font, ou l'impuissance de continuer la guerre, ou des convenances qui font desirer de la finir, ou des raisons très fortes qui y obligent. Dans ces trois cas n'est il pas vrai qu'on doit être disposé à suivre un devoir qu'on sente intérieurement être une nécessité ; n'est il pas vraisemblable aussi que cette disposition d'abord un peu contrainte, devient naturelle par le penchant que nous avons à la société et au repos ? Est il d'ailleurs de moyens plus propres pour affoiblir la force des passions qui ont vivement frappé dans une certaine

certaine position, que les différentes occupations que présentent une position plus agréable ?

Je ne parle point ici, Monsieur, pour ces ambitieux dont (pour ménager les termes) l'esprit n'est rempli que des astuces de la politique, dont le cœur est paîtri d'ambiguïté, qui combinent dans un traité de paix toutes les ressources qu'il est possible de se réserver pour recommencer la guerre. Souvenés vous, je vous prie, qu'il est question des sauvages tels que je vous les ai peints, et qu'ils sont en effet; qu'il s'agit par conséquent de gens simples dont les ruses et la malice ont des bornes très momentanées; dont les vues s'étendent peu au de là du nécessaire; dont les passions subsistent rarement après le premier assouvissement; d'ailleurs enclins à la bonne foi et accoutumés à une grossière franchise qui, quoique rebutante, n'a aucun des dangers d'une polie dissimulation. Cependant ce sont de tels hommes qui ont rompu la paix à la quelle ils avoient con-nivé avec nous, et qui ont allégué pour cette rupture des motifs, sur lesquels nous n'aurions peut-être plus osés nous mêmes, nous apuier. Quoique vous ayés vû dans la recapitulation des griefs dont il semble que nous avions craint l'oubli, la plus grande partie de ce que les sauvages allèguent, il est bon et moins dangereux

assurement de les retracer à votre souvenir. Le même commandant qui les savoit si bien, s'en est expliqué à la cour de la manière suivante.

“ Les sauvages n'ont jamais pû oublier tout ce  
 “ que les Anglois établis dans l'Amerique Sep-  
 “ tentrionale, ont mis en œuvre dans les premiers  
 “ tems de leur établissement pour les détruire  
 “ de fond en comble ; ce qui fait qu'ils ont  
 “ sans cesse cherché les occasions de leur en  
 “ marquer tout le ressentiment qui leur a été  
 “ possible. Ils se sont toujours souvenus des  
 “ actions que je vais détailler.”

Au reste, Monsieur, comme ce détail n'est autre chose que ce que je vous ai écrit dans ma lettre, lisés le, je vous prie, dans ce moment et revenés en après à la suite que voici :

“ Vers le commencement de l'année 1750.  
 “ les Anglois s'étant rendus à Chibouktou,  
 “ firent par tout repandre le bruit qu'ils alloient  
 “ détruire les sauvages ; ils parurent agir en  
 “ conséquence, puisqu'ils envoïerent de côté et  
 “ d'autres differents détachemens de leurs  
 “ troupes pour aller à leur poursuite. Alors  
 “ les sauvages alarmés, se déterminerent à de-  
 “ clarer ouvertement la guerre à ceux qu'ils  
 “ n'avoient jamais cessé de regarder comme  
 “ ennemis ; et malgré la foiblesse où les re-  
 “ duisoit la paix que nous avons faite avec les  
 “ Anglois, ils resolurent de ne perdre aucune  
 “ occasion

“ occasion de les attaquer et de faire main  
“ basse sur eux. De plus l'établissement des  
“ Anglois à Chibouktou, les a si fort choqué  
“ qu'il y a lieu de croire qu'ils seront irrecon-  
“ ciliables.

“ Et qu'on ne s'imagine pas que les mission-  
“ naires des sauvages aient quelque connivence  
“ en tout ceci ; on verroit le contraire si on  
“ vouloit faire attention à la conduite qu'ils  
“ ont tenue, sur tout dans la dernière guerre.  
“ Combien d'actes d'inhumanité se seroient  
“ commises par cette nation naturellement vin-  
“ dicative, si les missionnaires ne se fussent pas  
“ servis de tout leur pouvoir pour les contenir ?  
“ Il est notoire que les sauvages se croient tout  
“ permis contre leurs ennemis. Aussi en a-t-il  
“ coûté des efforts et des peines infinies, pour  
“ reprimer cette licence qu'ils se croient d'au-  
“ tant plus permise, qu'ils la regardoient  
“ comme des reprefailles ; et à combien d'An-  
“ glois ce charitable zèle n'a-t-il pas sauvé la  
“ vie ?

“ Ces mêmes missionnaires peuvent faire  
“ voir par écrit les instructions qu'ils ont faites  
“ aux sauvages sur la douceur et l'humanité  
“ dont il faut faire usage en tems de guerre.  
“ Ils ont même sur ce sujet composé une es-  
“ pece de catechisme qu'ils font apprendre aux  
“ enfans.

“ enfans et qui a déjà produit de très bons  
“ effets.”

N'est il pas vrai, Monsieur, que d'après ce  
memoire, vous n'oseriez décider que nous  
n'avons pas soufflé le feu. Independamment  
de la harangue qui vous tient au cœur, comme  
à moi sans doute, ai-je eu tort de dire que des  
motifs pris de si loin, et que la paix auroit dû  
anéantir quant à l'effet qu'ils ont, en suivant  
le principe que j'ai posé, nous ne pouvons  
qu'être soupçonnés ?

Cependant il paroît y avoir ici une raison de  
mauvaise humeur et d'alarme qui est de nou-  
velle date. Je veux parler de l'établissement  
des Anglois à Chiboukton et des menaces qu'ils  
firent. Je souhaite que le public, quand on  
en viendra à une justification, s'y arrête, et je  
voudrois moi-même y pouvoir être trompé ;  
car ce n'est qu'avec un extrême regret qu'un  
honnête homme n'en croit pas les autres quand  
ils veulent se purger d'un reproche, et sur tout  
quand ce sont précisément ceux à qui il tient  
de près. Mais puisque j'ai une fatale connois-  
sance qui fait pencher mon jugement, et que  
je souhaite que vous ne regardiez pas ce pen-  
chant comme une prévention odieuse, et que  
je vous ai promis une sincérité qui doit tout en-  
fermer

sevelir entre nous, je vais vous faire encore par  
de mes lumieres.

A la suite de ce memoire presenté à la cour  
on prétend que le commandant qui l'envoyoit,  
ajouta les reflexions suivantes.

“ En faisant le memoire précédent j'ai eu  
“ en vue differents objets. J'ai voulu qu'il  
“ constate que la France n'a eu aucune part  
“ à la declaration de guerre que les sauvages  
“ ont faite aux Anglois, et qu'il parût que les  
“ motifs des premiers sont justes et fondés.  
“ Le détail de ces motifs m'a été donné par  
“ un missionnaire-accredité et honnête homme.  
“ Cependant le ministre jugera aisément que  
“ j'ai fait ce memoire de façon qu'il puisse être  
“ montré aux ambassadeurs de sa majesté Bri-  
“ tannique, et que je me suis bien donné de  
“ garde d'y mettre les traits barbares des sau-  
“ vages. J'ai d'ailleurs pris les mêmes peines  
“ ici pour nous justifier, car en arrivant j'ai  
“ trouvé bien des gens persuadés que nous  
“ avons tort.

“ Il est vrai que les commandans des troupes  
“ détachées par le gouverneur du Canada, peu-  
“ vent avoir manqué de se bien comporter à  
“ certains égards, sur tout en souffrant les sau-  
“ vages trop près de leurs postes, et même en  
“ leur

“ leur laissant mêler leurs étendards avec nos  
 “ drapeaux à la vue des Anglois.

“ Je crois aussi avoir fermé la bouche aux  
 “ plaintes que pourroient porter les Anglois  
 “ contre les sauvages qui, n’étant pas sujets de  
 “ la France, mais seulement alliés, ne peuvent  
 “ être empêchés par nous, de faire la guerre  
 “ lorsque bon leur semble. Enfin, si j’ai,  
 “ comme je le crois, suffisamment démontré les  
 “ justes motifs qu’ont les sauvages dans la  
 “ guerre qu’ils font, qu’a t’on à nous dire, en  
 “ nous en tenant à les protéger sous main, et  
 “ ne les mêlant point avec nos troupes, &c.”

Que vous en semble, Monsieur, de ces aveux :  
*Bien des gens étoient persuadés ici que nous avions tort.* Eh comment les Anglois et même les étrangers à la querelle, ne le seroient ils donc pas ? *Nos officiers ont fait des fautes* qui étoient à parler franchement des hostilités. Comment ne nous les rendroit-on pas, et qui seroit en ce cas l’agresseur ? Et puis toutes ces reflexions, ces reticences sur des choses publiques, tout cela vous paroît il bien net ? J’avoue que je n’ai pas le bonheur de l’envisager ainsi. D’ailleurs indépendamment de tant de circonstances, je me ferois fait un raisonnement tout simple : les sauvages par mille motifs réunis sont attachés aux François ; motifs de croiance, de confiance par conséquent

consequent pour leurs législateurs ; motifs de sympathie, ou par conformité réelle d'inclinations en bien des choses, ou par conformité apparente qu'un caractère liant facilite en nous ; motifs de convenance par la position où ils sont, l'habitation et la fréquentation.

Toutes ces choses sont en opposition entre eux et les Anglois ; par conséquent nulle apparence que ceux-ci eussent pu les décider à quoi que ce fût ; d'ailleurs le parti qu'ils ont pris en leur faisant une guerre des plus barbares, assure que ce n'étoit point des escarmouches pour engager la guerre générale. Enfin, qui des Anglois ou des François avoient le plus d'intérêt à cette guerre, ou du moins à inquiéter son voisin, c'est ce qui nous reste à considérer et surquoi je vous garde mes réflexions pour la lettre suivante, après laquelle je vous promets un récit fidèle de ce qui s'est passé de part et d'autre tel que le raconte chacun de son côté. En voilà cependant assez sur l'article présent pour laisser peu de matière au doute.

Je suis, &c.

LETTRE



## L E T T R E X V H.

*Reflexions sur la cause et l'origine de la presente guerre. Ces reflexions ne sont point du Comte de Raymond.*

MONSIEUR,

**P**OUR examiner la question que je me suis reservé de discuter dans cette lettre, c'est à dire, pour sçavoir quelle des deux nations ennemies avoit le plus grand intérêt à commencer la guerre, il faut remonter au principe de la querelle.

Le fameux traité d'Utrecht que les Anglois prétendent avoir été notre salut, que les François regarderent comme un remede violent et dangereux, quoique nécessaire à la crise fatale où nous étions, a toujours dû être vu par l'habile politique sous un point de vue également opposé à ces deux idées. 1°. Malgré l'extrémité où la France étoit reduite, un traité qui la mettoit à la merci de son ennemi alors reconcilié, mais qui avoit dans le cœur un sentiment de haine insurmontable, n'étoit rien moins qu'un moyen de salut. 2°. On n'a pas lieu de se feliciter d'une guerison, lorsqu'en palliant seulement le mal du moment, on jette  
par

par ce palliatif, le germe d'une maladie qui ne peut tarder de devenir mortelle. L'ambition aveugle avoit fait entreprendre une guerre dont tout devoit détourner. L'inquiétude que causèrent ses suites, et la crainte firent hâter une paix qu'on auroit peut-être moins cherement achetée en recevant la loi des ennemis combinés. En effet, je suppose que la France eut été obligée alors d'abandonner la succession d'Espagne à la maison d'Autriche, et les villes frontières que les Hollandois demandoient, n'auroit elle pas acquis avec le tems de respirer, le pouvoir de reparer ces pertes? Mais les Anglois auroient aussi voulu avoir part à la dépouille, cela n'est pas douteux; et cependant cette part auroit été proportionnée à la perte qu'il faisoit faire sur le total. La jalousie que les nations liguées commençoient à avoir contre la nation Angloise, l'auroit d'ailleurs beaucoup diminuée. Peut-être même que ces semences de division auroient seules sauvé la puissance qu'on vouloit plus abaisser qu'aneantir. Il est toujours certain que les allarmes du gouvernement François, ne pouvoient chercher quelque calme par des voies moins propres à en procurer à des esprits pénétrants. Il valoit cent fois mieux pour nous, avoir les sacrifices que nous aurions été forcés de faire, à notre portée; nous aurions  
du

du moins pû dans d'autres tems, profiter sûrement et commodément des prétextes qu'autoit fait naître notre repentir. Mais n'étoit ce pas se livrer pieds et poings liés, que de donner à un ennemi presqu'inattaquable, le pouvoir de s'agrandir si fort à nos dépens, qu'il ne tiendroit plus qu'à lui d'engloutir ce qui devoit nous demeurer. La puissance des Anglois sur mer est redoutable aux nations qui ont le plus pris de soins pour avoir des forces maritimes ; à combien plus forte raison a t'elle dû le paroître aux François qui n'ont assurément jamais eu le premier rang parmi elles à cet égard. En cédant l'Acadie, Terre Neuve et la Baye d'Hudson à l'Angleterre, quelle ressource nous restoit il dans le cas que nous ne donnassions par là qu'une amorce à nos nouveaux amis pour leur faire désirer le reste de nos possessions ? Avons nous pû penser qu'en les rendant plus puissants sur l'élément où nous ne leur avons jamais rien disputé à notre avantage, nous nous faciliterions le moyen de nous défendre des entreprises aux quelles nous nous exposions ? Avons nous compté que nous pourrions ou descendre dans leur isle, ou égaler leurs flottes, comme nous aurions pû passer en Flandres et envoyer cent mille hommes sur nos frontières ? Non, il n'est pas possible que nos peres se soient forgés

forgés de telles chimères, et la décadence de  
 notre marine ne prouve que trop, qu'il ne leur  
 en est pas même venu l'idée. Je le repete  
 donc encore : la consternation, le desespoir ont  
 dicté le traité d'Utrecht ; la prudence de notre  
 part n'en a pas réglé les articles, et il y a lieu  
 de douter que la bonne foi les ait signés. Quoi-  
 qu'il en soit je crois que notre intérêt nous dé-  
 fendoit de le rompre jusqu'au moment où l'en-  
 chaînement de mille moyens qui nous man-  
 quoient, et que nous nous étions achevés d'ôter,  
 pût se former. Mais l'expérience nous ayant  
 depuis fait voir combien il nous étoit difficile  
 d'en venir à une situation si favorable ; ayant  
 reconçu à nos dépens combien nous avions fa-  
 cilité le chemin qui conduit à nous, nous avons  
 dû croire, et nous avons cru en effet, que pour  
 empêcher la perte entière de nos colonies, il  
 falloit les plus grands efforts. Ces tristes con-  
 siderations nous ont remis sous les yeux le traité  
 qui nous reduisoit dans un si facheux état, et  
 nous y avons trouvé une ressource. Soit qu'on  
 nous eut laissé cette ressource par un dessein  
 formé, soit que le besoin que nous en avions,  
 nous ait éclairés, l'embarras d'en faire usage  
 n'étoit pas moins grand. Entendre un traité  
 selon son intérêt, le rompre même tout net,  
 n'est pas une affaire bien embarrassante pour le  
 plus

plus fort ; mais c'est une entreprise très dangereuse pour le plus foible. Le projet même peut dans ce dernier cas, devenir funeste à celui qui le conçoit, s'il ne le conduit pas avec une habileté qui repare son désavantage. Il est donc démontré que nous devons tout tenter afin d'acquiescer les moyens de reprendre la force nécessaire pour rompre les entraves que nous avons recues ; il est démontré que nous ne devons pas leur donner le tems de se resserrer. Il ne l'est pas moins que tous ces pas devoient être faits insensiblement ; que nous devons, comme par hazard faire naître quelque contestation, en augmenter imperceptiblement l'objet, gagner cependant du terrain, autant qu'il étoit possible sans temoigner du dessein, et en protestant même de la candeur de l'intention ; enfin, suivre cette marche constamment jusqu'à l'instant où nous aurions été assez forts pour déchirer le voile de la contrainte.

Voilà ce qu'en bonne politique nous aurions dû faire, et voilà ce qu'on prétend que nous avons fait. Pouvons nous donc traiter l'accusation d'absurdité ? Non sans doute, ce pourroit être tout au plus de fausseté ; car souvent les hommes ne font pas ce qu'il semble qu'il étoit naturel qu'ils fissent. Il faudroit donc s'en rapporter aux preuves ; mais quand elles sont

CON-

contradictoires ; quand les mêmes actions sont rapportées de part et d'autre d'une façon opposée, il faut remonter aux motifs qui ont dû les operer.

Mais il me vient une idée. Il me paroît qu'on pourroit très bien porter un jugement sur cette affaire, qui donneroit gain de cause aux prétentions des deux parties.

Les François disent qu'ils ne vouloient point la guerre et que ce sont les Anglois qui l'ont voulue ; ils disent vrai quant à une guerre déclarée et actuelle. Les Anglois prétendent qu'ils ont été attaqués et forcés de se défendre ; oui, s'ils regardent comme des attaques de petites tentatives pour chasser pié à pié des voisins redoutables, et des arrangemens pour les mettre tout à coup hors d'état d'incommoder ou de nuire. Vous voyés, Monsieur, qu'il y a accommodement à tout, que les événemens ont deux faces différentes, et qu'il ne reste qu'à les bien envisager lorsqu'il n'y a plus moyen d'y remédier. Il y a pourtant apparence que si la mode des enchagemens étoit en vogue, comme on prétend qu'elle y a été, il n'y auroit pas de dispute sur le fait dont il s'agit. Nous aurions prié quelque enchanteur de fasciner les yeux de nos ennemis, de rendre les vaisseaux que nous construisions, ainsi que les établissemens

que

que nous faisons, invisibles jusqu'au moment où il auroit été convenable de lever la toile ; car si nous avions pû faire éclore nos desseins impunément, on n'auroit pas eu le moindre mot à nous dire. D'autre part si les Anglois en avoient deviné quelque chose, ils auroient eu aussi recours en secret à leurs amis du même metier que les notres, et auroient bien sçu nous traverser, sans venir brutalement se saisir de nos vaisseaux, et faire feu sur nous les premiers. Pardonnés moi, Monsieur, si je traite dans ce moment si peu serieusement une matière si serieuse. J'ai de l'humeur de voir mettre en doute ce qui n'en est pas susceptible, et de voir s'établir mille disputes sur une vaine cérémonie ; d'entendre tous les raisonnemens qu'on fait pour excuser ou accuser ce qu'il peut y avoir de défectueux dans la forme d'une querelle, tandis qu'on ne prend nulle peine pour en discuter le fond et le sujet. Quant à moi, je crois que sans tant de raisonnemens et de reproches, il n'y auroit qu'à dire : La France avoit intérêt de vouloir la guerre, mais elle n'étoit nullement pressée ; elle vouloit aller à pas sûrs et comptés. L'Angleterre n'avoit aucune raison de la desirer ; mais on a fait naître ces raisons, et il ne lui a pas plû d'attendre la commodité des autres. La premiere a entrepris

pris ce que la saine politique la forçoit d'entreprendre ; la seconde a vû ce que la necessité la forçoit de voir ; l'une a peut-être été trop lentement en besogne, et l'autre trop vite. Hors de cour et de procès jusqu'à l'évenement total qui ne donnera que trop raison au plus fort.

Je conviens cependant, Monsieur, que cette maniere de raisonner n'est pas à l'usage de tout le monde ; aussi ce n'est pas pour tout le monde que je vous écris comme je le fais. Si pourtant après avoir raisonné comme vous en êtes capable, vous voulés voir comment les autres raisonnent, je vous ai promis les différentes narrations de plusieurs actions qui se sont passées dans ce pays, sans vous en promettre la garantie, quoiqu'elles ayent été presque sous mes yeux, car de bonne foi je ne sçai guères plus qu'en croire moi-même. Enfin ce sera un vrai plaidoier, chacun dira ses raisons et vous en jugerés. Je commencerai par nous, et cela est tout simple ; d'ailleurs nous prétendons être la partie souffrante, et Dieu veuille que nous n'aïons pas raison dans toute l'étendue de ce mot, plus que nous ne l'avons à present. Je doute du moins que l'ennemi nous cherche chicane sur notre plainte, s'il parvient à la rendre bien réelle ; mais c'est là une espece de

L

con-



consolation que nous ne désirons ni vous ni moi. Les vœux de l'honnête homme doivent être pour l'honneur de sa patrie, et ceux du bon citoyen pour l'intérêt de cette même patrie. Heureux quand ces vœux ne sont point en opposition.

Je suis, &c.

### L E T T R E XVIII.

*Ce qu'écrivoit le Comte de Raymond au ministre de France sur les prétendus griefs à reprocher aux Anglois qu'il accusoit de chercher la guerre.*

MONSIEUR,

**J**E vous ai dit que je commencerai par les plaintes que nous faisons des Anglois, et je vais vous tenir parole. Vous n'y en trouverez aucune sur les prétentions de nos ennemis, car nous ne prenons pas la cheffe de si loin, et vous en serez instruit par eux mêmes. Il n'est question ici pour nous, que des actions que nous leur reprochons, et je vais, pour vous les remettre sous vos yeux, emprunter encore la voix du commandant dont je vous ai tant parlé.

“ Voici, mandoit il à la cour, l'extrait de  
“ ce qui s'est passé entre les François et les  
“ An-

“ Anglois sur les frontieres de la Nouvelle  
 “ France et de l’Acadie depuis la paix de  
 “ 1748. où il est clairement prouvé que ce  
 “ sont les Anglois qui, en plusieurs occasions,  
 “ ont manqué à la foi du dernier traité et des  
 “ anciens.

“ Sur l’avis que le général de la Nouvelle  
 “ France eut en 1750. que les Anglois fai-  
 “ soient marcher des troupes dans les parties  
 “ qui sont en litige entre la France et l’Angle-  
 “ terre, et pour lesquelles ces deux couronnes  
 “ ont nommé des commissaires qui en doivent  
 “ régler les limites, il fit avancer un détache-  
 “ ment. Il donna cependant ordre au com-  
 “ mandant qu’il envoyoit dans les lieux con-  
 “ testés, de ne rien faire qui pût alterer la  
 “ bonne harmonie qui regnoit entre les deux  
 “ cours ; de se donner bien de garde d’être  
 “ l’agresseur ; mais de repousser seulement la  
 “ force par la force au cas qu’il fût attaqué.

“ Le Chevalier de la Corne, qui étoit com-  
 “ mandant de ce détachement François, vit  
 “ paroître le 12. Septembre 1750. dans la baye  
 “ de Beaubassin (de Fondi) dix sept voiles,  
 “ tant brigantins que batteaux et goelettes qui  
 “ furent mouiller le 13. à Weskak et le 15.  
 “ il s’en détacha quelqu’uns qui vinrent à  
 “ Beaubassin.

L 2

“ Le

“ Le Chevalier de la Corne étoit alors à la  
 “ pointe à Beaufejour à cinq lieues de la baye  
 “ Verte, qui n'est separée de Beaubassin que par  
 “ une petite riviere qu'on nomme la Mesa-  
 “ goueche ou Sainte Marie. Il avoit laissé  
 “ une partie de son détachement à Weskak  
 “ aux ordres du Sieur de la Valiere, capitaine  
 “ d'une compagnie des troupes de Louisbourg,  
 “ qui voyant venir deux barques Angloises  
 “ armées de vingt hommes chacune avec un  
 “ pavillon sur le devant, et jugeant que leur  
 “ dessein étoit de s'emparer de quelques pi-  
 “ rogues qui étoient dans la riviere de Weskak,  
 “ destinées pour la communication de son dé-  
 “ tachment avec celui du Chevalier de la  
 “ Corne, détacha deux officiers avec quarante  
 “ hommes pour examiner quel étoit le vrai  
 “ dessein des Anglois. Ceux-ci brulerent alors  
 “ deux amorces sur les François, dans la  
 “ vue sans doute de les engager à tirer les  
 “ premiers sur eux. Mais les ordres étoient  
 “ trop bien donnés de ne pas agir offensive-  
 “ ment, pour que les François osassent y man-  
 “ quer. Ensorte que les Anglois voyant qu'on  
 “ persistoit toujours à ne pas vouloir être les  
 “ agresseurs, passerent toutes les bornes les  
 “ plus sacrées parmi les hommes. Ils tirerent  
 “ deux coups de fusil à balle, à quoi il fut  
 “ repondu

“ repondu de façon qu'ils furent obligés de se  
 “ retirer, et dûrent emporter avec eux le re-  
 “ mord d'avoir fait les premiers l'infraction  
 “ aux traités. Ils ne s'en sont point tenus à  
 “ cette première infraction. Ils firent tout de  
 “ suite construire un fort à Beaubassin qui est  
 “ situé dans une des parties la plus conten-  
 “ tieuse d'entre les prétentions des deux cour-  
 “ ronnes, et bien au delà des bornes du terrain  
 “ que la France prétend lui appartenir. Ce  
 “ ne fut qu'après la construction de ce fort que  
 “ le Chevalier de la Corne fit faire celui de la  
 “ pointe à Beaufejour. Ce sont des faits qui  
 “ prouvent que les Anglois se mettant au dessus  
 “ de tout droit des gens, ont en pleine paix  
 “ tiré les premiers sur les François, et ont  
 “ voulu d'eux mêmes régler les limites pour  
 “ lesquelles les deux couronnes venoient de  
 “ nommer des commissaires.

“ Ce sont eux encore qui l'année suivante  
 “ ont commencé à tirer les premiers sur les  
 “ François.

“ Au moins de Juin 1751. un détachement  
 “ d'environ trois cens hommes de troupes  
 “ Angloises, sortit de nuit d'un nouveau fort  
 “ qu'ils avoient construit à peu de distance de  
 “ celui de Beaubassin. Il se trouva à la pointe  
 “ du jour à la vue du pont à Buot où il y  
 “ avoit

" avoit un petit poste François que l'on ne  
 " peut douter que les Anglois n'eussent deffien  
 " d'enlever, puisqu'ils avoient passé la riviere  
 " qui les separe d'avec ce poste, et qu'ils com-  
 " mencerent au jour à faire feu dessus. Mais  
 " ils furent obligés de se retirer. Le Sieur de  
 " Saint Ours qui étoit à la pointe à Beaufe-  
 " jour et qui avoit relevé le Chevalier de la  
 " Corne dans le commandement de ces postes,  
 " ayant été averti assés à tems de cette ma-  
 " nœuvre pour s'y opposer.

" L'on vient de démontrer clairement et  
 " avec verité le manquement formel de la  
 " part des Anglois au traité d'Aix-la-Chapelle;  
 " l'on va faire voir à present quels ont été les  
 " bons procedés des François envers eux et la  
 " reconnoissance qu'ils en ont temoignés.

" Le 15. Février 1751. un batteau venant  
 " de Baston et faisant route pour Beaubassin,  
 " fut poussé par un coup de vent sur la côte  
 " de Weskak. Le capitaine de ce batteau  
 " vint se jetter entre les bras du Sieur Bailleul  
 " officier qui commandoit dans ce poste. Cet  
 " officier ayant été averti que les sauvages  
 " venoient de ce côté là, fit cacher le capi-  
 " taine et son équipage dans le moulin de  
 " Weskak jusqu'à ce que les sauvages qui les  
 " demandoient avec de grands cris pour les  
 " tuer,

“ tuer, fussent retirés. Ensuite il les renvoya  
 “ à l'officier qui commandoit au fort Laurence.  
 “ Cet officier en écrivit une lettre de remercie-  
 “ ment au Sieur de St. Ours.

“ Au mois de Juillet suivant une goëlette  
 “ venant aussi de Baston faisant route pour  
 “ Beaubassin, fut poussée par un coup de vent  
 “ sur une côte où il y avoit des sauvages et  
 “ vis-à-vis un navire Anglois mouillé devant  
 “ Weskak. Les sauvages y coururent, ils  
 “ s'embusquerent derriere une levée jusqu'à  
 “ marée basse. - Ils entrerent alors dans la goe-  
 “ lette ; le Sieur de St. Ours en étant informé,  
 “ dépêcha un officier à l'Abbé le Loutre leur  
 “ missionnaire, pour empêcher que les sauvages  
 “ ne tuassent le capitaine et les matelots. Il  
 “ falut user de prières et de menaces envers ces  
 “ sauvages pour les retirer de leurs mains et  
 “ que l'Abbé le Loutre leur en payât la ran-  
 “ çon. Le Sieur de St. Ours les renvoia en-  
 “ suite sains et saufs. Le Sieur Henri Luttrell  
 “ qui commandoit alors à Beaubassin, en fit  
 “ faire beaucoup de remerciemens au Sieur de  
 “ St. Ours.

“ Cependant malgré tous ces bons offices,  
 “ peu de jours après, les Anglois persistant  
 “ toujours dans leurs actes d'hostilités, les sol-  
 “ dats ou matelots d'un de leurs navires

“ mouillé devant Weskak vinrent jusques sur  
 “ les terres gardées par les François pour  
 “ poursuivre des habitans qui alloient à la  
 “ pointe à Beaufejour. Le Sieur de St. Ours  
 “ écrivit au Sieur Luttrell pour lui en porter  
 “ ses plaintes, qui lui fit dire qu’il lui répon-  
 “ droit le lendemain ; et voici quelle fut sa  
 “ reponse. La même nuit il fit passer la ri-  
 “ viere St. Marie qui separe les postes des  
 “ François et des Anglois à un détachement  
 “ de ses troupes avec deux pièces de campagne  
 “ qui abbatirent une partie d’une levée qui  
 “ regne du côté des François. Le Sieur de  
 “ St. Ours écrivit encore le lendemain au  
 “ Sieur Luttrell. Il lui mandoit qu’il étoit  
 “ d’autant plus surprenant que ses troupes vin-  
 “ sent sur les terres qu’il gardoit qu’on étoit  
 “ convenu que chacun resteroit tranquile de  
 “ son côté jusqu’au reglement des limites, et  
 “ que Mess. de la Jonquiere et Cornwallis  
 “ avoient donné reciproquement des ordres  
 “ pour qu’il ne se commît aucun acte d’hosti-  
 “ lité de part ni d’autre ; qu’enfin il le rendoit  
 “ responsable de tous les événemens qui pou-  
 “ voient en arriver, et de l’infraction aux traités.  
 “ Cela n’empêcha pas le Sieur Luttrell de  
 “ faire passer la riviere la même nuit à un dé-  
 “ tachment d’environ cent hommes sur un  
 “ pou-

“ ponton, et deux pièces de campagne pour  
 “ achever de démolir cette levée. Le matin,  
 “ le Sieur de St. Ours en ayant été informé, se  
 “ mit en marches avec ses troupes pour se  
 “ porter sur les lieux. Aussitôt que les An-  
 “ glois les virent approcher de la riviere ils ti-  
 “ rerent sur eux, et après s’être tirés quelques  
 “ coups de part et d’autre les Anglois se re-  
 “ tirèrent.

“ Le Sieur de St. Ours ayant recrit au Sieur  
 “ Luttrell pour lui demander raison de sa con-  
 “ duite envers les François, en recut une re-  
 “ ponse dont la copie fut envoyée au ministre.  
 “ Ces deux pièces confirment la continuité des  
 “ procédés hostiles des Anglois.

“ Ils ne s’en sont point tenus à cette guerre  
 “ ouverte par terre, ils ont également enfreint  
 “ les traités et violé toutes les loix sur les mers  
 “ de l’Amerique Septentrionale avec les inde-  
 “ cences les plus marquées, ainsi qu’on le verra  
 “ par les extraits ci joints, disoit encore le  
 “ Comte de Raymond.

“ Depuis la fin de l’année 1749. tems au-  
 “ quel les Anglois ont commencé à se rendre  
 “ en foule à Chibouktou pour s’y établir, les  
 “ François n’ont pû naviger en sûreté le long  
 “ de la côte de l’est et même aux environs de  
 “ l’isle de Canceau et de la baye de Cheda-



„ bouktouk, à cause des menaces fréquentes  
 „ qu'ils faisoient. Ils ont continué de prendre  
 „ les batimens de toutes especes, de s'emparer  
 „ de tout ce qu'ils y trouvoient, et de se saisir  
 „ en même tems des navigateurs, ce qu'ils ont  
 „ effectivement exécuté en plusieurs rencon-  
 „ tres. Ils prirent cette même année au petit  
 „ dégrat de l'Isle Roiale trois chaloupes ainsi  
 „ que les équipages qu'ils mirent pour un peu  
 „ de tems à terre, ensuite les firent embarquer,  
 „ et les envoïerent à terre après avoir pris  
 „ toutes les morues de ces trois chaloupes qui  
 „ étoient à la pêche du côté de Martingo.

„ Après leur établissement à Chibouktou ils  
 „ envoïerent des détachemens dans toute l'Aca-  
 „ die pour forcer les François et leurs familles,  
 „ sans aucun égard aux anciens traités, à y  
 „ rester avec leurs biens, meubles et immeu-  
 „ bles, si non à s'en aller sans emporter quoi-  
 „ que ce fût de ce qui leur appartenoit.

„ En Aouft et Septembre ils firent enlever  
 „ deux missionnaires, le Sieur Girard à Cobeguit  
 „ qu'ils ont retenu prisonnier pendant plus de  
 „ trois mois à Chibouktou, et le Sieur la Gou-  
 „ dalie qu'ils obligerent de repasser en France.

„ Depuis leur établissement à Chibouktou  
 „ ils ont toujours eu des batimens armés en  
 „ guerre dans le passage de Fronfac, sous pré-

„ texte

“ tekte d'empêcher le transport des bestiaux  
 “ de l'Acadie à l'Isle St. Jean ou à l'Isle Royale.  
 “ Ils ont commis plusieurs autres hostilités sur  
 “ les batteaux François qui alloient et venoient  
 “ de l'Isle Royale à l'Isle St. Jean, en ont mal-  
 “ traité les équipages, se sont emparé de leurs  
 “ cargaisons et souvent même de leurs bat-  
 “ teaux, quoi qu'on leur montrât des passeports  
 “ dans la meilleure forme. S'ils ont cessé de-  
 “ puis d'agir ainsi cette année, c'est parce que la  
 “ France informée de ces manœuvres, a tenu  
 “ quelque fregates en croisières de ces côtés là.

“ Au mois de Septembre 1749. le Sieur Joseph  
 “ Gorhron officier Anglois eut la hardiesse de  
 “ paroître sur les côtes de l'Isle Royale, d'entrer  
 “ même au Port Toulouse sans aucune per-  
 “ mission, en équipage de corsaire et recidivâ  
 “ souvent cette manœuvre.

“ En 1750. ils prirent dans le passage de  
 “ Frontac un nommé Jean Michaux habitant  
 “ du Port Toulouse avec son esquif qu'ils mi-  
 “ rent à la toue de leur fregate, et obligèrent cet  
 “ homme à les mener jusqu'à la Pointe Prime de  
 “ l'Isle St. Jean, d'où ils le firent descendre pour  
 “ aller leur chercher des rafraichissemens et de-  
 “ mander pour eux la permission de venir à  
 “ terre et le Sieur Bonnaventure qui com-  
 “ mande dans cette isle, satisfît à leur demande.

“ Au mois d’Aouſt de la même année 1750.  
 “ Joſeph le Blanc habitant du Port Toulouſe  
 “ fut pris par les Anglois et retenu priſonnier  
 “ ainſi que pluſieurs François tant hommes  
 “ que femmes pendant huit jours, au bout des  
 “ quels on les laiſſa aller, mais après leur  
 “ avoir enlevé leur canot et tout ce qui étoit  
 “ dedans.

“ Il y a beaucoup d’autres faits de cette na-  
 “ ture qu’on ne rapporte point et qui ſe ſont  
 “ paſſés depuis la paix, parce qu’on n’a pas  
 “ bien preſent les noms de ceux aux quels les  
 “ Anglois ont fait des priſes ; mais les faits  
 “ n’en ſont pas moins vrais.

“ Le 18. du même mois d’Aouſt 1750. un  
 “ habitant de Cobeguit nommé Jean Freguiſ-  
 “ gon fut pris par les Anglois dans le bateau  
 “ le London de Quebec commandé par le ca-  
 “ pitaine Jaluim, étant à la voile à l’entrée  
 “ de Vixchu. Ils le conduiſirent à Chibouk-  
 “ tou, il n’y avoit dedans que des familles  
 “ Acadiennes qui vouloient ſe retirer au Port  
 “ la Joye de l’iſle St. Jean avec leurs meubles  
 “ et effets. Les Anglois prirent tout ce qui  
 “ leur appartenoit.

“ Tous ces faits n’étoient que les prélimi-  
 “ naires de l’action qu’a commiſe le Sieur  
 “ Roux capitaine d’un ſenaut appartenant au  
 “ roi

“ roi de la Grande Bretagne qui osa attaquer  
 “ un brigantin du roi nommé le Saint François  
 “ le 16. Octobre 1750. le quel portoit des  
 “ vivres, des rafraichissemens, des habillemens  
 “ et des armes aux postes François de la ri-  
 “ viere St. Jean. Ce brigantin fut conduit à  
 “ Halifax et jugé de bonne prise, quoique le  
 “ gouverneur informé des circonstances, eut  
 “ dit que le Sieur Roux avoit tort, et eut  
 “ même ordonné le ravitaillement du brigantin  
 “ pour le renvoyer. Comme les informa-  
 “ tions ou declarations de ce qui s’est passé à  
 “ cet égard ont été envoyées à la cour par  
 “ Messrs. Desherbiers et Prevost, on ne s’eten-  
 “ dra pas d’avantage sur cet article.

“ Il est notoire qu’il ne s’est guere passé  
 “ de mois depuis l’année de la derniere paix  
 “ sans que les Anglois aient envoyé visiter  
 “ les côtes de cette colonie par des corsaires  
 “ armés en guerre; que ces corsaires se sont  
 “ présentés à l’entrée de nos havres et de nos  
 “ ports comme s’ils eussent véritablement eu  
 “ dessein de venir en imposer, et sans doute  
 “ dans l’idée de les connoître parfaitement, afin  
 “ d’en faire usage, s’ils le peuvent selon les  
 “ circonstances, et quelquefois ils sont venus  
 “ jusqu’à cinq vaisseaux à la fois.

“ Le

« Le 28. du mois d'Aoust 1751. un garde-  
 « côte Anglois qui est toujours mouillé près de  
 « la pointe à Beaufejour, a tiré plusieurs coups  
 « de canon sur un canot François dans le-  
 « quel il y avoit un officier qui alloit d'un  
 « poste détaché chercher des rafraichissemens à  
 « celui de Beaufejour. La chaloupe de ce garde-  
 « côte où il y avoit plusieurs hommes armés cou-  
 « rût même après le canot. Il falut que l'officier  
 « mit à terre avec trois foldats qu'il avoit. A-  
 « près s'être tiré quelques coups de part et  
 « d'autre, la chaloupe gagna enfin son bord."

Voilà, Monsieur, une énumération des  
 plaintes. M. le Commandant de l'Isle Royale  
 qui les faisoit, auroit encore eu bien de la ma-  
 tière pour déployer son éloquence s'il eût de-  
 meuré plus long tems ici ; car depuis son départ  
 il y en a bien d'autres. Cependant, Monsieur,  
 admirés, je vous prie, le mauvais génie des ha-  
 bitans de ce païs ; se peut il qu'après tant d'hor-  
 ribles protedés de la part des Anglois, il y aït  
 eu tant de gens des notrés qui aïent voulu croire  
 que nous avions tort, et qui l'auroient peut-être  
 toujours cru, sans les peines que ce même com-  
 mandant a prises en arrivant ici pour nous desabû-  
 fer. Car enfin cette charitable reflexion qu'il fait  
 sur notre compte, étoit à la suite de ce memoire  
 qu'il joignoit avec la justification des sauvages ;

le

le tout, comme vous le sçavés, destiné pour les commissaires Anglois.

Il est pourtant juste, n'en deplaise à M. le Commandant qui ne nous aimoit pas, sans doute par droit de représailles, d'ajouter un mot pour justifier l'erreur où nous étions et qu'il n'a pas autant dissipée qu'il le croit.

Nous avons cru, et quant à moi je le crois encore, que ce ne sont point les procédés, mais le fond du sujet qui peut y donner lieu, qui doit être la matière du jugement qu'on doit porter pour savoir celui qui a tort ou raison. Ainsi ce n'est pas sur les actions qu'on doit appuyer, mais sur la cause de ces mêmes actions. Quant aux reproches d'avoir fait en faveur des ennemis quelques actes d'humanité, ils me paroissent aussi déplacés que pueriles : déplacés, puisqu'il est certain que la générosité de quelques particuliers, générosité qui a été souvent très bien reconnue par une conduite semblable à notre égard, n'influe en rien sur les intérêts de la nation ; puerile, parce que ces mêmes particuliers de part et d'autre n'ont pû suivre les mouvemens de leur cœur que dans ces occasions où ils les ont marqués, et qu'en tout le reste ils ont été forcés de suivre les ordres de leurs souverains à qui il appartient seuls de décider du véritable intérêt de

de leurs peuples. Par conséquent il n'est point d'ingratitude où l'obéissance de devoir et de nécessité excuse tout.

Quant aux valables raisons du commandement qu'on a suivi, on peut, je crois les discuter avec un ami tel que vous, c'est ce que je me permettrai aussi après vous avoir auparavant entretenu des plaintes que font à leur tour les Anglois, et de leurs reponses aux notes; et c'est ce que je vous promets pour ma première lettre.

## L E T T R E XIX.

*Discussion et jugement sur les causes de la guerre, faits prouvés par les Anglois qui détruisent les plaintes de leurs adversaires et justification de leurs démarches.*

MONSIEUR,

**L**ES Anglois font précéder à leur reponse à nos plaintes une question à laquelle l'univers entier peut répondre à notre défaut, et la voici. Celui qui a souffert tout ce qu'on peut souffrir d'invasions, d'entreprises sourdes et manifestes; qui par moderation, par amour pour la paix, et peut-être par imprudence, a pris en patience l'exécution des desseins d'un ennemi actif et industrieux, s'est il par là mis  
dans

dans l'obligation de laisser consommer sa ruine, sous peine d'être regardé comme un agresseur injuste? En effet, Monsieur, il y a si peu de doute sur ce point, et la voix que la nature a mis dans nos cœurs, pour notre conservation et notre défense, s'explique si positivement et si unanimement que nos ennemis passent tout de suite aux preuves de ce qu'ils avancent. D'abord ils se condamnent eux mêmes sur la facilité qu'ils ont eue de nous laisser les border et les ferrer de près dans toutes les colonies qui sont à notre bienveillance; et il est très certain qu'ils se rendent justice à cet égard. Quel aveuglement n'a pas été le leur lorsqu'ils nous ont tranquillement laissé faire des établissemens derriere eux près de l'oyo et ailleurs? Pensaient ils que nous n'aurions pas assez d'esprit pour reconnoître que leur silence étoit un aveu plus que tacite, du droit que nous avions sur les terres à la possession des quelles ils ne s'opposoient point; ou prétendoient ils nous nuire d'avantage, en nous privant du bien acquis, qu'ils ne nous auroient nui en mettant des obstacles à l'enterprise? En verité je crois qu'ils ont eu grand tort, quelle de ces deux idées qu'ils ayent eue. La premiere étoit une présomption bien hasardée, et la seconde un raffinement bien dangereux. Mais quoiqu'ils aient



aient pensé à ce sujet, je crois qu'ils n'ont eu garde d'imaginer ce qui est arrivé. Et comment auroient ils pû prévoir que ce qu'ils regardoient comme une intrusion qu'ils nous voioient faire à pas comptés, dût joindre à la propriété, le droit de donner l'exclusion à des voisins de si bonne composition ? Aussi sont ils tombés des nues, lors qu'après avoir fait autour d'eux le circuit que nous avons cru nécessaire, nous leur avons dit : Messieurs, retirés vous, voilà des bornes entre nous qu'il ne vous est pas permis de franchir. Où sont ces bornes, ce sont ils écrites, et qui a droit d'en mettre dans un país qui nous appartient ? La nature, avons nous répondu. Elle savoit que nous aurions besoin d'une communication pour notre colonie du Micissipi ; que cette communication seroit très proche des lieux que vous habitez, et elle a placé les monts apalachés entre nous ; la barrière est aussi simple que respectable.

Que vous semble, Monsieur, de ce Dialogue ? Ne croés vous pas que les Anglois pourroient y ajouter : Oui, nous devrions en quelque façon nous douter de l'intention favorable de la nature à votre égard, puisqu'elle nous a inspiré un esprit de verige qui vous a mis à même d'être ses interprètes. Cependant ils ne l'ont pas pris sur ce ton là. Ils ont voulu s'en

S'en tenir aux usages et coutumes dont la pratique est générale, comme faisant loi. Sur cela ils ont fait remarquer que depuis la découverte de l'Amérique l'on n'avoit point révoqué en doute, le droit qu'on leur contestoit; que les Espagnols et les autres nations avoient toujours été regardés comme maîtres de l'intérieur du pays dans toutes l'étendue des côtes sur lesquelles ils s'étoient d'abord établis, à moins qu'ils n'y eussent trouvé quelques autres nations Européennes établies avant eux; que cette espèce de prise de possession étant de règle générale, il n'étoit pas moins injuste qu'insensé d'en vouloir disputer l'avantage à eux seuls; avantages dont leur tolérance envers les entreprises des François, ne pouvoit les avoir privés, puisqu'une simple tolérance ne fut jamais ni une convention ni un acquiescement irréparables, encore moins une renonciation à des droits établis; qu'ainsi n'ayant jamais dû imaginer qu'il y eut d'autres bornes pour eux, quant à leurs établissemens sur les bords de l'Ohio, que la mer du sud du côté de l'ouest, leur propre volonté, ou l'opposition des naturels du pays, ils n'auroient jamais pu présumer que leur facile bonté, en laissant occuper une partie d'un terrain dont ils n'avoient pas alors besoin, pût leur faire perdre le droit de domaine, et les priver

priver même du païs qu'ils occupoient, ou du moins le leur rendre plus onereux qu'utile.

Ne vous semble t'il pas, Monsieur, qu'il est trop facile de décider sur un droit reconnu pour tel, dans toute autre occasion que celle qui donne lieu à la dispute, et dont on jouit soi-même pour soi-même, pour nous arrêter plus long tems sur ce sujet ? Ne diriez vous pas hardiment, si vous n'étiez pas François : Jugeons les autres comme nous voulons qu'on nous juge nous mêmes, et ne faisons pas d'une regle générale, une regle arbitraire. Je le pense du moins ainsi ; mais ne feriez vous pas tenté d'adapter ce même raisonnement à l'autre point que nous voulons regarder comme en litige entre nous et les Anglois ; je veux dire à la contestation sur les limites de l'Acadie ?

Lorsqu'avant le traité d'Utrecht on nous a pris cette étendue de païs que les Anglois comprennent sous le nom d'Acadie, ne l'avons nous pas demandé précisément sous le même nom, et n'emportoit il pas alors dans notre esprit, la même idée qu'en ont à present nos ennemis ? Depuis quand dans les limites que nous reconnoissons pour telles, a-t'elle changé ? Si nous avons sur cela la certitude que nous faisons valoir à present, pourquoi donner le nom générique de la plus petite partie au total que nous rede-

redemandions. Croïés vous que si nous avions pris l'Angleterre, les Anglois s'avifassent de croire en comprendre la restitution en nous demandant la province de Surry ? Mais si l'on s'entendoit affés lorsqu'il n'étoit question que de restituer, (et en ce cas ce seroit toujours convenir qu'on avoit les mêmes notions) ne devoit on pas du moins s'expliquer quand il fût question d'une cession irrevocable ? Que penserions nous des Anglois si, après nous avoir cédé la Virginie ou quelque'autre de leurs colonies, ils nous disoient : vous vous êtes trompés si vous avés cru que nous vous cédions tout ce que nous appellions Virginie lors de la cession ; nous n'avons entendu vous donner que les premiers terrains sur lesquels nous nous sommes établis. Voilà ce que nous appellions autrefois Virginie et qui est réellement à vous ; tout le reste nous appartient encore. Ce subterfuge nous seroit d'abord rire (car c'est le premier mouvement du François à l'égard du ridicule, quelque préjudice qu'il puisse entraîner ; ) et puis à l'Angloise nous nous déchainerions avec autant de flegme apparent que de fureur réelle ; mais les François ont demeuré établis dans ces païs que nous ne voulons pas regarder comme partie de l'Acadie, après le traité d'Utrecht ? Oui, sans doute, repondront les Anglois, nous l'avions

Favions même stipulé ainsi. Il nous importoit que le pays que nous venions d'acquérir ne se dépeuplât pas en un instant; mais nous aimerions mieux à présent le voir entièrement dévasté que de trouver dans les nouveaux sujets de notre roi, les amis cachés de nos ennemis, et d'avoir à nous garder perpétuellement des pièges que nous tendent ceux à qui nous n'avons que trop donné les moyens d'en faire un choix funeste pour nous.

Je ne sçai ce qu'on peut répondre à ces raisons; en nier la solidité, est réellement le plus court, car pour la bien démontrer croîés vous que ce soit une entreprise bien utile et bien nécessaire? Non sans doute; aussi chacune des deux nations a pris le parti, par des motifs différens et aisés à deviner, de laisser à part le fond de la querelle. Elle étoit en effet trop peu embarrassante pour les uns, pour mériter une plus longue dispute, et trop pour les autres pour suffire aux répliques. Il ne nous reste donc qu'à les imiter, et puisqu'en attendant la paix ils ne s'occupent mutuellement que de l'accusation d'avoir commencé la guerre, suivons leur marche.

Vous avés vû, Monsieur, qu'avec mon impartialité ordinaire, j'ai pesé le poids des plaintes que nous faisons, et encore plus les raisons valables

tables que nous avons de les faire ; vous avez  
 vu aussi que, malgré mon inclination natu-  
 relle, j'ai trop respecté la vérité pour faire  
 pencher la balance de notre côté. Voïons  
 si l'apologie de nos ennemis exécutera mieux  
 le dessein qui l'a dictée que n'a fait la notre.  
 Je laisserai à part toutes les plaintes que les  
 Anglois font sur nos entreprises depuis la  
 paix d'Utrecht jusqu'à celle d'Aix-la-Chapelle.  
 Cette dernière avoit dû les faire oublier ; elle  
 avoit du moins fait espérer des reparations re-  
 ciproques et des explications nécessaires. En  
 attendant l'effet de ces promesses mutuelles,  
 l'inaction de part et d'autre étoit de regle et  
 de convention ; ainsi c'est sur les démarches  
 faites depuis qu'il faut s'arrêter. Voici donc  
 ce que nos ennemis disent et que nous aurions  
 bien de la peine à nier.

“ La cour de France a toujours regardé  
 “ l'Amérique du Nord comme un objet digne  
 “ de sa plus grande attention, et a sans doute  
 “ formé le plan de s'en emparer, plan qu'elle  
 “ mène à exécution constamment, quoiqu'avec  
 “ mesure, et le plus doucement qu'elle peut.  
 “ Cependant depuis le traité d'Aix-la-Chapelle,  
 “ les François ont encore mieux manifesté  
 “ leurs vues, parce qu'ils en ont pressé d'avan-  
 “ tage

“ tage l'exécution, et que leurs invasions ont  
 “ été plus nombreuses et leurs hostilités plus  
 “ violentes.

“ Dans la province de la Nouvelle Ecosse,  
 “ autrement l'Acadie, ils ont élevé près de la  
 “ baye Verte un fort dont ils ont par eau une  
 “ communication facile avec Louisbourg, le  
 “ Canada et les autres établissemens François.  
 “ Ils en ont élevé un autre monté de plus de  
 “ trente canons qui commande le fond de la  
 “ baye de Fundi ou Beaubassin. Ils se sont  
 “ emparé de la riviere Saint Jean et y ont bâti  
 “ deux forts, de l'un des quels ils ont eu l'in-  
 “ solence de tirer sur un des vaisseaux du roi.  
 “ Ils ont envahi tout le commerce qui appar-  
 “ tenoit entierement aux Anglois avant cette  
 “ derniere paix ; de sorte qu'à bien examiner  
 “ les choses, les François et les sauvages qui  
 “ sont sous leur domination, sont plus effec-  
 “ tivement maîtres de toute cette province que  
 “ nous. Ils ont secouru et animé les sauvages  
 “ contre nous et sont par consequent respon-  
 “ sables des cruautés qu'ils ont commises ; ce  
 “ qui est aussi bien prouvé que les efforts qu'ils  
 “ ont fait pour faire rompre le traité de paix  
 “ que nous avons fait le 22. Novembre 1752.  
 “ Avec les sauvages Mikmaks et Malechites ;  
 “ jusques là que, non contens d'avoir employé,  
 “ leurs

“ leurs missionnaires pour les porter à violer ce  
“ traité, le propre commandant de Louisbourg  
“ s’est rendu orateur et accusateur contre nous  
“ pour mieux les persuader.

“ Depuis ce même traité d’Aix-la-Chapelle, ils  
“ ont élevé plusieurs forteresses dans le pays des  
“ Iroquois qui sont sous la protection de l’Angle-  
“ terre, une entre autres au nord du côté du lac  
“ Ontario directement opposée au fort Anglois  
“ d’Oswego. Ils ont bâti une grande et forte  
“ maison pour la traite des sauvages entre les  
“ lacs Erié et Ontario à l’ouest du grand fault  
“ de Niagara, afin d’empêcher le passage de  
“ ces sauvages qui remontent le lac pour aller à  
“ Oswego.

“ Dans l’année 1753. ils firent marcher des  
“ forces considerables de troupes regulieres,  
“ de milices et de sauvages dans le pays des  
“ Iroquois, quoique ceux ci les eussent prié,  
“ et à différentes reprises, de n’en rien faire.  
“ Ils menaçerent même de détruire tous ceux  
“ qui s’opposeroient à leurs desseins.

“ Dans la même année ils bâtirent deux  
“ forts, l’un sur la riviere qui se jette dans le  
“ lac Erié, et l’autre à quinze mille de distance  
“ sur la riviere aux bœufs qui se jette dans  
“ celle de l’Ohio.

M

“ Ils



“ Ils marcherent de bonne heure l'année sui-  
 “ vante au petit fort Anglois à la source de  
 “ Mohagouata plus bas que la riviere Ohio,  
 “ qui, n'étant gardé que par une petite garni-  
 “ son de la Virginie, se rendit à composition  
 “ dès la premiere sommation. Quelque tems  
 “ après un corps de douze cens hommes Fran-  
 “ çois et sauvages attaquèrent le Major Wa-  
 “ sington, commandant les troupes de la Vir-  
 “ ginie, et l'obligerent à capituler, ce qu'il ne  
 “ put se dispenser de faire, n'ayant avec lui que  
 “ trois cens hommes. C'est à ce même offi-  
 “ cier que les François ont tant affecté de re-  
 “ procher le prétendu assassinat du Sieur de Ju-  
 “ monville ; singulier reproche qu'ils devroient  
 “ avoir honte de faire après avoir eux mêmes  
 “ fait commettre l'assassinat de M. Howe par les  
 “ sauvages de leur parti ; et cependant M. Howe  
 “ étoit allé pour une conférence donc on  
 “ étoit convenu, il revenoit de cette confe-  
 “ rence, se reposant sur le droit des gens. Il  
 “ n'en fut pas de même, comme chacun sçait  
 “ de l'erreur de M. Wasington. Il prit et dût  
 “ prendre le Sieur de Jumonville, ainsi que les  
 “ soldats qui l'accompagnoient pour un deta-  
 “ chement qui venoit l'attaquer, et il n'y a  
 “ pas de doute que son devoir et sa sûreté lui  
 “ faisoient une loi de ne point attendre tran-  
 “ quile-

“ quilement cette attaque. Les hostilités des  
 “ François qu’il n’avoit que trop éprouvées,  
 “ devoient le mettre en garde, et ne pas lui  
 “ faire présumer qu’on lui envoioit un ambaf-  
 “ sadeur ainsi accompagné. Mais laissons aux  
 “ François le tique de se recrier à chaque in-  
 “ stant sur un malheur dont nous fûmes affligés  
 “ nous mêmes, peut-être plus qu’eux ; car  
 “ sans cet accident ils perdroient la plus belle  
 “ de leurs lamentations. N’y repondons pas  
 “ même sur le même ton, malgré l’avantage  
 “ de date que nous donneroit l’attentat com-  
 “ mis contre M. Howe. Revenons nous, à  
 “ des agressions aux quelles un hazard mal-  
 “ heureux n’a point eu de part.

“ Outre d’autres forts dont l’énumération  
 “ feroit trop longue, et qu’ils ont bati sur les  
 “ terrains en litige et sur ceux qui nous appar-  
 “ tiennent, au mepris du traité d’Utrecht con-  
 “ firmé par celui d’Aix-la-Chapelle, ils n’ont  
 “ cessé d’inquiéter les sujets de sa majesté Bri-  
 “ tannique dans leur commerce. Ils leur ont  
 “ saisi tant chès eux que chès les sauvages leurs  
 “ alliés, et chès les Iroquois mêmes qui sont les  
 “ notres, toutes les marchandises qu’ils por-  
 “ toient, et ont même déclaré qu’ils pren-  
 “ droient prisonniers tous ceux qui passeroient  
 “ par les païs qu’ils occupent ; déclaration  
 M 2 “ qu’ils

“ qu'ils n'ont faite qu'après avoir sçu que trois  
 “ cens Anglois étoient partis de la Pensilvanie  
 “ sur la foi de ces traités, pour faire la traite  
 “ avec les sauvages.

“ Quant aux manœuvres des missionnaires  
 “ pour animer les sauvages contre nous, et  
 “ pour faire revolter ceux mêmes d'entr'eux  
 “ que les sermens les plus inviolables auroient  
 “ dû rétenir; elles sont trop notoires pour s'y  
 “ arrêter; mais s'ils reussissent ainsi en abusant  
 “ sous le manteau de la religion, des peuples  
 “ simples et credules, il est à presumer que de  
 “ si criminels succès auront un retour funeste  
 “ pour eux. Que peuvent de plus nos enne-  
 “ mis? Nous dire positivement qu'ils nous de-  
 “ clarent la guerre, et ne le voïons nous pas,  
 “ et nous est il si difficile d'imaginer que s'ils  
 “ retardent cette formalité, ce n'est que parce  
 “ qu'ils ne sont pas assez forts contre nous; car  
 “ malgré le terrain qu'ils ont gagné insensible-  
 “ ment, ils ne sont pas encore en état de nour-  
 “ rir un grand nombre de troupes. Il ne nous  
 “ restoit donc plus qu'à attendre le moment  
 “ qu'ils jugeroient favorable à leurs desseins;  
 “ et il est bien odieux sans doute à nous de  
 “ n'avoir pas voulu le faire. Mais meritons  
 “ nous entierement ce reproche après avoir eu  
 “ la honte d'essuier celui que les sauvages même  
 “ nous

“ nous ont fait ? Un envoyé des Six Nations  
 “ adressa publiquement ces paroles au commis-  
 “ saire du gouvernement dans une conférence à  
 “ Albanie : Vous parlés, leur dit-il, de vos  
 “ forces, où les voïons nous ? Les François  
 “ bâtissent des forts et les gardent quand ils  
 “ sont construits, l’Anglois ne peut les en-  
 “ pêcher. Le François agit en homme et  
 “ l’Anglois en femme.”

Quel aiguillon, Monsieur, et qu’il a dû être  
 sensible à des gens de cœur ! Est il donc sur-  
 prenant que d’après tout ce que les Anglois ob-  
 jectent, et que je viens d’abreger, ils aient en-  
 fin temoigné un ressentiment si nécessaire pour  
 eux ?

Mais ces plaintes, dirès vous si opposées à  
 celles des François, ont elles le même fonde-  
 ment, et qui en croire ? Oh bien je m’en vais  
 vous le dire et tout franchement. Sur les faits  
 croisés en les uns et les autres, il est question  
 seulement de ne pas vous en fier également aux  
 dattes et à la narration quant aux circonstances ;  
 et voilà sur quoi on nous reprochoit ici de  
 nous donner le tort à nous mêmes. Par ex-  
 emple, nous étions persuadés de tout ce que les  
 Anglois ont avancés ; nous savions à quoi nous  
 en tenir sur des desseins executés presque sous  
 nos yeux ; nous voïons avec douleur exciter

les fauvages à des barbaries dont il falloit nécessairement que quelquefois ils devinssent la victime, et vous n'avez pas oublié ce que je vous ai dit à cet égard. Quand nous avons vû les Anglois nous traiter comme nous les traitions, nous n'en avons point été surpris. C'étoit de leur tranquillité que nous étions encore étonnés. Personne de nous ne niera qu'ils ne nous aient attaqué près de Wéskak, mais tout honnête homme d'entre nous avouera que par cette attaque, on vouloit nous empêcher de faire de nouveaux ouvrages pour nous fortifier et qu'on vouloit détruire ceux qui avoient été faits. Quant aux forts qu'on nous reproche et que nous reprochons, il n'y a pas de simple passam ici qui ne pût nous condamner sans aller voir si on n'auroit pas mis sur le frontispice une datte. Je l'avoue, Monsieur, c'est un malheur pour nous de n'avoir pas la consolation de pouvoir disputer sur des faits, comme vous l'avez en Europe ; nous n'en sommes dédommagés que par le loisir qui nous reste pour disputer sur ce qui a donné lieu à ces faits, et par la ressource toujours précieuse à un cœur bien fait, de pouvoir excuser nos semblables, quoi qu'ennemis, dans les choses qui ont besoin d'excuse.

Je

Je ne vous le nierai point, je prévois que nous allons avoir lieu d'exercer ce sentiment d'équité; l'ennemi que nous avons harassé va peut-être nous rendre avec usure, les maux que nous lui avons fait, ou que nous avons eu un dessein trop marqué de lui faire. Je crois qu'il s'y prendra sans façon et sans compliment, et un retour sur nous mêmes ne peut qu'être à sa décharge.

Mais quelle triste ressource dans l'état où nous sommes qu'est celle dont je me fais de fête ? S'être attiré une guerre sanglante avant que d'être en état de la soutenir ; n'avoir pas attendu, pour faire des démarches aussi marquées qu'une déclaration de guerre, à pouvoir être dans la situation où l'on peut hardiment faire cette déclaration ; quels reproches en tout sens ? Croîés vous que celui qui accusera l'ennemi de n'avoir pas à son tour respecté le droit des gens qui a établi un usage si digne de l'humanité, fera bien avancé par cette recrimination, et que celui qui trouvera si facilement des raisons pour l'excuser, fera bien content de les avoir trouvées aux dépens de sa partie. Prenons pourtant un de ces deux partis, car il ne nous en reste point d'autre à prendre ; la bombe éclate et sans dire garre, comme vous le verrez par la relation qui commencera ma première lettre

et qu'on vient de m'envoyer. C'en est assez, et trop pour cette fois. Le sujet est assez fâcheux pour obliger de reprendre haleine.

L E T T R E XX.

*Prise de l'Alcide et du Lys par les Anglois, celle du fort Beaufejour et autres actions qui préparèrent à une declaration de guerre en forme.*

MONSIEUR,

**S**I je n'ai pû vous envoyer jusqu'ici des pièces décisives en faveur des François, c'est moins ma faute que la leur, et vous allés juger de la satisfaction que j'aurois eu à le faire par la relation que je vous ai promise, et que je n'abregerai pas d'un mot. Je viens, comme je vous l'ai marqué dans ma précédente de la recevoir.

Relation de ce qui s'est passé à la prise de l'Alcide par l'escadre Angloise composée de onze vaisseaux de guerre, commandée par M. l'Amiral Boscawen.

“ Le 29. Mai 1755. l'escadre du roi com-  
“ mandée par M. du Bois de la Mothe, avoit  
“ resté en panne depuis quelques jours à cause  
“ de la brume et du calme. Sur les six heures  
“ du

“ du soir, le tems s'étant un peu éclairci, petit  
 “ vent de sud-est, le général fit servir dans  
 “ l'ouest quart sud-ouest. Cet éclairci ne dura,  
 “ pour ainsi dire qu'un instant, et à peine les  
 “ vaisseaux étoient rassemblés que la brume re-  
 “ vint aussi épaisse que les jours précédens. Il  
 “ nous manquoit alors l'Algonquin, l'Espé-  
 “ rance et l'Opiniâtre. La nuit il fit très  
 “ mauvais tems, gros vent du sud-ouest, pluë  
 “ à verse et brume si épaisse qu'on ne voïoit pas  
 “ la longueur du vaisseau. Nous passâmes au  
 “ vent d'un banc de glace fort élevé qu'on ne  
 “ reconnut qu'à une espece de blancheur et une  
 “ fumée très épaisse. Ce fut tout ce que nous  
 “ pûmes faire que de le doubler. Le 30. le  
 “ vent du sud-ouest et le mauvais tems con-  
 “ tinuerent pendant tout le jour. Je faisois  
 “ toujours la même route du plus près à ouest-  
 “ nord-ouest, m'entretenant parmi plusieurs  
 “ vaisseaux, en diminuant et augmentant de  
 “ voiles pour ne pas m'en écarter. Nous nous  
 “ faisions mutuellement les signaux de brume,  
 “ de la cloche, l'amure à bas bord. On en  
 “ entendit un qui faisoit l'amure à tribord du  
 “ tambour.

“ Sur les quatre heures et demie du soir on  
 “ n'entendit plus aucun signal, soit que les  
 “ vaisseaux eussent changé de route, ou que le



“ général eut fait le signal de remettre à l'autre  
 “ bord et que les mauvais tems m'eussent em-  
 “ pêché de l'entendre. Je continuai toujours  
 “ la route du ouest-nord-ouest jusqu'à sept  
 “ heures du soir que je fis faire le point à mon  
 “ premier pilote qui ne faisoit qu'à neuf à  
 “ dix lieues dans l'est-sud-est du Cap de Raze.  
 “ Je ne pouvois faire que la route du ouest-  
 “ nord-ouest qui me conduisoit dessus ; d'ail-  
 “ leurs toujours mauvais tems du sud-ouest et  
 “ brume épaisse. Depuis quatre heures et  
 “ demie je n'eu donc plus aucune connoissance  
 “ de vaisseaux et de général, point de hauteur  
 “ depuis le 20. Je pris alors le parti restant  
 “ seul, de mettre à la cape, la dérive dans le  
 “ nord et deux heures après la dérive dans le  
 “ sud, en attendant un éclairci, car il n'étoit  
 “ pas de la prudence d'attaquer des dangers  
 “ que je touchois presque.

“ Le 31. au matin j'eu connoissance du Lys  
 “ et l'après midi de l'Aquilon, ils s'étoient se-  
 “ parés le même jour que moi, et à peu près  
 “ par les mêmes raisons.

“ Le 4. ou 5. Juin l'Aquilon se separa de  
 “ moi par la brume. Le 7. le Dauphin Royal  
 “ qui s'étoit aussi separé le même jour, se rallia  
 “ à moi après nous être fait reciproquement les  
 “ signaux de reconnoissance. Sur les six heures  
 “ du

“ du soir le vent très foible du ouest-nord-ouest  
 “ j’eu connoissance du haut des mats d’onze  
 “ vaisseaux sous le vent dans l’est-nord-est  
 “ cinq à six lieues. Jugeant que ce pouvoit  
 “ être notre escadre, j’arrivai dessus. Cepen-  
 “ dant, ayant quelque défiance je voulois m’af-  
 “ surer avant la nuit de ce que je devois en  
 “ penser. J’approchai donc seulement à dis-  
 “ tance de pouvoir distinguer les signaux de  
 “ reconnoissance. Le vent diminuant toujours,  
 “ la mer calme, nos trois vaisseaux mirent en  
 “ panne.

“ Le 8. au point du jour la fraicheur s’étant  
 “ déclarée au sud, par ce changement de vent,  
 “ je me trouvai à trois lieues sous le vent de  
 “ l’escadre que j’avois pris pour la notre. Je fis  
 “ les signaux de reconnoissance aux quels l’en-  
 “ nemi ne repondit qu’en me donnant chasse  
 “ toutes voiles dehors. Je pris chasse de mon  
 “ côté dans le nord-ouest, après en avoir fait  
 “ le signal. Cette route me parut la plus avan-  
 “ tageuse dans la position où je me trouvois,  
 “ faisant l’arriere garde, le Lys étant de l’avant  
 “ de moi et sous le vent, et le Dauphin Roial  
 “ sous le vent du Lys et de l’avant. Nous  
 “ courûmes toujours dans cet ordre, le tems  
 “ très foible au sud, tems qui donne de grands  
 “ avantages aux Anglois, parce qu’ils ont des  
 M 6 “ voiles

“ voiles plus légères et des menues voiles plus  
 “ grandes que les nôtres. Comme ils nous  
 “ joignoient à vue d’œil, je mis le pavillon et la  
 “ flamme que j’assurai d’un coup de canon à  
 “ poudre et au vent ; l’ennemi mit le sien sans  
 “ l’assurer. Je comptois par la route que je  
 “ faisois, et en me faisant connoître, attirer  
 “ les meilleurs voiliers sur moi, et donner le  
 “ tems aux deux vaisseaux de transports de  
 “ s’échâper. Entre dix et onze heures du  
 “ matin le Dunkerque de soixante canons suivi  
 “ de deux autres vaisseaux de même force, de  
 “ l’amiral de soixante quatorze canons et du  
 “ reste de l’escadre, se trouva dans mes eaux  
 “ assés près, assés long tems et dans une position  
 “ où je les aurois bien incommodé par mes  
 “ quatre canons de retraite, si j’avois osé at-  
 “ taquer le premier. La mer étoit unie  
 “ comme une glace et il venoit très peu ; et  
 “ quoique je ne pusse douter à la manœuvre de  
 “ l’ennemi qu’il ne m’attaquât, je voulus at-  
 “ tendre qu’il commençât les hostilités. Lors-  
 “ que j’étois parti d’Europe il n’y avoit point  
 “ de guerre déclarée, et je sentois toute la con-  
 “ séquence de paroître l’agresseur. J’étois sûr  
 “ que l’ennemi s’en prévaudroit pour m’accuser  
 “ d’avoir le premier commencé la guerre, et  
 “ pour me donner le tort dans toute l’Europe.

“ Ces

“ Ces reflexions et ces considérations ne tar-  
 “ derent pas à m’être très nuisibles.

“ Lorsque le Dunkerque commandé par  
 “ l’amiral Howe, fut à la demi-portée de la  
 “ voix, il se tira de mes eaux et tint le vent,  
 “ comme pour me prolonger et m’aborder. Je  
 “ le crus ainsi pendant un tems. Je voulus  
 “ cependant favoir à quoi m’en tenir. Je  
 “ priai Mess. de Rostaing, de Vaudreuil, Se-  
 “ merville et Drelincourt d’être attentifs à la  
 “ conversation que j’allois avoir avec ceux du  
 “ Dunkerque. Mess. du Moulin et Geoffroy  
 “ qui étoient sur la dunette, ainsi que M. le  
 “ Chevalier de Percevaux, n’en perdirent pas  
 “ un mot, tout l’équipage étant attentif et ne  
 “ faisant pas le moindre bruit.

“ Je fis donc crier trois fois en Anglois :  
 “ *Sommes nous en paix ou en guerre ?* On re-  
 “ pondit : *Nous n’entendons pas.* La même  
 “ question fut alors faite en François, *même re-*  
 “ *ponse.* Je pris alors le porte voix et demandai  
 “ encore deux fois : *Sommes nous en paix ou en*  
 “ *guerre.* Le capitaine me repondit lui même  
 “ par deux fois bien distinctement et en très  
 “ bon François : *La paix, la paix.* Cepen-  
 “ dant le signal de commencer le combat avoit  
 “ été fait quelque tems auparavant à bord de  
 “ l’amiral par un pavillon rouge au petit mâts  
 “ de

“ de hune. Je demandai encore comment  
 “ s'appelloit l'amiral ? On me repondit :  
 “ L'amiral Bascawen. Je le connois, dis-je ;  
 “ il est de mes amis ; et vous, Monsieur, votre  
 “ nom, reprit on : Hocquart, repondis-je.  
 “ La conversation ne fut pas plus longue. Le  
 “ tems de prononcer mon nom et l'ennemi le  
 “ mot de paix, fut immediatement suivi de la  
 “ bordée haute et basse à bout touchant avec  
 “ la mousquetterie qui nous a ainsi déclaré la  
 “ guerre. Ses canons étoient chargés à doubles  
 “ boulets ramés et à mitrailles de toutes es-  
 “ peces. La mer étoit trop belle pour en  
 “ perdre un seul coup, et nous étions si près  
 “ que les valets des canons Anglois entroient  
 “ dans le bordage. Cela joint à la confiance  
 “ que doit donner le mot de paix, prononcé  
 “ par la bouche d'un capitaine, nous fit perdre  
 “ beaucoup de monde, sur tout dans les bat-  
 “ teries et sur le gaillard d'arriere. Notre feu  
 “ n'en fut cependant ni retardé ni diminué ;  
 “ mais un boulet ayant coupé le bout de la  
 “ barre du gouvernail, les timonniers furent  
 “ forcés de l'abandonner. Je fis alors mettre  
 “ les voiles sur les mats sans pouvoir abatre  
 “ d'un bord ni de l'autre. Toutes mes man-  
 “ œuvres hachées étoient devenues inutiles.  
 “ Je me trouvai donc en but à cinq ou six  
 “ vaisseaux

“ vaisseaux qui me joignirent, m'entourerent  
 “ et me combattirent, celui du contre amiral  
 “ en étoit un. Je faisois cependant un feu  
 “ très vif quoique partagé, avec ma mous-  
 “ quetterie et mes deux batteries que j'avois  
 “ été obligé de remonter des gaillards. Je  
 “ restai long tems dans cette situation, faisant  
 “ face de tous côtés, autant que la foiblesse de  
 “ mon équipage pouvoit me le permettre.  
 “ Quelqu'uns avoient déjà commencé à tout  
 “ abandonner. J'avois cent hommes tués ou  
 “ blessés, quatre officiers de tués, plusieurs  
 “ presque hors de combat par leurs blessures.  
 “ Les manœuvres étoient hachées, les voiles  
 “ criblées, le grand mâts percé de deux boulets  
 “ au milieu à côté l'un de l'autre; le petit  
 “ mâts de hune percé et prêt à tomber, les  
 “ vergues coupées, toute la mature offensée,  
 “ plusieurs canons démontés. Dans ce de-  
 “ plorable état, et ne voyant nulle esperance de  
 “ salut, et voulant conserver au roi de braves  
 “ gens qui avoient soutenu avec tant de valeur  
 “ un combat contre des forces si supérieures,  
 “ je songeai à me rendre. Je voulois cepen-  
 “ dant que ce ne fût qu'à l'amiral. Je cher-  
 “ chai donc à le découvrir, et après l'avoir  
 “ apperçu à une portée de fusil et lui avoir  
 “ tué, à ce qu'il m'a dit lui-même, deux  
 “ hommes.

“ hommes et blessé plusieurs, j’effuiai en même  
 “ tems le feu des batteries de ses deux gail-  
 “ lards. Alors j’amenai le pavillon au milieu  
 “ et fus aussitôt entouré de bien près de presque  
 “ toute l’escadre ennemie dont chaque vais-  
 “ seau m’avoit combattu.

“ Pendant que j’étois aux prises l’ennemi  
 “ avoit détaché deux vaisseaux sur le Dauphin  
 “ Roïal qui ne pûrent le joindre, et trois  
 “ autres sur le Lys qui fut joint. Je vis ce  
 “ vaisseau se battre long tems avec valeur,  
 “ seulement avec ses quatre canons de retraite  
 “ et sa mousqueterie tant qu’il pût s’en servir ;  
 “ mais ayant été mis entre deux feux hors de  
 “ la portée du fusil, il effua plusieurs bordées  
 “ sans pouvoir y repondre que foiblement, et  
 “ fut enfin obligé de se rendre.”

Que pensés vous, Monsieur, de cette rela-  
 tion ? Ne vous semble t’il pas qu’elle seroit  
 entierement décisive pour nous si nous avions  
 toujours eu la bonne foi dont M. Hocquart  
 nous a donné un si bel exemple. Assurement  
 ce capitaine a poussé la délicatesse au moins  
 aussi loin que la valeur. Quoi, se voir donner  
 la chasse par une escadre qu’il regarde d’abord  
 comme ennemie ; voir arborer le signal du com-  
 bat, et malgré cela s’obstiner à une conversa-  
 tion à l’amiable, en croire plutôt quelques mots  
 d’un

d'un simple capitaine, que l'ordre que donnoit auparavant l'amiral ; enfin n'être convaincu que lorsque la mousqueterie a fait la declaration de guerre. Je voudrois bien pour rendre le procedé plus glorieux que M. Hocquart en eut agi ainsi à la tête d'une escadre d'onze vaisseaux contre trois. Mais quelle excuse, croies vous que puissent trouver les Anglois ? Ma foi, ils n'en cherchent point, et même ils se moquent de nous. Ils prétendent que leur M. Howe, mieux instruit que M. Hocquart qui venoit d'Europe, n'a attaché à ce mot de paix que la signification que les François y attachoient dans l'Amerique ; que d'ailleurs un mensonge qui ne sauroit tromper, n'est point un mensonge, selon plusieurs casuistes des notres ; M. Hocquart ne devoit point en croire une raillerie qu'on faisoit par représaille, plutôt que le pavillon rouge qu'il avoit vû au petit mât de hune de l'amiral, et qu'enfin il ne tenoit qu'à lui de ne pas faire des questions aux quelles on avoit repondu d'avance, en supposant même qu'il ignorât les hostilités reciproques.

Mais est ce le moment de railler, la matière le comporte t'elle ? Non sans doute ; aussi n'est il pas douteux que ceux qui l'ont fait, ont eu tort, tant dans l'exemple que dans l'imitation. Il est si peu sûr de juger du total sur une partie, que les Anglois n'ont pas dû croire que,



que, parce que des esprits remuans avoient fait prendre un parti peu convenable en tous sens à ceux qu'ils ont pû persuader, tous les François pensoient à l'unisson. Il est certain que quoique M. Hocquart se soit conduit avec quelque sorte d'imprudence quant à sa sûreté, il n'en a pas moins donné des marques de bonne foi et de valeur dignes d'être admirées.

Les Anglois temoignerent encore la persuasion où ils étoient de nos desseins contre eux, dans le traitement prétendu injurieux qu'ils firent à M. Rigault gouverneur des trois rivières prie sur l'Alcide. M. Rigault qui en a porté sa plainte aux ministres de la cour de France et à l'amirauté, attribue ce traitement à l'idée où étoient les Anglois que sa famille avoit employé son crédit pour animer les sauvages et faire réussir les entreprises de la France. Il ajoute qu'on lui en fit le reproche très exprès ; et ceci me paroît très fort contre nous. Quelque soit l'envie que peut avoir une nation de jeter le blâme sur la nation ennemie, ceux qui en sont les chefs, et sur tout les militaires, ne sont point assez lâches pour sacrifier à ce dessein un de leurs semblables et particulièrement un homme considerable par son rang. Ainsi plus le procédé a pû être deraisonnable et odieux, plus il prouve que la conviction contre nous

pa-

paroissoit certaine ; et plût à Dieu ! comme je l'ai déjà dit, qu'elle ne fût telle qu'aux yeux de nos ennemis. Mais tandis que vous ne vous occupés en Europe qu'à examiner qui a été l'agresseur, tandis que ceux qui ont tort, crient plus haut que les autres, nous continuons malheureusement à fournir des matières à la dispute. J'apprens que Beausejour est pris, et voici en peu de mots ce qu'un officier de ce fort vient de m'écrire.

“ Le 15. Mai 1755. arriva à la baye Verte  
 “ une petite goelette de Louisbourg qui ap-  
 “ porta des lettres de Mess. de Drucourt et Pre-  
 “ voit à M. de Vergor commandant de ce fort.  
 “ On lui mandoit que la Diane fregate du roi  
 “ étoit arrivée quinze jours auparavant ; qu'elle  
 “ étoit partie incognito de Rochefort avec in-  
 “ jonction de n'ouvrir ses ordres qu'à deux cens  
 “ lieues en mer. On ajoutoit qu'il y avoit une  
 “ flotte de trente vaisseaux de ligne au port de  
 “ Brest et que dans peu de jours on apprendroit  
 “ sa destination ; qu'au reste la France alloit  
 “ enfin executer ce qu'elle auroit dû faire long  
 “ tems auparavant (ce qui me paroît être l'in-  
 “ vasion de l'Acadie ;) qu'il n'a paru que deux  
 “ ou trois petits vaisseaux de la Nouvelle  
 “ Angleterre à Louisbourg, et qu'ils n'y ont  
 “ séjourné que peu de jours. Le 25. il vint  
 “ un

“ un exprès de Louisbourg qui apporta des  
 “ lettres à de Vergor dont il n’a rien transpiré.  
 “ On demande des piquets pour Louisbourg  
 “ et des palissades et l’on en fait couper à  
 “ Gasparaux.

“ Le Lundi 2. Juin on m’est venu dire que  
 “ le commandant venoit de faire avertir tout  
 “ le monde que la flotte Angloise étoit en  
 “ chemin ; qu’elle étoit composée de trente six  
 “ navires tant goëlettes que batteaux ; qu’un  
 “ habitant qui l’avoit vue, disoit qu’elle pour-  
 “ roit entrer dès aujourd’hui dans la riviere de  
 “ Mesagouèche ; et en effet ils y sont arrivés à  
 “ deux heures après midi. Le Mercredi ils  
 “ s’emparerent du pont à Buot, nous tuerent  
 “ quelques hommes et poussèrent jusqu’à la  
 “ butte à Mirande ; ce qui détermina à faire  
 “ mettre le feu aux maisons, granges, buchers  
 “ et à l’église même. Cependant les ouvrages  
 “ extérieurs du fort ont été achevés, et l’on  
 “ en fait construire de nouveau sur les bastions  
 “ pour résister à la bombe. L’on fait sortir de  
 “ tems en tems des détachemens qui escarmou-  
 “ chent avec l’ennemis.

“ Le 8. un officier Anglois a été pris par  
 “ les sauvages et sauvé de leurs mains, Vergor  
 “ l’a fort bien traité. Il a demandé permission  
 “ d’écrire à son général et à sa femme, ce qui  
 “ lui

“ lui a été accordé. On a envoié ses lettres  
“ et ceux qui les ont portées étant revenus,  
“ ont dit qu'ils n'avoient vû que six canons  
“ de dix et huit mortiers seulement ; à quoi  
“ l'officier a repondu qu'ils n'avoient pas tout  
“ vû.

“ Le Mardi 9. quelques sauvages venus  
“ d'Halifax ont raporté que les Anglois crai-  
“ gnent que la flotte Françoisé ne prévienne la  
“ leur,

“ Le Jeudi 12. Juin l'on a reçu la nouvelle  
“ qu'il y avoit trois fregates du roi à Louif-  
“ bourg destinées pour venir à la baye Verte  
“ et apporter des troupes. Le Vendredi 13.  
“ l'on a appris que les Anglois se retranchoient  
“ derriere et sur le rocher qui est du côté de  
“ la maison de Saint Omer. Les travaux sont  
“ poussés avec vigueur. Nous sommes envi-  
“ ron six cens hommes y compris les habitans.  
“ On a tiré quelques coups de canon et les  
“ Anglois ont commencé à tirer des bombes :  
“ Et le 16. une de deux cens livres est tombée  
“ sur la prison. où elle a tué l'officier Anglois  
“ prisonnier et plusieurs autres. Les ravages  
“ qu'elle a faits, joint à ce que presque toutes  
“ les parties du fort sont endommagées, et que  
“ le secours qu'on nous faisoit attendre n'arrive  
“ point, Vergor s'est déterminé à capituler.  
“ L'em-

“ L’embarras étoit d’autant plus grand que  
 “ contre l’avis des honnêtes gens, l’on avoit  
 “ comme forcé cinq cens Acadiens à s’enfer-  
 “ mer dans le fort, ce qui ne nous étoit qu’à  
 “ charge et très préjudiciable pour eux. Ces  
 “ Acadiens étoient de ceux qui avoient prêté  
 “ serment de fidélité aux Anglois; ainsi c’étoit  
 “ sans aucun motif les mettre à la boucherie,  
 “ puisqu’ils ne pouvoient attendre ou que d’être  
 “ écrasés sous les ruines du fort et n’y pouvoit  
 “ pas même subsister, ou d’être pendus en tom-  
 “ bant entre les mains des Anglois. Quant à  
 “ moi j’ai cru que l’humanité m’obligeoit de  
 “ les dissuader d’un dessein qui étoit si perni-  
 “ cieux pour eux. J’en ai persuadé plusieurs,  
 “ et j’ai, après la réduction, excusé les autres  
 “ sur l’aveuglement que les missionnaires cau-  
 “ soient à ces pauvres gens. J’ai en quelque  
 “ façon réussi, puisque les Anglois ne les ont  
 “ pas traité à la dernière rigueur, comme as-  
 “ sûrement ils étoient en droit de le faire.

“ On a donc envoyé le 16. Juin au matin  
 “ au camp Anglois le Sieur de Vannes parent  
 “ de Vergor et le plus ancien des lieutenans  
 “ avec des propositions. M. Scherif en a ap-  
 “ porté la réponse. On a renvoyé encore, et  
 “ enfin la capitulation s’est faite. Avant que  
 “ les Anglois entraissent dans le fort on a ren-  
 “ voié

“ voïé le plus d’habitans qu’on a pû et tous  
 “ fort chargés, ainsi que les domestiques de  
 “ Vergor qui s’étoient emparé du plus précieux.  
 “ Les Anglois sont entrés sur le soir, et quoi-  
 “ que tout se soit passé avec assés d’ordre pen-  
 “ dant la nuit, les balles de marchandises ont  
 “ été ouvertes et pillées tant de côté que d’au-  
 “ tre, mais plus encore par nous. Les An-  
 “ glois ont fait transporter les troupes Fran-  
 “ çaises et ont eu soin des blessés.

“ Le 18. l’ennemi a envoïé cinq cens  
 “ hommes pour occuper le fort Gasperau que  
 “ M. de Villeray qui y commandoit, a rendu  
 “ sur une lettre où l’on lui apprenoit la capi-  
 “ tulation, et en même tems l’impossibilité de  
 “ résister. Joseph Broffard connu sous le nom  
 “ de Beaufeuil, et par les maux qu’il a fait  
 “ aux Anglois, est venu sous sauf conduit pro-  
 “ poser la paix des sauvages. Il a seulement  
 “ demandé une amnistie générale et son pardon  
 “ particulier, ce que M. de Monkton lui a  
 “ accordé. Les habitans des alentours ont été  
 “ persuadés d’apporter leurs armes aux Anglois  
 “ qui les en avoient requis, ce qu’ils ont fait.  
 “ Un d’entr’eux a été venir de Louisbourg où  
 “ il avoit laissé cinq vaisseaux de ligne et cinq  
 “ mille hommes. Il ajoute qu’on s’y préparoit  
 “ à secourir Beaufejour.”

Vous

Vous jugés bien, Monsieur, que j'ai abrégé ce journal, car dans ces fortes d'occasions les détails sont à peu près les mêmes. Je sçai de plus que quant aux faits principaux vous en serés instruit de reste, et quand vous le serés déjà, je ne laisserois pas de vous les remettre sous les yeux, parce qu'ils me fournissent des reflexions convenables à ce que je me suis proposé dans ces lettres, qui est de vous faire connoître la verité par le raisonnement appuié sur ces mêmes faits, et non vous en vouloir donner le phantôme par des clameurs vagues et peu seantes. Remarqués donc, je vous prie, la datte de l'avis donné au commandant Vergor sur les trente deux vaisseaux de ligne qui étoient prêts à partir du Port du Brest pour, disoit on, s'emparer de l'Acadie. Cette datte étoit du 27. Mai 1755. La prise des vaisseaux l'Alcide et le Lys est du 8. Juin de la même année. Notés de plus que l'Alcide et le Lys qui étoient de l'escadre d'onze vaisseaux que commandoit M. du Bois de la Mothe, faisoit partie de ces trente deux vaisseaux de ligne qu'on desinoit contre l'Acadie. Tirés ensuite une conclusion bien naturelle : Puisque nous avons scû ici publiquement le 27. Mai que la flotte Françoisé étoit envoïée pour prendre l'Acadie, M. Hocquart qui venoit directement de France et qui étoit

étoit de cette flotte, devoit sans contredit le sçavoir le 8. Juin ; ainsi puisqu'il a vû que tout parlant de paix on alloit prendre une province aux Anglois, n'a t'il pas dû prévoir que les Anglois pourroient tenir le même langage en attaquant son vaisseau. Dira t'on qu'il ne s'en est pas plus souvenu que du compte des vaisseaux qui composoient l'escadre dont il étoit ? En effet il est assés singulier qu'ayant apperçu et compté les onze vaisseaux Anglois, il les ait pris pour l'escadre Françoisse qu'il ne pouvoit compter être d'onze, puisqu'il y en manquoit trois. Ces absurdités font dire à nos ennemis que nous avons voulu jouer la comedie, et qu'ils nous l'ont rendu. Il seroit pourtant assés tems de finir ce jeu, car la chance devient mauvaise pour nous. A quoi bon disputer si on doit ou non être en guerre, lorsqu'on y est réellement. Il ne convient plus à ceux qui doivent agir de discuter qui a tort ou raison ; il faut selon l'ancien usage des combats, en décider par les succès, et nous laisser à nous autres gens oisifs, le soin de faire des recherches sur le fond de la querelle, et celui de constater les procedés. J'attens donc qu'on aura pris en France cet unique parti qu'il nous reste à prendre. Enfin soit qu'on se soit fait une declaration de guerre en forme, soit qu'on s'en soit

N

tenu



tenu à celle qu'a faite (comme dit M. Hoc-  
 quart) la mousquetterie Angloise; ou, comme  
 disent les Anglois, nos entreprises et nos agref-  
 sions; j'espère qu'on réalisera les craintes des  
 ennemis, en faisant que notre flotte précede la  
 leur; qu'on mettra Louisbourg en état de sû-  
 reté et de défense; qu'on donnera, sur tout si  
 l'on peut, aux Anglois de la besogne à tailler  
 chès eux, ou au moins qu'on s'opposera avec  
 vigueur à l'envoi des forces prodigieuses avec  
 lesquelles ils peuvent nous écraser. Il n'est  
 plus tems de se plaindre ou d'en faire semblant  
 en Europe, d'y observer les loix de la paix  
 quand l'Amérique va être perdue pour la  
 France. Nous avons reveillé l'ennemi et nous  
 nous endormons. J'attens avec la derniere im-  
 patience de vos nouvelles et je me flatte qu'elles  
 m'apprendront qu'on a changé de conduite et  
 de ton.



LETTRE

## L E T T R E XXI.

*Reponse à une lettre d'Europe par laquelle on apprend à l'auteur la declaration de guerre reciproque des deux couronnes ; les clameurs des François contre les Anglois ; la prise de Minorque et l'engagement que la France a pris avec la reine de Hongrie.*

MONSIEUR,

**J**E viens de recevoir votre dernière lettre après l'avoir attendue pendant presque une année. Nous avons déjà appris une partie des nouvelles que vous m'y donnés et je m'en étois rejouis et affligé tour à tour. La prise de Minorque, comme vous le pensés bien, me fait grand plaisir, ainsi que la declaration de guerre en forme qui met enfin les procedés en regle. Mais quant à l'alliance que la France a faite avec la reine de Hongrie, mes dispositions sont bien différentes. Il me paroît aussi que vous ne l'approuvés pas. En effet nous sommes nous imaginé d'avoir à faire à trop foible partie, et avons nous cru qu'il falloit augmenter le nombre de nos ennemis ? Au lieu de tourner tous nos efforts contre un ennemi irrité qui nous accuse de perfidie, étoit ce le moment de

N 2

prendre

prendre le change sur nos véritables intérêts ? La prise de Minorque nous avoit presque entièrement justifié, même dans l'esprit des Anglois. Ils se reprochoient déjà réciproquement d'avoir pris trop chaudement l'allarme sur nos desseins et sur nos entreprises. En nous affoiblissant comme nous l'allons faire par cette fatale diversion, nous allons remettre en vigueur toutes les accusations qu'on a faites et qu'on fera, car le vaincu a toujours tort. Nous sommes encore bien éloignés de voir nos ennemis victorieux, dirés vous peut-être ? Quatre vingt mille hommes marchent en Allemagne, et le roi de Prusse sera bientôt réduit. D'abord je n'accorde pas ce point, il est homme à faire tête à des forces bien supérieures. Au contraire vous m'accorderés sans doute qu'autant de soldats que la reine de Hongrie et nous enverrons, ainsi que la Russie, autant sera t'ce de diminution pour les vaisseaux qui devoient tenir la balance. La victoire contre M. Bradock qu'on fait tant valoir en Europe, n'a rien moins que décidé de notre sort. Les forces maritimes des Anglois sont une hydre à laquelle il falloit tâcher d'opposer une hydre semblable. C'étoit à la construction et à l'armement d'un nombre égal de vaisseaux qu'il falloit employer les hommes et l'or de la France, et non leur

chercher

chercher un tombeau en Allemagne, gouffre qui a toujours été notre ruine. Mais les Anglois ayant fait alliance avec une puissance du continent, que devons nous faire ? Ne pas les imiter dans le pas dangereux qu'ils avoient fait, si nous voulions en quelque façon avoir notre revanche sur leur traité avec le roi de Prusse ; traité qui au fond nous importoit peu, en poussant nos avantages ; il falloit du moins nous en tenir aux clauses de notre traité de Versailles. Vingt quatre mille hommes ne nous auroient pas épuisé. Nous n'en aurions pas moins soutenu la guerre en Amérique, et chaque succès n'auroit il pas été pour nous un pas de plus pour nous mettre au point de donner ensuite la loi en Europe ? C'auroit été alors que nous aurions en bonne grace à décider, non seulement sur notre propre droit, mais encore sur celui des autres ; au lieu que cette diversion nous fera peut-être subir le désagrement d'entendre la décision d'autrui. En vérité si les Anglois n'avoient pas paru atterés par ce traité qui devoit bien plutôt leur donner de la joie, je croirois que le leur étoit un piège qu'ils avoient tendu à dessein. Ceux d'entr'eux qui ont le plus blâmé l'alliance que leur gouvernement avoit faite, qui l'ont regardée comme onéreuse à la nation, doivent changer de ton de-

puis que nous en avons prouvé l'utilité. Mais pourquoi vous suggerer des reflexions que vous êtes plus à même de faire que moi, ne vaut il pas mieux vous en fournir de nouveaux sujets ? Graces au ciel, je ne vous donnerai que des sujets plus agreables que facheux, si vous ne portés vos vues qu'au moment present. Nous avons eu affés de succès sur le lac Saint Sacrament. La reduction du fort Saint George et d'autres avantages ont bien tourné des têtes ici. La visite que l'amiral Holborne nous a rendue, a achevé, du moins quand à ceux qui ne jugent que par l'évenement du jour. Pour mieux vous mettre au fait des dispositions de ces fortes de gens, je veux joindre ici la copie d'une lettre qu'écrivait un de nos officiers. Vous la trouverez d'un ton tout à fait consolant et bien different de celui de mes jeremiades perpetuelles. Mais je ne veux pas vous en differer plus long-tems le plaisir.

“ Notre escadre composée de dix neuf vais-  
 “ seaux de ligne et cinq fregates, ayant pour  
 “ commandant M. du Bois de la Mothe, est de-  
 “ puis quatre mois devant Louisbourg, nous  
 “ avons attiré l'attention de toute l'Europe.  
 “ Cet armement formidable exécuté avec des  
 “ dépenses presqu'incroyables que le fier An-  
 “ glois annonçoit, et avec lequel il devoit  
 “ fraper

“ fraper des coups terribles, a été précisément  
 “ l’histoire de la montagne qui enfanta d’une  
 “ fouris. Vingt deux mille hommes assém-  
 “ blés à Halifax, dont seize mille transportés  
 “ d’Europe. Cent et tant de bouches à feu,  
 “ une suite de train d’artillerie et d’ustencils de  
 “ guerre, vingt deux vaisseaux de ligne, plus  
 “ de deux cens batimens de transport; quel  
 “ plus formidable appareil. L’objet que l’en-  
 “ nemi avoit en vue n’étoit d’abord que l’Ile  
 “ Roiale et le Canada, ensuite tout ce que  
 “ nous possédons en Amerique. Pour nous,  
 “ nous avons aneanti tous ces magnifiques  
 “ projets avec seulement seize vaisseaux de  
 “ guerre moüillés simplement dans la rade de  
 “ Louisbourg. Nos succès en Canada ne sont  
 “ pas moins rapides. Le fort Saint Georges  
 “ est pris. Nos Canadiens sont sur les fron-  
 “ tieres des plus belles provinces de l’ennemi,  
 “ Cependant l’amiral Holborne commandant  
 “ de la terrible escadre Angloise, s’est montré  
 “ devant l’entrée de Louisbourg avec ses vingt  
 “ deux vaisseaux, tandis qu’une brume nous  
 “ écartoit de l’artillerie et nous retenoit dans  
 “ le port. M. du Bois de la Mothe se dispo-  
 “ soit à fortir dès que l’ennemi reparoitroit.  
 “ Ce n’étoit dans tous nos vaisseaux qu’un desir  
 “ et une même volonté d’aller offrir le combat

[ “ à l'amiral; mais par malheur ce M. Holborne  
 “ si désiré, si attendu nous a compté un nombre  
 “ à peu près égal au sien et il se retire en hâte  
 “ vers Halifax. Mais pourquoi cette fuite,  
 “ lui dira sa nation? Mes forces, repondra  
 “ t'il, n'étoient pas superieures à celles des  
 “ ennemis (*venit, vidit, fugit.*) L'exemple  
 “ du malheureux Byng n'a point encore operé  
 “ des miracles en bravoure.

“ Depuis notre arrivée nous sommes comme  
 “ pétrifiés au mouillage. La posture où nous  
 “ demeurons nous est prescrite par les ordres  
 “ les plus positifs de la cour. Le maître ne  
 “ veut rien hazarder cette année; peut-être  
 “ est ce pour mieux frapper la campagne pro-  
 “ chaine. Il est facheux que la plus belle es-  
 “ cadre qui ait été équipée depuis 1703. ait des  
 “ entraves qui ne lui permettent que d'observer.  
 “ S'il y a jamais quelque certitude dans la ma-  
 “ rine de bruler de la poudre à l'honneur du  
 “ pavillon, c'étoit bien le 19. d'Aoust, jour  
 “ auquel se presenta l'amiral Holborne. De-  
 “ puis il a reparu avec vingt deux vaisseaux et  
 “ sept fregates; il se faisoit alors tout blanc de  
 “ son épée; mais un coup de vent terrible lui  
 “ en a fait rabatre. Ce fut le 25. Septembre  
 “ qu'un sud-est affreux surprit son escadre sur  
 “ la côte; s'il avoit duré deux heures de plus,  
 “ elle

“ elle étoit perdue sans reffource. Les vaisseaux  
 “ le Devonshire de soixante dix canons et le  
 “ Salisbury de soixante furent s'écraser sur la  
 “ côte. Nous sauvâmes deux cens homme de  
 “ ce dernier. Nous sommes fondés à croire  
 “ que cinq à six autres vaisseaux ont eu le  
 “ même sort que le Devonshire dont nous  
 “ n'avons pû sauver personnes. Ce qu'il y a  
 “ de vrai, c'est que la côte étoit couverte de  
 “ débris, et jonchée de cadavres. Le reste des  
 “ vaisseaux qui ont échapé à un si grand dan-  
 “ ger, ont la plus part dégrayés de leurs voiles  
 “ et de leurs matures. Voilà donc le doigt du  
 “ Dieu des armées qui combat pour nous.  
 “ Les prisonniers que nos sauvages ont fait aux  
 “ portes d'Halifax, rapportent que de vingt  
 “ huit ou ving neuf vaisseaux ou fregates dont  
 “ étoit composée l'escadre Angloise, il n'en a  
 “ relaché que quatorze, et l'amiral au con-  
 “ traire, publia que le reste avoit fait route  
 “ pour l'Europe. Il est à presumer qu'il a  
 “ parlé ainsi pour ne pas mettre le décourage-  
 “ ment parmi le peuple dans des circonstances  
 “ si critiques. Les seuls sauvages les décou-  
 “ ragent déjà assés. En effet il n'est pas croï-  
 “ able combien ceux ci portent les horreurs de  
 “ la guerre la plus sanglante chès l'ennemi.  
 “ Tous les jours nous les voions revenir avec



“ des misérables restes de familles entières dont  
 “ ils ont égorgés et souvent mangés le plus  
 “ grand nombre. Je vous avouerai que l’hu-  
 “ manité ne peut se faire à de pareils spectacles.  
 “ Je fremis encore quand je songe au discours  
 “ que tint devant moi un de leurs chefs, en  
 “ posant aux pieds de M. du Bois de la Mothe,  
 “ un tas de chevelures Angloises : fais en sorte,  
 “ lui dit il, que mes freres et moi puissions  
 “ bientôt faire un commerce abondant d’une  
 “ pelleterie aussi précieuse. Voilà une requête  
 “ bien sauvage, lui repondit M. de la Mothe.  
 “ Au reste la main du Tout-puissant nous a  
 “ visiblement protégé dans l’ouragan du 25.  
 “ Septembre. La meilleure partie de notre  
 “ escadre étoit dans le plus grand danger. Le  
 “ Tonnant, le Formidable, le Duc de Bour-  
 “ gogne, et presque tous les autres vaisseaux  
 “ étoient malgré les ancrs à la mer tout  
 “ proche de la côte, lorsque le vent changea  
 “ tout d’un coup et nous en éloigna. Le  
 “ Tonnant avoit déjà perdu une partie de sa  
 “ quille en touchant. On procedoit à couper  
 “ sa mature lorsqu’il a été delivré par un coup  
 “ de vent. Cet événement nous a retenu ici  
 “ où nos operations ont été bornées à la prise  
 “ d’une fregate de seize canons. Nous parti-  
 “ rons demain, jour de la Toussaints, Dieu  
 “ veuille

« veuille nous rendre moins chanceux, et puisse  
 « sions nous enmener à notre retour quelques  
 « vaisseaux ennemis dans nos ports. »

Je me tromperois bien, Monsieur, si vous ne disiez actuellement qu'il faut que je sois en démerice pour vous envoier une telle lettre ; mais n'allés vous pas dire encore pis en m'y voiant faire un commentaire très serieux. Il le faut pourtant, car ce ton presomptueux, inconsequent et étourdi qui vous choque dans cet instant, est celui de la multitude à laquelle, comme vous le sçavés, on est quelquefois obligé de répondre. D'abord la bravade sur les desseins des Anglois et sur la conduite de l'amiral Holborne, est précisément l'imitation de ce qu'elle veut insulter. Je sçais que les François ne demandent pas mieux qu'à combattre ; que l'amiral Holborne étoit désiré ; mais s'ensuit il de là le droit de reprocher à l'ennemi le manque de bravoure. Si dans une seule occasion nous avons cru le pouvoir, dans plus de mille, nous avons été bien éloignés d'avoir ce reproche (d'ailleurs toujours messeant) à lui faire. Quant aux projets des Anglois, Eh qu'ont ils donc de si ridicules pour nous ? Avons nous jamais imaginé de pouvoir mouiller à un de leurs ports, sans nous regarder tout de suite comme maîtres de toute l'Angleterre ? Ne sçait on pas

N 6

d'ailleurs

d'ailleurs que ces châteaux en Espagne sont bâtis pour la populace et non pour les gens sensés ? Ne faut il pas dire à cette multitude dont je me plains, à moins de la vouloir entièrement décourager : Nous allons tout détruire, tout envahir. Ceux qui parlent ainsi n'en savent pas moins ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. L'amiral Holborne a reculé, parce qu'il nous a vû un nombre égal au sien. Eh quoi ; y a t'il de l'égalité entre une escadre sous le canon d'une ville fortifiée et une escadre qui a ce même canon contre elle ? L'amiral avoit il si grand tort d'aller chercher de nouvelles forces pour balancer cet avantage ; mais quand il auroit eu tort en effet, que sçait on si par la chance que nous aurions eue, nous n'avons pas plutôt des graces à lui rendre que des railleries à faire.

Je n'ai rien à dire sur l'ouragan et le doigt du Dieu des armées qui combat visiblement pour nous. J'en accepte l'augure, et je souhaite que sa protection soit toujours en notre faveur aussi visible. Je suis seulement surpris que ceux qui se plaignoient si amèrement de l'inaction, soient si saisis de joie d'un événement qui leur ôtoit le moyen de se signaler glorieusement. Je ne dis ceci que pour démontrer l'inconsequence de la lettre que je critique,

car

car j'en suis sûr, les François ont trop de valeur et d'humanité pour desirer contre leurs ennemis le secours d'une si affreuse tempête. Ces deux sentimens paroissent assés dans l'horreur que nous avons pour les barbaries des sauvages. Il est même presque assuré que nous ne nous en tiendrions pas à les leur reprocher, si nous pouvions nous passer d'eux, ou qu'ils dependissent entierement de nous.

Je m'arrête sur la resolution où est, dit on, le ministère de ne rien hazarder cette année. Il est à desirer qu'il n'en change pas l'année prochaine et qu'il ne hazarde pas Louisbourg; que la premiere escadre qui paroîtra à nos portes ne soit pas composée de ces mêmes vaisseaux Anglois doublés au lieu d'être aneantis sans ressources. Vous êtes en verité un autre Cassandre, dirés vous; je ne m'en apperçois que trop, et je n'en crains pas moins que mes prédictions ne soient justifiées, si le secours dont nous avons un si grand besoin, s'éloigne tandis même que le besoin est encore très prochain; ou je suis bien trompé si, dans l'attention que vous donnés en France aux succès et aux démarches du roi de Prusse, vous ne vous souviendrés pas seulement de nous, mes allarmes auront elles été fausses? Encore si nos fortifications étoient achevées, nous pourrions resister. J'ajouterois si  
nous

nous avons l'habile commandant que nous avons il y a peu de tems ; mais comme il vient de laisser prendre Cherbourg à ce qu'on dit ici, vous prendriés ce souhait pour une raillerie, et dans le vrai je n'ai nulle envie de railler.

## L E T T R E XXII.

*Debarquement des Anglois à Louisbourg, leurs forces, commencement du siège. Situation et dispositions des Anglois, attaque et défense ; détails faits sur les propres journaux de l'amiral Boscawen et sur d'autres écrits aussi authentiques.*

MONSIEUR,

**J**E ne puis que foiblement prendre part à la perte de la bataille de Rosback et à la violation de la convention d'Hanover. Ces deux funestes nouvelles auroient fixé mon attention dans un autre tems ; mais nous sentons sur toutes choses les malheurs qui nous touchent immédiatement, et la sensation qu'ils font, absorbent même tous les autres. A ce préambule vous vous doutés déjà que nous sommes assiégés. Oui, Monsieur, rien n'est plus triste et plus vrai ; et au lieu de cette belle escadre qui nous enorgueillissoit tant l'année passée, nous n'avons  
pour

pour recevoir l'ennemi que cinq vaisseaux de guerre, deux mille cinq cents hommes de garnison, trois cents de milice bourgeoise et une fortification écroulée dans les flancs de la plus part de ses parties. Voilà dans quelle situation nous ont trouvés les Anglois. Vous allés peut-être vous écrier qu'il n'y avoit point de gloire à acquerir contre si peu de moïens de défense ? Vous auriés tort, car par une suite de notre malheur, notre foiblesse qui nous va mettre à la merci de nos ennemis n'ôte aucun lustre à leur victoire. En effet vous verrés par la narration fidelle et détaillée que je vais vous faire qu'il leur a falu une valeur peu commune pour surmonter les premiers obstacles dont nous avions l'obligation à la nature ; et que moins d'impatience de notre part auroit pû rendre invincibles ; aussi avons nous éprouvé à nos dépens la verité de cette maxime : qu'on ne sauroit pousser avec trop d'impetuosité l'attaque et calculer avec trop de prudence la defense. Mais commençons.

Le 28. jour de Mai 1758. une escadre de vingt trois vaisseaux de guerre et de dix huit fregates montée par seize mille homme de troupes de débarquement, partit d'Halifax sous le commandement de l'amiral Boscawen, et vint jeter l'ancre le 2. Juin dans la baye de Gabarus.

**Gabarus.** Plusieurs vaisseaux de transport et une artillerie proportionnée repondoient à ce formidable appareil; un desir ardent dans le cœur de tous les Anglois de reparer la honte de la perte de Minorque, le rendoit encore plus redoutable.

Dès que l'ancre fut jetté le général Amherst et les brigadiers-généraux Laurence et Wolf allerent reconnoître les differents endroits du côté septentrional de la baye, propres au débarquement et en marquerent trois. L'amiral Boscawen avoit cependant deux jours auparavant fait l'essai de la quantité d'hommes qui pourroient débarquer à la fois avec les batteaux, et de la facilité qu'ils auroient à se former en touchant le rivage. Il avoit aussi envoié le Roial Williams en croisière devant Louisbourg. Ces généraux s'apperçurent en faisant leurs observations que nous avions une chaine de batteaux le long du rivage depuis le Cap Noir jusqu'au Cap Blanc, des troupes irregulieres dans toute cette étendue et des batteries dans tous les lieux où la descente étoit praticable. Comme il nous étoit très difficile avec aussi peu d'hommes que nous en avions de défendre une aussi grande étendue de côte, nous avions garni d'un plus grand nombre, les lieux qui n'étoient pas défendus par eux mêmes. L'anse  
du

du Cormoran étant jugée un de ces endroits dangereux pour nous, nous y fîmes plusieurs campemens le long du rivage. La Kingston fut la première fregate qui s'en approcha et qui fit feu sur nous. Nous y répondîmes par une batterie de deux canons et par la mousqueterie. La lame ayant empêché pendant trois jours l'ennemi de débarquer, il résolut enfin le 8. Juin, jour au quel elle étoit moins haute, d'y tenter une descente, après avoir feint, pour nous dérouter, d'aller débarquer à Laurenbec. A minuit l'amiral Boscawen envoya tous les batteaux avec les officiers nécessaires dans chacun pour débarquer les troupes. L'ordre du débarquement fut en trois divisions, tandis que les vaisseaux le Sutherland, le Kingston, l'Halifax, &c. étoient postés pour le soutenir et faire feu sur nous. Le Sutherland et Squirrel étoient à la droite proche le Cap Blanc; le Kingston et l'Halifax à la gauche proche l'anse-du Cormoran; le Grammont et les fregates la Diane et la Shannon étoient au centre. Cependant le général Wolf avoit reçu l'ordre d'envoyer des troupes armées à la légère pour tâcher de gagner la côte par des rochers qu'on avoit toujours jugé inaccessibles, et où par conséquent nous n'avions point portés de monde. Il y envoya en effet cent hommes qui furent  
dans



dans le moment tués ou écartés par les sauvages et quelqu'uns des nôtres qui accoururent au feu. Dans ce même tems et à quatre heures du matin les ennemis essaierent de débarquer à la gauche de l'anse du Cormoran. Ils avoient six cens hommes de troupes legeres, le bataillon entier des Highlanders, et quatre compagnies de grenadiers sous la conduite du general Wolf. Le général Whitmore feignit cependant de tenter la descente à la droite du Cap Blanc, et le général Laurence qui commandoit au centre à l'anse d'eau douce. Cette manœuvre qu'ils ne faisoient que pour partager notre attention étoit très bonne et assurément très embarrassante pour notre petit nombre ; mais nous nous aperçûmes bientôt du veritable but de l'ennemi. quand nous vîmes le général Wolf commencer à débarquer sur le rivage de l'anse au Cormoran. Rien en même tems ne devoit plus nous rassurer que cette tentative. Cet endroit, comme je vous l'ai dit, nous ayant paru le plus foible, étoit alors si bien fortifié que rien n'étoit plus impraticable que d'y débarquer. Nous y avions deux mille hommes de troupes regulières, plusieurs sauvages épars ça et là. Nous étions derriere un bon parapet, fortifiés par plusieurs pièces de canon à des distances convenables les

unes

unes des autres, des pierriers d'un calibre considerable et enfin le tout caché par un abbatis d'arbres si ferrés qu'on auroit eu de la peine à y passer quand même il n'auroit pas été défendu par les lignes de nos troupes qu'il masquoit entierement. En effet cette espece de palissade ne laissant point decouvrir notre artillerie, et paroissant dans l'éloignement à l'ennemi une plaine verte, nous pouvions tirer le plus grand parti de cette erreur. Nous avons même absolument compté là dessus, ce qui faisoit que nous étions moins allarmés du mauvais état de la ville ; car que nous importoit qu'elle fût fortifiée ou non, si nous empêchions la descente. Dans une position si avantageuse, et n'ayant qu'elle pour ressource, il semble que nous devions en tirer un tout autre parti que celui de la simple opposition, et nous l'aurions pû sans une imprudence que nous ne saurions trop nous reprocher. L'ennemi s'avançant vers nous dans l'attente de ne trouver que quelque ouvrages peu difficiles à forcer, il faloit le laisser dans cette idée jusqu'à l'entier débarquement. Alors en faisant jouer nos batteries, ainsi que la mousquetterie, les Anglois auroient vraisemblablement tous peris ou sur le rivage ou en se rembarquant avec précipitation à cause de la hauteur de la lame, et peut-être auroient ils été  
allés

affés découragés par une telle perte pour ne rien tenter de plus ; mais dans un occasion où il faut du flegme les François reussissent rarement, et nous en donnâmes une bien fatale preuve. A peine l'ennemi eut il fait quelque mouvement pour s'approcher du rivage que nous nous hatâmes de leur découvrir le piège où il auroit été pris. Au feu que nous fîmes sur leurs batteaux, ils s'apperçurent de notre position, nous nous empressâmes même de deranger les branches d'arbres qui la couvroient, et nous les convainquîmes par là (bien mal à propos) du peril inévitable qu'ils alloient affronter. Ils s'éloignerent aussitôt, et la perte qu'ils firent, au lieu d'être suffisante pour les atterrer, ne fut qu'un aiguillon de plus. Ils ne virent plus de lieux praticables pour la descente que celui là même que nous avons jugé ne l'être pas. Le major Scot fit dans cette occasion une des plus belles actions qu'on puisse faire. Le général Wolf qui étoit occupé du soin de faire rembarquer les troupes et d'éloigner les batteaux, lui fit signe de gagner les rochers où l'on avoit envoie déjà cent hommes. Ce major y marche aussitôt avec les troupes qu'il commandoit ; mais sa chaloupe étant arrivée la premiere, et s'étant écrasée dans le moment qu'il mit pied à terre, il grimpa les rochers tout seul. Il espe-  
roit

roit trouver les cent hommes qui l'avoient précédés aux prises avec les notres ; mais n'en ayant trouvé que dix, il ne laissa pas avec un si petit nombre de gagner le haut des rochers. Il y rencontra dix sauvages et soixante de nos soldats qui lui tuerent deux des siens et en blessèrent trois. Ce brave Anglois ne voulût cependant point dans cette extrémité abandonner un poste d'où dépendoit le succès de l'entreprise de sa nation. Il exhorta les cinq hommes qui lui restoient à ne pas perdre courage, et en vint jusqu'à les menacer de tirer lui même sur celui qui rentreroit. Il avoit pourtant déjà trois balles dans ses habits, et ne s'empêchoit d'avoir les soixante dix hommes qu'il attaquoit, sur les bras, qu'à la faveur d'un taillis de bois à travers du quel il tiroit quelques coups. Enfin sa valeur (à laquelle je n'ai pû m'empêcher de rendre justice) fut secondée par le reste des troupes Angloises qui, voïant qu'on ne pouvoit réussir par une autre voïe, s'exposèrent à tout pour y parvenir.

Independamment de ce qu'il est de l'interêt du vaincu de ne point rabaisser la gloire du vainqueur, il est encore de l'équité de rendre justice à son plus mortel ennemi ; ainsi je dois confesser que les Anglois marquerent dans cette occasion une bravoure qui n'auroit pû passer  
que

que pour temerité avant l'événement. Il faut pourtant avouer, Monsieur, que la difficulté de l'entreprise en leur faisant un honneur infini, sauve aussi le notre. Avions nous pû prévoir qu'ils iroient se persuader de pouvoir grimper des rochers de tout tems regardés comme inaccessible; qu'ensuite malgré leurs batteaux écrasés à chaque instant, malgré la lame qui les repoussoit et en faisoit perir un grand nombre, ils continueroient, quoique mouillés et fatigués à monter en bravant le feu que nos batteries firent sur eux dès qu'on s'aperçut de leur dessein.

L'étonnement où nous jetterent une telle entreprise et un tel succès, ne contribua pas peu à assurer l'un et l'autre ; ainsi quand les Anglois attaquèrent la batterie qui les prenoit en flanc, ils en vinrent assés facilement à bout. Il est d'ailleurs certain que quoique nous eussions pû empêcher la descente avec un peu plus de prévoyance et de prudence, nous ne pouvions ni avec l'une ni avec l'autre, ni même avec la valeur la plus héroïque, leur disputer le terrain lorsqu'ils furent maîtres du rivage. Nous n'avions donc rien de mieux à faire que de nous retirer, et nous le fimes avec d'autant plus de précipitation que nous apprîmes que le général Whitmore avoit, dans la confusion où  
nous

nous étions, débarqué à la droite du Cap Blanc. Nous avons tout lieu de craindre qu'il ne nous empêchât de rentrer dans Louisbourg où nous n'avions laissé que trois cens hommes, car alors tout auroit été perdu sans aucune apparence de ressource. Quoique notre perte de ce funeste jour montât à environ deux cens hommes tant tués que prisonniers ; quoique notre ville fût en si mauvais état, nous n'étions pas sans espoir. Nous avons lieu d'attendre qu'on ne nous abandonneroit pas, et que M. de Montcalm dont on nous assuroit le secours, paroîtroit avec une escadre pour nous dégager.

Outre une esperance si bien fondée le conseil de guerre considéra qu'en retardant autant qu'il seroit possible, notre reduction (en supposant même que tout secours nous manquât) nous retarderions l'entreprise des ennemis sur le Canada, et rendrions même le dessein qu'ils en avoient, inutile pour cette année. On refusa à cet effet la permission que le commandant des cinq vaisseaux à la rade, demandoit de se retirer, et nous nous préparâmes à rendre notre défense du moins utile à la patrie, si elle ne pouvoit nous l'être à nous mêmes. Nous joignîmes à cette resolution mille souhaits pour que l'ennemi fût moins bien conduit et moins brave dans ses autres entreprises. . Voies com-  
bien

bien nous avons changé le ton que nous avoient fait prendre le malheur et la retraite de l'amiral Holborne.

Nous avons cependant abandonné à l'ennemi des provisions, des armes, quatorze pièces de canon, douze pierriers, deux fourneaux à boulets rouges dans l'un desquels la bombe étoit prête à partir. Comme il étoit impossible que notre fuite fût directe, et que plusieurs d'entre nous furent obligés de se sauver par les rochers et par les marais, nous ne fûmes sous le canon de Louisbourg qu'à dix heures du matin. Alors nous terminâmes une action si malheureuse pour nous, comme nous l'avions commencée, c'est à dire, par une imprudence. Une décharge qu'on fit de dessus les ramparts apprit à l'ennemi la juste portée de nos batteries, tandis que nous aurions bien dû prévoir qu'ils étoient hors d'atteinte. Ainsi nous réglâmes la position du camp qu'il leur étoit convenable de prendre, et qu'ils ont en effet tenu pendant tout le siège.

Le Chevalier Charles Hardi qui croisoit pour empêcher l'entrée du port aux vaisseaux qui auroient pû venir à notre secours, ne pût éviter qu'il n'en passât un dans le moment d'un brouillard épais. L'amiral Boscawen lui fit en vain donner la chasse, il étoit déjà en sûreté dans la rade ;

Si nous eûmes fix vaisseaux de ligne et  
 ates. Cependant après la jonction  
 hevalier Hardy à celle de l'ami-  
 ar la maladie qui s'étoit mise sur  
 ux, une de nos fregates nommée  
 entreprit de sortir du port. Elle devoit  
 voile pour le Canada et tout hazarder  
 ur demander un prompt secours; mais son voi-  
 age fut bien abrégé. L'amiral Boscawen lui fit  
 donner chasse par le Scarborough et la Junon, et  
 elle fut prise. Quelques vaisseaux ennemis  
 s'étoient cependant avancés jusqu'à Lorembec  
 et avoient apportés les fascines, les ammunitions  
 et l'artillerie nécessaires. Depuis le 9. jout  
 d'après le débarquement le camp ennemi étoit  
 posé à environ trois cens toises de Louisbourg.  
 On avoit posté quelques troupes dans l'anse du  
 Cormoran et dans les environs pour empêcher  
 les incursions des sauvages. Il y en avoit  
 d'autres qui rendoient la communication libre  
 entre la côte et le camp. Les onze cens  
 hommes que commandoit le major Scot, et sur  
 tout les trois cens batteurs de bois qui étoient  
 de sa troupe, rôdoient sans cesse pour se ga-  
 rantir de quelque surprise de la part des sau-  
 vages ou des Canadiens que nous attendions.

Toutes ces précautions n'empêcherent pas  
 que quatre cens hommes du régiment de Cam-

O

bise



bise ne se jettassent dans la ville après avoir débarqué au port Dauphin, et que les vaisseaux de guerre qui les avoient apportés, ne s'en retournassent. Le Chevalier Charles Hardy revint cependant barrer le chemin à nos vaisseaux, craignant qu'ils ne profitassent de quelque broüillard pour sortir du port.

Le 11. dans le tems que les soldats ennemis étoient occupés à creuser des rochers et à sécher des marais pour pratiquer des routes dans leur camp, dans le tems que les nôtres tâchoient de faire quelques reparations à nos fortifications, un sergent-major et quatre soldats du regiment de Ficher volontaire étranger, deserterent. Ils donnerent sans doute de l'encouragement aux travailleurs en leur apprenant notre situation, le peu que nous pouvions faire pour l'améliorer, et le découragement du soldat presque à toute heure sur le point de deserter. Ils dirent aussi que nous avions détruit la grande batterie, celle du fanal et tout ce qu'il nous avoit été possible de détruire au tour de la ville.

Sur ces nouvelles le major Scot fut le lendemain commandé pour aller à la tête de cinq cens hommes de troupes legères et de batteurs de bois, s'emparer du lieu où étoit la batterie du fanal. Il fut suivi du brigadier-général  
Wolf

Wolf à la tête de quatre compagnies de grenadiers et de douze cens hommes détachés des lignes. Ils trouverent que les deserteurs leur avoient accusé vrai, et que nous n'avions laissé que quatre canons encloués. Ils firent aussitôt venir une quantité suffisante d'artillerie et de machines. La situation de ce poste étoit très avantageuse à l'ennemi qui pouvoit facilement de là foudroier nos vaisseaux et jeter des bombes sur notre batterie de l'isle. Mais l'impossibilité de le garder nous avoit forcé à l'abandonner, et c'étoit plus que nous ne pouvions faire que de garder les batteries et ramparts de la ville. Proche de l'endroit dont les Anglois venoient de s'emparer il y avoit une petite anse pour le débarquement des provisions et de l'artillerie dont on pouvoit avoir besoin, et pour comble d'agrément ils trouverent encore au même endroit dans deux petits camps que nous avions abandonné, toutes sortes de provisions de bouche et entre autres du poisson de Lorembec et de très bon vin. Il est vrai que nous n'avions pas lieu d'avoir regret à cette dernière capture. La disette n'étoit nullement chés nous, et il eut été à desirer que nous eussions eu des bouches autant qu'il en falloit pour consommer nos provisions, aussi en faisons nous litière, et le soldat s'étoit si bien accoutumé à

ces liberalités qu'il ne vouloit plus travailler ni faire des forties sans être à demi-yvre. Il faut avoir éprouvé les menagemens qu'exige de ceux qui commandent, le découragement du soldat à qui on ne peut faire illusion sur la superiorité des forces ennemies et sur sa propre foiblesse, pour sçavoir à quoi nous sommes reduits. L'honneur et la gloire déterminent l'homme bien né; mais envers le peuple, aux chaînes de la crainte il faut substituer celles de l'intérêt du moment et de la condescendance, bien souvent aussi foibles que dangereuses pour ceux qui sont forcés d'y avoir recours.

Cependant comme il avoit été possible de débarquer dans ces lieux où venoient de s'établir les Anglois, nous y avons pratiqué des parapets et planté des palissades comme nous avons fait à l'anse du Cormoran, et nous n'avons pas eu le tems de les détruire; ainsi les Anglois sçurent bien s'en servir. Le lendemain au point du jour nous cherchâmes le moïen de détourner l'ennemi des travaux que nous lui voyons faire. Nous envoïâmes un parti qui fit mine de s'avancer vers le général Wolf; mais celui-ci ayant reçu l'allarme par un messager du major Rois qui commandoit une garde détachée entre le camp et la ville, les notres se retirèrent aussitôt après avoir feint de n'avoir en vûe que

que quelques chetives maisons qu'ils brûlerent. Nous n'étions pas en état de perdre du monde, et nous aurions pourtant bien voulu retarder les ouvrages de l'ennemi. Nous résolûmes enfin de donner quelque chose au hazard quand nous vîmes qu'ils travailloient à leur grand camp avec une ardeur indefatigable, et qu'ils avoient déjà élevé trois redoutes entre la droite et la gauche de l'éminence où ils étoient; trois cens de nos soldats firent en plein jour une sortie sur les partis avancés de l'ennemi, mais ils furent repoussés avec perte.

Il ne nous restoit que d'incommoder autant qu'il nous étoit possible, le camp du Fanal par la batterie de l'île, et nous le fîmes avec succès jusqu'au moment où les Anglois jugerent à propos de porter leur ligne dans un lieu plus hors d'atteinte. Il est vrai qu'ils prirent ce parti en braves gens, car leurs grenadiers demeurèrent dans l'endroit dangereux jusqu'au lendemain.

Ce même jour 14. nous feignîmes encore une attaque du côté du major Ross, ou plutôt nous l'aurions faite réellement si un nombre de troupes très supérieur aux nôtres, ne fût venu à son secours. Nous remorquâmes ensuite une chaloupe à l'entrée du havre; nous montâmes deux canons de vingt quatre livres de balle à son avant dans l'intention d'incom-

moder le nouveau camp de M. Wolf qui étoit situé près du rivage. Cette chaloupe mit à l'ancre proche la batterie de l'île, et tira ses canons pendant quelque tems et puis revint dans le havre. Elle renouvela plusieurs fois cette manœuvre qui causa plus d'inquiétude que de dommage à l'ennemi. Elle tira encore sur deux vaisseaux qui s'étoient approché du port pour nous observer ; mais comme on fit aussi feu sur elle, il y eut six hommes de son équipage de tués ; cependant on n'osa la poursuivre, parce qu'elle étoit couverte par dix canons de l'île de quarante deux livres de balle chacun, lesquels pointoient du côté du large.

Malgré tout ce que nous pûmes faire depuis le 14. jusqu'au 19. nous eûmes la douleur de voir fortifier les deux camps de l'ennemi, et d'y voir pendant cette durée de tems, transporter tous les appareils qu'il destinoit contre nous, sans pouvoir les en empêcher. Ce fut même pendant ce tems là qu'on nous prit la fregate nommée l'Echo dont je vous ai déjà fait mention, et que l'escadre du Chevalier Charles Hardy revint à la position qu'elle avoit quittée, pour joindre l'amiral.

Hier dix neuf on ouvrit sur le soir au camp du Fanal une batterie de canons et mortiers sur la batterie de l'île et sur les vaisseaux, qui  
fit

fit feu très vivement jusqu'au matin. Nous y répondîmes avec la même vivacité, mais avec un très grand désavantage, puisque la hauteur de la situation de l'ennemi nous empêche de l'endommager, et que d'ailleurs il est à l'abri derrière des éminences et des rochers qui le couvrent. Enfin, ce matin la batterie du Fanal a continué de foudroier nos vaisseaux au point qu'il a fallu qu'ils se rapprochassent de la ville de plus de six cens verges, ce qui les met un peu plus hors d'atteinte, mais en même tems laisse aux ennemis plus d'espace pour s'approcher, et moins d'incommodité pour avancer leurs ouvrages que le feu de nos vaisseaux avoit beaucoup dérangé.

Je sçais bien, Monsieur, qu'en recevant cette lettre que je vais vous envoyer par la fregate l'Arethuse qui n'attend qu'un instant favorable pour partir, vous allés être dans la plus affreuse inquiétude ; et cependant que diries de moi si je perdois cette occasion de vous instruire de notre malheur ; vous l'apprendriés par d'autres, et me sauriés mauvais gré du doute où je vous laisse sur mon sort. Je vous promets la continuation de la relation exacte du siège ; si nous sommes pris d'assaut, elle pourroit bien ne jamais parvenir jusqu'à vous ; mais comme je fais des vœux plutôt en bon citoyen qu'en soldat,

j'espere que nous capitulerons quand il n'y aura plus moien de nous en défendre. Alors vraisemblablement je suivrai de près cette dernière lettre que je vous promets, si je ne vous la porte pas moi-même. Cependant avoués pour ma consolation que je n'avois pas tant de tort de prévoir et de m'affliger de ce qui nous arrive ; que j'avois raison de dire que votre funeste guerre du continent alloit causer la perte d'une colonie si précieuse à la France et qui devenoit si florissante. Quelle dépense immense pour la retablir, si tant est que les Anglois qui en connoîtront trop bien le prix, veuillent nous la rendre, ou que nous puissions les y forcer ? Ah ! faloit il abandonner ainsi ce qu'on devoit conserver plus que toutes choses, pour des intérêts qui ne sont point les nôtres, et dont nous avons même l'air d'être très mauvais marchands. A Dieu, Monsieur, je ne finirois plus si je me mettois en train de regrets et de reflexions. On m'imitera en Europe, mais trop tard.

L E T T R E

## L E T T R E XXIII.

*Continuation du siège de Louisbourg, résistance des assiégés. Ils sont enfin forcés de capituler ; traitement qui leur est fait et aux habitans, &c.*

MONSIEUR,

**V**OUS ne recevrez pas ma dernière lettre aussitôt que je l'avois pensé, et je ne suivrai pas celle ci d'aussi près que je l'aurois voulu. L'Arethuse a demeuré ici quinze jours plus tard que je ne l'avois cru ; mais comme ce n'étoit que pour attendre un instant favorable, et qu'elle étoit sans cesse prête à partir, je n'ai pû ajouter à ce que je vous mandois, les opérations qui se sont faites pendant ce tems. Depuis que cette colonie a changé de maître, mes incommodités augmentées par les inquiétudes inseparables de la triste situation où nous avons été réduits, m'ont empêché de m'embarquer pour retourner en France. Vraisemblablement je demeurerai encore quelque tems ici graces à l'humanité de nos vainqueurs. Il est vrai qu'on ne sauroit égaler leur générosité qu'en la comparant à leur valeur ; mais je veux raconter et louer par ordre, ainsi continuons



les operations de celle de ces deux qualités qui nous a coûté cher, nous en viendrons après à l'autre de laquelle chacun de nous doit garder un souvenir précieux. J'en étois resté, si je ne me trompe, au recit d'une situation qui avoit amené mes regrets, et vous allés juger combien ils étoient justes.

Le 21. Juin nos vaisseaux firent un feu terrible sur la batterie du Fanal qui, dit on, en fut peu endommagée. Nous tirâmes sur l'ennemi de tout côté, autant que nos forces nous le permirent, ainsi que les bombes dont nous étions à chaque instant assailli. Le lendemain un brouillard épais aiant régné tout le jour, les ennemis en profiterent pour faire une redoute avancée entre le centre du grand camp et celle du côté droit. Par là ils se facilitoient la possession d'une éminence qui commandoit la partie du camp qui étoit du côté de la ville à la distance d'environ huit cens verges du glacis. De plus ils érigèrent une batterie de six canons au fanal pour la faire jouer contre celle de l'isle qui les incommodoit beaucoup. Ensuite ils en érigèrent une autre contre nos vaisseaux. Enfin ils firent l'épaulement pour se faciliter les approches de la ville par la colline. Cet ouvrage étoit d'environ un quart de mille de longueur sur soixante pieds de largeur et neuf de

de hauteur. Il étoit composé de gabions, de fascinés, et de terre à l'épreuve des balles et du feu. Quatre jours furent employés à ces préparatifs, et le 25. nous en éprouvâmes l'effet. Une des embrasures de la batterie de l'île fut très endommagée, et nous ne pûmes plus nous servir que de bombes. Notre batterie du cap de Maurepâ et le canon de nos vaisseaux y suppléèrent autant qu'il fut possible.

Le 26. nous résolûmes de mettre le feu au nouveau fort des ennemis, mais ceux des nôtres qui l'entreprirent, furent repoussés sans avoir pu réussir.

Le 27. voyant que l'ennemi avançoit toujours, nous redoublâmes notre feu sans pouvoir déranger les travailleurs, et nous l'étions nous mêmes furieusement par les bombes qu'ils nous jetoient. D'ailleurs l'amiral qui songeoit à tout, fit mettre quatre cens soldats à terre qu'on plaça dans l'anse du Cormoran; et cette précaution fut d'un grand secours aux assiégeans.

Deux jours après nous coulâmes à fond deux fregates et deux vaisseaux à l'entrée la plus étroite du havre. Nous les amarâmes ensemble, afin que si l'ennemi vouloit se rendre maître du port, il n'y pût faire entrer ses vaisseaux que l'un après l'autre. Cependant notre fregate l'Archuse s'avança dans le havre aussi loin qu'il étoit

étoit possible, et par le feu qu'elle fit, déranginga extrêmement les travailleurs. On lui rendit vivement ses décharges, et l'ennemi qui bruloit d'approcher de la ville, fit ce qu'il pû pour faire reculer encore nos vaisseaux. Tout se passa d'une façon assés uniforme de part et d'autre pendant quatre jours.

Le 1. Juillet un détachement des notres sortit du bois et s'avança jusqu'à environ un mille au de là du Barachois. M. Wolf vint aussitôt à sa rencontre avec cent hommes d'infanterie et cinq cens soldats reguliers. L'escarmouche fut vive, mais enfin nos soldats furent obligés de se retirer. Ils le firent en bon ordre, et de colline en colline ils se retournoient et faisoient feu sur l'ennemi qui gagna pourtant deux éminences fort avantageuses où il se hâta de jeter une redoute. Nous çoulâmes encore à fond deux fregates et laissâmes leurs mats hors de l'eau. Les jours suivans les ennemis formerent leurs lignes et leurs troupes legères se défendirent contre des sauvages qui raudoient au tour du camp pour enlever ceux qui s'en écartoient.

Il n'est pas douteux que malgré les avantages que les Anglois avoient sur nous (la valeur et l'habileté de leurs généraux) ils n'aient dû reconnoître l'extrême difficulté de leur entreprise.

Quant

Quant à nous la longueur de notre défense passoit notre espoir et nous considérons en soupirant l'impossibilité qu'il y auroit eu à nous forcer, si nous avions eu seulement l'égalité du nombre avec l'ennemi.

Cependant comme nous n'étions pas déterminés à nous rendre avant les dernières extrémités, nous fîmes le 8. une sortie sur le détachement des travailleurs commandé par le brigadier-général Laurence. Nous les surprîmes à la faveur d'une nuit très obscure ; mais que pouvoient neuf cens hommes contre toute l'avant garde des ennemis qui vint aussitôt au secours des travailleurs. Nous eûmes deux capitaines et quelques soldats de tués. Le lendemain nous envoiâmes un pavillon blanc pour obtenir la liberté d'enterrer les morts.

: Le 10. l'amiral mit en œuvre deux cens mineurs. Nous tirions cependant à mitraille et faisons le plus de bruit que nous pouvions. L'Arethuse employoit tous les momens qu'on l'empêchoit de partir d'une façon qui devoit nous consoler de ce retardement forcé. Nous aperçûmes pendant la nuit du 11. un grand feu dans les bois et comme ç'étoit le signal de l'arrivée de M. Des Hérbiers qui nous amenoit des Canadiens et des sauvages, nous reprîmes  
cœur.

œur. Nous savions d'ailleurs que M. Des Hérbiers qui se piquoit bien plus de bravoure que d'humanité, harasseroit l'ennemi, et lui feroit le pis qu'il pourroit par les troupes qu'il garderoit au tour du camp après avoir renforcé la garnison. En effet il enleva entre autres un soldat qui conduisoit un chariot, et en ayant appris la situation du camp, il la fit aussitôt savoir, afin que nous pussions diriger en conséquence le feu de nos batteries.

Le 15. un brouillard épais s'étant élevé pendant la nuit, l'Arethuse en profita pour sortir du havre, et quoi qu'on se fût hâté de lui donner chasse dès qu'on s'en aperçut, elle échapa. Je crois pourtant que son départ fit encore plus de plaisir à l'ennemi qu'à nous.

Le 16. M. Wolf se rendit maître du poste occupé par nos piquets, situé à quatre cens verges de la porte de l'ouest, et il s'y maintint malgré notre feu et nos bombes. Un deserteur du camp nous ayant appris le lieu où étoient les magasins des ennemis, nous dirigeâmes nos bombes de façon que nous leur donnâmes une terrible allarme. Les jours suivans les approches de la ville se faisoient toujours avec succès, ainsi que les nouvelles batteries dont une commença à jouer vivement sur le bastion Dauphin et sur la porte de l'ouest.

Le

Le 21. nous fut très funeste, un boulet de canon ayant mis le feu à notre vaisseau l'Entreprenant de soixante quatorze canons, il fut au milieu du havre, et dans sa chute mit le feu aux deux vaisseaux le Célébre et le Capricieux qui furent consumés ; les autres vaisseaux s'éloignent au milieu des plus grands perils, puisqu'ils furent obligés de passer entre la batterie des ennemis et le canon des vaisseaux embrasés qui tiroient tant sur eux que sur nous. Plusieurs de nos barâques en furent consumées ; enfin ce fut une nuit d'horreur et de desolation. Le Prudent et le Bienfaisant de soixante quatorze canons qui s'étoient sauvés de l'embrasement, ne pûrent longtems éviter leur mauvais sort.

L'amiral Boscawen avoit ordonné à chaque vaisseau de sa flotte d'équiper deux batteaux deux pinaces et une barge, et les avoit fait armer de mousquets, de bayonnettes, de coutelats, d'haches d'armes et de pistolets. Ces batteaux, sous la conduite des capitaines La Forey et Balfour entrèrent dans un grand silence et par une nuit sombre dans le havre. Cependant comme depuis trois jours toutes nos batteries étoient endommagées, ainsi que nos ramparts, comme le feu de leur mousquetterie nous chassoit à chaque instant de ces mêmes ramparts

ramparts qu'on tâchoit à reparer, comme enfin nous avions déjà une breche au bastion Dauphin et à la porte de l'ouest, nous ne manquions pas de besogne. D'ailleurs nous avions vû apporter les échelles dans la tranchée, et craignant à chaque instant l'escalade, nous n'étions occupés qu'à faire un feu continuel de toutes la mousquetterie des ramparts, tandis que celle de l'ennemi ne nous laissoit pas un instant de relache. Il n'est donc pas surprenant que nous n'aïons pas apperçu parmi tant de confusion et d'allarmes, des batteaux ennemis qui se glisserent, comme je vous l'ai dit, dans le havre. Ils en vouloient aux deux seuls vaisseaux qui nous étoient restés et ils ne reussirent que trop. Le capitaine La Forey. attaqua le Prudent, et le capitaine Balfour le Bienfaisant. Le bruit du combat nous fit appercevoir notre nouveau malheur, mais ce fut trop tard. En vain nous dirigeâmes toutes les batteries qui étoient encore en état, sur les batteaux; nous ne pûmes empêcher que le Bienfaisant ne fût remorqué de dessous nos murs dans le port du nord-est sous la protection des batteries ennemis, et qu'on ne mît le feu au Prudent parce qu'il étoit en bas fond.

Il faut avouer, Monsieur, que cette fatale action fit autant d'honneur aux Anglois qu'elle  
nous

nous fut préjudiciable. En effet tant que nos vaisseaux auroient été dans le havre, on n'eut que très difficilement pû nous donner l'assaut. Ce fut donc ici notre coup de grace. Le spectacle qui s'offrit le lendemain à nos yeux, nous en convainquit. Nous ne pouvions sans la plus vive douleur jeter les yeux sur notre havre desolé. Il étoit couvert de débris de vaisseaux, tant de ceux qui avoient été brulés que de ceux que nous ou nos ennemis avoient coulé à fond. Si nous considérons ensuite l'état de la ville, notre affliction redoubloit. Toutes les batteries presque ruinées par plus de douze canons en état de tirer, une breche praticable, notre petit nombre extrêmement diminué et le redoublement du feu de l'ennemi qui achevoit de nous détruire. D'ailleurs aucun des moïens nécessaires pour reparer nos pertes ; aucune apparence de secours ; nous avions même vû prendre peu de jours auparavant deux batimens espagnols qui nous en apportoient.

Dans un si triste état il ne nous restoit qu'à capituler, ainsi nous suspendîmes notre feu et envoïâmes demander une trêve pour regler les articles de la capitulation. Nous la demandions plus honorable et avantageuse que nous n'avions lieu de l'esperer, et en cas de refus,

nous



nous étions encore résolus à la défense. L'officier qui étoit chargé des propositions de M. de Drucourt notre commandant, revint avec la lettre suivante du général Amherst.

“ En réponse à la proposition que je viens  
 “ de recevoir de votre excellence, je n'ai autre  
 “ chose à dire sinon que son excellence Mon-  
 “ sieur l'Amiral Boscawen et moi avons décidé  
 “ que nos vaisseaux entreroient demain dans le  
 “ port pour faire une attaque générale. Votre  
 “ excellence sçait fort bien la situation de  
 “ l'armée et de la flotte, ainsi que celle de la  
 “ ville ; mais comme M. l'Amiral Boscawen  
 “ et moi désirons d'éviter l'effusion du sang,  
 “ nous donnons à votre excellence une heure  
 “ pour se déterminer à faire la seule capitula-  
 “ tion que nous voulons accepter, qui est de  
 “ vous rendre prisonniers de guerre, sinon votre  
 “ excellence doit prendre sur elle toutes les su-  
 “ neuses conséquences d'une défense inutile.”

M. de Drucourt au désespoir d'être obligé à des conditions si dures, résolut dans un conseil de guerre de subir les dernières extrémités. En conséquence il alloit envoyer sa réponse où il marquoit qu'il attendroit l'attaque, lorsque M. Prevost commissaire ordonnateur vint lui présenter une requête au nom des habitans. Dans cet intervalle on avoit renvoyé à Messieurs Bos-  
 cawen

cawen et Amherst pour obtenir d'autres conditions, et leur reponse ayant été semblable à la première, il ne restoit plus qu'une décision prompte entre le souhait des officiers qui vouloient s'exposer à tout, et la requête du commissaire qui sans contredit étoit plus sensée et plus convenable à la situation. Il appuya beaucoup, non sur l'inutilité de la défense, car elle étoit visible, mais sur ce que le devoir d'un bon citoyen étoit de sauver une colonie dont le dernier malheur seroit une carrière d'effroi pour toutes les autres. Il fit observer que les conseils que M. de Drucourt avoit jusqu'alors tenu, n'avoient été composés que de militaires qui ne pensoient qu'à la gloire des armes du roi et à leur honneur ; mais que ces considerations devoient avoir moins de forces sur ceux qui joignoient à ces mêmes motifs, le soin du salut public dont ils devoient rendre compte, et que dans la position présente, ce dernier objet devoit prévaloir ; la valeur la plus héroïque ne pouvant désormais être regardée que comme un desespoir ruineux.

Il n'y avoit rien à répondre à ces motifs et à ce raisonnement qui n'étoient que trop valables. M. de Drucourt s'y rendit. Il subit la loi du vainqueur, ainsi la capitulation fut bientôt dressée. Les articles en furent tels.

“ 1°. La

“ 1°. La garnison de Louisbourg sera pri-  
“ sonniere de guerre et transportée en Angle-  
“ terre dans les vaisseaux de sa majesté Britan-  
“ nique.

“ 2°. Toute l'artillerie, ammunitions, pro-  
“ visions aussi bien que toutes les armes de  
“ quelque espece qu'elles puissent, être qui sont  
“ à present dans la ville et dans les Isles Roïale  
“ et de Saint Jean, seront livrées entre les  
“ mains des commissaires qu'on établira à cet  
“ effet pour être remises à sa majesté Britan-  
“ nique.

“ 3°. Le gouverneur donnera ordre aux  
“ troupes de l'isle Saint Jean, de se rendre à  
“ tel vaisseaux de guerre qu'il plaira à l'amiral  
“ d'envoïer pour les recevoir.

“ 4°. La porte appelée Dauphine sera ouverte  
“ aux troupes de sa majesté Britannique à huit  
“ heures demain matin, et la garnison ainsi  
“ que ceux qui ont porté les armes seront  
“ rangés demain dans l'esplanade où ils met-  
“ tront bas leurs armes, leurs enseignes, leurs  
“ fournitures et leurs ornemens de guerre, puis  
“ elle ira à bord des vaisseaux sur lesquels elle  
“ doit passer en Angleterre.

“ 5°. L'on aura le même soin des malades  
“ et des blessés qui sont dans les hôpitaux que  
“ des sujets de sa majesté Britannique.

“ 6°. Les

“ 6°. Les marchands et leurs commis qui  
 “ n’ont point portés les armes, seront envoiés  
 “ en France dans tels vaisseaux que l’amiral  
 “ jugera à propos.”

Cette capitulation fut faite le 26. Juillet, et par consequent après deux mois d’un siège meurtrier et qu’on n’auroit jamais pû soutenir si longtems sans le sacrifice des malheureux vaisseaux dont il falut hazarder la perte.

Le lendemain à l’heure convenue le major Forquhar à la tête de trois compagnies de grenadiers prit possession de la porte Dauphine. A midi le général Whitmore qui avoit tant de part à la prise de la place, eut avec justice l’honneur de recevoir la reduction de la garnison qui fut faite sur l’esplanade. Il fit ensuite emporter les armes et les drapeaux, posa des corps de garde et des sentinelles, et enfin agit en gouverneur de Louisbourg.

Il nous restoit un malheur à essüier et nous n’avions que trop lieu de le craindre ; peut-être cependant que cette crainte n’agitoit pas fortement les têtes légères de ceux qui ne songeoient ni au passé ni à l’avenir, et nous ne manquions pas de celles là, plus d’un exemple nous en avoit convaincu, car devinerés nous, Monsieur, ce que faisoient nos officiers pendant  
 l’ardeur

l'ardeur du siège. Lorsqu'ils n'étoient pas commandés ils se rassembloient et jouoient si gros jeu, qu'on auroit pensé à les voir, que chacun d'eux étoit sûr de l'inutilité dont leur seroit l'argent pour l'avenir. Peut-être étoit ce là une marque de courage? oui, si la tranquillité pour le moment de notre destruction, meritoit vraiment ce nom; mais je suis bien éloigné de le penser ainsi. Je ne pouvois m'empêcher de taxer de folie nos intrepides joueurs qu'une seule bombe de mille qu'il en tomboit par jour, auroit écrasé au milieu d'une si belle occupation. Vous allés donc faire aussi le prédicateur, vous écrirés vous peut-être? Non, en verité du moins quant à un sermon de morale; car pour l'éloge de nos vainqueurs il faut que vous me le passés, la justice et la reconnoissance l'exigent de nous tous, et pour cela je n'ai qu'à rentrer dans le sujet qui a précédé cette digression.

Oui, Monsieur, il nous restoit à craindre le malheur d'être imités par nos ennemis. Ils n'avoient pas oublié les barbaries et les cruautés inouïes que nous avions laissé exercer sur eux par les sauvages après la prise d'Oswego et du fort Henri-Guillaume, qui ne s'étoient pourtant rendus qu'à une capitulation plus avan-  
tageuse

tageuse que celle que nous venons de faire. Le peu de tems qui s'étoit écoulé depuis ne pouvoit en avoir effacé un juste ressentiment que la continuation de la guerre avoit entretenu. D'ailleurs quoique vaincus, nous laissons à chaque instant échaper des marques d'animosité qui n'adoucissoient pas les esprits. La nuit qui précéda l'exécution de la capitulation on laissa piller le magasin aux soldats, les prêtres la passerent toute entière à marier toutes les filles au premier venu pour, disoient ils qu'elles ne tombassent pas entre les mains des hérétiques. De plus l'épuisement de la caisse militaire, quoiqu'à vuide auparavant, ne laissoit pas de jeter un soupçon dans les esprits qui pouvoit augmenter l'aigreur : et cependant malgré tant de circonstances qui devoient nous nuire, la probité, l'honneur et l'humanité des chefs Anglois l'emportèrent. Messieurs Boscawen et Amherst qui, avec l'harmonie la plus rare entre deux personnes qui partagent l'autorité, et la plus glorieuse à l'un et à l'autre, avoient conduit l'entreprise avec autant d'habileté que de valeur, joignirent ensuite les actions de l'honnête homme à celles du héros.

La vigilance de l'amiral pendant la durée du siège, son application à chercher les moyens d'en

d'en accélérer le succès, le choix heureux qu'il fit de ces moyens, manifesté, sur tout dans l'exécution du projet contre nos deux vaisseaux ; son activité qui, non contente de trouver des occupations dans la conduite de la flotte confiée à ses soins, et qui le faisoit venir chaque jour au camp pour se concerter avec le general Amberst ; voilà des objets que ne perdront jamais de vue les Anglois, et qui sans doute lui attireront la reconnoissance éternelle de sa patrie. La notre lui est due à d'aussi bons titres, quoique d'un genre différent, et notre estime pour les uns et les autres.

Enfin, Monsieur, personne ne s'apperçoit ici, du moins quant au dommage personnel, que nous faisons dans une ville conquise. La garnison a été embarquée avec toute la tranquillité et l'ordre qu'on auroit pû mettre dans un voïage fait à plaisir. Chaque soldat a emporté ce qui lui appartenoit sans qu'il lui ait été fait le moindre tort. M. de Druçourt a reçu tous les honneurs que meritoit son rang. L'amiral a eu pour Mad. de Druçourt tous les égards dûs à son merite ; elle n'a point demandé de graces qu'elle n'ait obtenu. Il est vrai que ce procedé envers elle fait honneur au discernement de ceux qui l'ont eu. Cette dame  
a fait

a fait pendant le siège des actions qui lui assurèrent une place parmi les personnes illustres de son sexe ; elle tiroit elle même trois canons par jour pour animer les canonniers. Après la réduction elle s'est intéressée pour tous les malheureux qui ont eu recours à elle. Dans ce nombre M. Maillet de Grandville est un exemple bien frappant de la vicissitude de la fortune. Il quitta la France il y a dix sept ans. Il arriva à Quebec avec fort peu de bien. Là par son industrie dans le commerce il fut bientôt en état d'acheter la seigneurie de Mont Louis qui lui couta quatre vingt mille livres de France. A présent par le malheur de Louisbourg il en perd plus de cens cinquante mille, et reste seulement avec l'embarras d'une nombreuse famille. Mais que font à la patrie en général ces pertes particulieres, dira-t-on ? Beaucoup en verité, quoique ceux à qui on confie le gouvernement agissent comme si cela ne lui importoit en rien. Croïés vous que bien des gens se pressent dorenavant de s'expatrier, de consumer dans le travail et la peine, des jours qu'ils pourroient passer plus agréablement chès eux, pour perdre ensuite tout le fruit de ce travail par l'abandon des colonies qu'on devoit conserver à tout prix. Mais ceci me rame-

P

neroït



neroit à mes reflexions et à mes regrets : les uns et les autres vous seroient d'autant plus inutiles que, selon toute apparence, on ne s'en fait pas faute actuellement en France. Il ne me reste donc plus qu'à vous dire que j'aurai bientôt le plaisir de vous embrasser, si mon départ réglé sur ma santé, est aussi prochain que je l'espere. Je crois pourtant que vous aurés encore une lettre avant ce tems. J'ai fait une liaison particuliere avec un Anglois homme d'esprit avec lequel j'ai eu quelques conversations. Vous ne serés pas fâché par le recit que je vous en ferai, d'apprendre ce que nos ennemis pensent sur l'importance de leur conquête ; vous en jugerés mieux des raisons que nous avons de l'empêcher et de ce que nous devons faire pour la racheter. Au reste, Monsieur, je vous charge d'une commission qui, je crois, convient très bien à votre façon de penser : c'est de dire à tous ceux des nôtres qui sont dans le commerce, qu'aucun tort n'a été fait ici par les ennemis à leurs semblables ; qu'ils ont vendu et emporté tout ce qui leur appartenoit ; à ceux qui sont dans le service, que le militaire a été traité avec tous les égards et la douceur possibles ; aux peuples, qu'on a exercé avec les gens de leur état tout ce que  
l'hu-

L'humanité dicte ; enfin ajoutés en général à tous nos compatriotes que si ce revers augmente dans leur cœur pour les Anglois l'antipathie nationale, c'est un motif de plus pour ne pas leur demeurer redevables d'une obligation ; qu'ainsi à la première occasion, que je leur souhaite bientôt, ils prennent leur revanche encore plus des bons procédés de l'ennemi que de la perte qu'il nous a causée. Je pense, Monsieur, et vous les penserez aussi sans doute, que tels doivent être les souhaits et la conduite d'un cœur généreux.

Votre très, &c.



## L E T T R E XXIV. et dernière.

*Conversation d'un Anglois de merite avec l'auteur ; reflexions sur l'importance du Cap Breton pour l'une et l'autre puissance.*

MONSIEUR,

**J**E ne voudrois pas redoubler le chagrin que l'on doit avoir en France de la perte de l'Isle Roïale ; je Tçai qu'en général il ne faut dire aux hommes que ce qui leur est agréable, et qu'il en est fort peu parmi eux qui veulent prévoir les difficultés, quelque utile que leur puisse être cette prévoiance. Mais je n'écris que pour vous, Monsieur, vous qui aimés d'entendre la verité quelque facheuse qu'elle soit ; qui ne voulés fixer vos yeux que sur le point de vue qui vous presente le vrai jour des choses. Je puis donc vous dire que selon toute apparence, notre perte est irreparable. Et pourquoi, vous récriérés vous ? Dans la dernière guerre n'avoit on pas pris Louisbourg ? Ne l'a-t'on pas rendu à la paix ? J'ai fait la même exclamation avec l'Anglois dont je vous ai parlé dans ma lettre précédente, et voici ce qu'il me repondit un jour que je le pressois plus vivement, ~~moins par le doute de ce que~~ je voiois bien qu'il **devoit**

penſer, que par un reſte d'eſpoir que  
ois voulu fonder ſur l'aveuglement de nos  
nemis.

Vous parlés, me dit-il, de la reſtitution que  
nous vous fîmes de ces iſles dans la dernière  
guerre comme ſi elle vous devoit être un ga-  
rant d'une conduite ſemblable à l'avenir ; mais  
les tems et les eſprits ſont bien changés. Alors  
trois motifs qui parurent très forts à ceux qui  
gouvernoient, nous y déterminèrent. Le pre-  
mier fut la perte de la bataille de Fontenoi,  
jointe à l'inquietude inſtinctive que vous nous  
aviez ſuſcitée dans le deſſein de nous obliger à  
la paix, et que vous auriez pû renouveler tout  
de bon, ſi nous n'avions pas plié. Le ſecond  
fut l'eſpoir de voir régler à notre ſatisfaction  
les limites de l'Acadie ſur lesquelles on ne  
ſ'étoit point encore expliqué. Le troiſième fut  
enfin, que nous n'avions encore qu'une con-  
noiſſance très imparfaite de l'utilité de notre  
conquête, et que d'ailleurs la foibleſſe de votre  
marine nous raſſuroit ſur tous vos projets. Ces  
trois motifs ne ſubſiſtent plus et ne ſauroient  
yraiſemblablement ſubſiſter encore. La guerre  
du Continent ne tourne pas aſſés heureuſement  
pour vous, et vous êtes à faire à trop forte  
partie du côté de la valeur et de la conduite,  
pour y fonder un grand eſpoir. Je crois même  
P 3 qu'elle

qu'elle fera autant pour nous que nous mêmes ; le peu de soins que la France s'est donné pour conserver cette colonie, en est une preuve ; l'attention de votre gouvernement est fixée sur l'Allemagne, vous avés presque oublié la première querelle, et nous devons profiter de vos fautes comme, sans doute, vous profiteriés des notres. En pourrions nous faire une plus grande que de vous imiter et d'oublier nos vrais intérêts ? Ce seroit bien quitter le corps pour courir après l'ombre ; non, quelques soient vos succès de ce côté là, nous vous abandonnerons vos palmes pour garder les notres. Le desir unanime de la nation s'oppose à un dessein contraire qui même deviendroit très dangereux pour ceux qui l'auroient conçu. Quant à l'artifice dont vous vous servites pour amener la paix d'Aix la Chapelle, vous êtes trop épuisés pour le mettre en œuvre ; trois puissantes armées à entretenir vous laissent peu de pouvoir d'en choisir les moïens ; d'ailleurs cé choix dépendroit il de vous ? Se laisseroit on encore leurer ? Et pourroit on sans la certitude la plus palpable, s'en fier à vous ? Mais peut-être vous viendrés seuls tenter une descente ? Pourriés vous seulement imaginer à cette entreprise l'ombre de la possibilité ? La haine des deux nations est trop forte pour que l'une subjugué l'autre dans son propre

propre païs. Lorsqu'il seroit question de le défendre mutuellement, tout deviendroit soldat jusqu'aux arbres et aux plantes. Dans aucun des siècles passés on n'a reussi ni de part ni d'autre dans un tel projet, qu'à la faveur des troubles intestins dont on a sçu profiter.

Mais nous nous imaginerons peut-être que vous nous accorderiés de bonne foi ce que vous nous aviés cédé au traité d'Utrecht ; et ne l'aviés vous pas promis solennellement dans le dernier traité ? Le subterfuge que vous avés employé pour éluder vos promesses, ne nous fait il pas connoître ce que nous devons attendre pour l'avenir ? De plus la difference de vos prétentions aux notres, nous laisse t'elle quelque espoir d'être satisfaits sans la raison du plus fort ?

Enfin nous avons eu le tems et l'occasion de connoître à nos dépens, ce que vous vaut cette colonie ; ce qu'elle vous met en état d'entreprendre et d'exécuter ; de quel prix, par conséquent elle sera pour nous ; et nous reconnoissons qu'il seroit trop tard d'en revenir si, après vous l'avoir rendue, nous voulions la reprendre dans le tems que, par l'accroissement de votre marine, vous auriés un appui de plus.

Vous dites que vous ne ferés la paix qu'à cette seule condition ? Et bien nous verrons

qui se lassera plutôt de la guerre. Quant à nous, nous ne l'avons faite que pour vous empêcher de ruiner entièrement nos colonies et de vous emparer de celles que vous nous aviez cédées. Et par quels moyens étiez vous sur le point d'y parvenir? L'Isle Royale seule vous les fournissoit. En gardant cette importante conquête, nous finissons la querelle des limites de l'Acadie; nous vous resserrons dans les bornes que vous vous êtes vous mêmes prescrites, et nous vous ôtons le pouvoir de les étendre et de les changer comme vous l'avez fait. Le fleuve Saint Laurent dépendra toujours de ceux qui posséderont l'Isle Royale. Et à qui en est due la possession, si ce n'est à ceux qui ont le plus de terrain sur ses bords? En calculant d'après le traité d'Utrecht, c'est nous par conséquent qui devons y dominer. Mais vous nous disputés le don, et c'est justement à cause de cette injustice, que nous ne devons pas nous piquer à votre égard d'une générosité dont vous ne tarderiez pas à nous faire repentir. Nous priverions nous par la paix d'un succès si chèrement acheté, et qui est absolument nécessaire au but que nous nous sommes proposé en faisant la guerre? Il est question pour nous d'assurer nos colonies, de faire fleurir notre commerce, de n'être pas sans cesse en proie à vos invasions

ou

ou aux cruautés où vous nous exposés de la part des sauvages. En gardant Louifbourg, nous ne saurions craindre d'être ni repouffés ni refferrés par vous dans nos colonies; encore moins de vous les voir faire tomber en non valeur. Vous ne viendrés plus troubler notre pêche et par là nous ôter la plus grande utilité qu'on peut tirer de ces pays. Le commerce des pelleteries ne sera plus à vous seuls; les sauvages seront forcés à le faire avec nous; et lorsque vos instigations ne les animeront plus, lorsque l'habitude nous les attachera, on ne verra plus la defolation periodique qui afflige si souvent ces contrées. Nous possederons toutes les côtes depuis terre neuve jusqu'à la floride, et la jalousie que pourra vous donner notre puissance, sera encore un moindre mal pour vous et pour nous, que n'est celui que cause un voisinage qui sera toujours une source seconde de querelles. Voilà les avantages réels et presents que nous donne la possession de l'Isle Roiale. Quant aux avantages occasionnels, ils ne sont guère moins grands pour nous; puisque l'affoiblissement et le dommage de l'ennemi naturel en font de très considerables. En effet si vous n'êtes plus les maîtres du Cap Breton, vous perdés entierement le commerce de la morue; et les possessions qui vous restent, en perdant en même



même tems vos droits imaginaires sur l'Acadie, vous reduisent dans l'Amerique du nord à un partage plus onereux qu'utile. Louisbourg étant votre entrepôt et votre point de communication, tant pour les vaisseaux qui viennent de France, que pour ceux qui viennent des Isles Antilles, votre navigation sera aussi ruinée que votre commerce ; nous porterons d'ailleurs le plus grand coup à votre marine ; car la pêche seule vous avoit fourni des matelots qu'auparavant vous ne preniés que chès vos voisins.

Enfin, Monsieur, interrompis-je avec un peu d'aigreur, vous nous reduirés à notre continent, ne sont ce pas là votre but et vos souhaits ? Oui, me repondit froidement mon Anglois, si j'en étois cru et que cela fût possible. Mais ne vous resteroit il pas de quoi vous consoler, ajouta t'il : les productions de votre continent ne valent elles pas mieux que celles des deux isles que nous possedons en Europe ? Comptés vous pour rien la difference de son étendue, de son climât ; et votre bon vin seul ne compense t'il pas tout ce que nous possederions de plus que vous en Amerique ? En verité, repris-je en riant, nous ne ferons pas, s'il vous plaît, ce dedommagement si fort à nos dépens. Je vois bien, continuai-je plus serieusement, que le Cap Breton va être le Dunkerque du nord, et que

que le plus fort le mettra toujours dans son partage ; cependant comme après avoir longtems disputé celui-ci, nous l'avons enfin emporté sur vous, nous pourrons avoir la même chance. Vous connoissés trop combien il est de notre intérêt de tout hazarder pour l'avoir, pour présumer que nous l'ignorions. Nous nous en étions reposé en partie sur l'ignorance que nous vous supposions à cet égard ; mais plus vous vous montrérés instruits de la grandeur de notre perte, plus vous vous exhortérés mutuellement à nous la faire subir sans retour, moins nous détournerons notre attention de cet objet. Je n'ai rien à ajouter à ce que vous avés dit sur le préjudice qu'elle nous causeroit, sur l'avantage que vous en retirérés, et quand je penserois quelque chose que vous auriés obmis, je me garderois bien de vous en faire appercevoir. Il n'est pas naturel que j'augmente la force de vos motifs, comme il l'est que je vous fasse convenir que le succès pourroit ne pas les seconder, et qu'il ne seroit pas si juste que vous le pensés, qu'il les secondât. Je ne vois pas que la possession de l'Acadie en la supposant dans toute l'étendue que vous y donnés, doive emporter celle de l'Isle Roiale. Vous ne l'avés pas vous même trouvé ainsi, puisque vous nous avés laissé cette derniere dans le tems que peut-  
être

être nous n'aurions pû refuser de vous l'accorder. Est ce par le don que nous vous avons fait, que nous meritions de subir une perte nouvelle ? Non assurément, me repondit l'Anglois ; mais c'est la revocation de ce don, la mauvaise foi dans la promesse et dans les procedés ; l'acharnement à renouveler la querelle ; les artifices employés pour en jeter le blâme sur nous, qui ont merité que nous prissions une resolution qui vous est si préjudiciable. C'est la necessité sur laquelle toutes vos démarches nous ont ouvert les yeux, qui nous l'ont fait prendre. L'exécution ne sera pas si facile que vous le supposés, dis-je encore. Toutes les puissances qui possèdent des colonies, ont autant d'intérêt de tenir la balance égale en Amérique qu'elles peuvent en avoir en Europe. L'Espagnol et le Hollandois se joindront à nous pour vous remettre dans de justes bornes ; d'ailleurs vous avés un païs dans le continent à racheter, un allié à sauver ; et voilà plus d'un espoir reunis. Vous ne tenés pas encore l'un reprit l'Anglois, et vous n'avés point vaincu l'autre ; j'ai pourtant repondu d'avance à cette objection. Quant à celle de la ligue dont vous croés l'appui certain ; mille circonstances peuvent l'empêcher, ne fût ce que celle de l'égalité des sentimens que nous inspirons à ces puissances qui pour-

roient

roient le prévenir ; il n'est pas douteux qu'elles ont pour nos deux nations le même éloignement, et que nous leur inspirons la même crainte et la même défiance. Ainsi dans l'incertitude du choix qu'il seroit beau pour elles qu'elles fissent, elles pourront bien prendre le parti de n'en faire aucun pour nous laisser mutuellement affoiblir : dans ce cas il faut convenir que celui qui aura le plus gagné, aura, par ses conquêtes et par les avantages qu'elles lui auront procuré, déjà acquis mille moyens pour s'y maintenir avant que l'orage éclate. Et d'ailleurs ne voyés vous pas qu'il nous faut absolument jouer à quitte ou double ; que ne pouvant avoir de paix ni de repos dans nos colonies sans garder Louisbourg, il faut le garder à quelque hazard que nous puissions nous mettre en le gardant ?

Voilà, Monsieur, un échantillon des conversations que j'ai souvent avec un homme dont vous estimeriez la franchise et la bonne foi sans art, si vous le connoissés. Il est certain qu'avec notre vivacité naturelle, de tels entretiens prendroient un tour bien différent ; la plus part d'entre nous pousseroit la dispute jusqu'à l'offence, ou la dissimulation jusqu'à la fausseté. Je ne dis pas que bien des Anglois ne se conduisent en cela en François, car  
j'aime

j'aime à me flatter que tous n'ont pas le sang froid et la fermeté de mon nouvel ami. Il est très consolant que chaque nation ait ses travers ; l'Anglois est inconstant et sa façon d'envisager les mêmes objets suit souvent imperceptiblement des impressions dont il se revolteroit s'il s'apercevoit qu'on veut les lui donner. Aujourd'hui il ne voit rien d'égal à l'avantage de garder l'Isle Roïale, peut-être dans le tems il se trouvera que le prix de Minorque aura haussé, et que le troc lui paroîtra convenable et très bon. Cependant ne nous y fions pas trop et n'oublions rien de ce qui peut amener cette révolution dans les esprits. L'adresse à trouver des moïens est presque inseparable de l'extremité qui en fait sentir le besoin ; ressource, à la verité, aussi peu sûre que l'esperance dans l'excès du malheur.

Mais, Monsieur, ce mot de malheur me fait souvenir que je n'ai point songé à vous consoler sur celui de ne pouvoir faire le voïage que vous aviés projeté ; à quoi vous sert à présent cette description si détaillée de nos deux isles ; sur les mœurs de ces hommes que nous trouvons singuliers et à qui nous ne le paroïssons pas moins ; ces conseils, ces instructions quant au commerce et au gouvernement ; enfin tout ce que je vous ai écrit ? J'ai voulu vous amuser et  
vous

vous être utile, et peut-être ne vous ai-je donné que des regrets. Mais cette impression ne fera pas la plus forte qu'auroient produit mes lettres, je vous connois trop bien pour n'être pas sûr de vous entendre dire lorsque j'aurai dans peu le plaisir de vous embrasser : la satisfaction qu'a un honnête homme de voir son ami penser sans prestige de partialité, d'entendre par lui la voix hardie de la vérité et de la justice, est le seul sentiment qui reste après l'avoir entendu.

F I N.

















3 9015 05948 3100

